

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00195 021 4

J

103

H72

1959

A25

A4 DATE

CANADA. PARLEMENT. C. DES
C. COMITE PERMANENT DES
AFFAIRES EXTERIEURS.

Procès-verbaux et témoi-
gnages.

3 2354 00195 021 4

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature
1959

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DU JEUDI 12 FÉVRIER 1959
ET DU JEUDI 5 MARS 1959

PRÉVISION DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 1959-1960

Déclaration de l'honorable Sidney E. Smith, secrétaire
d'État aux Affaires extérieures

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

et MM.

Aitken (M ^{11e})	Jones	McGee
Allard	Jung	Montgomery
Argue	Kucherepa	Nesbitt
Cardin	Lafrenière	Nugent
Crestohl	Lennard	Pearson
Dinsdale	McLellan	Pratt
Dorion	Macnaughton	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Eudes	Macquarrie	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Fairfield	Mandziuk	Stinson
Garland	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Valade
Hellyer	McCleave	Vivian
Herridge		

Secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.

ORDRES DE RENVOI

Il est décidé—Que le Comité permanent des affaires extérieures soit composé des membres suivants:

MM.

Aitken (Mlle)	Jones	Montgomery
Allard	Jung	Nesbitt
Argue	Kucherepa	Nugent
Cardin	Lafrenière	Pearson
Crestohl	Lennard	Pratt
Dinsdale	MacLellan	Richard (<i>Ottawa-Est</i>)
Dorion	Macnaughton	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Eudes	Macquarrie	Stinson
Fairfield	Mandziuk	Valade
Garland	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Vivian
Hellyer	McCleave	White
Herridge	McGee	

Lundi 9 février 1959

Il est ordonné—Que le Comité permanent des affaires extérieures soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions, à assigner des témoins et à ordonner la production des dossiers et de documents.

Vendredi 13 février 1959

Il est ordonné—Que ledit Comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre; et que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages qu'il pourrait juger utiles, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Jeudi 26 février 1959

Il est ordonné—Que les crédits 76 à 105 inclusivement, figurant au budget principal des dépenses de 1959-1960, relatifs au ministère des Affaires extérieures, soient retirés du comité des subsides et renvoyés devant le Comité permanent des affaires extérieures, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Jeudi 12 février 1959

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande:

1. Que permission lui soit accordée de se réunir pendant les séances de la Chambre.
2. Que le Comité soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages qu'il pourrait juger utiles, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Le président,
H. O. WHITE.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 12 février 1959.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie pour organiser son travail.

Présents: M^{11e} Aitken, MM. Allard, Dinsdale, Fairfield, Garland, Herridge, Jones, Kucherepa, Lafrenière, Lennard, Macquarrie, Mandziuk, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McGee, Montgomery, Nugent, Smith (*Calgary-Sud*), Stinson et White—20.

M. Lennard propose, avec l'appui de M. Lafrenière, que M. White soit élu président.

M. White prend place au fauteuil présidentiel et exprime ses remerciements aux membres du Comité de l'honneur qu'ils lui font. Il fait ensuite une brève déclaration touchant l'activité future du Comité.

Sur la proposition de M. McCleave, appuyée par M. McGee,

Il est décidé—Que le Comité soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages qu'il pourra juger utiles, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Sur la proposition de M. Montgomery, appuyée par M. McGee,

Il est décidé—Que le Comité recommande qu'il soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Sur la proposition de M. Kucherepa, appuyée par M. Macquarrie,

Il est décidé—Qu'il soit constitué un sous-comité du programme et de la procédure composé du président et de six membres désignés par celui-ci.

Le président expose de façon générale ses vues touchant le travail que le Comité devra entreprendre au cours de l'année et il invite les membres à donner leurs vues à ce sujet.

A 9 heures 45 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

JEUDI 5 mars 1959.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 9 heures 10 du matin sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: M^{11e} Aitken, MM. Crestohl, Dinsdale, Fairfield, Garland, Hellyer, Herridge, Jones, Kucherepa, Lennard, MacLellan, Macquarrie, Mandziuk, McCleave, McGee, Montgomery, Nesbitt, Pearson, Pratt, Smith (*Calgary-Sud*) et White—21.

Aussi présents: l'hon. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; MM. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; M. Cadieux, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures;

W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; Ross Campbell, adjoint spécial du ministre; W. T. Delworth, adjoint exécutif du ministre; Henry Best, adjoint exécutif du ministre; C. Hardy, Section de l'Amérique latine, Division de l'Amérique; J. H. Taylor, adjoint exécutif du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le président remarque qu'il y a quorum et il propose que le Comité aborde d'abord l'étude de deux sujets à l'ordre du jour.

Sur la proposition de M. McCleave, appuyée par M. McGee,

Il est décidé—Que, conformément à l'ordre de renvoi du 13 février 1959, le Comité soit autorisé à faire imprimer 750 exemplaires en anglais et 250 en français de ces procès-verbaux et témoignages.

Il est convenu: Que le président soit autorisé à nommer un sous-comité du programme et de la procédure composé de sept membres.

Le président met à l'étude le crédit numéro 76—Administration centrale, et il présente le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Smith entretient le Comité surtout de son récent voyage en Amérique latine, de l'Organisation des États Américains et de l'aspect économique et politique des relations de cet organisme avec le Canada.

M. Smith répond à quelques questions et parle brièvement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

A 10 heures et demie, le Comité s'ajourne au lundi 9 mars à 10 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

JEUDI, 5 mars 1959.
9 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte, nous sommes en nombre. Je profite de cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue aux séances du Comité des affaires extérieures.

Lors de notre première réunion, je crois avoir tracé assez clairement les grandes lignes de quelques sujets que nous nous proposons d'étudier au cours de séances subséquentes. Avant de mettre à l'étude le premier crédit et de vous présenter le ministre, je désire attirer votre attention sur deux sujets. Le premier a trait à la quantité d'exemplaires des procès-verbaux et des témoignages que nous ferons imprimer. J'ai préparé la motion suivante: Que, conformément à l'ordre de renvoi du 13 février 1959, le Comité soit autorisé à faire imprimer 750 exemplaires en anglais et 250 en français de ses procès-verbaux et témoignages. Quels seront les parrains de la motion?

M. McCleave formule la proposition qui est appuyée par M. McGee.

M. CRESTOHL: Est-ce le même nombre d'exemplaires que nous avons dans le passé?

Le PRÉSIDENT: Oui. M. O'Connor me dit que l'an dernier on a fait imprimer 350 exemplaires en français au lieu de 250, mais il en est resté une grande quantité.

La proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Le deuxième sujet que je désire porter à votre attention a trait au sous-comité du programme et de la procédure. J'en ai causé avec plusieurs membres du Comité et si vous le permettez, je voudrais porter de six à sept, sans me compter, le nombre de membres de ce sous-comité du programme. Me permettez-vous de le faire?

(Assentiment)

Le PRÉSIDENT: Voilà qui dispose des sujets dont je voulais vous entretenir.

M. CRESTOHL: Monsieur le président, voudriez-vous nous dire qui sont les membres du sous-comité du programme?

Le PRÉSIDENT: J'ai demandé aux whips de chaque parti de me faire parvenir des noms mais le sous-comité n'est pas encore complété.

En conséquence je ne voudrais pas le dire immédiatement.

Sans autre préambule, je vais présenter le ministre et lui demander de nous faire son exposé.

Je mets à l'étude le crédit numéro 76, Administration centrale.

Crédit 76, Administration centrale\$6,319,803

L'hon. SIDNEY E. SMITH (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, c'est surtout à cause de moi que cette séance a été convoquée à 9 heures du matin. Cela ne me sourit pas plus qu'à vous. J'en ai parlé au président du Comité, M. White. Lundi et vendredi sont des jours où il est impossible d'avoir des séances. Vous n'avez pas non plus l'intention de réunir le Comité, pendant que la Chambre siège, et je crois que votre président abonde dans le même sens. Les mardi et jeudi nous avons des réunions du cabinet et le mercredi nous nous réunissons aussi en divers groupes. C'est le problème auquel nous avons à faire face.

Si vous le permettez, je voudrais me retirer un peu avant 11 heures. La réunion du cabinet commence ce matin à 10 heures et demie et je devrais y être présent à 11 heures à cause de certains problèmes. (On vient de me dire que nous devrions partir d'ici vers 10 heures et demie à cause d'une autre réunion.)

A l'occasion de mon discours en Chambre, jeudi dernier, le chef de l'Opposition a dit que même pendant une demi-heure, je ne pouvais pas englober la terre entière. Au début de mes remarques, j'ai mentionné mon voyage en Amérique latine et avec votre consentement, je désirerais faire une déclaration à ce sujet ce matin.

Puis-je ajouter, à toutes fins utiles, que nous avons ici des fonctionnaires de notre ministère, soucieux en tout temps de vous fournir des renseignements mais qui ne sauraient prendre la responsabilité de se prononcer sur des questions ayant trait à la ligne de conduite du Gouvernement. Si j'étais absent quand ces fonctionnaires témoigneront devant vous, je vous proposerais, advenant des questions au sujet de la ligne de conduite, que je revienne devant le Comité vous donner les réponses pertinentes. Je me demande également, et ce faisant je veux vous être utile, s'il nous serait possible de temps à autre d'avoir une idée des questions à venir afin de nous mettre complètement au courant de ces sujets.

L'Union Panaméricaine, une organisation aux cadres plutôt vagues, a été fondée en 1889. En 1948, cette Union a substitué à son nom celui de l'Organisation des États américains, l'O.E.A. Cette année-là, on a aussi changé la constitution de cette organisation. La phrase modifiée était à peu près de cette nature: Tout pays qui est une république américaine peut appartenir à cette association.

D'après certains ce n'était pas la seule raison, mais je pense que le changement de nom, en 1948, s'inspirait du désir des pays-membres latino-américains de l'Organisation des États américains de voir le Canada devenir membre. On l'a changé en "États américains" pour éliminer le problème du caractère monarchique.

Comme j'en ai informé la Chambre, je me suis rendu en Amérique latine en novembre. J'ai passé deux semaines au Brésil et près de deux jours à Lima, au Pérou. J'ai ensuite séjourné cinq jours au Mexique, lors de l'inauguration du nouveau président, à Mexico.

En commençant par le Brésil, et avec le président lui-même, M. Kubitschek, on a posé la question: le Canada va-t-il adhérer à l'Organisation des États américains? Les Brésiliens ne sont pas les seuls à poser cette question. Même à Lima, le ministre des Affaires étrangères du Pérou m'a demandé directement si le Canada serait intéressé à en faire partie. Aux Nations Unies, l'an dernier, un des membres de la délégation de l'Équateur aux Nations Unies, désireux de savoir si nous nous joindrions à l'Organisation, a fait des démarches officielles à ce sujet. Ce problème a occupé beaucoup plus de la moitié d'une de nos réunions de Rio avec les chefs des missions du Canada en Amérique latine. Depuis mon retour les ambassadeurs des pays d'Amérique latine à Ottawa m'ont pressé de questions touchant notre attitude à cet égard.

Il y aura une Conférence officielle en Équateur en 1960 et ces pays latino-américains espèrent que le Canada acceptera l'invitation d'y occuper son siège. Je n'ai jamais été à même de vérifier cette assertion, mais on dit quelquefois qu'il existe un vrai fauteuil, un véritable meuble, qui attendrait le Canada, mais notre pays ne l'a jamais occupé. Il n'y a pas de doute, et j'en ai acquis la conviction durant ma visite de l'Amérique latine, que ces pays connaissent un développement dynamique, et qu'ils prennent réellement de plus en plus d'importance. A l'époque de l'entrée en guerre des États-Unis, en 1941, nous étions très près, si je comprends bien, de nous joindre à l'Organisation

des États américains. Je crois comprendre cependant qu'on manifestait quelque inquiétude que le Commonwealth, par l'entremise du Canada, se mêlât des affaires de l'O.E.A., si notre pays y appartenait.

En parlant du développement des pays de l'Amérique latine, je pense qu'on pourrait y trouver une bonne raison favorisant la participation du Canada à l'O.E.A. Mon voyage en Amérique latine m'a donné non seulement une bonne leçon de géographie mais aussi un peu de psychologie. Il me semble que là-bas on ne pense pas à l'hémisphère américain en fonction de deux continents. On part du principe que c'est un tout continental comprenant l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord.

On a mentionné deux facteurs dont l'un était économique. Les pays de l'Amérique latine aimeraient recevoir notre aide en vue de résoudre leurs problèmes. L'autre facteur est politique. Ces gens ont l'impression que l'association du Canada au reste des Amériques amènerait un front uni; tout le continent présenterait un même front vis-à-vis l'U.R.S.S.

Je suis heureux d'avoir l'occasion d'aborder ce sujet devant le Comité. Plusieurs considérations s'imposent. C'est un problème, et il s'est aussi posé pour les gouvernements précédents, de bien peser le pour et le contre.

Je voudrais étudier quelques-uns de ces aspects et vous les exposer très clairement ce-matin. Au strict point de vue juridique, le Canada n'a pas à attendre une invitation explicite pour appartenir à l'O.E.A. J'ai mentionné il y a un moment la modification apportée à la constitution. L'article 2 de la charte de l'Organisation des États américains déclare simplement "Sont membres de l'Organisation tous les États américains qui ratifient la présente charte". Le mot "État" remplace le mot "République". Si l'on s'en tient à la terminologie de cet article de la constitution de l'O.E.A., il suffirait au Canada de ratifier la présente charte pour devenir automatiquement membre de l'Organisation. Cependant nous ne prendrions pas une telle mesure avant de savoir si nous sommes les bienvenus. D'autre part, et d'après ce que j'ai entendu dire, je ne pense pas que les pays de l'Amérique latine formuleraient une invitation officielle ou officieuse au Canada de se joindre à leur Organisation, à moins d'avoir la certitude, à la lumière de sondages préliminaires, ce que l'on fait actuellement, que le Canada est disposé à accepter une telle invitation officielle ou officieuse. Nous en sommes là pour le moment.

Nous devons bien analyser cette question: la participation du Canada à l'Organisation servirait-elle les avantages mutuels des membres actuels de l'Organisation et du Canada? Vingt et un états appartiennent actuellement à l'Organisation; vingt que l'on peut désigner comme des États latino-américains et les États-Unis. En étudiant cette question j'ai constaté que la réponse n'était pas aussi simple que je m'y attendais. Eu égard au passé du Canada touchant ses relations avec diverses organisations internationales, je dis très sérieusement qu'on ne peut pas s'attendre à adhérer à une telle organisation, comme un simple individu déciderait d'appartenir à un club. Il faut bien considérer les droits, les privilèges et aussi les obligations.

Je désire vous signaler aussi en passant que l'O.E.A. est considérée et reconnue par les Nations Unies comme un organisme régional.

Pour revenir à ce que je vous disais, nous n'avons aucune intention de nous joindre à une organisation internationale pour le simple plaisir de la chose, uniquement pour satisfaire certains désirs qui nous ont été exprimés. Si nous décidons d'appartenir à l'Organisation des États américains, nous devons être préparés à remplir toutes et chacune des obligations qu'un tel geste peut entraîner. Le Canada ne s'est jamais uni à une organisation internationale sans être préparé, ou du moins sans se penser préparé à s'y engager complètement; et évidemment le passé du Canada à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités vis-à-vis les organisations internationales dont il est membre, a été des plus satisfaisants.

Je désire maintenant traiter des obligations qui s'imposeraient si nous acceptions de devenir membre de l'O.E.A. En tout premier lieu, et je vous en donne une lecture très attentive, se trouvent quelques obligations générales découlant de la charte de l'O.E.A. On poserait alors la condition que le Canada accepte de respecter certains droits fondamentaux des autres États, une répétition des principes contenus dans la charte des Nations Unies, et inspirés du droit international. Il y aurait aussi l'obligation de collaborer dans les domaines économique, social et culturel, tout aussi bien que dans certaines questions accidentelles émanant de l'octroi de privilèges et d'immunités à certaines catégories du personnel de l'O.E.A.

Quant aux responsabilités se rapportant à la défense, le Canada aurait l'obligation morale, mais je ne pense pas qu'il en ait l'obligation juridique, de signer le Traité de Rio de 1947, le Traité d'assistance mutuelle. A nos chefs militaires incomberait la responsabilité d'étudier en détail chacune de ces obligations; mais il en est qui sautent aux yeux de personnes qui, comme moi, ne sont pas des militaires. Tout d'abord, le Canada reconnaîtrait qu'une attaque contre n'importe quel État américain constitue une attaque contre le Canada, qu'elle provienne de l'intérieur de l'hémisphère ou de l'extérieur. En outre, en tant qu'organisme régional des Nations Unies, l'O.E.A. pourrait être appelée par les Nations Unies à s'occuper de problèmes locaux. Je tiens à préciser ici que le Canada, dans ce cas et à cause de son affiliation à l'O.E.A., par suite de son adhésion au Traité de Rio, pourrait se voir plus directement mêlé à certains conflits se produisant en Amérique latine. Les obligations découlant de ce traité vont du retrait temporaire des chefs des missions jusqu'à l'emploi de la force armée. Mais je dois vous faire observer que ces obligations n'ont peut-être pas toute la portée qu'elles semblent avoir au premier coup d'œil. Je ne les crois pas plus onéreuses que les obligations acceptées par le Canada en vertu de la charte des Nations Unies. Nous devons remarquer, et je me place ici au point de vue politique, que la plupart des nations de l'Amérique latine hésitent à intervenir dans les affaires intérieures d'un autre État. En second lieu, aucun État ne peut être forcé sous l'empire du Traité de Rio, à employer la force armée contre son gré. Ceci est expliqué plus clairement dans le texte même du Traité et les États ne sauraient être forcés à prendre part ni à employer la force armée si tel n'est pas leur désir.

Au point de vue du personnel, je vous avoue que si le Canada décidait d'appartenir à l'O.E.A., cela impliquerait la collaboration de nos autorités militaires à des réunions qui se sont tenues et se tiennent fréquemment entre les officiers correspondants des 21 autres États. Ces réunions groupent les plus hauts officiers. Il y a aussi un autre aspect, c'est que si le Canada décidait d'appartenir à l'O.E.A., il se sentirait obligé, j'en suis sûr, de remplir les obligations diplomatiques qui en découlent, c'est-à-dire d'ouvrir d'autres missions diplomatiques, très bientôt après son entrée à l'O.E.A., et de consolider certaines de nos missions actuelles.

Nous comptons actuellement 46 missions à l'étranger et 11 d'entre elles sont en des pays de l'Amérique latine; c'est dire qu'environ le quart de notre représentation se trouve en Amérique latine. Sans aucun doute nous serions obligés d'établir une délégation distincte au conseil de l'Organisation des États américains. Le conseil se réunit à Washington et c'est là que devrait se trouver notre mission. Il faudrait aussi nommer des ambassadeurs résidents aux missions qui sont actuellement dirigées par des chargés d'affaires. Nous serions peut-être forcés, et c'est un fardeau qui pourrait se révéler passablement lourd, d'établir de nouvelles missions en Amérique latine. Ce serait tout à fait souhaitable, je le sais bien et il serait souhaitable que le Canada pût être représenté dans tous les pays de quelque importance à travers le monde; mais nous devons nous en tenir à un système de priorité à cet égard.

Je désire mentionner ici que, comme ce fut le cas pour l'Amérique latine, nous serions peut-être obligés d'accorder un double mandat à nos représentants dans une capitale en particulier. Nous pourrions alors cependant être forcés de nommer un chargé d'affaires résident dans les autres pays auxquels nous avons déjà accordé un double mandat et il s'agira alors pour nous d'augmenter notre personnel et de trouver des fonctionnaires tout à fait qualifiés pour ces postes. Ce ne sont pas des obstacles insurmontables, mais notre adhésion à l'Organisation amènerait la consolidation de certaines de nos missions déjà établies en Amérique latine. Alors, au point de vue personnel et ceci est un facteur très important, le Canada se verrait obligé de participer à un nombre encore beaucoup plus considérable de réunions.

Depuis que je suis arrivé à ce ministère, j'ai connu beaucoup plus clairement que jamais auparavant le fardeau qui pèse sur les épaules de notre personnel. Nous appartenons aux Nations Unies et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord; comment nos fonctionnaires se préparent à toutes ces différentes réunions auxquelles ils assistent, même celles de ces deux organismes, est un phénomène qui m'a toujours grandement étonné. Le travail de nos fonctionnaires mérite bien les éloges que l'on a fait du personnel de notre ministère lors du débat de jeudi dernier.

En plus de la mission permanente que devrait établir le Canada par rapport à l'O.E.A. à Washington, il existe aussi des réunions spéciales mais plutôt rares de consultations des ministres des relations extérieures, comme le veut la constitution de l'O.E.A. Il y a aussi, en vertu de cette même constitution, la conférence inter-américaine qui se réunit environ tous les cinq ans. On s'attendrait également d'envoyer à cette conférence une délégation de quelque 18 ou 20 membres dirigés par le ministre des Affaires extérieures. On trouve aussi une myriade d'organisations, organismes spécialisés auxquels on demanderait notre participation, et de fait, nous envoyons des représentants officiels à quelques-unes de ces réunions des organismes spécialisés.

Nous serions également forcés d'augmenter notre personnel. C'est à la fois un problème de personnel et d'argent. Même en lui donnant des cadres restreints, l'établissement d'une nouvelle mission distincte à Washington supposerait un nombre considérable de fonctionnaires.

En appartenant à l'O.E.A., nous devrions assumer certaines obligations de nature culturelle. L'une d'entre elles, je pense, est probablement tout à fait louable, et je parle avec une certaine expérience dans ce domaine. En vertu de la constitution de l'O.E.A., il existe une disposition prévoyant l'échéance de bourses d'études entre tous les États membres et par laquelle chaque État membre accorde deux bourses d'études par année à chacun des autres États membres. Le Canada serait compris dans ce programme et je pense que ce serait là un excellent placement.

Au point de vue financier, cela représenterait quelque 40 bourses d'études par année pour le Canada, accordées aux États membres latino-américains de l'O.E.A. Le fardeau financier ne manquera pas d'être lourd, mais, je m'empresse de le dire, je ne veux pas donner l'impression que j'apprécie nos relations avec n'importe quel groupe de pays exclusivement en fonction de l'argent.

J'ai ici un rapport détaillé qui, sous la forme d'un exposé de dépenses donne une idée de ce que pourraient être les premiers frais. L'envoi d'une mission à Washington, la consolidation de nos missions en Amérique latine et d'autres dépenses accessoires s'élèveraient à un peu plus d'un million de dollars par année.

Je dois ajouter en toute honnêteté qu'il existe certains avantages concrets et spécifiques qui profiteraient certainement au Canada simplement si nous

décisions d'appartenir à l'O.E.A. Je dis bien "concret". Je pose même la question: notre commerce en bénéficierait-il immédiatement? Notre défense en serait-elle facilitée? Nos excellentes relations avec les pays de l'Amérique latine seraient-elles grandement améliorées en peu de temps? Je pose délibérément ces questions. J'ajoute que les avantages seraient d'une nature plus impondérable et certains d'entre eux ne se matérialiseraient pas d'ici quelque temps.

Tout d'abord, notre participation à l'O.E.A. rendrait l'Amérique latine plus consciente de l'existence du Canada et la pousserait davantage à nous accepter. Il n'existe aucun doute à ce sujet; et c'est bien ce que l'on devine dans toutes les questions qui nous ont été posées par les différentes républiques latino-américaines. Nos bonnes relations avec ces pays seraient certainement améliorées si nous appartenions à l'Organisation.

Si le Canada décidait de poser ce geste, ces gens là pourraient dire: "Ah, enfin nous formons une seule et grande famille continentale et on a comblé le vide qui existait jusqu'à ce que le Canada décide de s'unir à nous".

D'autre part, je me demande s'il n'existe pas des moyens à la fois meilleurs et plus efficaces de manifester notre intérêt et notre amitié. Mais aucun, aux yeux des latino-américains, à ce qu'il me semble, ne remplacera notre participation à l'O.E.A., où notre absence, comme je l'ai mentionné déjà, a été des plus remarquables. D'après ce que j'ai entendu dire dans les pays d'Amérique latine, notre absence de la table des conférences est quelque chose de frappant pour certains de ces pays.

Il y a un autre aspect que je voudrais mentionner à ce sujet. La participation du Canada à l'O.E.A. aurait l'avantage d'apporter à tout le Commonwealth britannique des relations plus étroites avec l'Amérique latine. S'il existait en 1941 des raisons contraires qui ont motivé à l'époque notre changement d'attitude à l'égard de notre participation à l'O.E.A., je pense que ces jours sont bien révolus. Je ne crois pas qu'il y aurait beaucoup d'inquiétude de la part de l'O.E.A., ni des États-Unis, à l'effet que notre participation ne soit pas complètement acceptable à cause de notre adhésion au Commonwealth. En réalité, j'irai même plus loin et j'ajouterai que d'après moi on souhaiterait cette relation avec le Commonwealth. Il est bien possible que la Fédération des Antilles, lorsqu'elle aura complété son adhésion au Commonwealth britannique, décide d'appartenir à l'O.E.A. Si le Canada accepte d'en être membre et si la Fédération des Antilles y entrait à son tour il y aurait alors deux membres du Commonwealth. Il y aurait alors deux représentants qui pourraient pousser davantage certaines vues du Commonwealth, et dès lors exercer une certaine influence sur les discussions et les décisions de cette organisation.

Je reviens à la question de l'adhésion du Canada à l'O.E.A.; en y donnant suite, le Canada pourrait alors contribuer à consolider à l'avantage de l'Ouest et dans les cadres de l'O.E.A., l'amitié de 20 pays dont la population totale dépasse déjà celle de l'Amérique du Nord et s'accroît beaucoup plus rapidement que celle-ci.

Si l'on se place au point de vue du commerce, les marchandises canadiennes trouvent là un bon marché qui devrait devenir de plus en plus important. On peut aussi l'envisager comme une source de matières brutes qui, si on s'en servait, pourrait nous aider à notre propre développement économique. Je me demande si le commerce en serait considérablement augmenté, c'est la question que je pose en pensant à notre participation à l'O.E.A.? On trouve là des marchands habiles. Ils font face à leurs propres problèmes d'échanges; mais d'autre part ils tiennent les produits canadiens en haute estime. En réalité ils ont une telle estime pour nos produits que je suis prêt à croire deux ou trois des histoires que j'ai entendues à l'effet que ces gens là seraient même disposés à payer davantage s'il s'agit de produits canadiens. Mais ils doivent faire face au problème de l'échange et du crédit. Des sociétés canadiennes ont

perdu de l'argent en Amérique latine, non pas à cause des prix, ni de la qualité de leurs produits, mais parce que ces sociétés canadiennes n'étaient pas prêtes à accorder pour certains achats, un crédit comparable à celui que va accorder la Import-Export Bank des États-Unis.

Les sociétés canadiennes n'ont pas semblé disposées à accorder des crédits semblables à ceux que donnent l'Allemagne et le Japon. On a laissé croire que peut-être au cours de la présente session du parlement, on pourrait adopter des mesures en vue de permettre aux manufacturiers, par exemple, d'accorder une espèce de crédit qui ne reposerait pas nécessairement sur les transactions commerciales de nos banques.

On m'a dit que, en termes absolus, nous tenons bon vis-à-vis du commerce de l'Amérique latine. Mais, relativement parlant, nous en perdons parce que le commerce latino-américain a augmenté, augmente et continuera d'augmenter. Comme les exportations canadiennes vers l'Amérique latine se sont stabilisées, nous perdons du terrain de façon relative. L'un des problèmes est celui qui a trait au crédit dont peuvent jouir ces gens là.

Je voudrais maintenant envisager un autre aspect de ce problème et je vais vous parler très franchement à ce sujet. En quoi cela affecterait-il nos relations avec les États-Unis? Je ne peux pas rapporter de façon directe les conversations que j'ai eues mais je peux discerner une école de pensée, c'est que notre participation à l'Organisation des États américains pourrait détériorer nos relations avec les États-Unis et pourquoi devrions-nous entrer dans cette galère et ajouter aux autres difficultés?

Pour ajouter à tout ceci, il se pourrait bien, et c'est là une vérité de La Palice, que notre participation à l'O.E.A. nous place dans une situation telle que les latino-américains s'attendent à ce que nous soyons de leur côté en nous opposant aux agissements ou aux intentions des États-Unis, dans la plupart des cas sinon dans toutes les circonstances. Voilà qui pourrait aggraver nos relations avec les États-Unis en des matières qui ne sont pas d'un intérêt direct pour le Canada et les États-Unis. Voilà un aspect que nous devons conserver en mémoire.

L'hypothèse contraire ne serait pas moins inquiétante. Les latino-américains ne seraient peut-être pas bien longtemps satisfaits de ce nouveau collègue canadien si d'après eux, le Canada faisait cause commune avec les États-Unis à leur détriment, lors de certaines disputes.

Après avoir exposé ces faits, je me permets de rappeler au Comité que cette possibilité existe toujours,—elle est peut-être encore plus accentuée ici,—lorsque le Canada décide d'appartenir à une organisation internationale. Il nous est arrivé à l'occasion, à cause de notre adhésion, de différer d'opinion avec les États-Unis lorsque nous participions avec eux à des organisations internationales, autres que celle à laquelle je viens de faire allusion. Ce sont là des préoccupations que nous devons toujours avoir bien présentes à l'esprit.

En revenant cependant à la question du personnel, cela m'inquiète beaucoup. Notre service extérieur est relativement jeune. Il s'est surtout développé au cours des 20 dernières années. Quand la Seconde Guerre mondiale a éclaté, nous avions à peine une demi-douzaine de missions à travers le monde et aucune en Amérique latine.

Je passe maintenant à un autre aspect de la situation, c'est que nous sommes une nation de 17 millions d'habitants. Je n'ai pas fait de promesse. Je n'étais même pas en mesure de prendre des engagements dans les capitales des pays latino-américains que j'ai visités, mais j'ai dit très franchement que, avec nos 17 millions d'habitants, nous sommes membres d'un grand nombre d'organisations internationales. Nos engagements sont très considérables. Nous travaillons dur aux Nations Unies et notre contribution en est une d'aide non pas indirecte mais directe. Je me permettrai de signaler quelques-unes des agences

des Nations Unies. L'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale du travail et les nombreuses agences secondaires des Nations Unies. Je pense aussi au programme d'aide technique. Je songe à ce fonds spécial qui a été établi et je pourrais ainsi continuer toute la liste. Quelques-uns des avantages qui découlent des activités des Nations Unies et de leurs organisations secondaires profitent directement aux pays de l'Amérique latine. Nous contribuons à la Banque mondiale, au Fonds monétaire internationale et ces agences bénéficient considérablement aux pays de l'Amérique latine.

Comme je le leur ai mentionné, notre participation à l'OTAN, dans son cadre européen, et sous son aspect nord-américain a contribué considérablement à la défense latino-américaine.

Je pourrais continuer la liste des agences auxquelles nous participons, à titre de puissance moyenne, et dont bénéficient directement les régions de l'Amérique latine.

Cela m'inquiéterait grandement si notre participation à l'Organisation des États américains devait nous placer dans une situation telle que nous serions obligés de diminuer ou de ralentir quelques-uns de ces efforts que nous faisons au sein des différentes agences dont je vous ai parlé, simplement à cause d'une contribution plus directe aux pays de l'Amérique latine.

On projette actuellement cette Opération Panaméica, proposition mise à l'avant par le président Kubitschek, au cours de l'hiver dernier, en vue d'établir un fonds d'aide à ces différents pays. Il s'agit cependant d'une caisse à laquelle les pays de l'Amérique latine contribueraient tout aussi bien que les États-Unis.

Ces pays s'attendraient à ce que nous contribuions à la mise en marche de ce fonds, peut-être le pensent-ils déjà, et ils le penseraient encore bien davantage si nous devenions membre de l'Organisation.

Je tiens à répéter que la possibilité d'une participation à l'O.E.A. préoccupe le Canada depuis plusieurs décennies. Je dois signaler que des avances nous ont été faites non pas seulement à l'occasion de ma visite en Amérique latine mais elles nous sont parvenues bien avant ma visite du mois de novembre.

C'était là une des raisons qui m'ont poussé à me rendre en Amérique latine, même si ce n'était que pour une période de quelque trois semaines, afin de rencontrer les dirigeants de ces différents pays, et en même temps pour consulter les chefs de nos missions en Amérique latine.

J'ai tenté ce matin de vous exposer aussi clairement que possible quelques-unes des considérations que nous devons garder bien présentes à l'esprit. Je tiens à répéter qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet.

M. PEARSON: Devons-nous conclure de cet exposé très complet du ministre que le Gouvernement n'a pas actuellement l'intention d'opter en faveur de l'Organisation?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Aucune décision n'a été prise à ce sujet.

M. MCGEE: A-t-on décidé quelque chose au sujet des obligations qui nous incomberaient dans un tel cas? A-t-on une idée de ce que cela nous coûterait à l'année? Vous avez mentionné les frais que représenterait un tel geste mais a-t-on l'idée de ce que cela coûterait à l'année?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai mentionné un projet qui pourrait s'élever à plus d'un million par année. Il est difficile d'estimer ce que représenterait une autre obligation, non pas une à laquelle nous souscrivions pour la forme, mais qui entraînerait une contribution réelle, comme dans le cas de l'Opération Pan-América, pour l'appeler par son nom. D'abord, on a l'intention d'accumuler un capital effectif de 550 millions de dollars, et les États-Unis y consacraient 250 millions. Comme je l'ai mentionné plus tôt, les pays latino-américains, du moins les plus riches d'entre eux, pourraient y aller d'une

contribution d'environ \$300 millions. Mais ce que l'on attendrait de nous, je ne peux certainement pas le dire exactement aujourd'hui mais nous serions appelés à apporter une contribution du même ordre.

M. HERRIDGE: J'apprécie hautement la façon très objective dont le ministre voit le problème de l'adhésion à l'O.E.A. et je désire lui poser une question. Je comprends bien que nous désirions étudier cette question très attentivement, quand le ministre mentionne que dans certaines circonstances nous pourrions nous attendre à des avantages impondérables en retour de notre argent.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Impondérable n'est pas nécessairement immatériel.

M. HERRIDGE: Je me demande si le ministre peut informer le Comité de quelle façon cela pourrait influencer nos responsabilités et notre collaboration avec le Commonwealth, parce que, au cours des années, on a remarqué plusieurs conflits de lignes de conduite et de points de vue sur des questions très importantes.

Voici ma deuxième question: Cette contribution entraînerait-elle une diminution de notre aide au Plan de Colombo?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): En répondant d'abord à votre deuxième question, monsieur Herridge, je tiens à vous signaler comme notre inquiétude serait grande si une telle chose devait se produire. Je m'y opposerais.

M. HERRIDGE: Je suis heureux de vous l'entendre dire. Pour revenir à ma première question, cela serait-il de nature à modifier nos responsabilités en matière de collaboration avec le Commonwealth?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est une arme à deux tranchants. D'abord, comme je l'ai mentionné il y a quelques instants, il peut se produire des conflits d'intérêt; en d'autres lieux on peut y voir une renaissance des idées s'inspirant de la doctrine de Monroe.

Peut-être avons-nous dépassé ce stade, si l'on tient compte de la crainte manifeste aujourd'hui au sujet de l'identité d'un agresseur probable contre les Amériques. Cependant on peut prétendre d'autre part qu'il y a là un autre rôle d'interprétation que le Canada, comme membre du Commonwealth, pourrait jouer, vis-à-vis de l'Amérique latine.

M. MACQUARRIE: Monsieur le président, l'exposé du ministre m'a grandement intéressé parce que j'étais l'un de ceux qui paraissaient imprudents il y a quelques années.

M. SMITH (*Hasting-Frontenac*): C'est vous que je regardais en faisant mon exposé. C'est à vous que je pensais.

M. MACQUARRIE: J'ai constaté que le ministre avait mentionné la réaction et même les propositions qui venaient de l'Amérique latine. Je me rappelle qu'aux premiers jours de l'Organisation, les États-Unis s'opposaient absolument à toute participation canadienne, même s'il était possible constitutionnellement parlant pour le Canada de devenir un membre d'une telle Organisation.

J'aimerais savoir si le ministre peut maintenant nous donner une idée de l'attitude actuelle des États-Unis au sujet de notre adhésion. Je ne connais rien de plus officiel que la déclaration faite par le sénateur Vandenberg il y a quelques années quand il disait que le temps était arrivé pour le Canada d'appartenir à l'Organisation.

Nous pouvons dire, je crois, que jusqu'à tout récemment l'une des raisons invoquées à l'encontre de la participation du Canada était que l'Organisation se trouvait en fait, sinon en droit dominée par les États-Unis. En réalité je me rappelle qu'on avait l'habitude de la qualifier d'Annexe du département d'État. Mais évidemment tout ceci est passé date.

Je me demande combien il existe d'agences inter-américaines spécialisées d'envergure continentale, comme l'Organisation sanitaire, ou la Commission de géographie?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il y en a trois ou quatre si ma mémoire est fidèle. Je me rappelle bien le Bureau de la santé. M. Coffin a récemment parlé de l'O.E.A. en Nouvelle-Angleterre et il a proposé que le Canada en devienne membre. Nous n'avons pas officiellement discuté ce problème avec le département d'État. Je m'empresse cependant d'ajouter que, vu le grand nombre de choses urgentes, cela ne signifie pas que la question n'a pas été soulevée.

C'est une explication raisonnable. Mais nous avons ce matin avec nous M. Robertson qui, jusqu'à tout récemment, était ambassadeur du Canada aux États-Unis et je lui demanderais de bien vouloir se prononcer sur l'exactitude de cette déclaration.

M. N. A. ROBERTSON (*sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Je n'ai pas de raison de croire que les États-Unis s'opposeraient à une participation canadienne.

M. MACQUARRIE: Le mouvement n'en serait pas moins authentique?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Même si je ne sais pas exactement ce qui s'est passé en 1941, nous étions en guerre à ce moment-là mais les États-Unis n'étaient pas encore entrés dans le conflit, je crois savoir que cette année-là la tendance en faveur de la participation canadienne a été renversée par l'attitude de Washington.

M. MCGEE: M. Frank Coffin a porté la parole devant le Canadian Club de Toronto l'automne dernier et il a soulevé de façon très forte la question des relations entre le Canada et les États-Unis. Il a consacré une partie de sa causerie à l'offensive commerciale des Russes dans les pays de l'Amérique latine. Il a mentionné ce qui a semblé être à la plupart d'entre nous des statistiques étonnantes se rapportant aux accords de troc d'une grande envergure, surtout en ce qui a trait au plomb, au zinc et à certains produits agricoles en échange d'outillage qui proviendrait des pays en arrière du rideau de fer. M. Coffin a également fait des observations tout à fait inquiétantes au sujet de l'infiltration des communistes et de leur contrôle des communications à la radio, dans la presse et ailleurs à travers l'Amérique du Sud. Il situait l'O.E.A. dans les cadres de la contre-offensive de l'Ouest. Je me demande jusqu'à quel point le ministère abonderait dans ce sens?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'aurais bien pu en parler. Je vous remercie d'avoir posé cette question. De mémoire je dois vous dire que lorsque je suis descendu d'avion à Lima j'ai donné une conférence de presse. La première question qu'on m'a posée était: "Exportez-vous du plomb et du zinc?" J'ai répondu "Oui". Et ensuite: "Que pensez-vous de l'attitude des États-Unis à ce sujet?" J'ai répondu "Je n'en suis pas très satisfait." "Pourquoi avez-vous réussi à obtenir des concessions spéciales des États-Unis pour rendre ensuite les choses plus difficiles pour nous?" J'ai répondu "Nous ne l'avons pas fait. Nous n'avons reçu aucune concession à ce sujet et nous faisons face aux mêmes difficultés."

Le ministre des Affaires étrangères du Pérou n'y a pas fait allusion mais je pouvais ressentir l'inquiétude péruvienne à ce sujet de même que la communauté d'intérêt entre le Canada et les pays de l'Amérique latine.

M. JONES: Je suppose que la même situation aurait pu se produire au sujet du pétrole?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne me suis pas rendu au Venezuela.

M. NESBITT: En parlant de l'Amérique latine, le ministre pourrait-il nous dire si le principe de gouvernement autonome a ou n'a pas affecté les relations de notre pays avec Cuba?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne crois pas pouvoir ajouter autre chose si ce n'est que les relations sont aussi cordiales qu'elles l'étaient sous le régime Batista. Je le dis avec beaucoup de fermeté et je suis très heureux que nous n'ayons pas cédé aux demandes d'armes et d'approvisionnements militaires du gouvernement Batista. Cela représente pour nous un grand avantage dans nos relations avec le gouvernement actuel. Sous ce rapport, notre prestige est plus grand que celui de certains autres pays de l'Ouest.

M. NESBITT: Dans le même ordre d'idée, monsieur le ministre, ne croyez-vous pas qu'il y a eu quelque danger pour les intérêts canadiens à Cuba?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Pas le moindre, je ne soupçonne pas qu'il en ait existé. J'ai appris par le journal de ce matin cependant que le gouvernement de Cuba a décidé d'exproprier la société de téléphone. C'est tout ce que je me rappelle de cette lecture.

M. MCGEE: Il y a dans la charte une phrase que vous avez mentionnée au sujet des attaques provenant de l'intérieur ou de l'extérieur. Je me demande si le récent soulèvement à Cuba peut être considéré comme une attaque venant de l'intérieur, dans le contexte de la charte?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je me dois de me prononcer: bien qu'on ne puisse pas l'établir en termes précis, telles seraient les avis qu'ils ont recherchés eux-mêmes.

M. Robertson m'a apporté des éclaircissements au sujet de votre question. C'est à l'intérieur ou à l'extérieur de l'hémisphère.

M. McCLEAVE: Je désirerais poser deux questions au sujet des frais. D'abord je présume que toute contribution financière que nous ferions à ce fonds que vous avez mentionné serait dans l'ordre des 20 millions. Cela serait-il sous la forme d'une contribution ordinaire de capitaux ou serait-ce une question de frais que nous devons payer à chaque année de même que des contributions identiques faites par les États-membres de temps à autre?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je n'ai jamais entendu parler d'une formule de quote-part. Il y a un comité permanent qui fonctionne sous la direction de l'O.E.A. et qui est composé de représentants permanents des pays membres de l'O.E.A. On ne songe pas à établir une quote-part obligatoire. Après une discussion assez longue, il semble que l'on en viendra à des contributions volontaires.

M. McCLEAVE: L'autre partie des frais consisterait à maintenir l'Organisation si nous nous décidions à adhérer à l'O.E.A. Y a-t-il eu quelque estimation des frais?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il y a ce million de dollars dont j'ai parlé. J'ai l'impression que, au cours des cinq premières années, la dépense serait plus considérable; nous devrions installer notre mission et ainsi de suite.

M. PEARSON: Depuis le changement de gouvernement à Cuba, a-t-on exprimé certaines inquiétudes quant à la situation des sociétés canadiennes d'assurance et de banques qui sont dans ce pays?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non. Nous tentons de savoir ce qui se passe à ce sujet.

M. KUCHEREPA: Les communistes réalisent-ils des progrès considérables dans leur commerce avec l'Amérique latine, à comparer avec les États-Unis et le Canada?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous pourrions mentionner le fonds établi pour la banque d'exportation et d'importation, ce qu'ils contribuent atteint des chiffres stratosphériques.

M. KUCHEREPA: Je fais allusion aux communistes.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Les Latino-américains ne désirent pas de commerce avec l'U.R.S.S. J'ai fait allusion à un pays qui n'est pas identifié ici. Juste avant mon voyage en Amérique latine, ce pays a reçu un emprunt considérable de l'U.R.S.S. à un intérêt de 2 p. 100. Peut-être y avait-il des détails particuliers au sujet du moment où l'intérêt commençait à compter, et il se peut qu'il y ait eu des concessions à ce chapitre. Mais à cause des conditions de son économie interne, ce pays s'est cru obligé d'accepter les propositions russes. C'était le cas d'un pays, et même alors que j'étais au Brésil, l'U.R.S.S. faisait des sondages à ce sujet et l'on a finalement décidé de ne pas répondre à leurs demandes.

M. KUCHEREPA: Au point de vue commercial, on peut dire que les progrès ne sont pas très considérables.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Ils ne sont pas importants. Mais l'U.R.S.S. présente ses offres comme s'il n'y avait pas de conditions d'imposées, et nous en arrivons à cette conclusion après avoir étudié certaines de leurs propositions. On a cependant constaté en d'autres parties du monde que les Russes installent des techniciens et des professionnels sur qui ils comptent pour s'emparer graduellement de l'économie du pays.

M. MCGEE: Je ne sais pas si le bon moment est bien choisi pour parler de commerce et de missions commerciales mais je crois qu'il est difficile de désassocier cette idée de l'économie. A Toronto, il y eu M. Kit Carson qui dirigeait un groupe d'hommes d'affaires vers les pays de l'Amérique latine, en quête de transactions. Je me demande si vous connaissez quelque part au Canada un autre groupe indépendant qui s'adonnerait aux mêmes activités.

M. N. A. ROBERTSON (*sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): La Chambre de Commerce s'est rendue aux Antilles.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Elle s'est aussi rendue jusqu'en Guyane britannique. Cependant je ne me crois pas qualifié pour répondre exactement à votre question à ce sujet. J'ai fait l'éloge des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures mais je voudrais aussi profiter de cette occasion pour rendre hommage à ceux du ministère du Commerce. Ils accomplissent un travail très considérable couronné d'excellents résultats. Cependant ils doivent faire face à des difficultés, surtout au sujet du crédit.

M. NESBITT: Monsieur le président, le ministre peut-il nous dire s'il a recueilli, au cours de sa récente visite en Amérique du Sud, même s'il s'agissait surtout du Brésil, quelques échos au sujet de la façon dont le récent ralentissement économique mondial a affecté l'économie en général dans certains des pays de l'Amérique du Sud.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Sans aucun doute ce ralentissement s'est fait ressentir très directement et ces pays s'inquiètent beaucoup de la stabilité des prix de certaines marchandises. Prenez par exemple le café; j'en ai discuté avec le ministre des Affaires extérieures du Pérou le jour de mon départ. Je

lui ai dit que des fonctionnaires du Canada et d'autres pays étudieraient ensemble le problème du café. Il a considéré cette nouvelle comme étant de très bon augure. Il y a aussi le problème de la stabilité des prix des marchandises, et à ce sujet je dois mentionner que la participation du Canada aux accords sur l'étaïn et sur le sucre de même qu'à un troisième, dont je ne me souviens pas, a amené une certaine satisfaction; ce troisième accord porte sur le blé.

M. PEARSON: Est-il exact que nos importations de café et quelques-unes de nos autres importations de matériel brut venant de l'Amérique latine par New York sont considérées comme étant des importations des États-Unis?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne pourrais pas répondre à cette question parce qu'elle relève du ministère du Commerce.

M. JONES: En faisant abstraction de l'O.E.A., le ministre s'est-il fait poser des questions lors de son voyage en Amérique du Sud, touchant des fonds canadiens en vue de venir en aide à un plus grand nombre d'étudiants latino-américains qui sont dans notre pays?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il y a peu de choses d'accomplies à ce sujet. Je connais cependant une société canadienne qui possède des intérêts en Amérique latine et qui donne des bourses d'études. Quelques étudiants sont venus au Canada en vertu de ce plan. Mais le programme d'échanges n'a pas eu de suite. J'ai ici une note au sujet du Conseil des Arts du Canada parce que l'on m'en a parlé en Amérique latine. Le Conseil des Arts donne des bourses d'études aux pays de l'Amérique latine.

Le Conseil national de recherches offre aussi des bourses à des candidats détenant déjà un doctorat et le Conseil des Arts a inauguré en 1958 son programme de bourses à des non-résidents. Même s'il n'existe pas de quote-part réservée aux étudiants de l'Amérique latine, je pense qu'il y en a environ 10 sur 50 qui ont reçu des bourses au cours de l'année 1958.

Comme vous voyez, on a pris certaines mesures à cet égard et les Sud-Américains étaient très contents de ce qui s'est fait.

M. JONES: D'après ce que vous dites, les Sud-Américains aimeraient voir augmenter ce programme de formation.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, et comme je l'ai déjà dit, si et quand nous déciderons d'adhérer à l'O.E.A., nous nous engagerons plus ou moins officiellement à accorder des bourses d'études.

Le PRÉSIDENT: Je crois savoir que le ministre a une autre déclaration à nous faire à ce moment. Comme il nous faudrait y consacrer environ dix minutes et que le temps passe vite, je me demande si vous êtes disposés à l'entendre maintenant. Cependant cela ne nous empêchera pas de revenir au problème de l'Amérique latine lors d'une autre séance. Notre prochaine réunion aura lieu lundi à 10 heures du matin.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est au sujet d'une question qui a été soulevée, et avec beaucoup d'à propos, lors du débat à la Chambre jeudi dernier. Il s'agit de la collaboration politique dans les cadres de l'OTAN et je voudrais vous faire cette déclaration.

Je veux pour le moment refaire un peu l'historique de ce problème. L'alliance nord-atlantique est plus qu'un simple pacte de défense militaire. Elle prépare à une collaboration plus intime entre les nations souveraines et les habitue à un travail en commun, dans l'esprit que les pays membres possèdent des intérêts, des espoirs et des traditions en commun. Cette alliance fournit les cadres nécessaires à la consultation politique.

Au cours des sept premières années de l'OTAN, les consultations politiques ont été favorisées par la tenue de réunions publiques du Conseil, au cours desquelles il était possible de discuter librement. L'année 1956 a marqué un tournant important de cette Organisation parce que le conseil a publié et approuvé le rapport du Comité des Trois. L'un des membres de ce comité est maintenant notre chef de l'Opposition. Les ministres des Affaires étrangères de l'Italie et de Norvège participaient également à cette étude. Pour donner suite à la recommandation de ce comité, les ministres des Affaires étrangères se réunissent maintenant chaque année pour faire le point des progrès politiques accomplis par l'alliance. Pour faire suite à l'une de leurs recommandations un comité de conseillers politiques présidé par l'assistant-secrétaire général aux Affaires politiques s'est réuni régulièrement depuis 1957. Il constitue l'un des rouages les plus utiles de ce mécanisme.

Si je me rappelle bien, c'est encore le Comité des Trois qui a recommandé de mettre en œuvre une procédure des bons offices destinés à faciliter le règlement de toutes les disputes sérieuses entre les membres. On y a eu recours, mais sans beaucoup de succès, sans succès marquant, dans le cas de la dispute au sujet des droits de pêche entre l'Islande et le Royaume-Uni. Le Conseil a tenu au moins 127 réunions en 1958 y compris les consultations. De ces 127 séances, 70 étaient des réunions privées consacrées presque entièrement à des affaires politiques, ce qui comprend évidemment les consultations. Je tiens à vous rappeler, monsieur le président et messieurs les membres du Comité, que l'on a intensifié ce travail l'an dernier. Au Conseil de l'OTAN, les discussions ont porté sur une conférence des chefs d'états, les réponses aux lettres du maréchal Boulganine, la suspension des expériences nucléaires, la prévention contre des attaques surprises et les événements au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Les résultats sont excellents au niveau du Conseil permanent.

En décembre 1958, quelques-uns de mes collègues et moi-même nous nous sommes rendus à une réunion du Conseil à Paris. Je vous dirai franchement que je me sentais un peu inquiet en ce dimanche 14 décembre, quand les trois puissances occupantes et les représentants du gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest se sont réunis pour discuter de leurs problèmes. M. Willy Brandt assistait également à cette réunion. Nous avons publié une note et j'en ai informé la Chambre.

Le 16 décembre, en Conseil, nous avons étudié le problème de Berlin. Je suis très heureux de signaler à ce moment que nos craintes à ce sujet se sont dissipées parce que les trois puissances occupantes ne se sont pas présentées devant le Conseil en nous disant "Vous devez accepter notre point de vue". Nous avons discuté le problème dans son entier et comme je vous le signalais jeudi dernier la note du Conseil a résulté de cette discussion.

Je considère la note publiée par le Conseil de l'OTAN comme plus constructive, mais elle n'indique aucune relâche de notre ferme attitude à l'égard de nos responsabilités envers la population de Berlin-Ouest. Mais je crois que cette note insiste davantage sur un mélange de fermeté et d'offre de négociations et, pour reprendre le mot que j'ai employé à la Chambre jeudi dernier, je peux dire sans fausse modestie que le Canada a apporté une contribution remarquable à l'obtention de ces résultats. Je le disais et je le répète encore, cette ligne de conduite est tout à fait conforme à la position du Canada. Je pourrais ajouter aussi franchement que la France a suggéré la formation d'un triumvirat qui pourrait se rassembler et formuler des lignes de conduite. Nous étions fortement inquiétés de cet état de chose parce que nous ne le désirions pas et

nous nous serions opposés à ce que le Conseil de l'OTAN devint une machine à approuver des décisions adoptées par n'importe lesquelles des trois puissances membres de l'OTAN, que ce soit le Canada, la Norvège, le Danemark ou la France, le Royaume-Uni ou les États-Unis. Cette question n'a jamais été soulevée lors des réunions du Conseil de l'OTAN. Le représentant de la France à la réunion du Conseil de l'OTAN a indiqué qu'il était entièrement satisfait du mode actuel de consultation. Il était également opposé à la mise en œuvre de toute nouvelle procédure à ce sujet.

Nous avons aussi décidé d'accroître nos efforts en vue non seulement de l'information mais aussi de la consultation. Nous avons tous l'impression qu'il ne fallait pas nous limiter à des formalités mais que l'esprit de consultation devait dominer.

C'est pourquoi je peux vous signaler en réponse à la question déjà posée que en 1958 les consultations y ont gagné à la fois en étendue et en profondeur. Je peux également assurer les membres du Comité que, à l'heure présente, nous avons des consultations complètes au sujet de la crise qui peut se produire d'ici quelques mois.

Le PRÉSIDENT: Messieurs il ne nous reste plus qu'une ou deux minutes avant 10 heures 30 et un autre comité doit se réunir dans cette salle à ce moment-là.

Je désire savoir si les membres du Comité ont l'intention d'aborder quelques sujets particuliers au cours des prochaines séances, par nécessairement celle de lundi prochain mais n'importe quelle autre séance. Si vous vouliez me faire savoir quels sont les sujets que vous désirez aborder à ce moment-là, je pourrais faire en sorte de m'assurer la présence ici des fonctionnaires intéressés. Il peut y avoir des moments où le chef de l'Opposition soit bien occupé et il peut bien y en avoir d'autres où il ne puisse pas assister à nos réunions. Autant que possible nous tenterons de collaborer avec les membres à ce sujet. Si vous voulez me le faire savoir je ferai de mon mieux à cet égard.

M. JONES: Monsieur le président, croyez-vous qu'il sera nécessaire d'avoir une séance lundi prochain? Certains événements doivent se produire ici lundi qui rendraient peut-être notre présence à cette réunion plutôt difficile. Avec le consentement du Comité nous pourrions nous réunir plus tard cette semaine.

M. PEARSON: Je suis au courant des événements qui peuvent se produire lundi et peut-être même mardi et mercredi. Je pense que peut-être nous pourrions nous réunir lundi à 10 heures du matin. Je crois que le ministre sera ici. Quant à moi, je voudrais poursuivre l'étude du problème que nous avons étudié à la fin de cette séance, c'est-à-dire les consultations au sujet de la situation à Berlin et en Allemagne en général. J'aimerais discuter un peu les résultats de ces consultations au point de vue de la ligne de conduite à adopter en regard des sujets que j'ai mentionnés.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je veux simplement dire ceci: j'espère que je pourrai vous être utile et que nous aurons des renseignements à ce sujet. Je suis sûr que le chef de l'Opposition sait bien que les dépêches d'hier et d'aujourd'hui sont très urgentes.

M. JONES: Il y a aussi une autre question que je voudrais soulever. Le comité directeur et le ministre vont-ils considérer la nécessité, vu la tension qui existe présentement au sujet de Berlin, qui nous ayons une réunion à huis clos pour discuter ce problème? Pensez-vous que cela pourrait nous être utile?

Le PRÉSIDENT: Je peux vous dire très franchement que je n'en vois pas la nécessité. Je vous l'ai dit plus tôt, le comité directeur n'est pas encore complété et en conséquence je dois attendre que nous ayons reçu tous les noms.

M. HERRIDGE: Je désire appuyer la proposition de M. Pearson et je sais que plusieurs d'entre nous voudraient discuter encore ce qui en résulte, comme par exemple le plan Rapacki et peut-être la visite de M. Macmillan à Moscou.

Le PRÉSIDENT: Nos difficultés de lundi prochain résultent de la visite des agriculteurs de l'Ouest. Mais nous devons faire face à notre problème: nous nous sommes engagés lors de la première réunion à tenir nos assemblées autant que possible lorsque la Chambre n'est pas en séance et il y a plusieurs autres comités qui siègent de temps à autre. Il est presque impossible d'obtenir une pièce. Je pense que si nous voulons étudier sérieusement le budget des dépenses nous devons profiter de toutes les occasions qui se présentent afin de parcourir ces crédits.

La prochaine séance aura lieu lundi à 10 heures du matin à la pièce 238S. Cependant vous serez avisés plus tard à ce sujet.

La séance du Comité est ajournée.

CHAMBRE DES COMMUNES
DEUXIÈME SESSION DE LA VINGT-QUATRIÈME LÉGISLATURE
1959

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
Fascicule 2

SÉANCE DU LUNDI 9 MARS 1959

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
EXTÉRIEURES — 1959-1960

Exposé de l'honorable Sydney E. Smith, secrétaire d'Etat aux
Affaires extérieures.

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

et MM.

Aitken (Mlle)
Allard
Argue
Cardin
Crestohl
Dinsdale
Dorion
Eudes
Fairfield
Garland
Hellyer
Herridge

Jones
Jung
Kucherepa
Lafrenière
Lennard
MacLellan
Macnaughton
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee

Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Smith (*Calgary-Sud*)
Stinson
Valade
Vivian

Secrétaire du Comité:

J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 9 mars 1959

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: MM. Crestohl, Dinsdale, Fairfield, Herridge, Jones, Lennard, Macquarrie, Mandziuk, McCleave, Montgomery, Nesbitt, Nugent, Pearson, Smith (*Calgary-Sud*), Vivian et White.

Aussi présents: L'honorable Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et MM. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, Ross Campbell, adjoint spécial au ministre, H. F. Davis, chef de la Division de l'Europe, C. Hardy, Section de l'Amérique latine, J. H. Taylor, adjoint exécutif au sous-ministre des Affaires extérieures, et M. W. T. Delworth, adjoint exécutif au ministre.

Le président remarque qu'il y a quorum et il annonce que le sous-comité du programme et de la procédure se compose de MM. Lennard, Richard (*Ottawa-Est*), Kucherepa, Crestohl, Lafrenière, Jones et Herridge.

Le président met en délibération le crédit 76 — Administration centrale, — et il demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de développer son exposé du jeudi 5 mars 1959.

M. Smith parle de la crise de Berlin et donne les grandes lignes de ce qui s'est produit dans cette région depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les membres du Comité lui posent des questions.

Le Comité s'ajourne à 11 heures et 45 minutes du matin pour se réunir de nouveau à 9 heures du matin, le jeudi 12 mars 1959.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

LUNDI 9 mars 1959,
10 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre. Nous allons commencer nos délibérations.

Avant de procéder, toutefois, je tiens à vous annoncer que les membres du comité directeur sont MM. Lennard, Richard (*Ottawa-Est*), Kucherepa, Crestohl, Lafrenière, Jones et Herridge.

Nous en sommes encore au crédit 76 et le ministre va continuer ses explications à ce sujet.

L'hon. SIDNEY E. SMITH (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, je vous remercie de l'occasion qui m'est fournie de donner quelques détails sur la situation relative à Berlin. Pour la gouverne des membres du Comité, il me semble tout à fait opportun de situer cette question.

Monsieur le président, je n'entrerai pas dans tous les détails.

Lors de la dernière réunion, — de fait, c'était la première réunion en règle du Comité, tenue jeudi dernier, — j'ai dit un mot du problème des consultations juste avant la fin de la séance.

A la fin de cette réunion, le chef de l'opposition a laissé entendre qu'il poserait des questions, au cours de la prochaine séance, sur l'étendue et de la portée des consultations, particulièrement au sujet de la situation qui existe à Berlin.

Je ne cherche pas à jouer au rusé lorsque je déclare, tout comme je l'ai fait observer jeudi dernier, qu'en ce moment tous les gouvernements se sentent quelque peu entravés; j'ai dit que les dépêches affluaient. C'était jeudi. Les dépêches ont afflué encore plus au cours de la fin de semaine, en ce qui concerne les communications faites dans les deux sens avec l'OTAN — avec notre représentant au Conseil de l'OTAN — et avec nos représentants dans les différentes capitales du monde.

Il est toujours difficile de savoir jusqu'où on peut aller quand il s'agit de déclarer en public quelle est notre position, en des circonstances comme que celles où nous nous trouvons. De fait, le mot "consultations" lui-même révèle qu'il devrait y avoir consultations avant qu'un membre du Conseil de l'OTAN, fasse connaître aux journaux une attitude bien déterminée. C'est précisément à cause de ce besoin de consultations que M. Macmillan se rendra à Paris et à Bonn, cette semaine; c'est pourquoi également il sera à Ottawa, la semaine prochaine, avant de se rendre à Washington.

La situation est grave. Je crois pouvoir vous dire qu'il y a peut-être plus d'espoir de trouver une solution qu'il semblerait y en avoir lorsque j'ai participé au débat sur les affaires extérieures, le 26 février.

Je répète ce que j'ai dit jeudi dernier, à savoir que le Conseil de l'OTAN a été complètement saisi de la situation. Le Conseil est en train d'étudier les solutions possibles et il se livre à un examen sous tous ses angles.

Pour revenir maintenant à la question à laquelle j'ai fait allusion il y a un instant, cette question comporte la discussion de plusieurs points de vue, dont les uns ont déjà été acceptés alors que les autres ont été rejetés.

Je proclame certainement la vieille doctrine de Wilson suivant laquelle il doit y avoir des "pactes déclarés ouvertement conclus". Si sa mémoire est fidèle, toutefois, M. Pearson a déjà dit qu'il ne savait pas si le pacte déclaré devait être ouvertement

conclu. Il doit y avoir des pactes déclarés dans des circonstances particulières, mais les discussions faites ouvertement ne sont peut-être pas le meilleur moyen d'arriver. Cela dit, je suis ici pour vous donner tous les renseignements possibles, en tenant compte des réserves que je viens d'apporter.

Tous les membres du Conseil, je le répète, sont d'accord en ce qui a trait à la nécessité de maintenir continuellement la question de Berlin à l'ordre du jour de cet organisme. L'une des questions qu'il faudra maintenant étudier, ce sera la réponse que nous devons faire aux notes que l'U.R.S.S. a envoyées aux puissances d'occupation et aux autres pays, le 2 mars. Quant à la note qu'a reçue le Canada, c'était une réponse à celle que nous avons envoyée le 17 février. Je pense que les puissances d'occupation ont envoyé les leurs le 16 février.

Il y a déjà quelques semaines, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont présenté au Conseil des rapports sur la situation et ils ont précisé qu'ils désirent connaître les vues de tous les gouvernements représentés au Conseil de l'OTAN.

Il faut bien se rendre compte, toutefois, que les trois puissances d'occupation ont des responsabilités spéciales que ne partagent pas les autres membres de l'OTAN. Nous ne devons pas oublier non plus, comme l'a souligné M. Pearson à la Chambre, le 26 février, que le Canada n'a reçu que très peu de renseignements, s'il en a reçu, lorsqu'il s'est agi du blocus de Berlin. Mais le Canada, à ce moment-là, n'était pas engagé aussi directement qu'il l'est à l'heure actuelle. Je reviendrai là-dessus dans quelques instants.

Après avoir dit un mot des responsabilités spéciales qui incombent aux puissances d'occupation, je m'empresse de répéter et de souligner que le problème nous concerne directement eu égard à nos engagements. Il est certes réconfortant de déclarer que les puissances d'occupation n'ont pas été portées à faire abstraction des opinions des autres membres de l'OTAN. De fait, pour vous présenter l'autre côté de la médaille, je dis qu'à plusieurs reprises les puissances d'occupation ont demandé les opinions des autres pays.

J'ai dit, il y a un instant, qu'il serait utile de situer la question. J'aimerais, en premier lieu, faire l'historique du droit d'accès à Berlin qu'ont les puissances d'occupation.

Les puissances d'occupation de l'Ouest, c'est-à-dire les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, estiment qu'elles possèdent un droit indéniable d'accès à Berlin-Ouest, et que ce droit découle de la conquête de l'Allemagne.

Les puissances d'occupation sont d'avis qu'à la suite de la reddition sans condition de l'Allemagne, en 1945, les vainqueurs alliés avaient le droit d'occuper n'importe quelle partie de l'Allemagne, y compris Berlin, et que les diverses ententes intervenues entre les alliés du temps de guerre ne faisaient que définir la manière dont ce droit d'occupation serait mis à exécution.

Comme cela a été mentionné à la Chambre, le 26 février, le droit d'accès à Berlin est contenu implicitement dans les ententes conclues en 1944 et en 1945 au sujet de l'occupation de cette ville.

Je tiens à souligner que la population de Berlin-Ouest se réjouit beaucoup de la présence constante en cette ville des garnisons de l'Ouest. Elle ne considère pas les puissances d'occupation comme des conquérantes, mais elle accueille avec joie car elle voit en elles le rempart de sa propre sécurité.

C'est précisément ce qu'ont démontré très clairement les résultats des élections qui ont eu lieu à Berlin-Ouest, en décembre dernier; au cours de la campagne électorale les candidats communistes ont favorisé la proposition soviétique tendant à faire de Berlin-Ouest une ville libre, mais ils n'ont presque pas reçu d'appui de la part des électeurs.

J'ai sous la main, monsieur, un résumé des diverses négociations qui ont eu lieu en 1943, 1944 et 1945, puis plus tard, relativement à ce problème, à l'époque du

blocus de Berlin. Il serait long et fatigant pour les auditeurs, me semble-t-il, de me voir entrer dans tous les détails; c'est pourquoi je me demande si le Comité consentirait à faire imprimer en appendice à mon témoignage d'aujourd'hui cette revue des ententes qui vient à l'appui de mon exposé? Il y a environ quatre pages et les membres du Comité décideront peut-être que j'en donne lecture.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce que le Comité désire?

M. CRESTOHL: Le ministre pourrait peut-être nous donner un résumé.

M. LENNARD: Il l'a déjà fait, monsieur le président.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne veux pas le condenser davantage, car je n'exposerais que la moitié de la situation. Je dirai toutefois au Comité que, tout d'abord, une entente préliminaire a été formulée, en 1944, par la Commission consultative de l'Europe qui avait été établie à la conférence de Moscou, en octobre 1943. C'était durant la guerre, naturellement.

Le 12 septembre 1944, la Commission consultative de l'Europe, composée des trois principales puissances, du côté allié, prépara un document connu sous le nom de "Protocole relatif aux zones d'occupation en Allemagne et à l'administration du grand Berlin".

Ce document a été signé par les représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S.; il a été approuvé plus tard par les trois gouvernements. Le document dans sa forme définitive, prévoyait, entre autres choses ce qui suit:

Aux fins de l'occupation, l'Allemagne, à l'intérieur de ses frontières, telles qu'elles existaient le 31 décembre 1937, sera divisée en quatre zones, et l'une d'elles sera attribuée à chacune des quatre puissances; Berlin formera une région spéciale qui sera occupée conjointement par les quatre puissances.

A cette époque-là, il régnait une grande confiance en ce qui a trait à la coopération future entre les alliés.

La Commission consultative de l'Europe a adopté, le 14 novembre 1944, une autre entente qui précisait les arrangements relatifs au contrôle et à l'administration de l'Allemagne et de Berlin. Voici le texte de l'article 7 de cette entente adoptée en 1944:

Une autorité de contrôle interallié (*Komandatura*), composée de trois commandants supérieurs nommés par les commandants en chef respectifs, sera établie pour diriger conjointement l'administration de la région du "grand Berlin". Chacun des commandants assumera, à tour de rôle, les fonctions de commandants en chef, à titre de directeur de l'autorité de contrôle interallié.

Il a été aussi question de l'occupation de Berlin dans la déclaration formulée d'un commun accord par les chefs des gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S., après la conférence de Yalta. Voici un passage de cette déclaration faite le 11 février 1945:

En vertu du plan convenu, les forces des trois puissances occuperont chacune une zone séparée de l'Allemagne. Une administration et un contrôle coordonnés ont été prévus en vertu de ce plan grâce à une commission centrale de contrôle qui comprendra les commandants suprêmes des trois puissances et dont le siège sera établi à Berlin. Il a été convenu que la France participerait à ces arrangements.

C'est la première fois qu'on fait mention de la France.

Après la capitulation de l'Allemagne, les quatre gouvernements alliés ont publié, entre autres documents, une déclaration relative aux zones d'occupation de l'Allemagne. Les régions sur lesquelles on était tombé d'accord antérieurement au sein de la Commission consultative de l'Europe y sont délimitées. L'article 2 de cette déclaration, — après la capitulation de Berlin, — est daté du 5 juin 1945 et est aussi conçu:

La région du "grand Berlin" sera occupée par les forces de chacune des

quatre puissances. Une autorité de contrôle interallié (*Komandatura*, en russe), composée de quatre commandants nommés par leurs commandants en chef respectifs, sera établie pour en diriger conjointement l'administration.

C'est donc la quatrième fois qu'on énonce cette ligne de conduite.

Le 14 juin 1945, le président des États-Unis a écrit une lettre au maréchal Staline au sujet du retrait des troupes américaines de la zone soviétique vers la zone d'occupation des États-Unis. Il a proposé que ce transfert se fasse, et voici ses propres mots:

“Conformément aux arrangements relatifs aux mouvements simultanés des garnisons nationales vers le grand Berlin, les forces américaines pouvant passer librement de Francfort et de Brême à Berlin par air, par la route et par chemin de fer.”

J'ai entendu une remarque de M. Dulles à ce sujet. C'est pourquoi les États-Unis, en se basant sur cet engagement et sur cette promesse qui avait été faite plusieurs fois, ont retiré leurs troupes de l'Est et les ont ramenées. C'est ainsi que le gouvernement russe, l.U.R.S.S. en est venu à contrôler complètement cette région qui constitue maintenant l'Allemagne de l'Est. Cela s'est fait avec la confiance que l'entente relative à Berlin — c'est là un des éléments — serait toujours respectée. Le maréchal Staline répondit par lettre, en date du 18 juin 1945:

De notre côté, toutes les mesures nécessaires seront prises en Allemagne et en Autriche conformément au plan précité.

Le 1er juillet 1945, les forces des États-Unis sont entrées à Berlin et se sont retirées des positions avancées qu'elle avaient atteintes en Allemagne de l'Est. Les forces du Royaume-Uni et de la France se sont installées, par la suite, dans la partie ouest de la ville. En vue de se préparer à ce changement, une conférence a eu lieu le 29 juin 1945 entre les commandants en chef, soit le maréchal Joukov, le général Clay et le général Weeks. On s'est entendu de manière que les puissances de l'Ouest puissent utiliser des routes, des chemins de fer et des voies aériennes spécifiques et, ainsi exercer leur droit d'accès à Berlin. L'organisme de contrôle allié en Allemagne a précisé d'avantage ces arrangements d'ordre général. De plus, l'exercice du droit d'accès à Berlin, de la part des puissances occidentales, a suscité divers modes d'application et diverses ententes.

Je mentionne ici que le gouvernement soviétique, dans sa note du 27 novembre 1958, a semblé rattacher les ententes conclues par les quatre puissances relativement à l'Allemagne, — ententes dont j'ai parlé, — à l'accord de Potsdam daté du 1er août 1945, et il a semblé déclarer que les prétendues violations de l'accord de Potsdam étaient une raison de déclarer nulles et sans effet les autres ententes que j'ai citées.

Les puissances occidentales ont, par la suite, fait savoir dans des déclarations publiques que les arrangements concernant l'occupation de Berlin sont entrés en vigueur longtemps avant la conclusion de l'accord de Potsdam et que leur validité ne dépendait pas de l'accord de Potsdam, puisque le protocole de Potsdam ne visait nullement les ententes relatives à Berlin. Voilà donc la déclaration; et je suis convaincu qu'il s'agit d'un dossier clair en ce qui a trait aux droits et aussi, naturellement, aux responsabilités des trois puissances d'occupation de l'Ouest au sujet de Berlin.

J'aimerais revenir un instant sur les événements d'après-guerre, afin de situer la question. Au cours des années qui ont suivi immédiatement la guerre, il s'est manifesté un désaccord grandissant entre l'Union soviétique, d'une part, et les puissances occidentales, d'autre part, au sujet des arrangements relatifs à l'Allemagne et à Berlin. Le Conseil des ministres des affaires étrangères a tenté d'en arriver à un traité de paix concernant l'Allemagne, mais ses efforts sont demeurés vains.

Le 20 mars 1958, les représentants soviétiques ont quitté le Conseil de contrôle allié de l'Allemagne qui siégeait à Berlin et, un peu plus tard, les autorités soviétiques ont cherché à multiplier les contrôles sur le mouvement des forces et des

marchandises des puissances alliées entre l'Allemagne de l'Ouest et Berlin-Ouest. Il s'ensuivit une série de restrictions, nous nous en souvenons, relativement au trafic en direction ou en provenance de Berlin, restrictions qui aboutirent au blocus de Berlin.

C'est un fait bien connu qu'un pont aérien a été organisé par les trois puissances occidentales, afin de ravitailler la ville de Berlin Ouest. Il s'agissait là d'un effort à la fois dramatique et fructueux en vue de démontrer à l'Union soviétique que toute action unilatérale de ce genre visant à mettre fin à des ententes et à abandonner des responsabilités reposant sur de solennels engagements internationaux serait l'objet d'une ferme résistance de la part des pays occidentaux. Eh bien, vous savez que le blocus a été infructueux.

Le 4 mai 1949, à New-York, les gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'U.R.S.S. et de la France ont conclu une entente qui, entre autres choses, — et vous trouverez dans ce texte une nouvelle affirmation de la position déjà établie dans les ententes antérieures, — prévoyait ce qui suit:

Toutes les restrictions établies depuis le mars 1948 par le gouvernement soviétique relativement aux communications, au transport et au commerce entre Berlin et les zones occidentales de l'Allemagne, et entre les zones orientale et occidentale, seront abolies le 12 mai 1949.

Les ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni, de la France, des États-Unis et de l'U.R.S.S. ont souscrit cette entente par la suite, au cours d'une réunion, tenue à Paris, du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

Monsieur le président, j'ai essayé de vous donner les grandes lignes de ce qui constitue les ententes essentielles conclues, relativement à Berlin, par les quatre puissances. Elles font voir clairement et de façon convaincante, que les puissances occidentales ont parfaitement le droit de continuer à demeurer à Berlin-Ouest, jusqu'à ce que et à moins que d'autres arrangements relatifs à cette ville, acceptables pour toutes les nations intéressées et de préférence, — nous avons toujours dit "de préférence", — reposant sur la réunification de l'Allemagne, soient conclues à la suite d'ententes adoptées librement. Ces arrangements devraient être en vigueur jusqu'à ce que se produise cet heureux événement.

Du côté occidental, on veille à ce que les droits fondamentaux des puissances de l'Ouest ne soient l'objet d'aucun autre acte d'ingérence. Ainsi, lorsque la République fédérale d'Allemagne a accédé à la souveraineté, au milieu de l'année 1955, les puissances occidentales se sont réservé leurs droits et leurs responsabilités concernant Berlin et l'Allemagne prise dans son ensemble.

De même, du côté soviétique, on peut trouver des indices, sinon même des signes explicites, que les Soviétiques prennent aussi la même attitude. Ils n'ont pas fait de Berlin-Est une partie intégrante de la République démocratique d'Allemagne, du point de vue strictement officiel. En un sens, c'est reconnaître, à toutes fins pratiques, qu'ils ont des responsabilités en vertu des ententes quadripartites relatives à Berlin. La responsabilité spécifique qu'ont les Soviétiques en ce qui a trait au contrôle de l'acheminement du personnel militaire et des marchandises en direction et en provenance de Berlin-Ouest a été définie par les Russes eux-mêmes dans un échange de lettres accompagnant un traité conclu entre l'Union soviétique et l'Allemagne de l'Est, en septembre 1955.

Je pourrais continuer, monsieur le président, mais je ne veux pas entrer dans les complexités d'ordre juridique qui ont trait à la situation relative à Berlin. Toutefois, il me semble fort souhaitable que nous ayons une idée plus claire du fondement de ce que l'Ouest appelle le droit d'accès à Berlin des puissances occidentales. Il repose solidement sur un fait historique, sur une pratique et une coutume établies et reconnues depuis le blocus de Berlin, en 1948.

Le gouvernement canadien est tout à fait conscient des dangers que présente le problème de Berlin et il se rend compte que les puissances d'occupation ont l'obliga-

tion d'étudier la manière de faire face à toute éventualité. Nous espérons sincèrement, — je le dis bien sérieusement et avec le plus grand calme, — réussir à éviter les extrêmes auxquels, toutefois, on ne peut s'empêcher de songer quand on dresse des plans en vue de faire face à toute éventualité. Je ne sais pas si oui ou non il est utile à qui que ce soit, au point où nous en sommes, de dire: "si tu tires, je vais tirer". Nous parlons d'éventualités possibles. Les deux parties à ce différend ne devraient pas adopter une attitude provocatrice. De l'avis du Canada, nous ne devons pas permettre que les deux millions et demi de citoyens de Berlin-Ouest envers lesquels nous nous sommes engagés soient absorbés dans l'Allemagne de l'Est.

M. Krouchtchev a laissé entendre dans le discours qu'il a prononcé à Leipzig, au cours de la dernière fin de semaine, que le transfert au régime de l'Allemagne de l'Est des responsabilités des Soviétiques à l'égard de Berlin, transfert qu'il avait fixé au 27 mai, ne pouvait pas être considéré comme un ultimatum. Il est donc possible de discuter et de négocier. Il a bien dit, dans son discours de Leipzig, que si des négociations raisonnables étaient entreprises avant le 27 mai, il serait possible de remettre à plus tard la date à laquelle devrait se faire le changement de situation, à Berlin; il a bien déclaré que la date pourrait être retardée d'un mois ou deux, soit jusqu'en juin ou juillet.

La situation fondamentale, monsieur le président, demeure la même en dépit des remarques de M. Krouchtchev, mais elle sert à affermir l'espoir que nous avons de voir s'engager de fructueuses négociations et de trouver le fondement d'une entente sur des problèmes plus considérables, ce qui pourrait conduire à une situation où la ville de Berlin ne serait plus une source de tension internationale.

J'ai fait allusion au problème de Berlin de même qu'à l'OTAN dans le discours que j'ai prononcé à la Chambre, le 26 février, mais j'aimerais m'étendre un peu plus longuement sur ce que j'ai dit à ce moment-là. Je viens de mentionner que le Canada n'avait pas pris d'engagements relativement à la situation qui existait à Berlin en 1948, lorsque cette ville a été soumise à un blocus. J'ai aussi signalé que notre engagement est beaucoup plus exact et beaucoup plus précis qu'il ne l'était en ce temps-là.

En octobre 1954, une conférence a été tenue à Londres. Cette conférence devait porter sur l'élaboration de plans relatifs à la fin de l'occupation de la République fédérale d'Allemagne et à l'incorporation de l'Allemagne de l'Ouest dans l'OTAN. Au cours de cette conférence, les trois puissances occidentales ont publié une déclaration datée du 2 octobre 1954 et qui disait:

La sécurité et le bien-être de Berlin et le maintien de la position des trois puissances dans cette ville sont considérés par les trois puissances comme des éléments essentiels de la paix du monde libre dans la présente situation internationale. C'est pourquoi elles vont maintenir des forces armées à l'intérieur du territoire de Berlin aussi longtemps que l'exigeront leurs responsabilités. Elles réaffirment donc qu'elles vont considérer toute attaque contre Berlin, d'où qu'elle vienne, comme une attaque dirigée contre leurs forces et contre elles-mêmes.

Immédiatement après la conférence de Londres, il ya eu une réunion du Conseil de l'OTAN, au cours de laquelle la République fédérale d'Allemagne a été invitée à adhérer au Traité de l'Atlantique-Nord. C'est aussi au cours de cette même réunion que, le 23 octobre 1954, tous les membres du Conseil de l'OTAN, y compris le Canada, ont fait leur la déclaration des trois puissances relative à Berlin que je viens de mentionner. Ils ont déclaré que toute attaque contre Berlin serait considérée comme une attaque contre eux-mêmes. C'est ce qu'ont déclaré tous les membres de l'OTAN. C'est depuis cette date que le Canada se trouve directement concerné dans l'affaire de Berlin. Il est vrai, toutefois, que nous ne sommes pas engagés aussi directement que les puissances d'occupation, comme je l'ai signalé plus haut.

La République fédérale d'Allemagne se trouve engagée très intimement, cela va de soi, dans le problème de Berlin. Il est facile de comprendre la force et la validité de l'opinion des Allemands de l'Ouest. Ils estiment toujours que Berlin sera la capitale éventuelle ou la vieille capitale rénovée d'une Allemagne réunifiée. L'Allemagne de l'Ouest a donc la responsabilité de payer les frais d'occupation que requièrent les trois puissances d'occupation à Berlin. Elle a pris cet engagement et elle l'a tenu. Ces frais d'occupation n'ont pas été versés directement aux puissances d'occupation, mais ils constituent plutôt une partie des subsides considérables que donne la République fédérale d'Allemagne à l'administration municipale de Berlin-Ouest. Ce sont des subsides considérables que l'Allemagne de l'Ouest verse à Berlin-Ouest; de fait, ils représentent dans une large mesure une forme importante d'aide à l'économie de Berlin-Ouest.

En plus de la déclaration faite par le Conseil de l'OTAN et à laquelle le Canada s'est joint le 23 octobre 1954, il y a une autre obligation qui se trouve à l'article 6 du Traité de l'Atlantique-Nord. L'article 6 prévoit, en effet, qu'une attaque armée contre les forces d'occupation—c'est écrit en toutes lettres—en Europe de tout pays qui est membre du traité constitue une attaque armée contre toutes les parties, au sens de l'article 5 de cet pacte.

Je voudrais simplement mentionner en passant que le Canada s'intéresse vivement et depuis longtemps à la ville de Berlin-Ouest. Les relations diplomatiques n'avaient pas encore été établies entre l'Allemagne de l'Ouest et le Canada que déjà notre pays maintenait, depuis plusieurs années, une petite mission à Berlin-Ouest. Elle était accréditée auprès de ce qu'on appelait alors le Conseil de contrôle allié. A l'heure actuelle, la mission que nous avons à Berlin-Ouest se rattache intimement à notre ambassade de Bonn. L'ambassadeur du Canada près l'Allemagne de l'Ouest a le titre et la responsabilité de chef de la mission militaire canadienne à Berlin-Ouest, et il se rend fréquemment dans cette ville. Nous avons un agent permanent du service extérieur de même que quelques membres du personnel qui sont préposés à cette mission de Berlin-Ouest. Je pourrais m'étendre plus longuement sur les devoirs de cette mission. Elle relève de notre ambassadeur à Bonn en ce qui a trait aux affaires d'ordre consulaire, au travail de renseignements et à d'autres formes d'activité du même genre.

J'aimerais dire un mot, maintenant, de la possibilité qu'ont les membres de notre mission canadienne d'entrer à Berlin-Ouest et d'en sortir. Nous leur avons donné instructions, au cours des années, de se rendre à notre mission de Berlin-Ouest ou de la quitter en utilisant les lignes aériennes commerciales, afin que les Russes ne puissent pas les empêcher de passer sous prétexte que le Canada n'avait pas signé les ententes initiales relatives à l'accès par la route ou par chemin de fer.

Je pourrais dire quelques mots des moyens d'accès en général. Il y a trois lignes d'aviation civile qui se rendent à Berlin-Ouest, soit la *Pan-American Airways*, la *British European Airways* et la société Air-France, c'est-à-dire une ligne d'aviation pour chaque puissance d'occupation. Comme vous le savez, les sociétés civiles utilisent les corridors aériens qui avaient été convenus. Les puissances d'occupation se servent surtout des routes et des chemins de fer comme le prévoit les ententes. Les véhicules des puissances d'occupation passent par deux endroits de vérification sur la route allant à Berlin-Ouest et ils sont vérifiés par les gardes militaires soviétiques lorsque leurs occupants présentent l'identification appropriée. Le trafic de l'Allemagne de l'Ouest et de Berlin-Ouest est inspecté par des Allemands de l'Est, mais ce sont des fonctionnaires soviétiques qui examinent les papiers dont sont porteurs ceux qui s'occupent du trafic des puissances d'occupation.

Monsieur le président, même depuis le 26 février, date à laquelle nous avons discuté ces questions à la Chambre, il s'est produit des événements importants. Le 3 mars, à la fin de la visite de M. Macmillan en U.R.S.S., un communiqué a été publié. Je pense qu'il nous serait utile de jeter un coup d'oeil, durant quelques instants, sur

la nature de ce communiqué et des événements subséquents. Ce communiqué énonçait certains principes. Il insistait sur le fait que les deux premiers ministres n'avaient pas entamé de négociations mais avaient plutôt procédé à un échange de vues et, comme l'a signalé M. Macmillan, tant avant son voyage à Moscou que depuis son retour à Londres, les conversations qu'il avait eues en U.R.S.S. pouvaient être considérées comme étant une sorte d'exploration.

Quant aux problèmes les plus importants, ceux qui se rapportent à l'Allemagne et à Berlin, les premiers ministres n'ont pu s'entendre sur leur aspect juridique et politique. Il nous faut l'admettre. Ils ont réussi à s'entendre, toutefois, sur la nécessité de tenir à brève échéance des négociations entre les gouvernements intéressés afin d'établir une base qui pourrait servir à régler les divergences d'opinion. Le communiqué mentionnait que des négociations de ce genre pourraient aider à créer un régime stable de sécurité européenne.

Il a été convenu qu'on pourrait avec avantage étudier plus longuement la possibilité d'augmenter la sécurité en recourant à une méthode, — c'était dit dans le communiqué et je l'ai lu avec soin, — de limitation des forces et des armes, de type classique comme nucléaires, dans une région convenue de l'Europe, si cette méthode s'ajoutait un régime approprié d'inspection.

Les premiers ministres, MM. Macmillan et Krouchtchev, ont appuyé le principe suivant lequel les divergences de vues entre nations devraient être réglées par des négociations et non pas par la force. Il est douteux, en effet, que la force puisse fournir des solutions adéquates, en quelque circonstance que ce soit.

Ils ont mentionné, toujours d'après le communiqué, et ils ont discuté l'importance de faire des progrès en vue de résoudre le problème du désarmement. Ils ont aussi déclaré qu'il est particulièrement souhaitable d'en venir à une entente sur la cessation des essais d'armes nucléaires grâce à un régime efficace d'inspection et de contrôle internationaux.

Le 26 février, j'ai dû déclarer à la Chambre qu'il s'était produit un ralentissement, — et c'est là un euphémisme, — dans les négociations en cours à Genève en ce qui a trait à la cessation des essais nucléaires. On peut trouver dans le communiqué en question quelque motif d'espérer que M. Krouchtchev s'intéressera peut-être directement à ce problème en vue d'en venir à une entente.

A son retour à Londres, M. Macmillan a dit à la Chambre des communes que le but principal de son voyage avait été de chercher à connaître et à mieux comprendre les points de vue réciproques. Il a, toutefois, insisté, dans le rapport qu'il a fait à la Chambre des communes la semaine dernière, sur la gravité de la situation et sur l'importance primordiale des problèmes en cause. M. Macmillan a fait allusion à la possibilité qu'avait soulevée M. Krouchtchev d'entreprendre des négociations en vue d'un pacte de non-agression. Il n'y a pas eu de négociations relativement à un pacte de non-agression, mais M. Macmillan a bel et bien mentionné que le Royaume-Uni était disposé à souscrire à une déclaration dans ce sens et sur les modalités de la non-agression. M. Macmillan a déclaré dans son exposé à la Chambre que cette question ferait l'objet d'autres discussions entre les deux gouvernements. Je me rappelle que, jeudi dernier, M. Herridge a demandé des observations sur les résultats du voyage de M. Macmillan. Ayant consacré beaucoup de temps à cette question, j'espère avoir répondu à la demande de M. Herridge et avoir traité les points auxquels il songeait. Je soutiens que si nous sommes plus près d'une entente au sujet d'une conférence entre l'Est et l'Ouest, cela est dû, pour une large part, à la sagesse et à la vigueur qu'ont manifestées MM. Macmillan et Lloyd au cours de leur voyage en Union soviétique, et je demeure indifférent aux remarques, de quelque source qu'elles soient, tendant à soutenir le contraire.

M. HERRIDGE: Très bien!

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne veux pas parler des événements d'ordre social ou politique, mais je tiens à être très explicite sur ce point. M. Macmillan a

prouvé une fois de plus combien il est dévoué à la cause commune et il a fait preuve d'une vigueur que nous lui connaissons et qu'il a déployée en refusant de se laisser décourager par des circonstances défavorables.

M. Macmillan sera à Paris et à Bonn, cette semaine, et il viendra à Ottawa le mercredi 18 mars. Nous attendons sa visite pour en savoir plus long sur les discussions qui ont eu lieu à Moscou et les efforts qu'il a faits en vue d'explorer la situation avec le général De Gaulle et M. Adenauer. Cela nous sera très utile. Je ne laisse nullement entendre que nous sommes à court d'idées: c'est plutôt le contraire qui est vrai. Le Canada n'a jamais été à court d'idées: nous en avons énoncé. J'ai mentionné dans mon discours à la Chambre qu'une de ces idées se rapportait au retrait des forces et j'ai dit qu'il y avait une longue liste à ce sujet. Les propositions que nous avons soumises à notre ambassadeur à l'OTAN ont été étudiées avec soin et elles continuent de l'être.

Les discussions que nous aurons avec M. Macmillan et avec le secrétaire aux Affaires étrangères, M. Selwyn Lloyd, nous permettront d'évaluer certaines opinions qui ont été mises de l'avant, nous rappelant que les consultations s'imposent, ainsi qu'on l'a constaté dans la pratique au cours des derniers mois. Il nous sera peut-être possible de faire aux puissances de l'OTAN, de la part de l'Ouest, des propositions concrètes, qui seront appuyées non seulement par nos partenaires de l'OTAN mais aussi par l'opinion de notre propre peuple et même par l'opinion mondiale.

Puis-je répéter ce que j'ai déjà dit, je pense, la première fois que j'ai comparu devant ce Comité, en 1957: nous devons être positifs et nous ne devons pas laisser toujours l'initiative à l'U.R.S.S., ce qui lui permet de nous faire courir d'une proposition à l'autre et de créer l'impression, comme le fait croire leur propagande, que les Soviétiques sont les seuls à se soucier de la paix mondiale. Je pense qu'il serait avantageux, tout en maintenant une attitude ferme au sujet de Berlin, d'éviter de toujours dire "non". Ne nous serait-il pas possible, tout en gardant cette ferme attitude, de dire parfois "oui, pourvu que", au lieu de dire toujours ou fréquemment "non, à moins que". Il est bien possible qu'une attitude de ce genre à l'endroit de négociations puisse nous être très utile sans que nous ayons à sacrifier notre force.

Je voudrais dire un mot maintenant de la note soviétique. Depuis le débat qui a eu lieu à la Chambre, le 26 février, nous avons reçu une réponse, — les puissances occidentales ont reçu une réponse, — à la note qui avait été adressée à la suite de la note russe datée du 10 janvier. Nous avons reçu une réponse à la note que le Canada a envoyée le 17 février. Je déposerai cette note avec plaisir lorsqu'on en aura vérifié la traduction. La note envoyée au Canada ne renferme rien d'important qu'on ne puisse également trouver dans les notes qui ont été adressées au Royaume-Uni, aux États-Unis et à la France.

Comme je l'ai laissé entendre antérieurement, on est à étudier la réponse que les puissances occidentales adresseront à cette note. Les consultations en cours à l'OTAN et dans les diverses capitales et surtout les voyages de M. Macmillan à Paris, à Bonn, à Ottawa et à Washington seront de nature à faciliter grandement la préparation de cette réponse.

La note du 2 mars réaffirme la nécessité d'un traité de paix pour l'Allemagne et le besoin d'un traité de ce genre en vue d'empêcher le militarisme allemand. La note soutient qu'un traité de ce genre contribuerait au règlement du problème de Berlin et elle affirme avec instance que la réunification de l'Allemagne doit être laissée aux deux États allemands. Elle avertit que toute tentative, de la part des puissances de l'Ouest, de maintenir par la force l'accès à Berlin se butera à la force et mènera à la guerre.

La note prétend que l'U.R.S.S. souhaite en venir à un règlement du problème berlinois qui puisse être acceptable pour tous les intéressés. Elle réclame une conférence au sommet des quatre puissances, auxquelles se joindraient la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest, afin de discuter d'un

traité de paix et d'un changement de statut pour la ville de Berlin, comme le prescrit l'U.R.S.S. La note affirme qu'une conférence au sommet pourrait étudier un ordre du jour plus vaste qui comprendrait la sécurité européenne, le désarmement, le retrait mutuel des troupes, une zone de dégagement et une zone fermée aux armes atomiques, la diminution des troupes en territoire étranger, l'interdiction des armes nucléaires, et la mise au ban des essais nucléaires.

Les décisions relatives à un traité de paix auxquelles on pourrait en venir à une conférence de ce genre devraient ensuite être transmises à une conférence sur la paix, comme le laissait entrevoir la note de l'U.R.S.S., en date du 10 janvier. Cette note affirme que l'Union soviétique estime qu'une conférence au sommet serait de nature, semble-t-il, à produire de meilleurs résultats qu'une réunion à tout autre niveau; mais elle mentionne — et cela est important — que l'U.R.S.S. est disposée à accepter une réunion des ministres des Affaires étrangères qui discuterait des propositions soviétiques en vue d'un traité de paix avec l'Allemagne et de la question de Berlin, ce qui constitue un ordre du jour moins chargé que celui auquel elle avait songé pour une conférence au sommet.

La note déclare que si les quatre puissances ne sont pas encore prêtes à une conférence au sommet, le gouvernement soviétique serait disposé à assister à une réunion des ministres des Affaires étrangères; mais la note stipule également que la réunion des ministres des Affaires étrangères devrait avoir comme participants les mêmes pays que ceux qui seraient invités à la conférence au sommet proposée, à savoir les quatre puissances, l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Il a proposé qu'une réunion des ministres des Affaires étrangères ait lieu au mois d'avril et il a aussi accepté la proposition occidentale suggérant que la réunion se tienne à Vienne ou à Genève.

Cette dernière note des Soviets doit naturellement être évaluée à la lumière de la politique soviétique à l'endroit de l'Allemagne, ainsi qu'elle se manifeste depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Cette politique comprend deux éléments.

Le premier, c'est que l'U.R.S.S. a fait des efforts soutenus en vue d'ériger un État communiste dans la zone soviétique de l'Allemagne et qu'elle a intégré l'Allemagne de l'Est au bloc soviétique du point de vue politique, économique et militaire. En 1948, elle a essayé de chasser de Berlin les alliés occidentaux. Depuis lors, elle a accepté des engagements spécifiques afin d'assurer le fonctionnement normal des transports et des communications entre Berlin et l'Allemagne de l'Ouest. Il ne faut pas l'oublier.

Le deuxième élément, c'est que l'U.R.S.S. soutient qu'il faut d'abord conclure à un traité de paix avec l'Allemagne de l'Est et avec l'Allemagne de l'Ouest. Ce traité de paix doit prévoir la démilitarisation et la neutralisation de toute l'Allemagne. La réunification de l'Allemagne doit ensuite précéder l'élection d'un gouvernement entièrement allemand et doit s'accomplir par des négociations directes entre les deux moitiés de l'Allemagne; la réunification doit permettre à un État communiste de continuer à exister en Allemagne de l'Est.

En manifestant cette attitude, l'Union soviétique a continué à dénoncer le réarmement de l'Allemagne et elle a donné l'avertissement que le réarmement retarderait la réunification et que le fait de fournir des armes nucléaires à l'Allemagne de l'Ouest serait de nature à empêcher cette réunification.

Telle est, d'après moi, l'attitude actuelle de l'U.R.S.S. à l'endroit de l'Allemagne de l'Est. Et pourtant, je conclus en disant qu'elle est disposée à discuter et à négocier au sujet de la situation.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions. Malheureusement, il me faudra partir pour assister à la séance d'un autre comité, dans quelques minutes.

Je remercie beaucoup le ministre d'avoir passé en revue, de façon aussi détaillée, la visite de M. Macmillan. Malgré les premiers rapports, plutôt décevants, qu'ont fait paraître les journaux au sujet de cette visite, je crois comprendre que ce voyage a

été beaucoup plus profitable que ne l'avaient laissé entendre les journaux au début.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Vous avez raison.

M. HERRIDGE: La lecture des comptes rendus des journaux me porte à croire que M. Macmillan est exactement l'homme qu'il faut pour traiter avec un individu comme M. Krouchtchev, dans les circonstances actuelles.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Eh bien, les journalistes ont eu à faire face à ce problème au milieu du voyage, lorsque M. Krouchtchev décida de prononcer un discours de caractère politique.

M. HERRIDGE: Exactement.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): A mon sens, la sûreté de jugement et le courage qu'a manifestés M. Macmillan, dans ce que j'ai appelé des "circonstances pénibles", ont contribué au succès de son voyage du point de vue de l'exploration.

M. HERRIDGE: Je pense que l'attitude de M. MacMillan mérite notre admiration.

M. PEARSON: L'exposé du ministre a naturellement touché à de nombreux sujets sur lesquels je crois que quelques membres du Comité et peut-être tous aimeraient poser des questions. Pour ma part, j'aimerais certainement en poser.

J'espère que l'occasion nous sera donnée, au cours d'une réunion ultérieure, de poser le genre de questions que nous avons à l'esprit à l'heure actuelle et que nous aurons la chance d'étudier ce que le ministre a dit: nous n'avons ni cette occasion ni cette chance présentement. Il y a, toutefois, des choses qui me sont venues à l'esprit spontanément en écoutant son exposé. Je pourrais peut-être en mentionner une ou deux à titre préliminaire.

Le ministre a signalé les difficultés qu'il a éprouvées à nous donner les détails relatifs aux négociations diplomatiques en cours.

Naturellement, je pense que nous comprenons tous cela. Personne ne peut s'attendre que soient publiées des négociations du genre de celles qui ont lieu actuellement au sein de l'OTAN. Il s'agit là d'une diplomatie de caractère confidentiel et qui est nécessaire dans les circonstances actuelles.

Toutefois, au sujet de la diplomatie de caractère confidentiel, il y a deux réserves que j'ose faire lorsqu'il s'agit d'un problème de ce genre. La première réserve se rapporte aux principes, à la ligne de conduite fondamentale. La ligne de conduite fondamentale devrait être rendue publique, afin que nous sachions sur quoi reposent les négociations en cours.

L'autre réserve c'est qu'il ne devrait pas y avoir d'engagements qui lient le Parlement et le peuple.

Compte tenu de ces considérations, j'aimerais poser au ministre une ou deux questions relatives à l'exposé qu'il vient de faire. Si nous acceptons la position telle qu'il l'a décrite, — de façon très précise, je crois — et que M. Krouchtchev a offerte comme solution du problème de Berlin et des problèmes connexes de l'Allemagne, il n'y aurait pas la moindre vraisemblance de règlement, cela va de soi.

Il ne faut peut-être pas prendre toutes les déclarations de M. Krouchtchev au pied de la lettre, surtout parce qu'elles semblent changer de jour en jour, quant à l'insistance qu'il y met, tout comme ses méthodes diplomatiques semblent changer d'un jour à l'autre.

Il est bien difficile d'y voir clair. Je reconnais avec M. Herridge que M. Macmillan, qui est la dernière victime, — il n'a pas été précisément une victime, — ou plutôt le dernier sujet sur lequel se soient exercées ces méthodes, s'est comporté d'une manière qui mérite certainement toute notre admiration, et je sais qu'il l'a effectivement.

M. Krouchtchev semble être l'un de ces individus qui vous abattent, mettent du baume sur vos blessures, vous versent à boire et vous aident à vous relever; puis, lorsque vous commencez à vous dire que, somme toute, il n'est pas si mal, il vous abat de nouveau. C'est pourquoi on ne sait jamais quoi penser de son attitude.

Sa façon de procéder a, toutefois, lassé voir clairement qu'il y a certaines choses dans la politique russe à l'égard de l'Allemagne que l'Ouest ne pourrait que difficilement accepter.

Le ministre a dit que notre ligne de conduite doit reposer sur la fermeté, et c'est ce qui a été répété par d'autres dirigeants de l'Ouest. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. La fermeté, cependant, n'est pas une ligne de conduite en soi. Elle est peut-être une attitude qui pourrait inspirer une ligne de conduite, mais elle n'est pas une ligne de conduite.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai dit que c'était une ligne de conduite en ce qui a trait à Berlin-Ouest.

M. PEARSON: C'est peut-être une ligne de conduite dans le cas présent, en un sens; mais je persiste à croire que la fermeté seule, même si elle est essentielle, ne saurait apporter de solution. Elle pourrait peut-être engendrer une situation qui permettrait de faire des propositions susceptibles d'être acceptées.

Au sujet des lignes de conduite qui pourraient reposer sur la fermeté, il y a deux choses sur lesquelles nous devrions être éclairés, à la fois en ce qui a trait à la ligne de conduite du Canada et à celle de l'Ouest. Si j'en parle, c'est qu'il en a été question à Washington et aussi à Londres. De fait, il y a plus de deux choses.

En voici une: sommes-nous prêts à accepter, même comme base de négociation pour les discussions qui devront avoir lieu, la théorie soviétique qui a été répétée par M. Krouchtchev, à savoir que l'une des deux Allemagnes devra être communiste? Il est revenu de nouveau là-dessus au cours des deux ou trois derniers jours.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui, en effet, à Leipzig.

M. PEARSON: C'est là une des choses. La deuxième, comme base de toute négociation relative à l'unification de l'Allemagne, insistons-nous sur des élections libres ou bien pouvons-nous, comme l'a signalé M. Dulles il y a environ un mois, accepter quelque autre méthode?

L'autre question, — j'en ai une foule d'autres, — peut-être puis-je la soulever en ce moment: M. Krouchtchev a dit également que le 27 mai, — il a apporté une réserve, comme le ministre l'a mentionné, en disant que cela pourrait être à une date ultérieure pourvu que les négociations se déroulent de façon satisfaisante le 27 mai, — ou à une date quelconque les Soviets allaient remettre au gouvernement de l'Allemagne de l'Est le contrôle de l'accès à Berlin.

Cela représente peut-être un changement important. Je me demande si cela pourrait être accepté comme solution et si, une fois que cela aura été fait, le gouvernement du Canada sera d'avis que le gouvernement de l'Allemagne de l'Est, agissant à titre d'agent de l'Union soviétique, ou à quelque autre titre, sera le corps constitué avec lequel nous pourrions traiter à ce sujet? Si nous n'acceptons pas cela, quelle sera alors la situation?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): En ce qui a trait à la première question de M. Pearson, je voudrais de nouveau ce que j'ai dit lors de la dernière séance du comité, qui était, de fait, la première séance, et ce que j'ai dit à la Chambre, à savoir qu'il faut être ferme au sujet du problème de Berlin-Ouest mais flexible et constamment disposé à négocier.

Des idées de ce genre ne sont pas incompatibles. Après avoir insisté sur ce point-là, je déclare que le Canada est de ceux qui préconisent un équilibre entre ces deux points de vue.

Quant à la question de faire de l'Allemagne de l'Est un État communiste, je vais tâcher d'être très franc avec le Comité. Nous sommes en présence d'un fait. Encore la semaine dernière, dans le discours qu'il a prononcé à Leipzig, comme l'a dit le chef de l'opposition, M. Krouchtchev a fait voir qu'il change d'attitude de temps à autre et même d'un endroit à l'autre.

Le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest désire la réunification. Il veut que Berlin soit la capitale d'une Allemagne réunifiée.

Les puissances de l'Ouest ont reconnu le point de vue de l'U.R.S.S. relativement à la sécurité européenne. Elles ont dit, — je crois que c'est en 1955 que M. Selwyn Lloyd l'a déclaré à la Chambre des communes, — et je pense que c'est l'an dernier que M. Adenauer a admis l'inquiétude des Soviets au sujet d'une Allemagne réunifiée et qui serait complètement armée, au milieu de l'Europe.

Tous ces chefs des puissances de l'Ouest ont déclaré qu'une Allemagne réunifiée, une Allemagne libre, ne servirait pas de base à des opérations militaires ni à des installations militaires. Ils ne voulaient pas dépasser la ligne, la ligne orientale de l'Allemagne de l'Ouest.

Je ne sais pas; je n'ose pas deviner quelle pourrait être la solution à la réunification de l'Allemagne ni quand elle pourra se faire. Ce que je sais, c'est que M. Dulles a déclaré au cours d'une conférence de presse que l'U.R.S.S. avait consenti à des élections libres à Genève, en 1955, et qu'il n'est pas nécessaire que des élections libres précèdent un certain degré de réunification; nous nous réjouissons de cette déclaration de M. Dulles.

Je ne crois pas que nous voyions très bientôt une réunification de l'Allemagne, ni que cette réunification se fasse tout d'un coup. En deux mots, l'attitude du Canada est la suivante: nous aimerions discuter ce problème qui a été examiné, jusqu'à un certain point, au Conseil de l'OTAN.

Pourrions-nous en venir à une entente, à un accord, grâce auquel la réunification de l'Allemagne pourrait se faire petit à petit ou graduellement?

En ce qui a trait à l'Allemagne de l'Ouest et quant à la séparation de ce que les Allemands croient fermement constituer les deux parties de l'Allemagne, je connais leur intense désir d'en arriver à la réunification de leur pays. C'est pourquoi je répète que ce problème devrait être étudié avec soin du point de vue des mesures qu'il faudrait prendre graduellement en vue de la réunification.

Quant à l'accès à Berlin-Ouest par la route, par chemin de fer, par la voie des airs ou par canal, je peux dire que du point de vue juridique ces moyens nous sont assurés. J'ai essayé de signaler que cela ne règle pas le problème comme il se présente à nous en ce moment.

La perspective de voir les Allemands de l'Est servir d'agents de l'U.R.S.S. ne m'inquiète pas. Au cours de la fin de semaine, les journaux ont rapporté que M. Grotewohl, de l'Allemagne de l'Est, avait dit que lorsqu'ils assumeront la direction, s'ils l'assument, ils exerceront le pouvoir de surveillance du trafic sur l'autoroute par exemple, avec grand soin et avec générosité. J'aimerais bien savoir quelles en seraient les garanties.

Je dois dire, monsieur le président, que le recours à la force m'inquiéterait beaucoup en ce qui a trait à la question de savoir qui apposera le sceau sur les documents relatifs aux voyages.

M. PEARSON: Je pense que nous partageons tous l'inquiétude du ministre au sujet du recours à la force, car une sorte de force pourrait bien conduire à une autre et cela nous susciterait des embarras. Mais si un changement a lieu en faveur d'une autre autorité — une autorité de l'Allemagne de l'Est — et si elle n'est pas reconnue par toutes les puissances de l'OTAN, surtout par celles qui ont des responsabilités spéciales à Berlin, si ces dernières essaient d'approvisionner Berlin et leurs forces qui y sont stationnées, comme elles l'ont fait dans le passé grâce à des droits qui leur étaient garantis, et si elles refusent de reconnaître les formalités sur lesquelles insisteraient les nouvelles autorités, je ne vois par alors comment ces puissances pourraient éviter d'employer quelque forme de force.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai confiance aux consultations et je partage entièrement vos vues, monsieur Pearson.

M. JONES: Les observations du ministre relativement à une réunification graduelle m'ont vivement intéressé. Un des problèmes à résoudre, nous dit-on consiste

à maintenir la ville de Berlin-Ouest, antichambre de la liberté pour les milliers d'Allemands qui voudraient échapper au joug communiste.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il y a environ 200,000 Allemands qui y passent chaque année.

M. JONES: Je suppose que les Russes ont en vue un objectif plus considérable qui comprend peut-être l'intention d'établir leur contrôle à l'intérieur du territoire de l'Allemagne de l'Est, ce qui permettrait aux communistes d'avoir une façade derrière laquelle ils pourraient accomplir leur travail. Cela leur donnerait plus de jeu en ce qui a trait aux échanges diplomatiques concernant tout le problème de la réunification; de même, cela les aiderait à provoquer les crises qui surviennent de temps à autre dans les offensives qu'ils lancent contre l'Ouest.

Je me demande si vous voudriez en ce moment, exposer plus en détail vos idées sur une réunification qui se ferait graduellement.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Eh bien, je commencerais par la ville de Berlin, prise dans l'ensemble, et j'augmenterais la participation de Berlin-Est et de Berlin-Ouest aux services communs. Je ne peux pas faire rapport au complet des conversations que j'ai eues avec le maire Willy Brandt, mais je crois qu'il serait possible de faire davantage relativement aux services de Berlin. Je peux bien dire que M. Willy Brandt a mentionné que la collaboration et la coopération entre les gouvernements pourraient être augmentées. Il a dit qu'il y a quelques années la seule chose qui reliait Berlin-Est et Berlin-Ouest était un égout commun. C'est déjà quelque chose.

Je crois que nous devrions examiner le projet de traité qui a été mis de l'avant par l'U.R.S.S. Je suis d'avis personnellement que ce projet a été rédigé de manière que les puissances communistes puissent s'étendre vers l'ouest. Le problème de Berlin-Ouest suscite chez nous de vives inquiétudes, mais je pense à l'ensemble de l'Allemagne en parlant ainsi. Ce traité propose une forme vague de confédération. Y a-t-il quelque chose qui pourrait protéger l'Allemagne de l'Ouest de l'infiltration communiste dans des circonstances de ce genre?

M. JONES: Est-ce que je m'avance trop en vous disant que vous songiez à une réunification par étapes?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Réunification graduelle ou réunification par étapes? J'accepterais une réunification par étapes. Oui, il y a d'autres possibilités qui ont été mentionnées dans le passé et dont nous sommes au courant. J'ai vu, il y a quelque temps, une suggestion relative à une commission de quatre puissances qui s'occuperait du problème allemand. Nous avons déjà eu une commission quadripartite de contrôle ou une organisme qu'on pouvait ainsi appeler. Elle a échoué. Pourrait-on songer, — c'est une question que je pose, — à charger une commission des quatre puissances de régler l'ensemble de la question allemande? Cette commission pourrait aussi veiller à ce que soit respecté tout accord conclu au cours de ces réunions.

Il a été fait mention de la participation de l'OTAN relativement au problème de Berlin lui-même. Une question me vient à l'esprit. Je n'y répondrai ni par la négative, ni par l'affirmative. Malgré la promesse d'une réunion des ministres des Affaires étrangères et, éventuellement, d'une conférence au sommet, l'Organisation des Nations Unies a-t-elle un rôle à jouer, en ce moment précis, alors qu'il est possible que les deux parties intéressés en viennent à une entente? J'espère seulement que, si l'Organisation des Nations Unies a un rôle à jouer on n'attendra pas qu'il y ait impasse pour lui demander d'intervenir et charger M. Hammarskjold de résoudre le problème.

M. PEARSON: Ne serait-il pas à souhaiter également, si l'Organisation des Nations Unies a un rôle à jouer, que ce rôle ne soit pas confié à cet organisme par une des quatre puissances qui ont des responsabilités spéciales en Allemagne, mais plutôt par quelque autre puissance qui assumerait cette responsabilité?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Franchement, je n'aimerais pas agir ainsi dans les circonstances actuelles.

M. PEARSON: Je ne propose pas que le Canada prenne cette initiative, à l'heure actuelle; mais il arrive parfois, comme le sait le ministre, que la présentation de propositions par des délégations qui ne sont pas acceptables pour certains États membres des Nations Unies peut être de nature à faire du tort à ces propositions. Je pense, par exemple, à la force d'urgence des Nations Unies.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

M. JONES: A cet égard, monsieur le président, je crois qu'il faudrait, de toute nécessité, éviter d'essayer de faire pression sur les puissances en cause par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies puisque, en réalité, elles ne céderont pas aux pressions. Il me semble qu'il peut y avoir danger de conflit en matière de discussions, si nous ne procédons pas avec la plus grande circonspection et s'il n'y a pas d'arrangements satisfaisants avec les intéressés. Cela pourrait provoquer du désaccord plutôt qu'une solution.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Il s'agit d'une manière d'aborder le problème.

M. CRESTOHL: Vous avez parlé d'un corridor aérien qui existe entre Berlin-Ouest et les puissances occidentales. N'y a-t-il pas un autre corridor qui n'est pas surveillé entre les puissances occidentales et Berlin-Ouest?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'ai la carte sous la main. Les routes sont indiquées en détail dans les premiers accords. Il y a les routes, le système de canaux et les voies aériennes commerciales. Si nous insistons sur l'accord, nous sommes aussi liés en ce qui a trait aux routes d'accès et de sortie.

M. CRESTOHL: Si j'ai bien compris, vous avez mentionné l'auto-route. C'est de cela que vous parlez?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

M. CRESTOHL: Cette route est-elle contrôlée?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Oui.

M. CRESTOHL: Le corridor aérien n'est pas contrôlé?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non, il ne l'est pas.

M. CRESTOHL: Y a-t-il déjà eu des négociations afin d'obtenir un moyen d'accès non contrôlé à Berlin-Ouest autrement que par ce corridor aérien?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non, on me dit qu'il n'y en a pas eu. Je ne pourrais pas répondre catégoriquement moi-même au sujet de la route. Quant aux lignes d'aviation commerciale, il n'y a jamais eu d'inspection. De fait, c'est de cette façon-là que les réfugiés peuvent s'enfuir. Ils voyagent par avion de Berlin-Ouest à l'Allemagne de l'Ouest. Je parle, naturellement, en termes juridiques ou légaux. En 1948, ce que les Russes ont essayé de faire ce fut de bloquer les voies aériennes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Les voies aériennes ont-elles été bloquées au cours de l'année dernière ou au cours d'une période approximative, même de façon intermittente?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non.

M. PEARSON: N'est-il pas vrai que si les Russes avaient voulu prendre des mesures en vue de rendre impossible la navigation aérienne dans ce corridor le pont aérien n'aurait pu être mené à bien?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Ils ont manqué leur coup en 1948.

M. PEARSON: Ils n'ont pas tenté de le faire en 1948?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non.

M. PEARSON: Au cours de la dernière réunion du Conseil de l'OTAN, — et je n'ai pas sous les yeux la déclaration elle-même, — on a dit qu'il serait à souhaiter que des négociations aient lieu sur le problème de Berlin dans le cadre des négociations allemandes, mais je ne sais trop quels sont les termes exacts. Les deux problèmes étaient liés l'un à l'autre et presque de façon à solliciter des propositions.

Depuis ce temps-là, n'est-il pas vrai que toutes les propositions qui ont été faites au sujet de Berlin et de l'Allemagne sont venues des Soviétiques et que, même si nous avons répondu aux notes soviétiques, — il y en a deux ou trois depuis lors, — nous n'avons, du côté de l'Ouest, mis de l'avant aucune proposition qui exigerait de la

part des Soviétiques la même sorte de réponses que nous faisons continuellement à leurs propres notes.

Le temps n'est-il pas arrivé pour l'Ouest, avant que commence la conférence, de mettre de l'avant des propositions qui lui sont propres, tant en ce qui a trait à Berlin qu'à l'ensemble du problème allemand? Cela ne pourrait-il pas se faire lorsque nous insistons sur une attitude de fermeté pour le maintien de nos droits?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Les réponses aux notes soviétiques du 27 novembre, qui ont été faites par les trois puissances d'occupation le 31 décembre ne portaient pas sur le fond de la question. Elles contestaient certaines prétentions d'ordre historique qui avaient été exprimées.

Les réponses, dont celle du Canada, à la note soviétique du 10 janvier revenaient franchement à dire, sans s'arrêter sur le fond de la question: réunissons-nous et parlons de ce projet; exposons nos vues au cours d'une conférence.

On pourrait franchement dire qu'il s'agissait d'une question de procédure.

Monsieur le président, l'heure est certainement venue de poser un geste positif. En ce qui a trait au projet d'une commission quadripartite, il est proposé que l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest soient toutes deux représentées par des experts qui seraient membres de cette commission. Je pense à l'évolution qui est survenue dans les délibérations de la commission quadripartite relative à l'Autriche dont est sorti le traité sur l'Autriche, que le Parlement, espérons nous, décidera d'accepter. C'est Bonn qui, de fait, a mis de l'avant ces suggestions, il y a quelques semaines.

M. PEARSON: Si cela est vrai, cette recommandation n'est-elle pas une admission, de la part de la République fédérale, qu'il y a deux Allemagnes?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Pas nécessairement. Il est proposé, dans la réponse du 16 février, qu'elles siègent en compagnie des puissances d'occupation à titre de conseillers, c'est-à-dire l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest; cela, en soi, et j'insiste sur ce point, ne constituerait pas une ferme admission de l'état de choses actuel.

M. PEARSON: Comment pourrait-on s'attendre que la partie communiste de l'Allemagne accepte une commission quadripartite qui reconnaît formellement, officiellement et diplomatiquement qu'une partie de l'Allemagne n'a pas reconnu l'autre partie au sein du même organisme?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je n'y vois aucune difficulté.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. PEARSON: J'aurais d'autres questions à poser ou il vaudrait peut-être mieux que je les réserve pour une séance ultérieure, alors que nous aurons eu le temps de réfléchir sur ce qu'a dit le ministre, puisque des problèmes très importants ont été soulevés, ce matin.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): En ce qui concerne la question relative au plan Rapacki, qui a été posée, l'autre jour, à M. Diefenbaker à la Chambre, c'est au mois d'août dernier que j'ai déposé devant les membres de ce comité la note que nous avons reçue du gouvernement polonais, de même que notre réponse à cette note.

J'ai invité les membres du comité à étudier la réponse que nous avons faite à la note que nous avons reçue du ministre des Affaires étrangères, de Pologne, M. Adam Rapacki. Après avoir consulté l'OTAN, nous avons répondu que le plan mis de l'avant pour la première fois, le 14 février 1958, n'était pas acceptable.

Je ne me suis pas occupé de cette affaire récemment, mais nous avons félicité le gouvernement polonais d'avoir pris cette initiative; de fait, nous avons fait bon accueil à ce plan. Dans cette note, en réalité, nous avons invité le gouvernement polonais à étudier de nouveau la proposition.

C'est précisément ce qu'a fait le gouvernement polonais. Je puis dire que j'ai eu l'occasion de converser deux fois avec M. Adam Rapacki, l'automne dernier, lorsque j'ai participé à la session des Nations Unies. Au cours de ces conversations, je me suis efforcé de lui faire voir les objections que nous avons à ce plan, qui cherche

à interdire les armes nucléaires dans certaines régions, soit en Allemagne de l'Est et en Allemagne de l'Ouest, en Pologne et en Tchécoslovaquie.

En ce qui concerne les puissantes armes ordinaires de l'Est, la mise à exécution de ce plan constituerait un désavantage pour l'Ouest. J'ai entendu bien des conjectures sur la puissance comparative des forces ordinaires des communistes, à l'est de la zone qui sert de frontière. Mais elles auraient certainement le dessus si on compare ces forces aux forces ordinaires de l'Ouest.

M. Rapacki s'est rendu à Oslo, au mois de novembre de l'année dernière et je sais qu'il a discuté cette question avec le ministre des Affaires étrangères de la Norvège, M. Lange, de même qu'avec d'autres personnes de ce pays.

Le ministre des Affaires étrangères de Pologne, M. Rapacki, a donné une conférence de presse, peu après, et il a présenté une version révisée de sa proposition antérieure. Cette dernière version comportait un plan en deux étapes: dans la première étape, il s'agissait de bloquer les armes nucléaires au niveau actuel et, dans la seconde, de réduire graduellement les forces ordinaires.

Nous avons tâché de voir si cette proposition comporte quelque chose de valable et elle a été étudiée par le Conseil de l'OTAN. Elle est étudiée, à l'heure actuelle, de façon collective, par les États membres de l'OTAN.

Il a été difficile, jusqu'ici, de s'assurer des rapports qui peuvent exister entre cette proposition récente et les décisions et déclarations qui sont venues des Nations Unies, mais cet aspect-là fait actuellement l'objet d'un examen.

M. PEARSON: Puisque le Conseil de l'OTAN est à faire l'étude du plan Rapacki et de quelque modification de ce plan, comme base possible de négociations, pourquoi le Conseil de l'OTAN a-t-il rejeté ce plan presque sans réserves, lors de la réunion de Copenhague?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Les notes envoyées en réponse ont été livrées en juillet 1958, après les consultations au sein du Conseil de l'OTAN qui se sont poursuivies après la réunion de Copenhague. Je tiens à l'exactitude des dates.

M. PEARSON: N'a-t-il pas été question de l'OTAN au cours de la discussion du plan Rapacki qui a eu lieu à Copenhague?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Je ne m'en souviens pas, car le Conseil de l'OTAN n'en avait pas discuté auparavant. Je me souviens de cela très clairement. C'était au mois de mai et la proposition révisée n'a été mise de l'avant qu'au mois de novembre de l'an dernier, c'est-à-dire à une date postérieure.

M. PEARSON: La discussion de ces plans qui se poursuit à l'OTAN, à l'heure actuelle, indique-t-elle que le Conseil lui-même n'est pas opposé en principe au dégagement?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est là une déduction que je refuse d'admettre. Il n'est pas sans signification que ce soit précisément là une des questions qui a été mentionnée dans le communiqué de M. Macmillan et de M. Krouchtchev. Des pressions ont été faites sur M. Macmillan, samedi, à la Chambre des communes; il aurait dit, d'après les nouvelles, que la chose était du domaine des consultations il est tout de même significatif que cela ait été mentionné.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. PEARSON: Le ministre consentirait-il à dire ce qu'il pense de l'idée de dégagement, sous une forme ou sous une autre, comme moyen possible d'en arriver à plus de sécurité en Europe?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Nous n'aurions pas suivi cette question aussi assidûment que nous l'avons fait, si une proposition de ce genre ne nous avait pas intéressés. Si M. Pearson tente de m'obliger à exposer mes vues sur une proposition précise, je refuse de mordre à l'hameçon.

M. PEARSON: Telle n'est pas mon intention. Il s'agit peut-être d'un sujet qui devrait être discuté par le Comité. J'ai simplement demandé si le gouvernement du Canada avait rejeté l'idée de dégagement, sous une forme ou sous une autre.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Non. De fait, je ne me rappelle pas, — j'étais à l'étranger à ce moment-là, — mais le premier ministre, sauf erreur, au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée à Bonn, a dit que le Canada continue à s'intéresser à cette question, à la seule condition que le projet ne soit pas désavantageux pour l'Ouest et qu'il soit à l'avantage réciproque de l'Est et de l'Ouest, puisque ce sont seulement des ententes de ce genre qui durent.

M. PEARSON: Je me demande, en outre, si le ministre consentirait à ce que cela fasse l'objet d'une discussion.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): J'aimerais beaucoup recevoir des idées.

M. PEARSON: Et en donner.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Et en recevoir. J'ai donné des idées toute la matinée et je n'ai pas manifesté de répugnance à le faire.

M. FAIRFIELD: J'ai réfléchi au plan Rapacki de dégagement. Pourquoi n'aurions-nous pas un plan Rapacki à rebours, en ce sens que ce seraient des forces de l'Est qui seraient stationnées en Allemagne de l'Ouest et des forces de l'Allemagne de l'Ouest qui seraient stationnées dans l'Est d'après un régime d'équivalence visant les forces ordinaires?

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): C'est une chose à souhaiter et pour laquelle il faudrait prier. Les Russes, toutefois, ont signalé qu'ils ne veulent pas d'équipes d'inspection en ce qui a trait à l'arrêt des essais d'armes nucléaires qui ont lieu sur leur territoire, parce qu'il pourrait bien arriver que ces inspecteurs fussent des officiers de renseignements.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

Je crois que le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport franc et complet que le ministre nous a donné ce matin.

On a signalé aussi qu'à une date ultérieure, lorsque les membres auront eu le temps d'étudier le témoignage rendu ce matin, le ministre serait disposé à venir de nouveau devant les membres du comité pour discuter le problème de Berlin et d'autres problèmes.

Nous sommes tous au courant des changements qui surviennent, d'une journée à l'autre, et des diverses déclarations que font les gouvernements intéressés et les autres; c'est pourquoi j'estime que les questions qui ont été posées ce matin ont touché à presque tous les aspects. Le ministre est tout à fait disposé à comparaître de nouveau devant le Comité. Il me dit, toutefois, qu'il ne lui sera pas possible d'être ici lors de notre prochaine séance qui aura lieu jeudi, de 9 heures à 11 heures du matin.

M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Monsieur, si l'on me permet d'exprimer un avis à titre de témoin, il serait utile, avant que nous abordions de nouveau certaines de ces questions, que les membres du Comité en connaissent les données. Je n'ai pu révéler aucune des discussions mais je pourrais peut-être vous exposer les circonstances qui ont précédé la visite de M. Macmillan.

Le PRÉSIDENT: Le Comité serait certainement d'accord.

M. CRESTOHL: Puisqu'il en est ainsi, puis-je suggérer que la prochaine réunion n'ai pas lieu avant que nous ayons obtenu le compte rendu des témoignages et l'exposé que le ministre nous a fait ce matin, ce qui nous donnerait au moins vingt-quatre heures pour examiner le rapport?

Le PRÉSIDENT: C'est vraisemblablement ce qui arrivera.

Pendant que nous en sommes au plan Rapacki, si vous désirez vous rafraîchir la mémoire, je peux vous dire que le texte en a été publié le lundi, 4 août 1958, dans les procès-verbaux et témoignages du Comité des Affaires extérieures.

Nous allons continuer jusqu'à midi avec les prévisions budgétaires et M. Norman Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, présentera son rapport

sur le crédit 76, qui a trait à l'administration centrale du ministère, à moins que le Comité ne désire lever la séance dès maintenant.

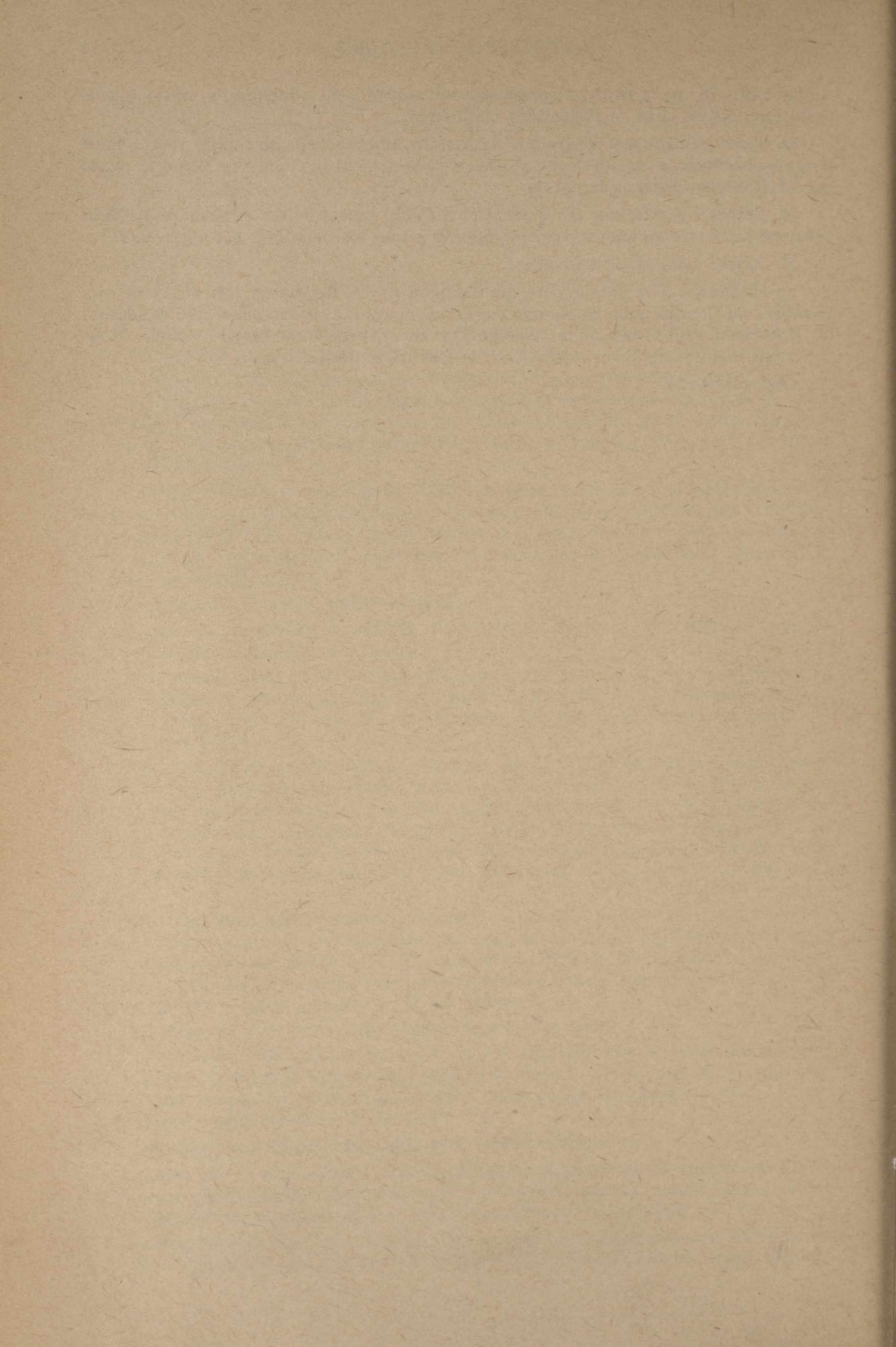
M. SMITH (*Hastings-Frontenac*): Afin de faciliter la tâche au comité, nous avons songé à distribuer le rapport pour que les membres aient la chance de l'étudier avant que M. Robertson prenne la parole.

M. NORMAN ROBERTSON (*sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Nous pourrions peut-être en envoyer un exemplaire à tous les membres, cet après-midi.

M. JONES: Cela serait très utile.

Le PRÉSIDENT: Il a été suggéré que l'exposé de M. Robertson soit distribué aux membres du Comité; puis, après que ces derniers auront eu l'occasion de l'examiner, M. Robertson serait disposé à témoigner à notre prochaine séance, jeudi. Nous pourrions maintenant lever la séance si le Comité le désire.

(Assentiment.)



CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

Séance du jeudi 12 mars 1959

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1959-1960

TÉMOINS:

M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et MM.
R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant, W. D. Matthews, sous-
secrétaire d'État adjoint, et H. F. Clark, directeur de la Division des
finances.



COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White

et MM.

Aitken (M^{lle})
Allard
Argue
Cardin
Crestohl
Dinsdale
Dorion
Eudes
Fairfield
Garland
Hellyer
Herridge
Jones
Jung
Kucherepa
Lafrenière
Lennard

MacLellan
Macnaughton
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee
Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Smith (*Calgary-Sud*)
Stinson
Valade
Vivian

Secrétaire du Comité:

J. E. O'Connor.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 12 mars 1959.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 9 h. 10 du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: M^{lle} Aitken, MM. Crestohl, Dinsdale, Dorion, Fairfield, Hellyer, Herridge, Kucherepa, Lafrenière, Lennard, Mandziuk, Martin (*Essex-Est*), McGee, Montgomery, Nesbitt, Nugent, Pearson, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Calgary-Sud*), Stinson, Vivian et White (23).

Aussi présents: M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. H. F. Clark, directeur de la Division des finances; M. J. H. Taylor, adjoint exécutif du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le président annonce qu'il y a quorum et, après avoir demandé que le Comité continue l'étude du crédit 76, Administration centrale, présente M. Robertson.

Le sous-secrétaire parle brièvement du rôle du ministère des Affaires extérieures et se réfère à un document intitulé *Organisation et administration du ministère*, dont des exemplaires ont été distribués aux membres du Comité à la séance du lundi 9 mars 1959.

M. Robertson ayant été interrogé, le crédit 76 est réservé.

Les crédits ci-dessous sont individuellement mis en délibération. M. Robertson, assisté de MM. Macdonnell, Matthews et Clark, ayant été de nouveau interrogé, les crédits sont adoptés.

Crédit 77—Représentation à l'extérieur—Administration

Crédit 78—Représentation à l'extérieur—Immobilisations

Crédit 79—Réceptions officielles

Crédit 80—Assistance aux citoyens canadiens dans le besoin, et leur rapatriement

Crédit 81—Représentation aux conférences internationales

Crédit 82—Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies

Crédit 83—Subvention au Comité international de la Croix-Rouge

Crédit 84—Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique

Crédit 85—Cotisations pour les organismes internationaux.

Crédit 86—Contribution au programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

Il est convenu que les deux documents produits par le sous-secrétaire d'État: *Organisation et administration du ministère* et *Prévisions de dépenses ordinaires du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1959-1960 — Comparaison avec le budget 1958-1959*, soient imprimés en appendices au compte rendu du jour.

A 10 h. 50 du matin, le Comité s'ajourne au lundi 16 mars 1959, à 10 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,

J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 12 mars 1959

9 heures du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez bien faire silence. Nous allons commencer le travail du Comité.

A la dernière séance, j'ai dit que nous aurions avec nous M. Norman Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a distribué un état qui indique en détail les divisions du Ministère et leurs subdivisions. Si je ne me trompe, M. Robertson fera un court exposé et nous pourrions éventuellement lui poser des questions au sujet de l'administration.

M. N. A. ROBERTSON (*sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, je ne me propose pas, vraiment, d'ajouter beaucoup aux renseignements contenus dans les documents qui ont été distribués aux membres du Comité. Je crois que le ministre a exposé de façon générale la ligne de conduite du ministère et je pense qu'il poursuivra lui-même. Il espérait que moi-même, avec l'assistance de mes collègues ici présents, je fournisse les renseignements et les explications essentiels sur l'organisation et les méthodes de travail actuelles du ministère, à Ottawa et dans les bureaux de l'extérieur.

Je me demande, d'abord, si des questions se posent au sujet de ce premier exposé? Comme d'habitude, cet exposé paraîtra en annexe au rapport annuel du ministère des Affaires extérieures. Le ministère tâche toujours que son rapport annuel couvre toute l'année civile. Cela veut dire que le rapport de l'année se terminant le 31 décembre 1958 n'est pas prêt et ne peut vous être remis aujourd'hui; j'espérais pouvoir fournir au Comité, pour l'accommoder, au moment où il commençait son travail, le rapport annuel complet au lieu de cette seule annexe. Je suis à votre disposition.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, quelles sont les questions que vous désirez poser sur l'exposé qui a été distribué, à la suite des remarques du sous-secrétaire?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Désirez-vous, monsieur le président, que nous posions des questions uniquement sur ce document, et désirez-vous que nous réservions pour plus tard les questions qui ne s'y rapportent pas?

Le PRÉSIDENT: Je pense que toutes les questions sont admissibles présentement, sauf celles qui concernent la ligne de conduite.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'aimerais bien demander à M. Robertson s'il croit, dans les circonstances actuelles, pouvoir sans inconvénient nous communiquer les renseignements qu'il possède au sujet des événements en Irak?

M. ROBERTSON: Je suis venu directement à la Chambre, ce matin, et je n'ai pas vu les télégrammes reçus cette nuit. Cependant, d'après les renseignements que nous avons reçus jusqu'à hier soir, il est évident que la rébellion dirigée par le colonel Chaouaf, à Mossoul, a été étouffée et que le président Kassem et ses troupes semblent avoir l'entière maîtrise du pays.

M. Martin (*Essex-Est*): Y a-t-il des Canadiens en Irak?

M. ROBERTSON: Notre liste en indique 41.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois savoir que les autorités des États-Unis prennent des mesures pour évacuer les Américains, ou encore qu'elles leur procurent des moyens de quitter le pays. La situation est-elle à ce point sérieuse? Prenons-nous des mesures de ce genre?

M. ROBERTSON: Je pense que nos plans à l'égard de telles mesures en Irak, sont étroitement coordonnés avec ceux du Royaume-Uni. Nous avons bénéficié de l'aide et de la collaboration des deux pays en diverses régions où l'évacuation s'est avérée nécessaire. En Irak, je crois que les mesures seraient prises en collaboration avec le Royaume-Uni. Je crois qu'on a sans doute fait des préparatifs de part et d'autre, mais il n'a pas semblé nécessaire de mettre la machine en mouvement hier.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ma question peut être de celles auxquelles vous ne pouvez pas répondre, et je m'en tiendrai immédiatement à cela si vous dites qu'il en est ainsi. Récemment, et dans une large mesure comme conséquence de ma visite en Irak en septembre, j'ai proposé, en considération des événements qui s'y dessinaient manifestement, que nous songions à établir une mission diplomatique à Bagdad. Pouvez-vous nous dire si on a ou non examiné la situation à cet égard?

M. ROBERTSON: De façon générale et préliminaire, uniquement. Comme vous le savez, au cours des trois ou quatre dernières années, nous avons cherché à affermir et à étendre la représentation diplomatique du Canada dans les pays du Moyen-Orient. Nous avons maintenant des ambassadeurs au Liban et en Israël, pays où nous étions auparavant représentés par des chargés d'affaires, alors que notre poste au Liban était relié à notre représentation en Égypte et notre poste en Israël, à notre représentation en Grèce. Ce sont maintenant deux ambassades distinctes. Depuis six semaines, nous avons un ministre canadien résidant à Téhéran. J'admets qu'il aurait décidément été utile, pour obtenir des renseignements politiques, d'avoir également quelqu'un en Irak. Les progrès sont limités non seulement par la disponibilité de fonds mais également par la disponibilité de personnel. Si vous retournez dix ans en arrière, alors qu'il n'y avait pas en somme d'embryon d'une Division du Moyen-Orient au Ministère, l'expansion réalisée depuis dans cette région me semble importante. Toutefois, je n'irais pas jusqu'à dire qu'une expansion plus grande ne s'impose pas.

M. CRESTOHL: Faisons-nous beaucoup de commerce avec l'Irak?

M. ROBERTSON: Non, pas beaucoup. L'Irak a été et est, en puissance, dirais-je, le plus riche des pays arabes au Moyen-Orient. Il appartient à la zone sterling et la majeure partie de son commerce avec le monde occidental se faisait avec le Royaume-Uni.

Je crois que l'analyse des perspectives commerciales du Canada a beaucoup pesé sur la décision d'ouvrir une mission en Iran d'abord, plutôt qu'en Irak.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ne conviendrez-vous pas que les intérêts commerciaux, surtout dans l'état de tension actuel, ne sont pas nécessairement la base d'établissement d'une mission diplomatique?

M. ROBERTSON: Non, mais dans une région où existent à la fois cela et autre chose, le fait qu'il y ait des perspectives un peu meilleures pour le commerce canadien dans un pays que dans l'autre, peut devenir le facteur déterminant l'endroit où on décide d'ouvrir une mission.

M. MARTIN (*Essex-Est*): N'admettez-vous pas que des pays comme l'Allemagne de l'Ouest étendent maintenant leurs relations commerciales avec le Moyen-Orient dans une mesure vraiment étonnante, et ne se peut-il pas, s'il y a les meilleurs raisons politiques d'établir une mission diplomatique, qu'il en découle un avantage commercial?

En considération de l'importance croissante des pays de culture arabe ou apparentée, et de la nécessité éventuelle d'étendre nos relations diplomatiques avec eux dans l'avenir, certains de nos agents du ministère ont-ils l'occasion d'apprendre l'arabe?

M. ROBERTSON: Deux jeunes secrétaires du ministère ont été affectées à un cours d'un an dans une école spéciale d'arabisants. Je crois que l'école a, de fait, été organisée par le service des affaires étrangères du Royaume-Uni. J'espère que nous pourrons continuer à envoyer de temps en temps des sujets prometteurs. Le commencement est modeste, mais nous partions de l'improvisation.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je me demande si M. Robertson nous dirait un mot au sujet de l'ambassade à Washington? Je pense aux rapports, il serait peut-être mieux de dire à la séparation, entre le ministère du Commerce et le ministère des Affaires extérieures. Je me demande si vous trouvez que nous avons suffisamment de personnel, compte tenu des événements de la semaine dernière, c'est-à-dire de la décision américaine d'imposer des restrictions obligatoires sur le pétrole, et si nous sommes avisés à temps de l'atmosphère qui règne à Washington à l'égard de ces questions.

Je reconnais qu'il s'agit de commerce, mais je me demandais si nous avons été avisés suffisamment d'avance du sentiment existant.

Je m'intéresse aussi à la question de notre représentation au Venezuela. Si je ne me trompe, nous faisons de temps à autre des représentations à ce pays à ce sujet? Nous diriez-vous quelque chose relativement à ces deux points?

M. ROBERTSON: Oui. A l'ambassade de Washington, le personnel des divers ministères de l'État est en réalité étroitement intégré. La question du pétrole n'intéresse pas que le ministère des Affaires extérieures et le ministère du Commerce, car le ministère de la Production de défense a également à Washington une représentant qui s'est continuellement et avec acharnement tenu en contact avec les départements américains qui tracent la ligne de conduite et appliquent les règlements dans le domaine du pétrole.

Les problèmes sont là, évidents et non résolus. Toutefois, je ne dirai pas qu'il y a eu manque de contact ou manque de compréhension de part et d'autre. C'est, je pense, un problème très grand et très complexe.

Je ne saisis pas très bien votre question au sujet du Venezuela.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je m'exprimer ainsi: nos représentants ont-ils discuté et constamment observé le fait que le gouvernement du Venezuela exporte environ 270,000 barils d'huile par jour? Examinons-nous cette situation par rapport au Canada?

M. ROBERTSON: Je pense que le contact, particulièrement dans ce domaine, a été étroit depuis une ou deux années. Le Venezuela a ici un ambassadeur qui s'intéresse beaucoup aux perspectives d'exportation de son pays. Nous avons un ambassadeur à Caracas: c'était auparavant M. Bower, maintenant, c'est M. Couillard. L'ambassade du Venezuela et l'ambassade du Canada à Washington sont en rapports au sujet de cette question particulière.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'allais dire que nous pourrions peut-être régler une question à la fois.

M. NESBITT: J'ai une question à poser au sujet de la représentation. A-t-on songé à ouvrir un consulat canadien, dans l'État de la Floride, soit à St. Petersburg, soit à Miami?

Chacun sait que des centaines de milliers de gens passent l'hiver dans cet État. Un grand nombre d'entre eux sont des personnes âgées, et des difficultés surgissent parfois à cause de la mort ou de la maladie.

Je sais que nous avons des consulats en d'autres endroits des États-Unis et qu'ils accomplissent très bien leur tâche. Cependant, je crois qu'il serait très utile que nous eussions quelque service semblable dans l'une des plus importantes villes de la Floride.

M. ROBERTSON: A l'heure actuelle, la Floride relève du consul général du Canada à la Nouvelle-Orléans. Je dois dire que celui-ci exerce ses fonctions dans un très grand territoire, qui s'étend du Texas à la Floride.

M. NESBITT: Vous n'avez pas pensé à établir un consulat en particulier au Texas?

M. ROBERTSON: Je regardais l'état détaillé des dépenses dans les missions, et j'ai remarqué que nos chancelleries nous coûtent comparativement autant que la plupart de nos ambassades. De fait, l'effectif de notre consulat général à New-York vient au troisième rang, après Londres et Washington, en ce qui concerne les crédits. C'est donc une entreprise très sérieuse que l'ouverture d'un nouveau consulat.

M. HERRIDGE: Il y a un réseau de communications télégraphiques et téléphoniques entre la Floride et New-York.

M. NESBITT: Je me rends compte que M. Herridge vient d'une partie du pays où l'on n'est sans doute pas au courant de la situation. Bien des gens vont à St. Petersburg en hiver et il est difficile de prendre des dispositions pour les funérailles et les choses de ce genre.

Je ne proposerais pas qu'on ouvrît un consulat pour cette raison en particulier, mais il y a d'autres questions. Évidemment, le service de téléphone existe entre la Floride et New-York.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Au sujet de la question qu'a posée M. Smith, je comprends que le Canada peut faire deux sortes de représentations à Washington: les unes, par l'intermédiaire de notre mission diplomatique, au Secrétariat d'État, les autres, au Secrétaire d'État.

M. Smith nous a dit à la Chambre des communes, l'autre jour, que le Canada a protesté contre les mesures anticipées prises au sujet du pétrole le 19 février. La protestation a été transmise, si je comprends bien, dans une note du secrétaire d'État aux Affaires extérieures adressée au secrétaire d'État des États-Unis.

M. ROBERTSON: Si je ne me trompe, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a mandé au chargé d'affaires du Canada de signifier les vues du gouvernement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'était avant la demande du président, en date du 28 février environ, visant un délai qui lui permettrait d'examiner la proposition de restrictions obligatoires. Puis-je demander si le Canada a protesté de quelque façon entre le 19 février et le 10 mars?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je rappellerai que le premier ministre a répondu à cette question en Chambre, hier.

M. ROBERTSON: Avant de plonger, j'aimerais bien savoir ce qui s'est dit exactement à la Chambre hier. Cela m'aiderait.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai demandé au premier ministre si nous avons adressé une protestation après le 19 février, mais je ne crois pas qu'il ait saisi toute l'importance de la question.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je pense que oui, monsieur le président.

M. NESBITT: Monsieur le président, je crois qu'il n'est pas juste de poser cette question au sous-secrétaire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il a dit que le gouvernement étudie constamment les protestations qu'il y a lieu de faire contre les gestes inopportuns d'autres pays et nuisibles au Canada. Ma question est celle-ci: a-t-on protesté de quelque façon...

M. NESBITT: Je crois qu'il faudrait réserver cette question jusqu'au retour du ministre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Puis-je poser ma question? Je ne veux pas embarrasser M. Robertson. S'il ne désire pas répondre, je comprendrai facilement. Je demande simplement: sait-il, comme chef permanent du Ministère, si quelque protestation a été faite par le Canada après le 19 février, à un échelon quelconque?

M. ROBERTSON: Il me faudrait vérifier les dates dans les dossiers. Je sais bien que les vues du Canada sur les questions d'intérêt ont été pendant longtemps exprimées, continuellement et complètement, au gouvernement américain.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Cela est clair. Mais ma question était celle-ci: en raison de la demande faite par le président au sujet des restrictions recommandées, y a-t-il eu quelque protestation de quelque sorte, à un niveau quelconque, de la part du gouvernement du Canada auprès du gouvernement des États-Unis?

Le PRÉSIDENT: Le sous-secrétaire retiendra votre question comme préavis et il vous donnera une réponse plus tard.

M. MCGEE: Je me demande si le sous-secrétaire pourrait nous donner des renseignements qu'ont peut-être les autres membres du Comité mais que je n'ai pas. C'est à propos de l'inscription des agents parlementaires à Washington. Je comprends que les agents parlementaires, suivant la loi américaine, doivent être inscrits?

M. ROBERTSON: Oui.

M. MCGEE: Je me demande quelle est la mesure des intrigues de couloirs du Canada, dans différents domaines.

Le PRÉSIDENT: A Washington?

M. MCGEE: Oui.

M. ROBERTSON: Je crois que la loi américaine exige que tout agent ou représentant d'un gouvernement étranger soit inscrit. On peut considérer que l'agent de couloirs est l'ambassade du Canada. Dans la pratique, le gouvernement du Canada n'emploie d'aucune façon les services de sociétés de relations publiques ou d'agents parlementaires dans ses rapports avec le gouvernement des États-Unis.

M. MCGEE: Je le comprends. Je demandais des renseignements que possède vraisemblablement le ministère des Affaires extérieures. Voulez-vous dire qu'il n'y a pas de Canadiens inscrits à titre d'agents parlementaires à Washington?

M. ROBERTSON: Non, et je ne voudrais certainement pas vous laisser cette impression. D'autre part, je n'aime pas à essayer de répondre à cette question. Je ne suis pas très certain, cependant, de la situation juridique de l'agent parlementaire aux termes de la loi des États-Unis. Un bon nombre de sociétés canadiennes ont des représentants aux États-Unis. Qu'ils soient obligés, en fait, de s'inscrire aux termes de cette loi, je ne saurais le dire sans examiner la question. Les mêmes règlements pourraient s'appliquer aux divers représentants commerciaux, souvent intéressés à ce qui se passe.

M. MCGEE: Il est à présumer que si une loi exige l'inscription, il y aurait un bureau d'enregistrement quelque part.

M. ROBERTSON: Oui. Le bureau relève, je crois, du département de la Justice des États-Unis. Je crois que toute société américaine de relations publiques, de publicité ou de lancement qui se charge de la cause d'un gouvernement étranger ou d'intérêts étrangers doit le déclarer et s'enregistrer.

M. MCGEE: Convient-il de demander que ces renseignements soient mis à la disposition du Comité?

Le PRÉSIDENT: Je le crois.

M. ROBERTSON: Nous pouvons demander à notre ambassade de Washington de les trouver.

M. CRESTOHL: Pouvez-vous nous dire quelle est la pratique à l'égard des nouvelles que communique le chef d'un État lorsque ces nouvelles affectent un autre État? Une nouvelle est-elle d'abord communiquée à l'ambassade de l'État affecté? Est-elle simplement annoncée à brûle-pourpoint, comme lorsque les États-Unis ont fait la déclaration sur le pétrole? Doit-elle être communiquée d'abord à l'ambassade avant de paraître dans les journaux?

M. ROBERTSON: Relativement aux communications entre gouvernements, je crois que d'habitude on avise l'autre pays du fait qu'on se propose de publier un communiqué, et qu'on demande s'il a des objections à formuler. Dans le cas de la promulgation de l'ordonnance du président au sujet du pétrole, le geste était, je suppose, juridiquement une affaire des États-Unis.

C'était sans doute, en réalité, une affaire domestique pour les États-Unis. C'en était une qui, je crois, affectait tous les pays du monde intéressés dans le commerce du pétrole. Je ne m'attends pas qu'on fournisse à tous les pays une copie anticipée d'une proclamation de ce genre; cependant, je ne veux pas vous laisser l'impression que les Américains ne se donnent pas beaucoup de peine pour nous tenir au courant de ce qu'ils se proposent de faire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il ne doit pas être difficile, si je ne me trompe, et vous en avez fait l'expérience tandis que vous étiez ambassadeur à Washington, et votre situation actuelle vous permet d'en juger, pour le chef d'un État de faire des représentations au président des États-Unis sur une question qui lui tient à coeur?

M. ROBERTSON: Non, cela n'est pas difficile.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suis certain que voici exactement ce qui est arrivé à la suite des recommandations du comité Carson. Il s'agissait purement alors, pour le président, de décider s'il se conformerait à la décision de la Cour suprême des États-Unis et reconnaîtrait le besoin de réglementation.

M. ROBERTSON: C'est juste.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Par exemple, si nous remontons au mois de juin 1957 et aux critiques que j'avais entendues auparavant au sujet du maintien, par le Venezuela, de nombreux agents parlementaires, les États-Unis ont pris l'attitude qu'ils ne pouvaient nous accepter parce que cela affecterait peut-être leurs relations avec ce pays.

Jusqu'au mois de juin 1957, étions-nous tenus au courant des recommandations de ce comité Carson? Je conçois que cela date d'avant votre terme d'office, mais c'est à ce sujet que je veux en venir.

M. ROBERTSON: Je ne sais pas exactement quelle était la situation.

M. KUCHEREPA: Pendant les années que vous avez passées à Washington à titre d'ambassadeur, vous rappelez-vous que le chef du gouvernement du Canada ait fait des représentations directes au président des États-Unis?

M. ROBERTSON: Le mot "représentations" est plutôt technique. Mais notre premier ministre et le président des États-Unis ont eu des entretiens à Washington et également ici; je présume qu'ils se mettaient en rapport l'un avec l'autre, de façon non officielle, de temps à autre.

M. KUCHEREPA: Pour nous en tenir aux entretiens officiels, vous rappelez-vous de circonstances où des représentations directes aient été faites par le gouvernement du Canada au président des États-Unis?

M. ROBERTSON: J'ai l'impression que des interpellations ont été faites en Chambre et qu'on est à dresser une liste, promise à la Chambre, des représentations et des protestations. Je préférerais voir d'abord le document qui sera déposé.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quand avez-vous été nommé ambassadeur à Washington?

M. ROBERTSON: Le 15 mai 1957.

M. HERRIDGE: Puis-je poser, pour le bénéfice des députés, une question que j'ai souvent entendu les membres du Comité débattre: que notre représentant à l'extérieur soit un ambassadeur, un ministre ou un chargé d'affaires dans quelle mesure peut-il prendre des décisions sur place? Quelle doit être l'importance d'une question pour qu'il consulte Ottawa, et quel est le procédé ordinaire à cet égard?

M. ROBERTSON: Je dirais que les consultations au sujet de la ligne de conduite, entre le représentant à l'extérieur et le gouvernement au pays, sont continues et s'appliquent intégralement. Qu'il soit ambassadeur, ministre ou chargé d'affaires ne change vraiment pas la situation. Cela ne veut pas dire qu'il y ait une plus grande délégation de pouvoirs d'une classe à l'autre de représentants.

Aujourd'hui, les communications étant rapides et sûres, tout représentant à l'extérieur, virtuellement n'importe lequel, peut se mettre en rapport avec Ottawa dans un délai d'une journée et demander des conseils ou des instructions sur les mesures à prendre. Ceci est l'un des résultats de l'énorme accélération des communications, qui se manifeste, je crois, dans tous les services diplomatiques, et cela, non seulement grâce au télégraphe et au téléphone, mais aussi au service de chiffrement automatique qui existe entre un grand nombre des bureaux importants.

Il est très rare aujourd'hui qu'un représentant soit isolé pour un certain temps et ait à user de son propre jugement, sans pouvoir tenir son gouvernement au courant des faits.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. CRESTOHL: Je vois, dans votre mémoire, que six chefs de missions ont pris leur retraite. Pouvez-vous dire si leur retraite est attribuable à leur démission ou à d'autres causes?

M. ROBERTSON: Que dites vous, s'il vous plaît?

M. CRESTOHL: Les six chefs de mission ont-ils pris leur retraite parce qu'ils ont résigné leurs fonctions ou pour d'autres raisons? Je me réfère à la page deux de votre mémoire.

M. ROBERTSON: Oui, j'ai trouvé l'alinéa. Je suis au courant des circonstances en certains cas et je ne les connais pas dans d'autres cas. Je puis vous dire, en parcourant cela, que deux ou trois d'entre eux avaient atteint l'âge réglementaire de la retraite. Je vois qu'il y en avait deux ou trois autres qui ne l'avaient pas atteint. Que, dans chaque cas de démission ou de retraite, il y ait eu une lettre de résignation, je ne puis le dire sans préavis.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Quel est l'âge réglementaire de la retraite?

M. ROBERTSON: Le même que dans le service public; d'ordinaire, c'est 65 ans, mais la durée du service peut être prolongée, comme ce fut le cas pour M. Wilgress, dont les services ont été prolongés d'un an. On lui a ensuite accordé un délai supplémentaire parce que le gouvernement voulait qu'il assiste aux entretiens "d'attaque surprise" à Genève, l'automne dernier.

M. HELLYER: Y a-t-il des dispositions qui permettent de hâter la retraite, grâce à une entente?

M. ROBERTSON: Je crois que les dispositions générales de la Loi sur le service civil s'appliqueraient.

M. MATTHEWS: Dans leur cas, les gens qui sont visés par la loi spéciale sur la pension du service public ne peuvent pas obtenir une pension avant 65 ans, à moins de raison de santé. En vertu de la Loi sur le service civil, les gens de carrière qui ont été désignés à un poste peuvent prendre leur retraite à l'âge de 60 ans et obtenir une pension.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Quelle pension obtiendraient-ils dans les cas spéciaux que vous mentionnez?

M. MATTHEWS: Il me faudrait sans doute voir le texte original de la loi au sujet de l'échelle des droits à la pension. Je n'ai pas ce détail ici, mais je pourrais l'apporter.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Auriez-vous l'obligeance de nous l'apporter?

M. MATTHEWS: Oui.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): J'ai l'impression que dans les cas spéciaux ils peuvent obtenir une pleine pension au bout de dix ans.

M. MATTHEWS: Non, ils peuvent obtenir au bout de cinq ans le minimum de la pension; au bout de dix ans, la pension s'élève et elle augmente par après chaque année jusqu'au maximum de 70 p. 100, comme en vertu de la Loi sur le service civil; mais quels sont exactement les degrés de l'échelle, je pourrai vous le dire plus tard.

M. HERRIDGE: M. Keenleyside a été pendant huit ans directeur général de l'administration de l'assistance technique des Nations Unies. Pendant ce temps, le considérait-on toujours membre du personnel du ministère des Affaires extérieures?

M. ROBERTSON: Oui, je pense qu'il a été mis à la disposition du secrétaire général des Nations Unies. Il a en réalité été mis hors cadre deux fois. Il a été détaché du ministère des Affaires extérieures pour devenir sous-ministre du ministère des Mines et Ressources, et de là il est allé prendre la charge de directeur du programme d'assistance technique. Mais il appartenait à l'effectif des Affaires extérieures jusqu'au moment de sa démission, l'été dernier.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Qui a remplacé M. Désy comme ambassadeur en France?

M. ROBERTSON: M. Pierre Dupuy est maintenant notre ambassadeur en France. Il était notre ambassadeur à Rome.

M. HERRIDGE: Comment se fait la nomination d'un citoyen canadien lorsqu'une institution des Nations Unies le désigne pour faire un travail spécial auprès d'une nation? Y a-t-il une recommandation ou quelque mesure exigée du gouvernement canadien ou du ministère?

M. ROBERTSON: Non, je crois que l'initiative, dans tous ces cas, vient des institutions spécialisées ou du secrétaire général, s'il s'agit des Nations Unies. Si l'organisme désire les services de quelqu'un, d'un citoyen canadien, par exemple, il fait des démarches directement. Mais s'il désire les services d'un membre de l'administration canadienne, il s'informe si les services de ce fonctionnaire peuvent être mis en disponibilité.

M. HERRIDGE: Il traiterait directement avec le citoyen canadien, mais non pas si la personne est membre du personnel de votre ministère?

M. ROBERTSON: C'est cela. Un de nos hommes a été mis hors cadre pour être prêté au secrétaire général. J'espère qu'il reviendra à notre service dans environ un an.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous parlez de M. Murray?

M. ROBERTSON: Oui.

M^{lle} AITKEN: Est-il rémunéré par les Nations Unies?

M. ROBERTSON: Il est rémunéré par les Nations Unies, mais il jouit du statut de fonctionnaire canadien, et, en définitive, ses droits à la pension sont protégés de la façon ordinaire, advenant qu'il revienne à notre service.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je crois que nous devons remarquer que le secrétaire général des Nations Unies a choisi un membre de notre personnel pour remplir auprès de lui le rôle très intime de conseiller immédiat. Je parle de "Geoff" Murray.

M. ROBERTSON: C'est cela.

M. NESBITT: Je puis facilement comprendre pourquoi le secrétaire général a fait précisément cela.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. VIVIAN: Je me demande si M. Robertson voudrait commenter l'alinéa suivant, à la page 2 de ce mémoire, et nous dire à quoi se résume ce service d'inspection relativement au ministère du Commerce?

M. ROBERTSON: Ce service est devenu nécessaire avec l'expansion de l'administration, pour nous tenir informés de la situation de nos toujours plus nombreux bureaux. Ce service d'inspection, en règle générale, résulte de la collaboration de notre ministère, du ministère du Commerce et du Conseil

du Trésor, parfois aussi avec le concours de la Commission du service civil. Il est chargé d'examiner l'organisation et la direction de l'entreprise et la répartition du travail dans les divers postes, et d'offrir des suggestions à ces sujets; en outre, il fait des inspections sur place.

C'est aujourd'hui que part une de nos équipes. Le groupe ne comprend cette année que des membres du ministère des Affaires extérieures, je crois. Deux fonctionnaires supérieurs ayant une expérience étendue du travail à l'extérieur et au ministère feront les constatations sur place, c'est-à-dire examineront les dispositions prises à l'égard du travail, les relations de personnel, les locaux, etc., à environ une demi-douzaine de postes commodément situés dans une région géographique.

Nous avons un service d'inspection depuis trois ans, et nous sommes en train de préparer un programme. Nous aimerions que cette inspection sur place se fasse, par exemple, tous les trois ou quatre ans. M. Matthews pourrait peut-être développer ce point?

M. MATTHEWS: Les équipes d'inspection font environ trois tournées par année. Nous tâchons toujours qu'elles comprennent quelqu'un qui n'appartienne pas à notre ministère, car nous croyons que cela assure une meilleure inspection. Notre dernière équipe comptait un membre de la Commission du service civil, et je pense qu'un membre du Conseil du Trésor accompagnera notre prochain groupe.

Notre objectif est que ces équipes visitent chaque poste tous les trois ans et demi, inspectent l'administration, etc. Nous aimons qu'elles fassent un rapport et qu'elles nous disent comment on pourrait améliorer les missions; et les membres du groupe peuvent discuter ces problèmes sur place.

M. VIVIAN: Merci.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ma question serait-elle à propos, en ce moment, monsieur le président? L'autre jour, à la Chambre des communes, j'ai pris la liberté de demander si, le premier ministre d'Israël ayant déclaré qu'il aimerait avoir l'occasion, présentement, de faire le point de la situation entre la République arabe unie et Israël, le gouvernement canadien pourrait songer à prendre des mesures semblables à celles qu'il a prises en 1952, comme l'un des pays membres des Nations Unies qui avaient lancé le projet, et inviter les parties en cause dans la région à effectuer des négociations conformément aux termes des ententes antérieures. J'ai cité l'heureuse issue du problème de Chypre. Je me demande si le gouvernement canadien pourrait étudier la possibilité de prendre, après une étude soignée de la question, une initiative susceptible d'amener des entretiens entre la République arabe unie, particulièrement, et Israël, et la recherche des moyens de résoudre les problèmes qui les concernent et qui nous concernent tous.

Je me demande si on a appelé l'attention de M. Robertson sur ma suggestion et s'il a quelques commentaires à faire?

M. ROBERTSON: Je crois que c'est là une question que seul le ministre devrait traiter.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est une question de ligne de conduite.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'espère que le ministère étudiera soigneusement la question à cette époque-ci.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? La matière de l'exposé que vous examinez doit être très abondante. Je ne veux certainement pas écourter les délibérations.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Quelles sont les dernières nouvelles au sujet de la rencontre des ministres des affaires étrangères? Pourriez-vous ajouter quelque chose à ce qu'on a dit dernièrement?

M. ROBERTSON: Non, je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit en Chambre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le secrétaire d'État a-t-il l'intention de faire un rapport au Comité?

Le PRÉSIDENT: Vu l'importance de cet article général, je pense que nous pourrions le réserver et demander au sous-secrétaire de comparaître de nouveau devant le Comité. Des questions surgiront sans doute de temps à autre. Nous pourrions les noter pour que le sous-secrétaire y réponde à une séance ultérieure. Le Comité est-il d'accord?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ma question était au sujet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le PRÉSIDENT: J'ai déjà donné avis à ce sujet.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je me demande si M. Robertson trouve, ma question touchant la ligne de conduite, que c'est le ministre qui devrait y répondre. Et, à cause de l'importance de cette question, je me demande quand l'occasion se présentera d'en parler et si le ministre doit revenir, car il y a plusieurs autres questions touchant la ligne de conduite que je voudrais poser.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Martin, j'ai indiqué à la dernière réunion que le ministre reviendrait et qu'il ne pourrait être ici aujourd'hui à cause d'un autre rendez-vous. Il n'y a pas de doute qu'il reviendra.

Réservez donc le crédit 76 et passons au crédit 77.

Crédit 77. Représentation à l'extérieur—Administration, \$9,606,439.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions sur le crédit 77?

Le crédit est approuvé.

Crédit 78. Représentation à l'extérieur—Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier, \$1,565,405.

M. KUCHEREPA: Pourrions-nous avoir un rapport sur l'état de la question?

Le PRÉSIDENT: M. Matthews va nous répondre.

M. MATTHEWS: Je puis vous dire brièvement ce qui est arrivé l'année dernière. De fait, nous avons essayé de mettre au point de nouvelles méthodes d'examen des édifices qu'on recommande d'acheter et de préparation des plans des édifices à l'extérieur.

Par conséquent, le nombre complet des projets achevés pendant l'année n'est pas aussi considérable que nous l'espérons. En ce moment, nous travaillons ferme pour faire l'achat d'une résidence à Buenos Aires. Nous n'avons actuellement personne à envoyer là-bas pour examiner la propriété. Le ministère des Travaux publics a donc mis à notre disposition son architecte en chef, qui est allé examiner la propriété en notre nom. C'est là, je pense, une manifestation de la très étroite collaboration qui existe entre les deux ministères. Le ministère des Travaux publics a du personnel et des services qui sont mis à notre disposition à bref délai.

Les chiffres des dépenses réelles jusqu'aujourd'hui, au cours de la présente année financière, indiquent qu'il n'y a pas eu de grosses dépenses pour l'achat de nouveaux édifices. Nous avons terminé des projets de constructions et nous

avons terminé la chancellerie à Paris. Je crois que cette dépense était la plus forte. Nous avons aussi terminé des travaux de réfection qui s'imposaient à New-York.

Quand nous avons témoigné l'an dernier, il y avait dans les prévisions de la présente année une somme très considérable destinée à financer ces dépenses.

Les dépenses en immobilisations pour l'année courante, jusqu'au 1er mars, se sont élevées à \$530,000. L'achat projeté d'une résidence officielle à Buenos Aires au cours de la présente année financière pourra s'ajouter à ce total. Il y a toujours un délai avant l'inscription dans les livres des dépenses du mois précédent à l'extérieur, de sorte que des dépenses de mobilier plus considérables que les dépenses mensuelles ordinaires à cet égard seront éventuellement imputées.

Les plans que nous formons pour l'année prochaine nous permettront, j'espère, de jeter au moins les bases de l'édifice de l'ambassade à Bruxelles et de commencer la nouvelle chancellerie à Canberra et celle de la Nouvelle-Delhi. Nous espérons commencer la réalisation d'un programme de construction à Ankara. Les locaux que nous louons à Ankara pour la résidence et la chancellerie ne sont pas satisfaisants et nous espérons entreprendre dans cette ville des projets de construction. Ce sont là les principaux édifices que nous projetons de construire.

Certaines propriétés peuvent s'offrir que nous désirions acheter, mais il est très difficile de prédire, car nous ne savons jamais quand une propriété convenable peut s'offrir à un prix qui en rende l'acquisition désirable.

M. KUCHEREPA: Nous avons un terrain à Canberra?

M. MATTHEWS: Oui. Nous avons un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans du gouvernement australien, à des conditions très satisfaisantes.

M. KUCHEREPA: La construction y commencera-t-elle bientôt?

M. MATTHEWS: Nous travaillons encore aux projets, mais nous espérons pouvoir commencer assez tôt au cours de la présente année financière, c'est-à-dire au cours de l'année financière qui vient.

M. HERRIDGE: Je remarque qu'à la page 3 de cet exposé on parle d'arrangements de mobilier complets ou partiels. Cela veut-il dire que les mobiliers représentent certaines époques, comme les styles Reine Anne, Reine Victoria, Rois Édouard? Voulez-vous nous donner des explications?

M. MATTHEWS: Quand nous achetons ou construisons une résidence pour un chef de mission ou un édifice pour loger la chancellerie ou les bureaux, nous devons naturellement avoir un plan d'ameublement. Nous tâchons de le rendre convenablement uniforme; nous ne voulons pas mêler le mobilier d'un bureau local avec des meubles de style Louis XV, ou autre. Vous pouvez donc voir que nous tâchons de faire préparer un plan qui soit satisfaisant dans l'ensemble plutôt que dans les pièces prises individuellement. Nous y tendons de deux façons. Nous avons à la Division des biens et fournitures des décorateurs, membres du personnel, qui accomplissent eux-mêmes le travail en tant que faire se peut.

Nous recourons aussi à des décorateurs commerciaux qui nous conseillent sur l'ameublement d'une maison. Les arrangements de mobilier dans les styles que vous avez mentionnés s'imposent d'habitude quand nous louons une maison qui est déjà meublée en partie, et que nous devons ajouter quelques pièces supplémentaires.

M. HERRIDGE: Cela signifie que si vous achetiez une propriété qui est déjà garnie de meubles du style Louis XV, vous continueriez dans cette veine?

M. MATTHEWS: Nous tâcherions sans doute de trouver quelque chose qui s'harmonisât bien avec le mobilier existant, mais nous ne chercherions pas nécessairement des meubles de style.

M. HERRIDGE: Vous vous en tenez à la tradition qui règne au *Foreign Office*?

M. MATTHEWS: Non, pas exactement.

M. NESBITT: Je songe à une question à peu près de la même catégorie que celle de M. Herridge. A titre d'observation, je dirai que pendant les brefs moments que j'ai eu l'occasion de passer à la nouvelle ambassade à Paris, j'ai remarqué que certaines parties du nouvel édifice étaient extrêmement bien décorées, tandis que d'autres étaient arrangées suivant le plan qu'a mentionné M. Matthews, c'est-à-dire, je présume, par l'addition de certains meubles de style. Les pièces de mobilier supplémentaires avaient été fabriquées au Canada, je pense, et paraissaient très semblables aux autres, portant même des imitations de vermoulures, etc. Ce n'était pas très beau.

Si vous avez l'intention d'ajouter à ces ameublements, je crois qu'il serait de bon goût de chercher à obtenir quelque chose de comparable aux meubles authentiques.

Je songe surtout à quelque chose dont il a été question antérieurement. Quand on meuble les ambassades, songe-t-on à le faire entièrement avec une idée, je dirais, de réclame (bien que je n'aime pas le terme) en faveur du Canada? On fabrique au pays quantité de bons meubles qui ont un cachet original.

Je sais qu'un comité choisit présentement des peintures canadiennes destinées aux ambassades, mais je me demande dans quelle mesure on se propose d'adopter ce principe à l'avenir?

M. MATTHEWS: Dans toutes les circonstances où la chose est possible, nous achetons au Canada et expédions à l'extérieur. Il arrive que la chose ne soit pas possible. Parfois, la mesure ajoute beaucoup aux dépenses. Dans les postes situés dans les tropiques, les meubles doivent parfois être fabriqués de bois spéciaux pour résister à la pourriture. Dans certains cas, nous envoyons à ces postes du mobilier de bureau canadien, en acier. Quand c'est possible et, du point de vue financier, raisonnable, nous envoyons toujours des meubles canadiens. Comme il s'agit souvent de n'ajouter que quelques morceaux, il ne vaut pas la peine de faire une commande au Canada et de l'expédier.

M. NESBITT: Je pourrais dire, je pense, qu'en général celui qui entre à l'ambassade d'un autre pays espère voir quelque chose qui exprime l'esprit, l'atmosphère ou la culture de ce pays. Quand on aperçoit quelque chose qui n'a aucun rapport avec cette culture, on éprouve quelque désappointement ou quelque surprise.

M. MATTHEWS: Je pense que c'est en réalité une affaire de compromis. Il faut quelque chose qui convienne dans le cadre du pays où vous trouvez. Par exemple, vous ne comptez pas avoir à Paris le même arrangement de mobilier que vous pourriez avoir en Nouvelle-Zélande ou dans quelque autre pays. La norme varie avec les divers pays et il faut des arrangements acceptables de ce point de vue.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Je suppose que vos décorateurs, dans le choix du mobilier de bureau, ne s'inspirent pas de ce que nous avons ici à la Chambre des communes.

M. NESBITT: J'espère qu'ils ne s'en tiennent pas au rouge vin et au vert que nous avons ici.

M. MONTGOMERY: J'aimerais revenir à la question des propriétés. Trouvez-vous qu'il en coûte moins, en certains endroits, de louer un local que d'acheter une propriété? Y a-t-il une ligne de conduite à cet égard? Quand cherchez-vous à acquérir une propriété et quand ne faites-vous qu'en louer une?

M. MATTHEWS: Je pense qu'on peut généraliser et dire qu'à la longue, à peu près partout, il en coûte moins que nous soyons propriétaires, et pour deux raisons. Premièrement, la résidence du chef de mission et (ou) la chancellerie, à l'extérieur, sont exemptes de taxes si nous en sommes propriétaires, comme sont ici exemptes de taxes les propriétés des missions de l'extérieur. Deuxièmement, quand nous sommes locataires, nous devons souvent déménager, et déménager est toujours extrêmement coûteux, car les meubles, les garnitures, les rideaux, les tapis, ne conviennent jamais, du moins, très souvent ne conviennent pas, au nouveau local. Ainsi, il est bien plus coûteux de déménager d'une propriété à l'autre.

Évidemment, nous ne pouvons acheter nos bâtiments partout à la fois, d'abord pour des considérations financières, et ensuite parce qu'il faut examiner ces propriétés. D'ordinaire, nous prenons la location quand une propriété convenable est disponible moyennant un loyer raisonnable. Quand les loyers sont extrêmement élevés ou quand les locaux à louer ne conviennent pas, nous donnons la priorité aux dépenses d'achat ou de construction.

M. MONTGOMERY: Merci. Voici mon autre question. Vous avez une Division des biens?

M. MATTHEWS: Oui.

M. MONTGOMERY: Si vous devez construire des édifices, vous devez avoir au ministère des architectes qui font les plans de ces édifices? Ou bien, dépendez-vous des architectes des Travaux publics ou de l'extérieur?

M. MATTHEWS: A l'heure actuelle, notre effectif comprend deux architectes qui ont fait des plans. Toutefois, comme je l'ai mentionné, les progrès de cette année ont été plutôt lents parce que nous tâchions d'élaborer de nouveaux procédés, dont l'un est la façon de choisir des architectes canadiens pour faire le plan de nos édifices à l'extérieur. Évidemment, il ne serait pas souhaitable, ni ne vaudrait la peine, financièrement, de compter dans notre personnel assez d'architectes pour faire tous nos travaux. Nous avons donc établi un comité consultatif en matière d'architecture, dont l'une des fonctions est de recommander des architectes susceptibles d'exécuter nos entreprises à l'extérieur.

Le comité comprend un représentant de notre ministère, un représentant du ministère des Travaux publics et trois architectes canadiens désignés par l'Institut royal d'architecture du Canada, dont tout architecte du Canada est membre.

M. MONTGOMERY: Ce comité donne donc des conseils sur les genres de plans?

M. MATTHEWS: Il recommande un architecte. L'architecte soumet ensuite un projet, et il faut que tous les projets soient approuvés par ce comité de l'architecture avant l'octroi des contrats.

M. MCGEE: Quels sont les membres de ce comité, à l'heure actuelle?

M. MATTHEWS: Du ministère, moi-même; les autres membres sont M. Gardiner, architecte en chef du ministère des Travaux publics, M. Payette, de Montréal, membre de l'Institut royal d'architecture du Canada, M. Gordon Hughes, d'Ottawa, et un architecte de Vancouver que je n'ai rencontré qu'une fois.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): J'aimerais savoir s'il existe vraiment un plan directeur au sujet des futurs édifices des ambassades ou des légations du Canada à l'extérieur, prévoyant des genres d'édifices spécifiquement canadiens, sans égard au fait qu'ils soient situés en Espagne ou ailleurs, afin que le visiteur puisse dire: "Cela, c'est le Canada". Nous devrions avoir des édifices dotés d'un caractère canadien et qui soient meublés dans un style canadien.

M. MATTHEWS: Le détail peut être canadien, mais vous ne pouvez pas avoir le même genre de projet pour Kuala Lumpur, Stockholm et Oslo.

M. MCGEE: Je me demande si le député pourrait nous donner un exemple typique d'édifice canadien?

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Eh bien, nous avons l'hôtel de ville.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions encore?

M^{lle} AITKEN: J'aimerais savoir si nous sommes propriétaires de l'ambassade à Londres et, si oui, pourquoi, dans un pays où les jardins font partie des habitudes de vie, notre ambassade est dépourvue de tout jardin?

M. ROBERTSON: Puis-je répondre à la question, étant donné que j'ai vécu à Londres plusieurs années? Dans cette ville, c'est toujours un problème d'équilibre de choisir entre aller dans les banlieues où se trouvent les jardins et occuper une maison de ville, en plein centre.

Notre résidence de Londres est aussi proche du coeur de la ville qu'une maison peut l'être. De temps à autre, ce n'est peut-être pas aussi agréable pour les occupants qui aimeraient avoir un jardin. Toutefois, une grande partie de notre travail consiste dans la représentation, et c'est chose facile d'amener du bureau quelqu'un à déjeuner et de revenir. A tout prendre, pour huit ou neuf mois de l'année, il y a de grands avantages à avoir une maison de ville. Je crois que les avantages de l'emplacement central compensent, pour le haut commissaire, l'absence de jardins et de parcs et de bien d'autres choses agréables.

M. HERRIDGE: Où est située la résidence, à Londres?

M. ROBERTSON: Juste au coeur du *West End*, entre *Grosvenor Square* et *Park Lane*.

M. HERRIDGE: C'est un endroit très "chic".

M. ROBERTSON: Il devient de plus en plus un endroit d'affaires. La résidence ne pourrait être plus centralement ni plus commodément située.

M. KUCHERPA: Au sujet de la déclaration de M. Matthews, si toutes nos propriétés, résidences ou chancelleries, sont exemptes de taxes, l'exemption s'applique-t-elle quand nous avons des baux pour des terrains?

M. MATTHEWS: Non. Elle s'applique dans un endroit comme Londres, où nous avons un long bail, mais non pas quand il s'agit d'un bail ordinaire couvrant un certain nombre d'années. Elle s'applique en Australie, où nous avons un bail de quatre-vingt-dix-neuf-ans et où nous serons propriétaires de notre propre édifice.

M. MONTGOMERY: On dit ici que des fonds bloqués étaient disponibles pour ces dépenses. Qu'entend-on par "fonds bloqués"?

M. ROBERTSON: A la fin de la guerre, il y avait des crédits qui échéaient au gouvernement du Canada, surtout à cause du fonds de secours militaire, je crois. Plusieurs pays d'Europe qui avaient été occupés, par exemple, la France, l'Italie, la Yougoslavie et les Pays-Bas, sortirent de la guerre avec des balances de paiements extrêmement défavorables. Dans les règlements financiers conclus avec eux, il fut entendu que nous accepterions des fonds qui ne pouvaient être convertis en dollars américains ou canadiens mais qu'il faudrait dépenser dans ces pays. Les dépenses touchant les propriétés sont par autorisation imputables à ces réserves; en certains endroits, ces réserves sont utilisées pour financer des bourses de la Société royale permettant à des architectes et à des étudiants canadiens, par exemple, d'étudier dans ces pays.

M. MONTGOMERY: Ces fonds ne relèvent pas nécessairement de l'entière compétence de votre ministère?

M. ROBERTSON: Non. C'est un crédit général du gouvernement canadien, non convertible et qui doit être employé dans le pays même.

M. MONTGOMERY: Pour toute fin que le gouvernement détermine?

M. ROBERTSON: Oui.

M. KUCHEREPA: Avez-vous une idée de la somme qui est ainsi immobilisée?

M. ROBERTSON: Elle a bien diminué.

M. MATTHEWS: Aux Pays-Bas, au 31 mars 1958, la somme totale des fonds immobilisés était de \$2,293,000. Dans les autres pays, le solde des comptes a été entièrement remboursé et les fonds ont été employés.

M. DINSDALE: Sommes-nous propriétaires de notre ambassade en France?

M. MATTHEWS: Oui.

M. DINSDALE: Et en U.R.S.S.?

M. MATTHEWS: Non.

M. NESBITT: C'est impossible dans ce pays.

M. KUCHEREPA: Quels sont nos arrangements en U.R.S.S. à l'égard de nos locaux?

M. MATTHEWS: Nous louons ces locaux du gouvernement soviétique. Le loyer global de l'ensemble, qui comprend la résidence de l'ambassadeur, les bureaux et quelques logis pour le personnel, est de \$10,620 par année.

M^{lle} AITKEN: Estime-t-on que l'ambassade est satisfaisante?

M. MATTHEWS: Nous y sommes maintenant très à l'étroit. Par exemple, le ministère du Commerce veut envoyer un représentant au cours de l'année prochaine et nous aurons beaucoup de difficultés à le loger. Nous sommes en train de négocier avec les Russes en vue d'obtenir un rajout qui nous donnerait plus d'espace pour les bureaux.

M^{lle} AITKEN: D'autres pays sont-ils propriétaires de leur ambassade, là-bas?

M. MATTHEWS: Je ne connais pas exactement la nature des conditions, mais je sais que la Suède vient de construire une ambassade. Je ne sais pas au juste quels sont en réalité les arrangements, mais j'ai vu des photographies de l'édifice. Je crois que tous les pays sont dans la même situation que nous et qu'ils doivent louer des propriétés de l'État.

M^{lle} AITKEN: L'ambassade de Grande-Bretagne est beaucoup plus imposante que la nôtre.

M. DINSDALE: Je remarque qu'il en coûte au Canada beaucoup moins en U.R.S.S. qu'en France pour maintenir une ambassade. Quelle est la raison principale de cet état de choses? L'activité y est-elle moins grande?

M. MATTHEWS: Oui. Le personnel est moins nombreux et l'ambassade est beaucoup moins considérable.

M. ROBERTSON: Le coût *per capita* est plus élevé.

M. MATTHEWS: Le coût *per capita* est aussi élevé ou plus élevé que dans l'autre pays que vous avez mentionné.

M. KUCHEREPA: Le gouvernement de l'U.R.S.S. maintient une ambassade ici, à Ottawa, et il ne paie aucune taxe?

M. ROBERTSON: Non.

M. KUCHEREPA: Comment ces avantages supportent-ils la comparaison avec les arrangements en vigueur en Russie? Avons-nous une part équitable dans cet échange de privilèges?

M. MATTHEWS: Il est très difficile de l'apprécier. Le prix du rouble a baissé beaucoup il y a environ un an et demi. Certaines choses sont plus dispendieuses et certaines sont moins chères, là-bas.

Le loyer que nous y payons est plutôt modeste, si nous considérons qu'il couvre les bureaux et les logis. Mais certaines choses sont indubitablement très dispendieuses.

Le crédit est approuvé.

Crédit 79. Réceptions officielles, \$40,000.

M. MONTGOMERY: Pour les réceptions officielles, est-ce là le montant global réparti entre tous nos bureaux de l'extérieur?

M. MATTHEWS: Ce sont les dépenses au Canada.

M. MONTGOMERY: N'y a-t-il rien de plus pour les réceptions officielles à ces autres ambassades? Sont-elles comprises dans ces dépenses-ci?

M. MATTHEWS: Oui. Elles sont comprises dans les allocations pour frais de représentation versées aux fonctionnaires dans ces missions.

Le crédit est approuvé.

Crédit 80. Assistance aux citoyens qui sont dans le besoin à l'extérieur, ainsi que leur rapatriement, \$15,000.

M. VIVIAN: A quoi cela se résume-t-il? Ces crédits sont-ils non recouvrables?

M. MATTHEWS: Ces avances sont toujours faites contre la promesse de remboursement. Si vous vous reportez aux années passées, vous constaterez qu'environ la moitié de ces crédits sont remboursés.

M. KUCHEREPA: Est-ce un fonds renouvelable?

M. MATTHEWS: Oui.

M. HERRIDGE: Ces avances sont faites suivant quel mode?

M. MATTHEWS: Si un Canadien se trouve sans ressources ou malade tandis qu'il est à l'étranger et s'il a besoin d'aide. Elles se font dans tous les cas où un Canadien à l'étranger a besoin d'aide et où les oeuvres de charité ne peuvent fournir d'argent. Quand il s'agit de l'hospitalisation ou de choses semblables, si les Canadiens n'ont pas de fonds personnels et ne peuvent en obtenir d'autres sources, nous en avançons contre la promesse de remboursement.

M. HERRIDGE: Il s'est présenté un cas pénible, celui d'un citoyen de ma conscription, décédé il y a quelques années. Il recevait une allocation d'ancien combattant et le médecin lui avait conseillé de se rendre au Mexique, parce qu'il souffrait des poumons et qu'il pourrait y vivre dans un climat sec, à une haute altitude. En allant au Mexique, il perdait son allocation d'ancien combattant. J'avais l'habitude de lui expédier chaque mois son argent et il avait en sa possession les lettres que je lui écrivais. Des paysans mexicains ont trouvé mes lettres dans ses effets et ils m'ont écrit pour me dire qu'ils avaient trouvé son corps et qu'ils l'avaient enterré. Il leur en avait coûté 700 pesos, je crois. C'étaient des gens très pauvres et ils voulaient savoir si je pourrais faire quelque chose pour les dédommager.

Je me suis mis en communication avec le ministère des Affaires des anciens combattants, qui m'a informé qu'il parlerait du cas au ministère des Affaires extérieures. Que fait votre ministère dans de telles circonstances?

M. MATTHEWS: Je pense qu'il existe certaines caisses d'anciens combattants dont on peut obtenir du secours. Mais je ne crois pas que les fonds de l'État soient affectés à l'inhumation, pas plus à l'étranger qu'au pays.

Nous connaissons certains fonds de secours, soit au Canada, soit dans divers pays étrangers, et nous communiquons avec ces institutions pour obtenir de l'aide. Je suis assez certain que nous n'avons pas prélevé de fonds de l'État sur ce crédit pour payer des frais d'inhumation.

M. HERRIDGE: Le ministère des Affaires des anciens combattants m'avait dit qu'il parlerait de la question au ministère des Affaires extérieures, et je me demandais si votre ministère a payé ces frais ou a pris des dispositions pour le remboursement et, deuxièmement, si on avait fait quelque chose au sujet d'une pierre tombale.

Je me rappelle avoir remarqué qu'un ancien combattant canadien était mort en Espagne et que l'ambassadeur du Canada ou son représentant avait assisté aux funérailles. Le gouvernement canadien avait vu aux dépenses et, si je ne me trompe, on avait placé une pierre tombale.

M. MATTHEWS: Il n'y a pas de procédé régulier pour l'emploi des fonds du ministère.

M. ROBERTSON: Vous pensez peut-être au cimetière impérial des sépultures de guerre, créé pour tous les soldats du Commonwealth qui furent tués sur la Méditerranée et qui n'ont pas de sépulture connue. Je sais que notre ambassadeur en Espagne a été prié d'y représenter le Canada lors du dévoilement.

M. HERRIDGE: Il s'agissait du cas personnel d'un soldat canadien, d'un citoyen du Canada. Il avait été victime d'un torpillage, je pense. Il avait été capturé et interné pendant la guerre et avait été retenu quelques années dans

un camp d'internement. Plus tard, il fut libéré; il a apparemment vécu dans ce pays quelque temps et est finalement décédé. Le ministre du Canada, ou l'ambassadeur, avait assisté aux funérailles et avait pris des dispositions au sujet des frais. C'est pourquoi je pose la question.

M. MATTHEWS: De tels règlements ne se font pas au moyen des fonds de l'État. Ils doivent être effectués par l'intermédiaire de quelque organisme privé.

M. CRESTOHL: Je ne sais pas si ma question relève du chapitre des dépenses, mais elle se rapporte aux dépenses des chefs de légations qui reçoivent à Noël les membres de leur personnel et leurs familles. J'ai été invité à l'une de ces réunions. C'était vraiment agréable de voir que les chefs de légations faisaient une chose semblable et créaient une atmosphère canadienne à l'époque des fêtes. Mais on m'a dit que la réception se donnait aux frais personnels de l'ambassadeur. J'ai trouvé cela quelque peu étrange. Personne n'était invité à part les membres de la légation, leurs femmes et leurs enfants. Le geste m'a semblé très approprié mais je ne puis concevoir pourquoi il doit être posé exclusivement aux frais personnels de l'ambassadeur lui-même.

J'ai soulevé la question il y a deux ou trois ans, et on m'a dit alors que la question serait examinée. Je serais curieux de savoir si ces frais sont maintenant portés au compte de dépenses de l'ambassadeur.

M. ROBERTSON: Non pas comme dépense identifiable. Je crois que la dépense pourrait sans doute être considérée comme raisonnable, une fois par année, et qu'elle pourrait être imputée au compte des allocations de représentation générale de l'ambassadeur, ce qui permettrait à ce dernier de le couvrir.

C'est une allocation qui permet au Canada d'être représenté comme il convient dans un pays étranger; il est d'usage de donner une réception aux environs de Noël. Cela dépend, je suppose, de l'endroit. Dans une petite mission, j'imagine qu'on invite tous les Canadiens de l'agglomération, mais la pratique peut n'être pas facile dans un endroit comme Londres ou Paris, où vivent tant de Canadiens. Je crois que c'est un usage qui doit être observé non officiellement au sein du personnel local.

M. CRESTOHL: Je me trouvais à Rome, à cette époque, et j'ai été très heureux d'être parmi ceux qui étaient présents à la manifestation. Mais l'ambassadeur m'a dit qu'il payait les dépenses de sa propre poche. Je ne sais si c'était sur son compte de dépenses ou sur ses fonds personnels. J'ai compris qu'il disait, que c'était à même ses fonds personnels, et j'ai trouvé cela un peu étrange.

M. MONTGOMERY: C'est peut-être une chose que nous ne devrions pas trop approfondir.

M. CRESTOHL: Je crois qu'on pourrait s'attendre à une telle réception de la part d'une légation, mais non pas qu'elle soit donnée aux frais d'un particulier.

M. HERRIDGE: J'ai une dernière question à poser au sujet de ce crédit. Est-il exact de dire que le Canadien sans ressources à l'étranger peut de son vivant recevoir de l'aide de ce fonds, mais qu'il ne peut éventuellement recevoir d'aide pour son inhumation et les autres services? On semble faire une distinction entre le fait qu'il soit vivant et le fait qu'il soit mort?

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Clark, chef de la Division des finances, va répondre à votre question.

M. H. F. CLARK (*Division des finances, ministère des Affaires extérieures*): Les instructions que nous fournissons aux missions et que renferme le manuel intitulé "Instructions consulaires", prévoient, à l'égard des secours accordés aux personnes sans ressources, entre autres choses, qu'en cas de décès, s'il n'y a pas moyen d'obtenir de l'aide financière pour le coût des funérailles, le chef de la mission ou le consul général peut, à sa discrétion, procurer des funérailles aux dépens de l'État. Par exemple dans les tropiques, où on ne peut guère rapporter un cas à Ottawa et où, ordinairement, l'inhumation doit avoir lieu le même jour, c'est ce qui se fait. Bref, il existe des instructions donnant aux chefs de missions ou aux consuls généraux la discrétion d'autoriser des funérailles aux frais de l'État, s'il n'y a absolument aucun espoir d'obtenir de l'aide financière du Canada.

M. HERRIDGE: Et de telles dépenses sont imputées à quel fonds?

M. CLARK: Au crédit qui vient d'être examiné.

Le crédit est approuvé.

Crédit 81. Représentation du Canada aux conférences internationales, \$243,000.

Le crédit est approuvé.

Crédit 82. Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies, \$11,000.

M. NESBITT: Comment cette subvention est-elle répartie? Est-elle remise à l'association, qui la distribue ensuite aux divisions, quoi?

M. MATTHEWS: Elle est remise comme telle à l'institution mère.

M. ROBERTSON: Le bureau central reçoit cette subvention en aide à ses publications.

M. MATTHEWS: Oui.

M. CRESTOHL: A-t-on demandé une augmentation quelconque de cette subvention?

M. MATTHEWS: Non.

M. CRESTOHL: Depuis quand en est-elle à ce montant?

M. MATTHEWS: C'est en 1954-55 que le montant a été pour la première fois de \$11,000.

Le crédit est approuvé.

Crédit 83. Subvention au Comité international de la Croix-Rouge.

M. HERRIDGE: Est-ce l'habitude, pour la plupart des pays, de verser des contributions au Comité international?

M. ROBERTSON: Oui. L'organisme central est financé en partie par des subventions privées et en partie par des subventions des gouvernements.

M. HERRIDGE: Y a-t-il une cotisation établie suivant la population?

M. ROBERTSON: Non. C'est un montant fixe, comme par le passé, j'imagine.

M. NESBITT: A ce sujet, y a-t-il quelque rapport ou quelque lien entre la Croix-Rouge et l'équivalent soviétique, le Croissant-Rouge, ou quelque chose de semblable?

M. ROBERTSON: Non, mais je pense qu'une délégation soviétique a assisté à la grande conférence de la Croix-Rouge qui a été tenue au Canada il y a environ trois ans.

M. VIVIAN: Il y a rapport entre le Comité international de la Croix-Rouge et son équivalent soviétique, soit directement, soit indirectement, suivant les dispositions de ce dernier.

M. HERRIDGE: Il doit y avoir quelque collaboration, car je sais qu'une grande proportion des gens de ma circonscription sont des Doukhobors. Vou-lant savoir où se trouvaient des parents dans les vieux pays, ils sont venus à Ottawa et, par suite de la collaboration de la Croix-Rouge et des contacts établis avec une association semblable en Union soviétique, ils ont pu obtenir les renseignements qu'ils cherchaient.

Le crédit est approuvé.

Crédit 84. Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique, \$2,500.

M. NESBITT: Puis-je poser ici une question?

M. ROBERTSON: Je vais lire le détail de nos prévisions:

Le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlanti-que a été créé avec l'aide de l'Institut canadien des affaires internatio-nales et l'Association pour les Nations Unies (à l'origine en collaboration avec l'Association canadienne pour l'éducation des adultes) en décembre 1953, et fut le résultat de conférences internationales d'étude de la Com-munauté atlantique tenues à Oxford et Copenhague en 1952 et 1953. Le Comité canadien est affilié à l'organisme international soutenant l'OTAN et connu sous le nom d'Association du traité de l'Atlantique, et les organismes que le constituent sont l'I.C.A.I. et l'A.N.U. Les buts de cette association sont les suivants:

1. Instruire et informer le public de l'activité de l'OTAN
2. Poursuivre des recherches dans les domaines variés de son activité et de ses fins
3. Stimuler la solidarité des peuples de la région Nord-Atlantique.

Le Comité canadien a collaboré aux dispositions qui ont été prises cette année pour la célébration du dixième anniversaire de l'OTAN.

M. NESBITT: Où est situé le bureau central du Comité et qui est le pré-sident?

M. ROBERTSON: Le président du Comité est le professeur MacInnis, qui était président de l'Institut des affaires internationales. Je crois que son bureau est au numéro 230 de la rue Bloor, à Toronto.

M. NESBITT: Le groupe a-t-il d'autres sources de revenu que ce crédit?

M. ROBERTSON: Nous avons ici un état financier. Le Comité fonctionne de façon très modeste. Je crois que sa principale source de revenu est cette sub-vention de \$2,500. Il a en outre à la banque un modeste solde dont il retire quelques intérêts.

Il dépense pour préparer la participation à l'activité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord: par exemple, il a préparé la participation à la conférence qui a été tenue à Boston l'automne dernier.

M. NESBITT: A-t-il plusieurs succursales?

M. ROBERTSON: Non. Je crois qu'il n'y a que le bureau d'organisation central.

Le crédit est approuvé.

Crédit 85. Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth, \$3,838,519.

M. DINSDALE: Au sujet du crédit 84, je comprends que si le crédit n'est pas requis en 1959-1960, il est consacré à des bourses permettant à des Canadiens d'étudier outre-mer. Le programme est-il discontinué?

M. ROBERTSON: Il a été assumé par le Conseil des Arts.

M^{lle} AITKEN: Le crédit 85 comprend-il l'Association parlementaire du Commonwealth?

M. ROBERTSON: Je ne le pense pas.

M. MATTHEWS: Non. Notre quote-part est imputée au crédit de la Chambre des communes et elle n'est pas comprise dans les prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures.

Le crédit est approuvé.

Crédit 86. Contribution du Gouvernement canadien au programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés, \$1,931,250.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Le président voudrait-il nous donner le titre chaque fois qu'il met un crédit en délibération?

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. STINSON: Je me demande si le sous-secrétaire pourrait nous dire comment ce montant rivalise avec les contributions versées par les autres pays occidentaux?

M. ROBERTSON: Oui. J'en ai ici la liste. L'an dernier, les États-Unis ont versé \$15,500,000; le Royaume-Uni, \$2,240,000; la France, \$1,542,000; l'U.R.S.S., \$1,000,000; les Pays-Bas, \$1,092,000; et les six pays qui viennent ensuite ont versé chacun d'un demi-million à \$800,000.

M. STINSON: Dans quelle mesure le Canada dirige-t-il, par l'intermédiaire de nos représentants aux Nations Unies ou auprès de cette institution particulière, la façon dont cet argent est dépensé?

M. ROBERTSON: Nous participons à la direction générale exercée par l'Assemblée et ses propres comités en approuvant le budget de l'année suivante et en examinant les projets d'entreprises.

Je parle sous toute réserve, car je crois que l'ECOSOC s'occupe aussi de ce programme et notre représentant siège au sein du comité.

M. VIVIAN: C'est une contribution faite relativement à un programme général; et quant à la question d'un budget proportionnel, les pays sont prêts à y contribuer. On estime, je crois, que c'est une excellente façon de collaborer à un programme multilatéral, alors que les travaux sont toujours étudiés par les directeurs intéressés et que le personnel est recruté dans les autres pays. C'est certainement l'une des meilleures choses qu'accomplissent les Nations Unies.

M. NESBITT: Dans les travaux du comité préparatoire, le Canada a sans doute eu beaucoup à dire.

M. ROBERTSON: Vous voulez dire dans la préparation du programme.

M. KUCHEREPA: Y a-t-il une raison pour que le Canada contribue presque deux fois autant que l'U.R.S.S.?

M. ROBERTSON: Je crois qu'il vaudrait mieux demander à l'Union soviétique pourquoi elle ne verse que la moitié de la contribution du Canada.

M. MONTGOMERY: Je suppose que le Canada verse ce qu'il se croit en mesure de donner.

M. NESBITT: A ces diverses conférences internationales, nous entendons les discours ordinaires de l'Union soviétique sur l'aide qu'elle donne aux autres pays; mais quand vient le temps d'agir, nous voyons que ce ne sont que des paroles.

D'autre part, le Canada, qui ne parle pas autant, fait quelque chose qui témoigne en faveur du pays, tandis que l'U.R.S.S. ne se fait vraiment pas beaucoup honneur. Je crois que cela devient de plus en plus manifeste.

Le crédit est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous devrions maintenant ajourner la séance, mais auparavant, je dois vous annoncer une ou deux choses.

Je dois demander au Comité l'autorisation de faire imprimer en appendice aux délibérations d'aujourd'hui les documents présentés par le sous-secrétaire d'État: mémoire de fond et état comparatif détaillé des prévisions de dépenses. S'ils sont insérés dans le compte rendu des délibérations d'aujourd'hui, ils seront à la disposition de chacun et vous serez en mesure de les étudier. M'accordez-vous l'autorisation de le faire?

(Assentiment.)

(Voir les appendices A et B.)

Je désire annoncer que la prochaine réunion aura lieu lundi, à 10 heures et demie du matin, dans la pièce 238. J'ajourne aujourd'hui la séance un peu tôt parce qu'un autre comité se réunira ici avant longtemps et qu'il faut permettre au personnel de nettoyer la pièce en vue de cette réunion.

La suite du débat est renvoyée à lundi matin, à dix heures et demie.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Quel sera l'ordre du jour, lundi?

Le PRÉSIDENT: Nous continuerons nos délibérations et aborderons le crédit 87.

APPENDICE "A"

ORGANISATION ET ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

Le Ministère est administré, sous l'autorité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (ou sous-ministre), lequel reçoit le concours d'un sous-secrétaire suppléant et de quatre sous-secrétaires adjoints, de chacun desquels relèvent les travaux d'un certain nombre de divisions du ministère. Les services du ministère à Ottawa constituent vingt divisions et quatre sections moins considérables qui ont pour fonctions de conseiller le Gouvernement, en ce qui concerne les affaires politiques et économiques des diverses parties du globe ainsi que les travaux des organismes internationaux; le Ministère, en outre, administre ses divers postes établis à l'extérieur.¹

Le Canada a maintenant 63 missions diplomatiques ou consulaires à l'extérieur, un commissariat aux Antilles ainsi qu'une mission militaire à Berlin qui remplit en même temps les fonctions d'un consulat.² Les 63 missions comprennent 34 ambassades, neuf hauts commissariats, quatre légations, trois missions permanentes au sein d'organisations internationales et treize consulats, y compris deux consulats honoraires. En outre, le Canada est représenté avec l'Inde et la Pologne, aux Commissions de surveillance internationale pour le Cambodge et le Viet-Nam. On maintient à Phnom-Penh, au Cambodge, ainsi qu'à Hanoï et à Saigon, au Viet-Nam, des délégations composées de fonctionnaires des Affaires extérieures et de la Défense nationale.

À cette heure, cinquante pays ont des missions diplomatiques au Canada.³ Ce nombre comprend 36 ambassades, sept hauts commissariats et sept légations. En outre, les Antilles ont un commissariat. Douze pays ont un consulat, mais n'ont pas de missions diplomatiques en résidence. En 1958, la Birmanie a accrédité un ambassadeur au Canada et l'Autriche a élevé sa légation au rang d'ambassade. Le Ceylan a nommé un haut commissaire résident; l'ancien haut commissaire du Ceylan était aussi ambassadeur aux États-Unis et avait résidence à Washington.

En 1958, 21 agents du service extérieur 1 ont été engagés par le ministère et choisis parmi 312 candidats à un concours qui a eu lieu en novembre 1957. Au cours de l'année, 172 autres nominations ont été faites au ministère. Il y a eu 184 démissions, ce qui établit à 9 l'augmentation du personnel.

Voici un tableau comparatif de l'effectif du ministère au 31 décembre 1958, par rapport au 31 décembre 1957:

Agents	1957	1958
A Ottawa	174	176
A l'extérieur	209	219
Personnel administratif		
A Ottawa	554	527
A l'extérieur	381	405
Personnel local	477	504
Total	1,795	1,831

Au cours de l'année, six chefs de missions ont pris leur retraite ou ont quitté le service extérieur. Il s'agit ici de M. J. Désy, ambassadeur du Canada

¹ Voir appendice 1: "Organisation du ministère à Ottawa".

² Voir appendice 2: "Représentation diplomatique et consulaire du Canada, à l'extérieur".

³ Voir appendice 3: "Représentation diplomatique et consulaire d'autres pays, au Canada".

en France; M. D. S. Cole, ambassadeur du Canada au Mexique; M. P. Picard, ambassadeur du Canada en Argentine; M. A.-J. Boudreau, consul général du Canada à Boston; M. L. G. Chance, consul général du Canada à Los Angeles, et M. H. L. Keenleyside qui, pendant les huit dernières années, a été attaché au secrétariat des Nations Unies, à titre de directeur général de l'administration de l'assistance technique.

Afin de poursuivre l'exécution du programme commencé en 1956, avec la collaboration du ministère du Commerce, le Service d'inspection a organisé et exécuté d'autres tournées d'inspection des missions à l'extérieur. Au cours de l'année, des équipes ont visité vingt-trois missions dirigées par les deux ministères dans l'Amérique latine, le Sud-Est de l'Asie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Nord de l'Europe.

En 1958, on a acheté une chancellerie et un local pour le personnel, à la Nouvelle-Delhi, une résidence officielle à Port-d'Espagne, ainsi qu'une bande de terrain contiguë à la résidence officielle de La Havane. On a achevé la construction de la chancellerie à Paris et l'immeuble est totalement occupé. On a loué de nouveaux bureaux à Kuala Lumpur, Téhéran et Bogota. On a aussi loué de nouveaux locaux pour le consulat général de New-York et pour la délégation permanente aux Nations Unies, à New-York. On a loué de nouveaux bureaux afin d'augmenter l'espace dont on dispose à Boston, Los Angeles et la Nouvelle-Delhi. Les baux des bureaux loués à dix autres missions ont été renouvelés ou révisés.

De nouvelles résidences officielles ont été louées à Kuala Lumpur et à Téhéran et l'on a déménagé les résidences officielles à Athènes, Manille, La Nouvelle-Orléans, à Varsovie, ainsi qu'à Paris, pour l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. A cinq autres missions, les baux des résidences officielles ont été renouvelés ou révisés.

Des locaux ont été loués pour le personnel, soit, cinq à Accra, deux à Ankara, trois à Colombo, Kuala Lumpur et Moscou, deux à la Nouvelle-Delhi et à Varsovie. Les baux de plusieurs immeubles occupés ont été renouvelés ou révisés. Les immeubles suivants ont été vendus: à Dublin, l'ancienne résidence; à Tokyo, la maison du personnel; à Wellington, un emplacement de résidence.

Des projets d'ameublement, au complet ou en partie, ont été entrepris aux établissements suivants: — chancelleries: le consulat général du Canada, à New-York, la délégation permanente aux Nations Unies, à New-York, Kuala Lumpur, Port-d'Espagne, Rome et Paris; aux résidences officielles de Dublin, Boston, Port-d'Espagne, Téhéran, Varsovie et Accra; aux locaux du personnel, soit deux locaux à Kuala Lumpur, deux à Ankara, et deux locaux à Colombo, Bonn, Varsovie, Nouvelle-Delhi, Tokyo et Accra.

APPENDICE 1

ORGANISATION DU MINISTÈRE À OTTAWA

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures

Quatre sous-secrétaires d'État adjoints aux Affaires extérieures (dont l'un est conseiller juridique du ministère).

Vingt divisions:

de l'Amérique	de l'Extrême-Orient
du Commonwealth	des finances
des communications	des recherches et rapports histori-
consulaire	ques
de liaison avec la Défense (1)	de l'information
de liaison avec la Défense (2)	juridique
économique I	du Moyen-Orient
économique II	du personnel
des cadres et de l'organisation	du protocole
de l'Europe	des biens et fournitures
Services indépendants	des Nations Unies
Conseiller financier	
Service d'inspection	
Bureau de coordination politique	
Bureau de presse	

APPENDICE 2

POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DU CANADA

À L'EXTÉRIEUR ¹

1. Missions diplomatiques ²

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>	<i>Genre de poste</i>
Argentine	Buenos Aires	Ambassade
Australie	Camberra	Haut commissariat
Autriche	Vienne	Ambassade
Belgique	Bruxelles	Ambassade
Brésil	Rio de Janeiro	Ambassade
Ceylan	Colombo	Haut commissariat
Chili	Santiago	Ambassade
Colombie	Bogota	Ambassade
Cuba	La Havane	Ambassade
Tchécoslovaquie	Prague	Légation
Danemark	Copenhague	Ambassade
République Dominicaine	Trujillo	Ambassade
Finlande	Helsinki	Légation
France	Paris	Ambassade
Allemagne	Bonn	Ambassade ³
Ghana	Accra	Haut commissariat
Grèce	Athènes	Ambassade
Haïti	Port-au-Prince	Ambassade
Inde	La Nouvelle-Delhi	Haut commissariat

¹ Pour plus amples renseignements, voir la publication du ministère paraissant trois fois par année intitulée "Représentants du Canada à l'extérieur et représentants des autres pays au Canada".

² Il n'y a aucune mission diplomatique en Birmanie, en Islande et au Luxembourg, mais le haut commissaire du Canada dans la Malaisie est accrédité comme ambassadeur en Birmanie, l'ambassadeur en Norvège est accrédité comme ministre en Islande, où il y a un consultat général sous la direction d'un agent honoraire, et l'ambassadeur en Belgique est accrédité comme ministre au Luxembourg. L'ambassadeur à Cuba est également accrédité comme ambassadeur à la République Dominicaine et à Haïti et l'ambassadeur en Suède est accrédité comme ministre en Finlande. (Il y a des missions dirigées par des chargés d'affaires itinérants dans la République Dominicaine, à Haïti et en Finlande).

³ Il y a aussi une mission à Berlin.

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>	<i>Genre de poste</i>
Indonésie	Djakarta	Ambassade
Iran	Téhéran	Légation
Irlande	Dublin	Ambassade
Israël	Tel Aviv	Ambassade
Italie	Rome	Ambassade
Japon	Tokyo	Ambassade
Liban	Beyrouth	Ambassade
Malaisie	Kuala Lumpur	Haut commissariat
Mexique	Mexico	Ambassade
Pays-Bas	La Haye	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Wellington	Haut commissariat
Norvège	Oslo	Ambassade
Pakistan	Karachi	Haut commissariat
Pérou	Lima	Ambassade
Pologne	Varsovie	Légation
Portugal	Lisbonne	Ambassade
Espagne	Madrid	Ambassade
Suède	Stockholm	Ambassade
Suisse	Berne	Ambassade ⁴
Turquie	Ankara	Ambassade
Union sud-africaine	Pretoria	Haut commissariat
Union des républiques socialistes soviétiques	Moscou	Ambassade
République Arabe Unie	Le Caire	Ambassade
Royaume-Uni	Londres	Haut commissariat
États-Unis d'Amérique	Washington	Ambassade
Uruguay	Montevideo	Ambassade
Venezuela	Caracas	Ambassade
Yougoslavie	Belgrade	Ambassade

2. Missions permanentes auprès des organisations
internationales

<i>Organisation</i>	<i>Ville</i>
Conseil de l'Atlantique-Nord	
Organisation européenne de coopération économique	Paris
Nations Unies	New York
Nations Unies (siège européen)	Genève

3. Commissariat

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Antilles	Port-d'Espagne

⁴L'ambassadeur du Canada en Suisse est chargé des intérêts du Canada au Liechtenstein.

4. Consulats

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>	<i>Genre de poste</i>
Brésil	Sao Paulo	Consulat
Allemagne	Hambourg	Consulat
Islande	Reykjavik	Consulat général*
Philippines	Manille	Consulat général
États-Unis d'Amérique	Boston	Consulat général
	Chicago	Consulat général
	Détroit	Consulat
	Los Angeles	Consulat général
	Nouvelle-Orléans	Consulat général
	New York	Consulat général
	Portland (Maine)	Vice-Consulat*
	San Francisco	Consulat général
	Seattle	Consulat général

*Sous la direction d'agents honoraires.

APPENDICE 3

REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

D'AUTRES PAYS AU CANADA¹1. Missions diplomatiques²

<i>Pays</i> ³	<i>Genre de poste</i>
*Argentine	Ambassade
Australie	Haut commissariat
*Autriche	Ambassade
*Belgique	Ambassade
*Brésil	Ambassade
Birmanie	Ambassade
Ceylan	Haut commissariat
*Chili	Ambassade
*Chine	Ambassade
*Colombie	Ambassade
*Cuba	Ambassade
*Tchécoslovaquie	Légation
*Danemark	Ambassade
*République Dominicaine	Ambassade
*Finlande	Légation
*France	Ambassade
*Allemagne	Ambassade
*Grèce	Ambassade
*Haïti	Ambassade
*Islande	Légation
Inde	Haut commissariat

¹ Pour plus amples détails, voir la publication du ministère publiée trois fois par année et intitulée "Représentants du Canada à l'extérieur et représentants d'autres pays au Canada" et la publication trimestrielle "Le corps diplomatique".

² Les ambassadeurs de Birmanie et de Tunisie et les ministres d'Islande et du Luxembourg sont également accrédités aux États-Unis d'Amérique où ils ont leur résidence ordinaire.

³ Les pays marqués d'un astérisque ont des consulats au Canada. Le haut commissariat de l'Inde s'occupe des intérêts du Népal; la légation de la Pologne de ceux de la Hongrie; l'ambassade de Suisse de ceux du Liechtenstein et l'ambassade de la République Arabe Unie, de ceux de l'Irak.

<i>Pays</i> ³	<i>Genre de poste</i>
Indonésie	Ambassade
Iran	Légation
Irlande	Ambassade
*Israël	Ambassade
*Italie	Ambassade
*Japon	Ambassade
*Liban	Légation
*Luxembourg	Légation
*Mexique	Ambassade
*Pays-Bas	Ambassade
Nouvelle-Zélande	Haut commissariat
*Norvège	Ambassade
Pakistan	Haut commissariat
*Pérou	Ambassade
*Pologne	Légation
*Portugal	Ambassade
*Espagne	Ambassade
*Suède	Ambassade
*Suisse	Ambassade
Tunisie	Ambassade
Turquie	Ambassade
Union sud-africaine	Haut commissariat
Union des républiques socialistes soviétiques.	Ambassade
République Arabe Unie	Ambassade
Royaume-Uni	Haut commissariat
*États-Unis d'Amérique	Ambassade
*Uruguay	Ambassade
*Venezuela	Ambassade
*Yougoslavie	Ambassade

2. Commissariat

<i>Pays</i>	<i>Ville</i>
Antilles	Montréal

3. Pays ayant un consulat mais nulle mission diplomatique

Bolivie	Monaco
Costa-Rica	Nicaragua
Équateur	Panama
Guatemala	Philippines
Honduras	Salvador
Libéria	Thaïlande

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES ET ORGANISATIONS
DONT LE CANADA FAIT PARTIE¹

COMMONWEALTH DES NATIONS
ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD
NATIONS UNIES

Conseil de sécurité

Conseil économique et social

Commissions techniques du Conseil économique et social

Commission du commerce international des produits de base

Commission des stupéfiants

Commission de la condition de la femme

Commission de la population

Commission de statistique

Comité exécutif du fonds des Nations Unies pour les réfugiés

Conseil exécutif du fonds des Nations Unies pour l'enfance

Institutions spécialisées des Nations Unies

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Agence internationale de l'énergie atomique²

Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur

Organisation de l'aviation civile internationale

Organisation internationale du travail

Fonds monétaire international

Union internationale des télécommunications

Organisation pour l'éducation, la science, et la culture (UNESCO)

Union postale universelle

Organisation mondiale de la santé

Organisation météorologique mondiale

Autres organisations durables des Nations Unies

Comité consultatif pour le cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée

Comité consultatif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée

Comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques

Comité consultatif pour la Force d'urgence des Nations Unies et le groupe d'observation au Liban

Commission chargée des mesures collectives

Comité des contributions

Commission du désarmement

Société financière internationale³

Comité de négociation des fonds extra-budgétaires

Listes de personnalités en vue de la constitution de commissions d'enquête et de conciliation

Commission préparatoire de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes

¹ Seuls les organismes intergouvernementaux sont compris.

² L'Agence internationale de l'énergie atomique n'est pas, au point de vue technique, une institution spécialisée, mais une agence gouvernementale autonome, créée sous l'égide des Nations Unies.

³ La Société financière internationale est affiliée à la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur.

Organes spéciaux

- Comité *ad hoc* pour un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique
- Comité pour le financement de la Force d'urgence des Nations Unies

Organisations du Commonwealth

- Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth
- Comité consultatif du Commonwealth pour les sciences de la défense
- Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth
- Conseil des transports aériens du Commonwealth
- Commission économique du Commonwealth
- Conférence forestière du Commonwealth
- Commission de liaison du Commonwealth
- Conférence scientifique du Commonwealth
- Commission maritime du Commonwealth
- Commission des télécommunications du Commonwealth
- Commission impériale des sépultures militaires
- Conseil des transports aériens du Pacifique Sud

Organisations canado-américaines

- Comité ministériel canado-américain pour la défense conjointe
- Commission internationale de la frontière
- Commission mixte internationale
- Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques
- Commission permanente canado-américaine de défense

Organisations interaméricaines

- Commission de géographie et de cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire
- Institut interaméricain de statistique
- Office panaméricain de la radio
- Union postale des Amériques et de l'Espagne

Plan de Colombo

- Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est asiatiques
- Conseil de la coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

Organisations de conservation

- Commission des pêches des Grands lacs
- Commission internationale des pêcheries du Pacifique-Nord
- Commission internationale des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique
- Commission internationale du flétan du Pacifique
- Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique
- Commission internationale de la chasse à la baleine
- Commission du phoque à fourrure du Pacifique-Nord

Organisations économiques¹

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)
(à titre de partie contractante)
- Conseil de coopération douanière
- Agence européenne de productivité (à titre de membre associé)
- Agence interalliée de réparations
- Comité intergouvernemental pour les migrations européennes

¹ Voir aussi sous les rubriques précédentes.

Organisations économiques (Suite)

- Bureau international pour la publication des tarifs douaniers
- Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques
- Comité consultatif international du coton
- Groupe international d'études du caoutchouc
- Conseil international du sucre
- Conseil international de l'étain
- Union internationale pour la protection de la propriété industrielle
- Conseil international du blé
- Groupe international d'études sur la laine
- Organisation européenne de coopération économique (à titre de membre associé)
- Comité permanent du commerce et des affaires économiques du Canada et du Royaume-Uni

Organisations scientifiques

- Bureau international des poids et mesures
- Bureau hydrographique international
- Institut international du froid

APPENDICE "B"

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1959-1960, PAR COMPARAISON AVEC 1958-1959

Ces renseignements ont été préparés à l'intention des membres du Comité permanent des affaires extérieures de 1959.

Ces données se divisent en deux parties, soit la comparaison du budget des dépenses de 1959-1960 avec celui de 1958-1959, avec explication des changements importants et une série d'appendices destinés à comparer le budget des dépenses de 1959-1960 avec les dépenses estimatives de 1958-1959 et les dépenses réelles de 1957-1958.

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1959-1960, PAR COMPARAISON AVEC 1958-1959

No du crédit	Affectation	1959-1960	1958-1959	Augmentation	Diminution	No du crédit
		\$	\$	\$	\$	
Total		80,825,001	76,159,733	4,665,268		
(S) Traitement du ministre et indemnité d'automobile		17,000	17,000			(S)
A—MINISTÈRE ET MISSIONS À L'EXTÉRIEUR						
76	Administration centrale	6,319,803	5,792,311	527,492		76
77	Représentation à l'extérieur—Administration	9,606,439	8,747,405	859,034		77
78	Représentation à l'extérieur—Immobilisations	1,565,405	1,412,688	152,717		78
79	Réceptions officielles	40,000	40,000			79
80	Assistance aux citoyens canadiens dans le besoin et rapatriement	15,000	15,000			80
81	Représentation aux conférences internationales	243,000	243,000			81
82	Subvention à l'association canadienne pour les Nations Unies	11,000	11,000			82
83	Subvention à la Croix-Rouge internationale	15,000	15,000			83
84	Subvention au Comité canadien de coordination pour la communauté atlantique	2,500	2,500			84
	Crédit non requis pour 1959-1960		42,700		42,700	
A—Sous-total		17,818,147	16,321,604	1,496,543		
A—Total, Ministère et Missions à l'Extérieur		17,835,147	16,338,604	1,496,543		
B—GÉNÉRALITÉS						
85	Cotisations comme membre d'organismes internationaux	3,838,519	3,549,055	289,464		85
86	Programme élargi d'assistance technique des N.U.	1,931,250	1,976,875		45,625	86
87	Centre de formation de l'Université de la Colombie-Britannique pour l'assistance technique des N.U.	10,000		10,000		87
88	Fonds spécial des N.U.	1,931,250		1,931,250		88
89	Fonds des N.U. pour l'enfance	650,000	650,000			89
B—Sous-total		8,361,019	6,175,930	2,185,089		
90	Affectations au personnel de l'OTAN	60,245	51,109	9,136		90
91	Bourses de recherches en sciences de l'OTAN	42,545		42,545		91
92	Siège permanent de l'OTAN	124,420	286,247		161,827	92
B—Sous-total		227,210	337,356		110,146	

No du crédit	Affectation	1959-1960	1958-1959	Augmen- tation	Dimi- nution	No du crédit
		\$	\$	\$	\$	
93	OACI Participation aux loyers.....	214,594	214,971		377	93
94	OACI Aide pour l'impôt sur le revenu	9,000	7,500	1,500		94
	B—Sous-total	223,594	222,471	1,123		
(S) 95	Pension versée à Mme H. Y. Roy Pension à Mlle H. L. Waddell.....	1,667 412	1,667	412		(S) 95
(S)	Paiement en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique	39,933		39,933		(S)
	B—Sous-total	42,012	1,667	40,345		
96	C.C.I. Traitements et dépenses.....	112,124	111,048	1,076		96
97	C.C.I. Études et relevés	116,110	244,950		128,840	97
	B—Sous-total	228,234	355,998		127,764	
98	Plan de Colombo	50,000,000	35,000,000	15,000,000		98
99	Cotisation en tant que membre du C.I.M.E.	226,801	258,218		31,417	99
100	Subvention au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés	290,000	200,000	90,000		100
101	Participation du Canada à l'Agence européenne de productivité OECE	20,000	20,000			101
102	Subvention à l'Office de secours et de travaux des N.U. pour les réfugiés dans le Proche-Orient Commission internationale— Indochine	500,000	500,000			102
103	Assistance technique aux pays du Commonwealth autres que ceux qui sont admissibles à l'assis- tance en vertu du Plan de Co- lombo et du programme d'assis- tance aux Antilles	270,984	389,489		118,505	103
104	Programme d'assistance aux Antilles	500,000	135,000	365,000		104
105	Crédits non requis pour 1959-1960.....	2,100,000	1,475,000 14,750,000	625,000	14,750,000	105
	B—Sous-total	53,907,785	52,727,707	1,180,078		
	B—Total, Généralités	62,989,854	59,821,129	3,168,725		
RÉCAPITULATION						
A voter		80,766,401	76,141,066	4,625,335		
Autorisé par la Loi		58,600	18,667	39,933		
Total		80,825,001	76,159,733	4,665,268		

RENVOIS—

76—ADMINISTRATION CENTRALE—AUGMENTATION \$527,492

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(1) Traitements	403,548	—
(4) Services professionnels et spéciaux	—	34,000
(5) Service de courrier	124,000	—
(5) Frais de déménagement et de congé au pays	270,500	—
(5) Autres frais de voyages	5,000	—
(6) Transport, chemin de fer et camion	1,500	—
(7) Affranchissement	—	10,000
(8) Transport du courrier diplomatique	—	159,000
(8) Téléphone, télégrammes et autres moyens de communications	—	24,063
(9) Publication de rapports et autres imprimés du ministère	—	27,700
(10) Étalages, films et autre publicité d'information	—	2,400
(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau	23,707	—
(12) Achat de publications pour diffusion	—	5,500
(12) Fournitures et approvisionnements	5,100	—
(16) Acquisition de matériel	—	50,100
(17) Réparation et entretien du matériel	—	—
(19) Impôts sur les propriétés diplomatiques dans la région d'Ottawa	6,900	—
(22) Indemnité aux employés pour la perte d'effets	—	5,000
(22) Divers	5,000	—
Augmentation totale	527,492	—

76—(1) Traitements—Augmentation \$403,548

Cette augmentation est due à l'addition de 29 postes à l'effectif actuel et à des relèvements annuels de traitements. Cependant, une bonne partie de l'augmentation est attribuable à une surestimation des économies prévues par suite de départs, soit \$320,000 en 1958-1959, par comparaison à \$128,600, en 1959-1960.

76—(4) Services professionnels et spéciaux—Diminution \$34,000

Cette diminution est attribuable surtout au fait que nous n'avons pas, comme l'année précédente, à prévoir de frais juridiques pour le Tribunal international d'arbitrage, au sujet des réclamations découlant du barrage Gut.

76—(5) Service de courrier—Augmentation \$124,000

Cette augmentation est compensée par une économie de \$159,000 pour le transport du courrier diplomatique autrefois confié à des compagnies d'aviation commerciale.

76—(5) Frais de déménagement et de congé au pays—Augmentation \$270,500

Cette augmentation est due au plus grand nombre d'employés appelés à déménager ainsi qu'à une sous-évaluation des dépenses pour 1958-1959.

76—(7) *Affranchissement—Diminution \$10,000*

Cette diminution est attribuable à la nouvelle façon de procéder du Bureau des passeports de ne plus expédier les passeports par courrier recommandé.

76—(8) *Transport du courrier diplomatique—Diminution \$159,000*

Cette diminution est due à la réorganisation de la façon de procéder pour le transport du courrier diplomatique et pour le service de courrier. La méthode a été discontinuée de confier du courrier aux mains sûres d'un pilote. Nos messagers s'en chargent maintenant et cela constitue une économie considérable.

76—(8) *Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication—Diminution \$24,063*

La principale cause de cette diminution est l'expansion donnée au service Telex au moyen duquel les dépêches sont expédiées par nos grands centres de communication à l'étranger pour être retransmises à des taux commerciaux moins élevés.

76—(9) *Publication de rapports et autres imprimés du ministère—Diminution \$27,700*

Cette diminution est attribuable au tirage moins considérable de la publication intitulée *Le Canada illustré* (275,000 exemplaires) et de celle appelée *Le Canada, d'un océan à l'autre* (125,000), par comparaison aux 800,000 et 300,000 exemplaires qui avaient été imprimés, dans chaque cas, en 1958-1959.

76—(11) *Papier, fournitures et accessoires de bureau—Augmentation \$23,707*

Il s'agit ici d'une augmentation normale dans le volume des affaires, de frais d'impression plus élevés et du plus grand nombre de dactylographes et d'accessoires de bureau achetés et remplacés.

76—(16) *Acquisition de matériel—Diminution \$50,100*

Pour le programme visant à aménager convenablement notre centre de communication, à Ottawa, la majeure partie des articles a été achetée au cours des deux dernières années financières. Le montant qui est requis, cette année, servira à compléter l'exécution du programme.

77—Représentation à l'extérieur — Frais d'administration — Augmentation \$859,034

	Augmentation \$	Diminution \$
(1) Traitements	458,890	—
(1) Surtemps	—	18,300
(2) Indemnités	371,669	—
(4) Services professionnels et spéciaux	—	23,585
(5) Frais de voyage	3,200	—
(6) Transport, chemin de fer et camion	24,655	—
(7) Affranchissement	—	—
(8) Téléphone, télégrammes et autres moyens de communications	35,999	—
(11) Papier, fournitures et réparation du matériel de bureau	30,885	—
(12) Combustible et autres fournitures et approvisionnements	15,770	—
(14) Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages	—	54,565
(15) Location de terrains, bâtiments et ouvrages	—	430
(17) Réparation et entretien du matériel	—	—
(18) Location de matériel	—	1,750
(19) Services de ville	13,095	—
(21) Prestations pour services personnels	4,760	—
(22) Divers	—	1,259
Augmentation totale	859,034	—

77—(1) Traitements—Augmentation \$458,890

L'augmentation est due surtout à une surestimation, pour l'année courante, des économies prévues par suite de départs et qui sont de \$300,000, pour l'année courante, par comparaison à \$50,000 en 1958-1959. La véritable augmentation est donc de \$190,590, soit le résultat de 34 emplois additionnels et de relèvements de traitements. Pour les emplois, il s'agit de nouveaux bureaux à Téhéran, Port d'Espagne et Kuala Lumpur.

77—(2) Indemnités—Augmentation \$371,669

Cette augmentation est le résultat du personnel plus nombreux et du coût de la vie plus élevé, à l'étranger.

77—(4) Services professionnels et spéciaux—Diminution \$23,585

La diminution est due aux exigences moins grandes pour les "autres services professionnels".

77—(6) Transport, chemin de fer et camion—Augmentation \$24,655

La raison principale de cette augmentation vient de notre sous-évaluation des besoins pour 1958-1959. L'évaluation actuelle est fondée sur le mode courant des dépenses.

77—(8) Téléphone, télégrammes et autres moyens de communications—Augmentation \$35,999

Dans cette augmentation sont compris les taux plus élevés du téléphone en certains pays ainsi que les frais additionnels occasionnés par l'ouverture de nouveaux bureaux en Iran, dans la Malaisie et les Antilles. Une grande partie de l'augmentation est aussi attribuable au plus grand nombre des dépêches.

77—(11) *Papier, fournitures et réparation du matériel de bureau—Augmentation \$30,885*

L'augmentation est due au maintien de 64 missions à l'étranger, par comparaison à 61 en 1958-1959, ainsi qu'à des besoins additionnels pour du matériel de sécurité.

77—(12) *Combustible et autres fournitures et approvisionnements—Augmentation \$15,770*

L'augmentation est d'abord le résultat de l'agrandissement de divers bureaux et de l'augmentation du travail du ministère dans le monde entier ainsi que des prix plus élevés des denrées en certains endroits.

77—(14) *Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages—Diminution \$54,565*

La diminution est attribuable, en grande partie, à l'achèvement des réparations effectuées à nos bureaux de New York, au cours de 1958-1959.

77—(18) *Location de matériel—Diminution \$1,750*

La diminution résulte surtout des arrangements faits, dans l'Inde, et qui ont permis de loger quelques-uns des membres de notre personnel dans des locaux au moyen de baux à longs termes, ce qui a permis l'installation de matériel appartenant au gouvernement.

77—(19) *Services de ville—Augmentation \$13,095*

L'augmentation vient de taux plus élevés dans les services de ville, de locaux plus spacieux à certains endroits et de l'ouverture de trois missions, qui n'avait pas été prévue.

77—(21) *Prestations pour services personnels—Augmentation \$4,760*

L'augmentation se justifie par quelques relèvements de traitements des membres du personnel local, ce qui a entraîné des contributions plus élevées de sécurité sociale ainsi qu'à un surplus dans les employés engagés sur place.

78—REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—IMMOBILISATIONS—AUGMENTATION \$152,717

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(11) Accessoires et matériel de bureau	—	9,188
(13) Acquisition, construction et amélioration de propriétés pour bureaux et résidences à l'extérieur, y compris les terrains	76,950	—
(16) Acquisition de matériel de télétype	48,140	—
(16) Mobilier et accessoires pour les résidences à l'extérieur	—	—
(16) Acquisition de véhicules automobiles et d'autre matériel	31,900	—
(16) Matériel ménager de base pour le personnel à l'extérieur	4,915	—
Augmentation totale	152,717	

78—(11) *Accessoires et matériel de bureau—Diminution \$9,188*

Ce montant doit servir à l'exécution d'un programme normal de remplacement des accessoires et de matériel usés.

78—(13) *Acquisition, construction et amélioration de propriétés pour bureaux et résidences à l'extérieur, y compris les terrains—Augmentation \$76,950*

Cette augmentation est due surtout à la construction et à l'amélioration de chancelleries et de résidences, à un certain nombre de missions.

78—(16) *Acquisition de matériel de télétype—Augmentation \$48,140*

L'augmentation est ici attribuable surtout à l'installation de machines à messages chiffrés à trois des postes les plus affairés et non encore mécanisés et à l'autorisation de placer 2 machines à chiffrer miniatures à chacun des cinq postes où l'on considère que s'accomplit une somme excessive de travail de ce genre.

78—(16) *Acquisition de véhicules automobiles et d'autre matériel—Augmentation \$31,900*

Cette augmentation est causée par le remplacement de 34 véhicules et l'achat de 8 véhicules au cours de la prochaine année financière.

85—COTISATIONS COMME MEMBRE D'ORGANISMES INTERNATIONAUX—AUGMENTATION \$289,464

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Organisation des Nations Unies	—	3,855
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture	25,594	—
Organisation internationale du travail	25,650	—
U.N.E.S.C.O.	56,934	—
Organisation de l'aviation civile internationale	41,462	—
Organisation mondiale de la santé	20,631	—
Agence internationale de l'énergie atomique ..	32,439	—
Commission économique du Commonwealth ..	—	774
Commission maritime du Commonwealth	—	24
Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (Frais de l'administration civile)	89,652	
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	1,755	—
Augmentation totale	289,464	

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture—Augmentation \$25,594

Le montant plus élevé témoigne de l'augmentation prévue de 10 p. 100 dans le budget de l'O.A.A., pour 1959.

Organisation internationale du Travail—Augmentation \$25,650

Nul renseignement n'étant encore disponible sur le budget de l'O.I.T., les prévisions ont été établies d'après l'évaluation brute de 1959.

U.N.E.S.C.O.—Augmentation \$56,934

Dans cette différence est incluse l'augmentation du budget de l'U.N.E.S.C.O. pour 1960.

Organisation de l'aviation civile internationale—Augmentation \$41,462

Cette augmentation est fondée sur le budget de l'O.A.C.I. pour 1959, plus un relèvement de 10 p. 100 prévu dans le budget de 1960.

Organisation mondiale de la santé—Augmentation \$20,631

Ce chiffre témoigne d'une augmentation prévue dans le budget de 1960 de l'O.M.S.

Agence internationale de l'énergie atomique—Augmentation \$32,439

La cotisation canadienne au budget des dépenses administratives de l'Agence n'ayant pas encore été fixée pour 1960, nous avons établi cette cotisation de façon estimative, à un montant égal à notre véritable contribution de 1959.

Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord—Augmentation \$89,652

Cette augmentation dépend des dernières tendances de dépenses du secrétariat de l'OTAN, des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations pour le fonctionnement du siège civil de l'OTAN, au cours de l'année financière canadienne de 1959-1960.

86—Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés—Diminution \$45,625

Cette diminution est entièrement due aux taux d'échange plus favorables. Pendant les 3 dernières années, notre contribution à ce programme n'a pas dépassé 2 millions de dollars des États-Unis.

87—Centre de formation administrative pour l'assistance technique des Nations Unies à l'Université de la Colombie-Britannique—Augmentation \$10,000.

Il s'agit ici d'un nouveau crédit. Le directeur général de l'AATNU a proposé que le Canada coopérât avec l'Université de la Colombie-Britannique et l'AATNU pour l'établissement d'un centre régional de formation et de recrutement à l'Université de la Colombie-Britannique. Ce centre devait avoir un double rôle à jouer: prodiguer continuellement ses conseils à ceux qui reçoivent la formation d'assistance technique et organiser pour eux des programmes d'études, selon les directives données à ce centre par l'AATNU et aider au recrutement de spécialistes pour le Programme d'assistance technique des Nations Unies. Il est prévu que l'AATNU contribuera \$28,000 par année au Centre. Sur la recommandation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Cabinet a approuvé une subvention annuelle spéciale de \$10,000 à verser à l'ONU, soit la contribution du Canada au Centre en question, pour les années financières 1959-1960, 1960-1961, 1961-1962.

88—Fonds spécial des Nations Unies—Augmentation \$1,931,250

Ce crédit est nouveau. Le fonds spécial des Nations Unies est destiné à aider à la réalisation de projets touchant les relevés des ressources, la formation technique, la démonstration, l'éducation, l'administration publique, etc. Afin d'éviter la dissémination inutile de ses ressources, le fonds va se concentrer sur les projets relativement considérables. Le 30 décembre, le Cabinet a décidé, pourvu que le Parlement y consente, que le Canada contribuerait la somme de 2 millions de dollars des États-Unis en 1959-1960.

90—Affectation au personnel de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord—Augmentation \$9,136

Il y a ici augmentation à cause de deux nominations faites pendant l'année financière 1959-1960.

91—Bourses de recherches en sciences de l'OTAN—Augmentation \$42,545

Nouvel article. À cette heure, le Conseil de l'OTAN a reçu et approuvé en principe les recommandations du Comité scientifique au sujet des programmes des bourses d'études et des instituts d'études. Voici quel sera le coût de ces programmes:

Bourses d'études—\$1,000,000 pour la première année, avec une augmentation du même montant, chaque année, pour les trois prochaines années.

Instituts d'études—\$150,000 pour la première année, avec une augmentation de \$50,000 par année, jusqu'à ce que la somme de \$500,000 ait été atteinte.

La quote-part du Canada pour ces programmes sera de \$38,300 dans le cas des bourses d'études et de \$5,760, dans celui des instituts d'études, soit un total de \$44,060 (É.-U.)

92—Construction du siège permanent de l'OTAN—Diminution \$161,827

On avait prévu que le projet de la construction du siège permanent de l'OTAN serait complété en 1958. Cependant les travaux ont progressé moins vite au cours de l'année qu'on ne l'avait cru. Maintenant la fin de la construction est attendue pour le mois d'octobre 1959.

94—Paiement à l'O.A.C.I. de l'impôt sur le revenu du Québec—Augmentation \$1,500

Cette augmentation est fondée sur le montant connu des dépenses pour 1958-1959.

95—Pension à M^{lle} Hilda L. Waddell—Augmentation \$412

Nouvel article. Le paiement d'une pension au montant de 60,000 cruzeiros brésiliens, par année à Hilda L. Waddell, ancienne employée engagée sur place, a été autorisé par le Conseil du Trésor.

96—C.C.I.—Traitements et salaires—Augmentation \$1,076

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(1) Traitements	1,876	—
(4) Rémunération des sténographes d'audiences	—	—
(5) Frais de voyages	—	800
(7) Affranchissement	—	—
(8) Téléphone et télégrammes	—	—
(10) Avis d'audiences publiques	—	—
(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau	—	—
(22) Divers	—	—
	<hr/>	<hr/>
Augmentation totale	1,076	<hr/>

97—C.C.I.—Études, relevés et enquêtes—Diminution \$128,840

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Quote-part du Canada dans une enquête sur la pollution de l'air dans le voisinage de Détroit et de Windsor	—	7,090
Études et relevés dans le bassin de l'Ouest central	—	2,000
Quote-part du Canada dans les dépenses du Bureau international de régularisation du Saint-Laurent	—	—
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant le Saint-Jean	—	—
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant la rivière Sainte-Croix	—	—
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au projet de renvoi concernant les cours d'eau de l'Alaska et du Yukon	—	—
Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant l'énergie marémotrice de Passamaquoddy	—	119,750
Quote-part du Canada dans les frais de publication d'un rapport sur la pollution des eaux	—	—
	<hr/>	<hr/>
Diminution totale		128,840
	<hr/>	<hr/>

Quote-part du Canada dans une enquête sur la pollution de l'air dans le voisinage de Détroit et de Windsor—Diminution \$7,090

On a procédé à une réduction du personnel, en conformité avec le besoin d'assistance technique.

Études et relevés dans le bassin de l'Ouest central—Diminution \$2,000

L'affaire de la distribution équitable des eaux de la rivière Souris a été temporairement classée, et c'est ce qui explique la diminution.

Quote-part du Canada dans les dépenses relatives au renvoi concernant l'énergie marémotrice de Passamaquoddy—Diminution \$119,750

La Commission du génie et des pêcheries s'attend à terminer ses recherches en novembre 1959, le gros du travail étant maintenant achevé. C'est ce qui justifie la diminution appréciable de ce crédit.

98—Versement au fonds du Plan de Colombo—Augmentation 15 millions

Cette augmentation a reçu l'approbation du Cabinet en septembre 1958 ce qui a fait passer de \$35 millions à \$50 millions la contribution du Canada pour les trois prochaines années.

99—Cotisation en tant que membre du C.I.M.E.—Diminution \$31,417

Il faut voir ici un indice de la diminution dans le budget d'administration de l'organisation.

100—Subvention au fonds des Nations Unies pour les réfugiés—Augmentation \$90,000

Cette augmentation est due à la décision prise par le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de mettre à exécution, en 1959, un programme d'évacuation des camps.

103—Participation aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine—Diminution \$118,505

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
(1) Traitements	—	41,050
(2) Indemnités	—	27,380
(4) Services professionnels et spéciaux	—	—
(5) Service de courrier	—	—
(5) Frais de voyage	—	25,000
(6) Transport: chemin de fer et camion	—	1,000
(7) Affranchissement	—	25
(8) Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication	—	20,000
(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau	—	2,500
(12) Fournitures et approvisionnements	—	500
(19) Services de ville	—	50
(22) Divers	—	1,000
Diminution totale		118,505

103—(1) Traitements—Diminution \$41,050

La diminution est attribuable à la suppression de 14 situations dans l'organisation.

103—(2) Indemnités—Diminution \$27,380

Cette diminution est aussi due à une réduction de l'effectif.

103—(5) Frais de voyage—Diminution \$25,000

Cette diminution provient d'une réduction du personnel en Indochine.

103—(6) Transport: chemin de fer et camion—Diminution \$1,000

C'est à cause de la réduction du personnel que cette diminution s'est produite.

103—(8) Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication—Diminution \$20,000

L'année dernière les communications télégraphiques pour l'Indochine ont continué de diminuer.

103—(11) Papier, fournitures et accessoires de bureau—Diminution \$2,500

C'est à la réduction du personnel qu'est due cette diminution.

103—(12) Fournitures et approvisionnements—Diminution \$500

Cette diminution a été aussi possible à cause de la réduction de l'effectif.

103—(22) Divers—Diminution \$1,000

Cette diminution est la conséquence de notre programme de dépenses en Indochine.

104—Assistance technique aux pays du Commonwealth autres que ceux qui sont admissibles à l'assistance en vertu du Plan de Colombo ou du programme d'assistance aux Antilles—Augmentation \$365,000

Le 7 septembre 1958, le Cabinet a décidé d'étendre le programme d'assistance technique du Canada aux territoires du Commonwealth non compris dans le Plan de Colombo ni dans le programme d'assistance aux Antilles.

105—Programme d'assistance aux Antilles—Augmentation \$625,000

Vu que l'on projette de procéder, en 1959-1960, à la construction simultanée de deux vaisseaux, l'on prévoit que des paiements progressifs de \$975,000 par vaisseau, pour un total de \$1,950,000 seront requis. Le reste servira à aider à l'application d'un programme raisonnable d'assistance technique et constituera une réserve pour le modeste début d'entreprises d'immobilisations.

Crédits non requis pour 1959-1960.

	1959- 1960	1958- 1959	Augmen- tation	Dimi- nution
	\$	\$	\$	\$
Autorisation d'accorder des bourses d'études et des bourses de recherches	—	42,700	—	42,700
Achat de blé et de farine destinés à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan afin de soulager la disette de denrées alimentaires	—	13,000,000	—	13,000,000
Achat de farine destinée à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	—	1,500,000	—	1,500,000
Contribution au Fonds de bourses de perfectionnement de l'Agence internationale de l'Energie atomique (1958)	—	25,000	—	25,000
Dépenses de la Conférence commerciale et économique du Commonwealth	—	225,000	—	225,000
Diminution totale				14,792,700

Les pages suivantes renferment les états comparatifs détaillés, énumérés ci-après:

Appendice "1"—Comparaison des crédits

Appendice "2"—Administration centrale
Comparaison des articles de dépenses et des affectations

Appendice "3"—Représentation à l'extérieur—Frais d'administration—
Comparaison des articles de dépenses

Appendice "4"—Cotisations du Gouvernement canadien comme membre
d'organismes internationaux.

APPENDICE 1

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

COMPARAISON DES CRÉDITS

No du crédit		1959-1960	1958-1959	1958-1959	1957-1958
		Budget principal	Dépenses	Budget des dépenses	Dépenses
		\$	\$	\$	\$
(S)	Secrétaire d'État aux Affaires extérieures — Traitement et indemnité d'auto- mobile	17,000	17,000	17,000	13,128
	A—MINISTÈRE ET MISSIONS À L'EXTÉRIEUR				
76	Administration centrale	6,319,803	5,922,000	5,792,311	5,157,597
77	Représentation à l'extérieur— Administration	9,606,439	8,854,126	8,747,405	8,036,575
78	Représentation à l'extérieur— Immobilisations	1,565,405	1,042,638	1,412,688	1,244,097
79	Réceptions officielles	40,000	40,000	40,000	37,087
80	Assistance aux citoyens canadiens dans le besoin à l'extérieur ainsi que leur rapatriement, etc. (portion recouvra- ble)	15,000	5,200	15,000	8,264
81	Représentation du Canada aux confé- rences internationales	243,000	306,000	243,000	227,930
82	Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies	11,000	11,000	11,000	11,000
83	Subvention au Comité international de la Croix-Rouge	15,000	15,000	15,000	15,000
84	Subvention au Comité canadien de co- ordination pour la Communautéatlan- tique	2,500	2,500	2,500	2,500
	Crédit non requis pour 1959-1960		42,700	42,700	112,529
		<u>17,818,147</u>	<u>16,241,164</u>	<u>16,321,604</u>	<u>14,852,579</u>
	Total, A—Ministère et Missions à l'Extérieur	<u>17,835,147</u>	<u>16,258,164</u>	<u>16,338,604</u>	<u>14,865,707</u>
	B—GÉNÉRALITÉS				
85	Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes interna- tionaux et du Commonwealth	3,838,519	3,775,678	3,549,055	3,226,545
86	Contribution au programme élargi d'as- sistance technique des Nations Unies	1,931,250	1,947,500	1,976,875	1,933,491
87	Contribution au Centre de formation administrative pour l'assistance tech- nique des Nations Unies, à l'Univer- sité de la Colombie-Britannique	10,000			
88	Fonds spécial des Nations Unies	1,931,250			
89	Contribution au fonds des Nations Unies pour l'enfance	650,000	650,000	650,000	650,000
		<u>8,361,019</u>	<u>6,373,178</u>	<u>6,175,930</u>	<u>5,810,036</u>

APPENDICE 1—Suite

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES—Suite

COMPARAISON DES CRÉDITS—Suite

No du crédit		1959-1960	1958-1959	1958-1959	1957-1958
		Budget principal	Dépenses	Budget des dépenses	Dépenses
		\$	\$	\$	\$
90	Dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés au personnel de l'OTAN	60,245	50,081	51,109	27,936
91	Contribution du Gouvernement canadien aux programmes de l'OTAN relativement aux instituts d'études avancées et aux bourses de recherches en sciences	42,545			
92	Nouvelle contribution du Gouvernement canadien à la construction du siège permanent de l'OTAN	124,420	146,532	286,247	140,807
		<u>227,210</u>	<u>196,613</u>	<u>337,356</u>	<u>168,743</u>
93	Fournitures de bureaux à l'O.A.C.I.	214,594	214,971	214,971	208,034
94	Paiement à verser à l'O.A.C.I., en remboursement partiel de l'indemnité accordée à ses employés canadiens au titre de l'impôt sur le revenu du Québec, pour l'année d'imposition 1958	9,000	8,559	7,500	7,500
		<u>223,594</u>	<u>223,530</u>	<u>222,471</u>	<u>215,534</u>
PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS					
(S)	Pension à Mme Helen Young Roy	1,667	1,667	1,667	1,667
95	Pension à Mlle H. L. Waddell	412	175		
(S)	Paiements en vertu de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique	39,933			
		<u>42,012</u>	<u>1,842</u>	<u>1,667</u>	<u>1,667</u>
COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE					
96	Traitements et dépenses de la Commission	112,124	109,648	111,048	102,985
97	Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la C.C.I.	116,110	213,500	244,950	152,214
	Total—Commission conjointe internationale	<u>228,234</u>	<u>323,148</u>	<u>355,998</u>	<u>255,199</u>

APPENDICE 1—Fin

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES—Suite

COMPARAISON DES CRÉDITS—Fin

No du cré- dit		1959-1960	1958-1959	1958-1959	1957-1958
		Budget principal	Dépenses	Budget des dépenses	Dépenses
		\$	\$	\$	\$
SERVICES PROVISOIRES					
98	Plan de Colombo	50,000,000	35,000,000	35,000,000	34,400,000
99	Cotisation de membre du Comité inter- gouvernemental pour les migrations européennes	226,801	248,717	258,218	202,996
100	Subvention au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés	290,000	200,000	200,000	200,000
101	Participation du Canada aux travaux de l'Agence de productivité de l'Or- ganisation européenne de coopération économique	20,000	11,070	20,000	17,700
102	Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche- Orient	500,000	500,000	500,000	750,000
103	Frais assumés par le Canada en tant que membre de la Commission inter- nationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine	270,984	282,291	389,489	353,814
104	Assistance technique aux pays du Com- monwealth autres que ceux qui sont admissibles à l'assistance en vertu du Plan de Colombo ou du programme d'assistance aux Antilles	500,000	39,000	135,000	
105	Programme d'assistance aux Antilles.....	2,100,000	116,000	1,475,000	4,034
	Crédits non requis pour 1959-1960.....		14,748,948	14,750,000	2,934,970
	Total, services provisoires	53,907,785	51,146,026	52,727,707	38,863,514
	Total—B—Généralités	62,989,854	58,264,337	59,821,129	45,314,693
RÉCAPITULATION I					
	Total—A—Ministère et missions à l'extérieur	17,835,147	16,258,164	16,338,604	14,865,707
	Total—B—Généralités	62,989,854	58,264,337	59,821,129	45,314,693
	GRAND TOTAL	80,825,001	74,522,501	76,159,733	60,180,400
RÉCAPITULATION II					
	A voter	80,766,401	74,503,834	76,141,066	60,165,605
	Autorisé par la loi	58,600	18,667	18,667	14,795
		80,825,001	74,522,501	76,159,733	60,180,400

APPENDICE 2 CRÉDIT 76

ADMINISTRATION CENTRALE

COMPARAISON DES ARTICLES DE DÉPENSES ET DES AFFECTATIONS

Article de dépenses	1959-1960	1958-1959	1958-1959	1957-1958
	Budget principal	Dépenses	Budget des dépenses	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
<i>Traitements (1)</i>				
Emplois permanents	3,518,096	3,025,000	3,305,948	2,879,840
Moins — Emplois qui seront probablement vacants par suite de départs	128,600	320,000
TOTAL	(1) 3,389,496	3,025,000	2,985,948	2,879,840
<i>Indemnités (2)</i>				
Indemnités	(2)	583
<i>Services Professionnels et spéciaux (4)</i>				
Services juridiques	30,000	2,030
Agence de presse	2,400	2,400	2,400	2,312
Autres services professionnels et spéciaux	9,000	5,600	13,000	6,479
Frais de scolarité et droits d'examens (langues)	2,000	1,000	2,000	1,415
TOTAL	(4) 13,400	9,000	47,400	12,236
<i>Frais de voyage et de déménagement (5)</i>				
Frais de voyage et de transport	65,000	64,500	60,000	49,468
Frais de déménagement et de congé au pays	850,500	695,000	580,000	683,419
Service de courrier	230,000	140,000	106,000	46,228
Frais de transport local	500	556
TOTAL	(5) 1,145,500	900,000	746,000	779,671
<i>Transport: chemin de fer et camion (6)</i>				
Transport: chemin de fer et camion	(6) 16,500	10,900	15,000	14,258
<i>Affranchissement (7)</i>				
Affranchissement	(7) 75,000	71,000	85,000	76,444
<i>Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication (8)</i>				
Téléphone	7,000	11,987	7,000	7,003
Télégrammes, câbles et radiogrammes	165,000	179,000	175,000	177,949
Location de matériel de télétype	214,940	261,440	255,440	96,732
Transport du courrier diplomatique	60,000	179,000	219,000	166,705
Subvention au C.N.R.	443,310	416,873	416,873	335,152
TOTAL	(8) 890,250	1,048,300	1,073,313	783,541

APPENDICE 2 CRÉDIT 76—Suite

ADMINISTRATION CENTRALE—Suite

COMPARAISON DES ARTICLES DE DÉPENSES ET DES AFFECTATIONS—Suite

Article de dépenses	1959-1960	1958-1959	1958-1959	1957-1958
	Budget principal	Dépenses	Budget des dépenses	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
<i>Publication des rapports et autres imprimés du ministère (9)</i>				
"Affaires extérieures", bulletin mensuel	28,000	28,000	28,000	25,285
Canada Leaflet et "Le Canada, d'un océan à l'autre"	25,000	60,000	40,500	603
Recueil des traités	12,000	9,000	4,000	6,537
Autres publications	67,000	78,000	87,200	50,524
TOTAL (9)	132,000	175,000	159,700	82,949
<i>Étalages, films et autre publicité d'information (10)</i>				
Photographies	20,000	19,600	20,100	26,957
Autre publicité d'information	36,900	35,200	39,200	18,888
TOTAL (10)	56,900	54,800	59,300	45,845
<i>Papier, fournitures et accessoires de bureau (11)</i>				
Impression de formules, etc.	129,742	141,907	113,250	62,320
Papier, fournitures de bureau	92,000	76,797	90,000	66,666
Achat d'accessoires de bureau	14,665	8,296	9,450	11,535
Abonnements aux journaux	7,500	7,000	7,000	7,016
Achats de livres	8,650	8,800	8,800	6,225
Microfilmage	5,000	6,000	5,350	3,318
TOTAL (11)	257,557	248,800	233,850	157,080
<i>Fournitures et approvisionnements (12)</i>				
Essence et huile pour véhicules automobiles	600	600	600	616
Publications pour diffusion	30,500	30,200	36,000	25,563
Autres fournitures et approvisionnements	25,000	19,900	19,900	17,860
TOTAL (12)	56,100	50,700	56,500	44,039
<i>Acquisition de matériel (16)</i>				
Véhicules automobiles	2,300			
Matériel de télétype	41,000	93,400	93,400	64,693
TOTAL (16)	43,300	93,400	93,400	64,693
<i>Réparation et entretien du matériel (17)</i>				
Véhicules automobiles	1,400	1,400	1,400	1,666
Matériel de télétype	43,000	43,000	43,000	35,932
TOTAL (17)	44,400	44,400	44,400	37,598
<i>Impôts sur les propriétés diplomatiques dans la région d'Ottawa (19)</i>				
Impôts sur les propriétés diplomatiques dans la région d'Ottawa	144,400	137,500	137,500	129,305

APPENDICE 2 CRÉDIT 76—Fin

ADMINISTRATION CENTRALE—Fin

COMPARAISON DES ARTICLES DE DÉPENSES ET DES AFFECTATIONS—Fin

Article de dépenses	1959-1960	1958-1959	1958-1959	1957-1958
	Budget principal	Dépenses	Budget des dépenses	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
<i>Divers (22)</i>				
Profits et pertes sur devises étrangères	5,000	5,000	5,000	2,466
Indemnité pour pertes d'effets personnels en cours de voyage	5,000	3,200	10,000	691
Divers approvisionnements et services	45,000	45,000	40,000	46,358
TOTAL	(22) 55,000	53,200	55,000	49,515
GRAND TOTAL	6,319,803	5,922,000	5,792,311	5,157,597

APPENDICE 3—CRÉDIT 77

REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR—FRAIS D'ADMINISTRATION

COMPARAISON DES ARTICLES DE DÉPENSES

Article de dépenses	1959-1960	1958-1959	1958-1959	1957-1958
	Budget principal	Dépenses	Budget des dépenses	Dépenses
	\$	\$	\$	\$
Traitements et salaires	(1) 4,446,054	4,120,000	4,005,464	3,848,602
Indemnités	(2) 2,926,105	2,625,000	2,554,436	2,428,656
Services professionnels et spéciaux	(4) 86,255	76,972	109,840	62,204
Frais de voyage	(5) 108,105	121,440	104,905	76,484
Transport: chemin de fer et camion	(6) 79,100	77,000	54,445	62,328
Affranchissement	(7) 60,540	59,000	60,540	53,195
Téléphone, télégrammes et autres moyens de communications	(8) 340,825	300,000	304,826	269,699
Papier, fournitures et accessoires de bureau	(11) 191,735	155,000	160,850	143,128
Combustible et autres fournitures et approvisionnements	(12) 196,650	135,000	180,880	135,312
Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages	(14) 232,285	300,000	286,850	206,162
Location de terrains, bâtiments et ouvrages	(15) 608,793	581,276	609,223	503,381
Réparation et entretien du matériel	(17) 120,475	115,000	120,475	77,019
Location de matériel	(18) 4,000	5,620	5,750	3,889
Services de ville et d'utilité publique	(19) 123,705	108,140	110,610	91,317
Prestations, etc.	(21) 44,136	37,354	39,376	31,961
Divers	(22) 37,676	37,324	38,935	43,238
GRAND TOTAL	9,606,439	8,854,000	8,747,405	8,036,575

APPENDICE 4

COTISATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN COMME MEMBRE D'ORGANISMES INTERNATIONAUX

Organisation	Année	Budget	Montant (moins les crédits)	Pourcentage	Contributions des États membres au Budget de 1959	
Organisation des Nations Unies	1955	39,640,000 É.-U.	1,438,932 É.-U.	3.63%	É.-U.	32.51%
	1956	48,330,000 É.-U.	1,433,930 É.-U.	3.63%	U.R.S.S.	13.62%
	1957	48,504,640 É.-U.	1,527,897 É.-U.	3.15%	R.-U.	7.78%
	1958	55,062,850 É.-U.	1,591,350 É.-U.	3.09%	France	6.40%
	1959	60,121,900 É.-U.	1,707,401 É.-U.	3.11%	Chine	5.01%
						Canada
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)	1955	5,890,000 É.-U.	335,141 É.-U.	5.69%	É.-U.	32.51%
	1956	6,460,000 É.-U.	297,806 É.-U.	4.61%	R.-U.	10.29%
	1957	6,650,000 É.-U.	306,565 É.-U.	4.61%	France	7.51%
	1958	8,322,500 É.-U.	347,049 É.-U.	4.17%	Allemagne (Rép. féd.)....	5.60%
	1959	8,322,500 É.-U.	347,049 É.-U.	4.17%	Canada	4.17%
Organisation internationale du travail (OIT)	1955	6,990,913 É.-U.	270,206.11 É.-U.	3.98%	É.-U.	25.00%
	1956	7,395,729 É.-U.	235,021.49 É.-U.	3.63%	R.-U.	10.08%
	1957	7,617,708 É.-U.	256,357.67 É.-U.	3.60%	U.R.S.S.	10.00%
	1958	7,972,901 É.-U.	268,203.00 É.-U.	3.56%	France	6.10%
	1959	8,529,857 É.-U.	261,416.00 É.-U.	3.53%	Allemagne (Rép. féd.)....	4.34%
						Canada
Organisation de l'aviation civile inter- nationale (OACI)	1955	3,223,100 Canada	126,463 Canada	5.00%	É.-U.	495 Unités
	1956	3,313,451 Canada	128,409 Canada	4.80%	R.-U.	142 "
	1957	3,567,732 Canada	129,187 Canada	4.20%	France	109 "
	1958	3,492,901 Canada	125,492 Canada	4.20%	Allemagne	73 "
	1959	3,672,000 Canada	*179,975 Canada	4.13%	Canada	62 "

*Comprend la cotisation du gouvernement canadien de \$28,199 pour les Budgets supplémentaires de 1957 et 1958.

APPENDICE 4—Fin

COTISATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN COMME MEMBRE D'ORGANISMES INTERNATIONAUX—Fin

Organisation	Année	Budget	Montant (moins les crédits)	Pourcentage	Contributions des États membres au Budget de 1959	
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	1955	9,491,420 É.-U.	262,912 É.-U.	2.77%	É.-U.	30.74%
	1956	10,508,580 É.-U.	291,088 É.-U.	2.77%	U.R.S.S.	12.88%
	1957	11,069,811 É.-U.	340,951 É.-U.	3.08%	R.-U.	7.36%
	1958	11,743,728 É.-U.	314,194 É.-U.	2.93%	France	6.05%
	1959	12,814,034 É.-U.	376,733 É.-U.	2.94%	Chine	4.74%
					Allemagne	5.04%
					Canada	2.94%
Organisation mondiale de la santé (OMS)	1955	10,049,360 É.-U.	300,280 É.-U.	2.99%	É.-U.	32.51%
	1956	10,778,824 É.-U.	326,820 É.-U.	3.06%	R.-U.	920 Unités
	1957	11,051,760 É.-U.	382,940 É.-U.	3.07%	U.R.S.S.	1644 "
	1958	14,411,160 É.-U.	425,060 É.-U.	2.95%	France	672 "
	1959	14,965,660 É.-U.	434,730 É.-U.	2.90%	Allemagne (Rép. féd.)....	501 "
					Canada	373 "
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)	1955	351,000 É.-U.	15,000 É.-U.	4.27%	É.-U.	18.3 %
	1956	383,500 É.-U.	16,250 É.-U.	4.24%	R.-U.	16.5 %
	1957	383,500 É.-U.	16,250 É.-U.	4.24%	Allemagne (Rép. féd.)....	8.0 %
	1958	430,600 É.-U.	28,360 É.-U.	6.58%	France	7.7 %
	1959	548,900 É.-U.	35,130 É.-U.	6.4 %	Canada	6.4 %
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	1958	4,089,000 É.-U.	123,488 É.-U.	3.02%	É.-U.	32.51%
	1959	5,225,000 É.-U.	149,371 É.-U.	2.96%	U.R.S.S.	13.05%
					R.-U.	7.30%
					France	5.33%
					Chine	4.80%
					Allemagne	3.98%
					Canada	2.96%

CHAMBRE DES COMMUNES
Deuxième session de la vingt-quatrième législature
1959

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTERIEURES

Président : M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU LUNDI 16 MARS 1959

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 1959-1960

TÉMOINS :

M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'Etat aux affaires extérieures ; M. H. F. Clark, directeur de la Division des finances ; M. J. H. Taylor, adjoint exécutif au sous-secrétaire d'Etat ; et M. K. Goldschlag, directeur de la 2e Division économique.



COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président : M. H. O. White

et MM.

Aitken (Mlle)
Allard
Argue
Cardin
Crestohl
Dinsdale
Dorion
Eudes
Fairfield
Garland
Hellyer
Herridge

Jones
Jung
Kucherepa
Lefrenière
Lennard
MacLellan
Macnaughton
Macquarrie
Mandziuk
Martin (**Essex-Est**)
McCleave
McGee

Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Richard (**Ottawa-Est**)
Smith (**Calgary-Sud**)
Stinson
Valade
Vivian.

Secrétaire du Comité:
J. E. O'CONNOR.

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 16 mars 1959.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 h. 35 du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: Mlle Aitken, MM. Dinsdale, Fairfield, Herridge, Jones, Leonard, MacLellan, Macquarrie, Mandziuk, McCleave, McGee, Montgomery, Nugent, Smith (**Calgary-Sud**), Vivian et White. (16)

Aussi présents: M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; M. H. F. Clark, directeur de la Division des finances; M. J. H. Taylor, adjoint exécutif au sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; et M. K. Goldschlag, directeur de la 2e Division économique.

Le président annonce qu'il y a quorum et rend hommage à la mémoire de feu W. D. Matthews, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures, dont la mort est survenue subitement le samedi, 14 mars 1959.

Le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures M. Robertson, est appelé et répond à certaines questions qui avaient été posées lors d'une réunion antérieure tenue le jeudi 12 mars 1959.

Le président met en délibération chacun des crédits suivants. Après avoir interrogé MM. Robertson, Clark et Goldschlag, le Comité approuve ces crédits.

Crédit 87 — Contribution du Gouvernement canadien au Centre de formation administrative pour l'assistance technique des Nations Unies, à l'Université de la Colombie-Britannique.

Crédit 88 — Contribution du Gouvernement canadien au fonds spécial des Nations Unies.

Crédit 89 — Contribution au fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Crédit 90 — Organisation du Traité de l'Atlantique Nord — Dépenses administratives spéciales.

Crédit 91 — Contribution du Gouvernement canadien aux programmes de l'OTAN relativement aux instituts d'études avancées et aux bourses de recherche en sciences.

Crédit 92 — Nouvelle contribution du Gouvernement canadien à la construction du siège permanent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Crédit 93 — Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale à un prix inférieur à celui du marché.

Crédit 94 — Paiement à verser à l'Organisation de l'aviation civile

internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée aux employés.

Crédit 95 — Autorisation de verser une pension à Hilda L. Waddell.

Crédit 99 — Cotisation du Gouvernement canadien en tant que membre du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.

Crédit 100 — Subvention du Gouvernement canadien au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.

Crédit 101 — Participation du Canada aux travaux de l'Agence de productivité de l'Organisation européenne de coopération économique.

Crédit 102 — Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Crédit 103 — Frais assumés par le Canada en tant que membre civil des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine.

Crédit 104 — Assistance technique aux pays du Commonwealth et aux territoires autres que ceux qui sont admissibles à l'assistance en vertu du Plan de Colombo ou du programme d'assistance aux Antilles.

Crédit 105 — Programme d'assistance aux Antilles.

Les crédits suivants sont mis en délibération et réservés :

Crédit 96 — Commission conjointe internationale — Traitements et dépenses de la Commission.

Crédit 97 — Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission conjointe internationale.

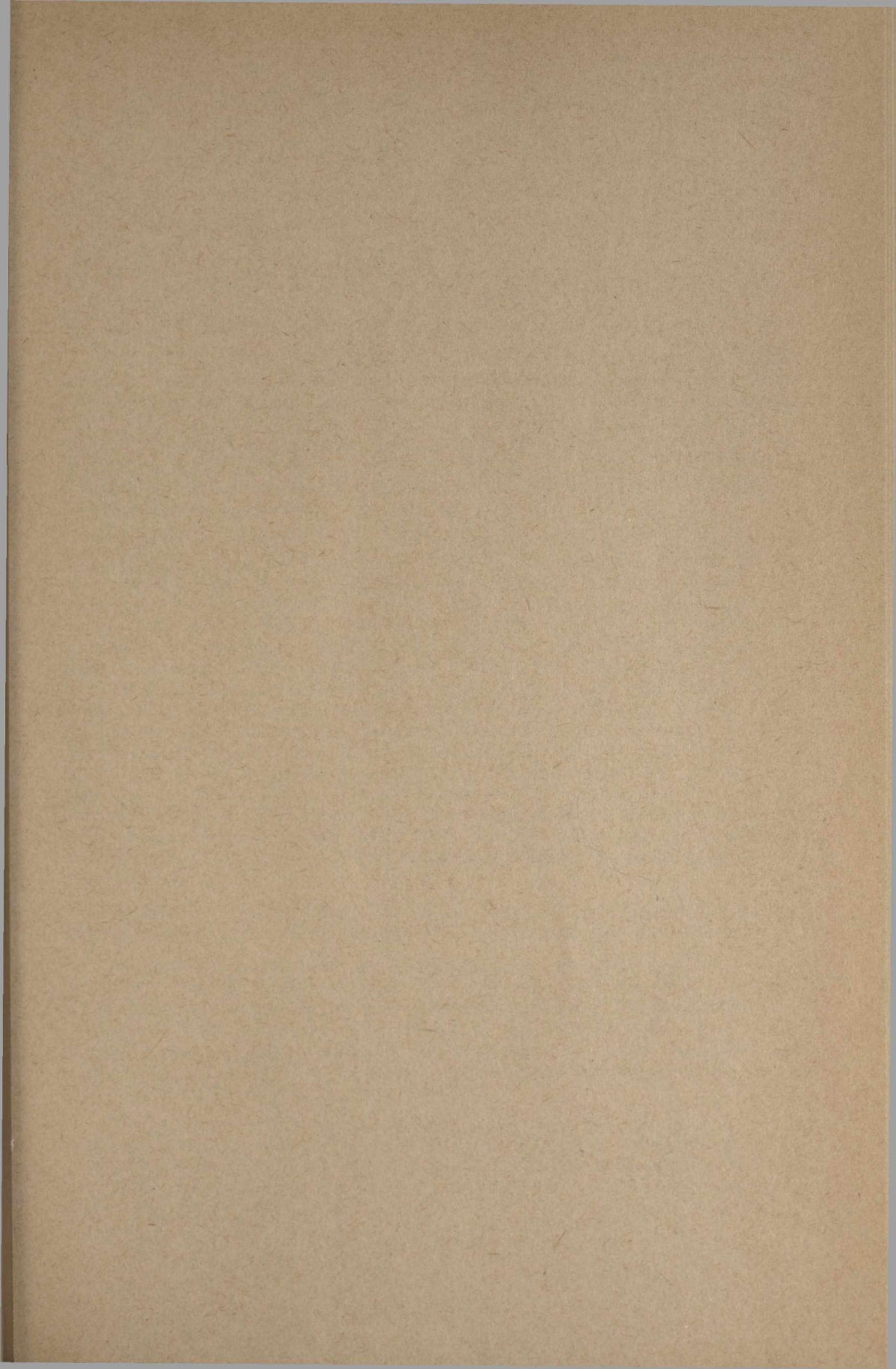
Crédit 98 — Plan de Colombo.

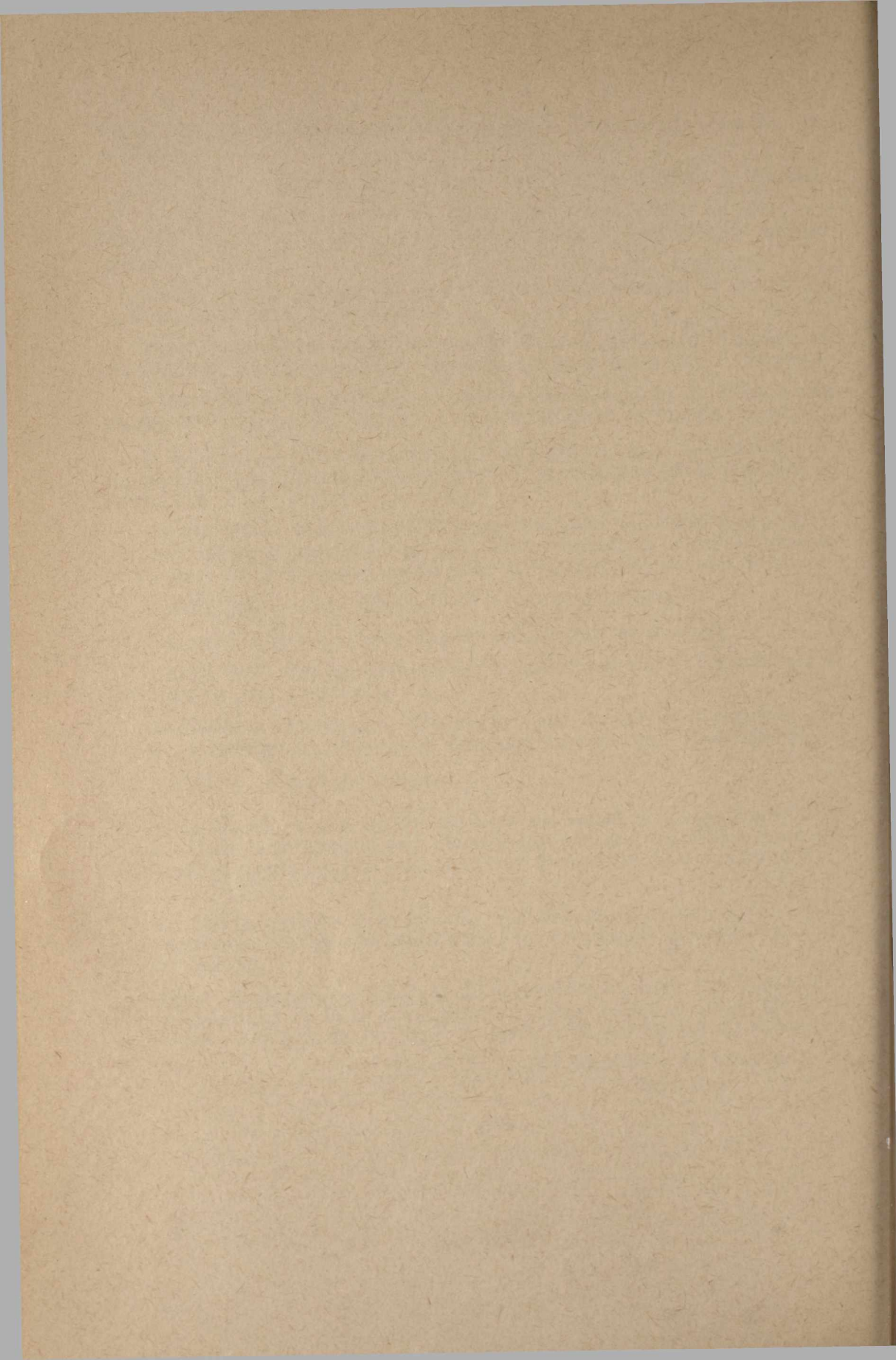
Il est décidé — Que des renseignements supplémentaires concernant la contribution du Canada aux divers fonds des Nations Unies et de ses institutions soient fournis aux membres du Comité à la prochaine réunion.

Le Comité revient au crédit 76, — Administration centrale, — afin d'en continuer l'étude. M. Robertson est de nouveau interrogé. Le crédit est réservé.

Après quelques observations du président au sujet de l'heure des réunions futures et de la préparation du rapport du Comité à la Chambre, le Comité s'ajourne au jeudi 19 mars 1959, à 9 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.





TÉMOIGNAGES

LUNDI 16 mars 1959.

10 heures et demie du matin.

LE PRESIDENT Veuillez bien, messieurs, faire silence.

Avant d'aborder notre travail régulier ce matin, j'aimerais rendre un bref hommage à la mémoire de Don. Matthews, qui est décédé subitement samedi matin. Comme vous vous en souviendrez, il était avec nous jeudi dernier et semblait se porter assez bien. La nouvelle de sa mort nous a tous bouleversés, j'en suis sûr. Depuis plusieurs années, M. Matthews venait témoigner devant notre Comité; il nous expliquait le fonctionnement, le travail et les rouages de l'administration du ministère des Affaires extérieures.

M. Matthews naquit à Toronto le 2 juillet 1906. Il fréquenta le Collège militaire royal de Kingston de 1923 à 1924, puis l'Université de Toronto où il obtint son baccalauréat ès arts en 1929. Il étudia à la Faculté de droit d'Osgoode Hall de 1930 à 1933. Pendant quelque temps, au cours des années 1929 et 1930, il fut attaché auprès de la légation du Canada à Washington. Après avoir reçu son diplôme de la Faculté de droit, il exerça le droit à Toronto de 1933 à 1937. Puis l'année suivante il s'associa à une maison de courtage de Toronto. Il vint à Ottawa en 1939 à titre de surveillant à la Commission de contrôle du change étranger, et entra au service du ministère des Affaires extérieures en avril 1943 comme adjoint spécial au sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Il fut nommé sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures en avril 1947 et remplit les fonctions de ministre à l'ambassade à Washington de 1949 jusqu'à sa nomination comme ministre en Suède et en Finlande au mois d'octobre 1952. Il revint à Ottawa en qualité de sous-secrétaire d'Etat adjoint en septembre 1955 et occupait ce poste depuis cette date.

M. Matthews laisse sa femme et cinq enfants. Ses funérailles auront lieu cet après-midi à deux heures en la cathédrale de Christ Church.

Peut-être serait-il bien de souligner tout particulièrement à votre attention que M. Matthews, dans l'exercice de ses fonctions à Ottawa, s'est intéressé spécialement aux questions touchant l'administration et le personnel du ministère. On constatera que c'est lui qui avait vu personnellement à l'administration du ministère au cours de la période d'expansion et de progrès qui a marqué les dernières années de la guerre et les premières années d'après-guerre.

Je sais que j'exprime les sentiments de tous les membres de notre Comité, lorsque je dis que la mort de Don. Matthews produira un grand vide, et je suis certain que tous désireront s'unir à moi dans le message de condoléances que je me propose de faire parvenir à Mme Matthews plus tard dans la journée.

Nous allons maintenant commencer, à moins que d'autres ne désirent nous faire part de quelques impressions à l'occasion de la mort de M. Matthews.

M. HERRIDGE : Monsieur le président, je tiens à exprimer au nom du groupe que je représente le profond regret que nous avons éprouvé en apprenant cette triste nouvelle et je présente aux êtres chers que laisse M. Matthews nos condoléances les plus sincères.

Le PRESIDENT : Je vous remercie. Nous allons maintenant aborder notre travail régulier. Je vais tout d'abord appeler M. Norman Robertson. Certaines questions posées à notre dernière réunion avaient été considérées comme des préavis. M. Robertson y répondra tout d'abord, puis je mettrai le crédit 87 en délibération.

M. NOMAN ROBERTSON (**sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures**) : La première question à laquelle je désire répondre a été posée par M. McGee. Elle avait trait à l'enregistrement de propagandistes représentant des commerçants canadiens à Washington. J'ai remis à M. McGee un exemplaire du dernier rapport trimestriel qui a paru dans le Congressional Record, mais les propagandistes ne sont pas classés par catégories dans la liste. Je n'ai pu reconnaître tous ceux que l'on pourrait considérer comme des représentants d'entreprises du Canada.

Nous avons demandé à l'ambassade à Washington de nous renseigner un peu plus sur la question, si possible. Aux termes de l'enregistrement, la liste n'indique pas quels sont les propagandistes enregistrés qui pourraient représenter des entreprises canadiennes.

M. SMITH (**Calgary-Sud**) : Je crois, monsieur le président, que ce n'est là encore qu'un petit nombre des propagandistes qui sont à l'oeuvre actuellement et ceux-ci sont naturellement enregistrés.

M. ROBERTSON : Ce registre n'est qu'un registre trimestriel.

Le PRESIDENT : Etait-ce la seule question en suspens ?

M. ROBERTSON : Il y avait aussi la question de M. Martin, qui désirait savoir si d'autres représentations avaient été faites au gouvernement des Etats-Unis à l'égard des restrictions à l'importation du pétrole durant la période s'étendant du 19 février au 10 mars. Je ferai simplement remarquer que j'ai reçu un télégramme de notre ambassadeur à Washington portant sur un entretien que celui-ci avait eu le 2 mars avec le secrétaire d'Etat adjoint au Secrétariat d'Etat. L'ambassadeur a fait savoir au secrétaire adjoint que les répercussions auraient sans doute au Canada l'établissement de ce nouveau régime.

M. SMITH (**Calgary-Sud**) : Je ne vous ai pas très bien suivi. Pourriez-vous parler un peu plus fort ?

M. ROBERTSON : On m'avait demandé s'il avait été fait mention par écrit de représentations qui auraient été faites au cours d'une certaine période, soit entre le 19 février et le 10 mars. J'ai simplement donné lecture d'un extrait d'un rapport de l'ambassadeur portant sur un entretien qu'il a eu le 2 mars et au cours duquel il a dit sans ambages au Secrétariat d'Etat que les répercussions auraient au Canada ce nouveau régime de réglementation concernant les importations de pétrole.

Le PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? Nous allons maintenant passer au crédit 87.

Crédit 87. Contribution du Gouvernement canadien au Centre de formation administrative pour l'assistance technique des Nations Unies, à l'Université de la Colombie-Britannique
— \$10,000

M. HERRIDGE: Que comprend particulièrement ce crédit, monsieur le président? Pourrions-nous avoir quelques détails à ce sujet?

M. ROBERTSON: Il s'agit d'une contribution du gouvernement canadien à un projet préparé par l'Administration d'assistance technique des Nations Unies en collaboration avec l'Université de la Colombie-Britannique, en vue d'installer une petite école de formation à l'Université de la Colombie-Britannique. Je crois que les Nations Unies se proposent deux grands buts en voulant mettre ce projet à exécution: premièrement, former des personnes qui viennent d'autres pays au travail d'administration technique et, en second lieu, créer un centre de formation à l'intention de ses propres spécialistes en vue de préparer ceux-ci à assumer la direction du programme d'aide technique.

C'est là, je crois, un engagement de trois ans et il s'agit ici du premier crédit.

Le PRESIDENT: Le crédit est-il approuvé?

Approuvé.

Crédit 88. Contribution du Gouvernement canadien au fonds spécial des Nations Unies, au montant de \$2,000,000 (E.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1958 à \$1,931,250.

M. MONTGOMERY: Y a-t-il eu quelque explication à ce sujet? Peut-être en a-t-on donné une, mais nous ne l'avons pas entendue d'où nous sommes, à l'arrière de la pièce. Quel est ce fonds spécial?

M. ROBERTSON: Je crois que M. Vivian nous a donné quelques explications à ce sujet lors de notre dernière réunion. Il s'agit d'un projet des Nations Unies visant à fournir aux pays sous-développés de l'aide financière pour les programmes d'expansion qu'ils ne peuvent mettre à exécution avec leurs seules ressources. Le plan soumis aux Nations Unies prévoyait un programme d'assistance à caractère multilatéral devant s'ajouter à divers projets d'aide bilatérale entre les pays et qui pourraient, en certaines circonstances, remplacer ceux-ci. Il s'agissait de votre comité, n'est-ce pas, M. Vivian?

M. VIVIAN: Oui, monsieur. J'aimerais faire une ou deux observations générales, si je le puis, monsieur le président. Nous parlons ici de sommes assez rondelettes et j'aimerais donner des explications sur le programme d'assistance technique ainsi que sur le fonds spécial de deux millions de dollars. Le budget des dépenses renferme d'autres crédits assez importants et je crois que le Comité a le droit d'obtenir plus de renseignements. Quels rôles divers est appelé à jouer ce fonds particulier, voilà une question qui pourrait prêter à passablement de confusion.

Il y a ici une relation entre le programme régulier et cette aide spéciale.

Il existe le fonds de la Banque internationale et un certain nombre d'autres fonds. Or il avait été question, à la dernière séance de l'Assemblée, de créer en certains pays une ambiance plus favorable aux placements privés. Je me demande si, avant que je fasse des observations à ce sujet, observations qui seront nécessairement brèves, nous n'aurions pas avantage à nous renseigner sur les faits? Je sais que les Nations Unies publient de très bonnes brochures; elles en ont d'excellentes sur le Programme élargi d'assistance technique. Bien que je doute qu'elles aient déjà fait paraître une publication sur le fonds spécial, je suis sûr néanmoins que si le Comité désire des renseignements à ce sujet, le sous-secrétaire pourra voir à lui en procurer. Je crois que cela nous servirait.

Si le Comité y tient, j'entrerai un peu plus dans les détails à cet égard. C'est là, à mon avis, un travail que l'on exécute de façon remarquable. La réussite de ce projet est due pour une bonne part, selon moi, aux observations que le Canada a faites l'été dernier à la réunion du Conseil économique et social. Ce Conseil est un des trois principaux conseils. Le travail du Conseil économique et social à l'Assemblée est confié à deux bureaux: le premier s'occupe des questions économiques et financières, tandis que le deuxième voit aux droits de l'homme, un problème à caractère plutôt social que purement financier.

Il émana de la session de 1957 de l'Assemblée générale une forte demande provenant de pays sous-développés, de l'Inde en particulier, et visant à la création d'une importante caisse qui devint connue sous le nom de Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED). Ces pays désiraient la formation d'une caisse de 200 à 300 millions de dollars de laquelle ils pourraient obtenir de l'assistance financière à caractère multilatéral leur permettant d'exécuter chez eux certains projets. Autrement dit, ils voulaient que d'autres pays déposent en commun une forte somme d'argent dans le Fonds où ils pourraient puiser. (Nous ne devons pas oublier, lorsque nous considérons le montant des contributions que nous donnons par l'intermédiaire des Nations Unies que d'autres nations, comme le Royaume-Uni et la France, fournissent directement sous forme de placements privés de très fortes sommes aux pays sous-développés.) Les pourparlers qui se poursuivirent au cours de la session d'hiver et celle de l'été du Conseil économique et social, résultèrent en la formation d'un projet appelé Fonds spécial. On estime que le montant des capitaux affectés à ce Fonds spécial s'établit entre 40 et 50 millions de dollars.

A notre avis, une telle initiative était de la plus haute importance dans la réalisation de deux projets: tout d'abord, la mise en disponibilité de capitaux qui autrement ne pourraient être obtenus de la Banque ou d'autres sources, puis l'exécution de plans que le programme élargi d'assistance technique ne pourrait entreprendre. Je crois que je puis par un simple exemple vous illustrer ce point. De l'assistance technique est prévue pour l'irrigation, mais où se procurer l'argent pour l'achat des pompes? C'est là une explication des plus élémentaires du genre d'aide fourni par le Fonds; il revêt un caractère général.

On n'a pas contribué au fonds lui-même dans la mesure espérée. Le montant total s'est élevé, je crois, à quelque 26 millions de dollars, n'est-ce pas?

M. ROBERTSON: Oui, monsieur.

M. VIVIAN: Et, naturellement, il y a eu beaucoup, je ne dirai pas de plaintes mais plutôt de déception, dans plusieurs des pays qui demandaient de fortes sommes qu'ils n'ont pu obtenir.

Par suite, on a pensé qu'il y avait lieu de prendre une autre initiative permettant de créer plus tard une caisse destinée au développement économique. Les Etats-Unis s'intéressent particulièrement à ce projet et ce sont eux, en effet, qui y ont le plus contribué en argent. On a cru que ce serait très bien commencer que de trouver la meilleure utilisation pour ce Fonds tout en le destinant à d'autres programmes.

Je crois donc que le Comité s'en trouverait bien si nous pouvions nous renseigner davantage sur ces divers autres programmes, ce qui nous permettrait d'approfondir toute la question. Il y aurait utilité, selon moi, à le faire.

M. MONTGOMERY: Le pays sous-développé peut s'en servir.

M. VIVIAN: Les membres du Fonds spécial se sont réunis en février, je crois, mais je ne possède aucun renseignement particulier à ce sujet, monsieur le président. Avez-vous des détails précis sur la réunion du Fonds spécial qui s'est tenue en février? Y en a-t-il eu une?

M. ROBERTSON: Oui. J'ai ici une brochure qui décrit le travail du Fonds spécial et qui a été préparée par son administrateur directeur, M. Paul Hoffman. Ce sont les Nations Unies qui l'ont fournie et nous pourrions en faire parvenir des exemplaires aux membres du Comité si vous le jugez utile.

Le PRESIDENT: Je crois que cela aiderait beaucoup. Est-ce là l'opinion du Comité?

Des voix: Oui, monsieur.

M. VIVIAN: Pourrait-on nous parler quelque peu du programme élargi, de la Banque et du Fonds?

Le PRESIDENT: J'étais justement à m'entretenir de cette question. Je me demandais si le Comité consentirait à ce que nous convoquions un témoin des Nations Unies pour qu'il nous transmette tous les renseignements dont dispose cet organisme. Qu'en pense le Comité?

M. SMITH (Calgary-Sud): Je présume que nous ne disposons pas présentement de tels renseignements. Est-ce quelque chose que vous voudriez savoir?

Le PRESIDENT: Oui, monsieur.

M. ROBERTSON: Nous pourrions soumettre le mémorandum d'un de mes collègues qui explique l'état des différents projets internationaux d'assistance en matière d'immobilisations aux pays sous-développés en faisant la comparaison avec le travail qu'accomplissent d'autres institutions.

M. JONES: Je crois, monsieur le président, qu'il serait avantageux que cela se fasse par l'intermédiaire du ministère, à condition toutefois que le Comité y consente.

M. ROBERTSON: Je demanderai à M. Goldschlag de traiter de la question à la prochaine réunion.

Le **PRESIDENT** : Je crois que le Comité sera satisfait.

Est-ce le désir du Comité et celui de M. Vivian que ce crédit soit maintenant voté? Désirez-vous qu'il soit voté?

M. **VIVIAN** : Je serais très heureux s'il était voté.

Le **PRESIDENT** : Est-ce approuvé?

Approuvé.

Crédit 89. Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance \$650,000.

M. **HERRIDGE** : De quelle façon ce fonds est-il utilisé à l'heure actuelle? Les circonstances ont-elles changé au cours des ans?

M. **ROBERTSON** : Oui. A l'égard du problème d'assistance, je crois que les champs d'action sont différents. Mais cet argent va à des camps de réfugiés et est en sus de l'assistance qu'apporte l'Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés (UNRWA) au Moyen-Orient. La distribution de lait séché constitue une des formes d'aide, je crois. Je ne suis pas très au courant du programme lui-même.

M. **JONES** : Est-ce là le fonds de secours? Le titre en a-t-il été changé?

Le **PRESIDENT** : Comme je crois comprendre, — et M. Robertson voudra bien me reprendre si je fais erreur — c'est une addition au fonds de secours.

M. **JONES** : Il complète le fonds de secours?

M. **ROBERTSON** : Oui. J'ai une liste détaillée des dépenses. Il y est mentionné que de l'aide est maintenant fourni à 100 pays et territoires sous le régime de 323 programmes, et le gouvernement canadien a contribué proportionnellement \$650,000 par année au cours des trois dernières années.

La plus forte contribution est toujours venue des Etats-Unis, qui ont offert des subventions à l'avenant, de sorte que le montant fourni par ce pays a égalé toutes les contributions provenant des autres Etats membres des Nations Unies.

Le **PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres questions? Le crédit est-il approuvé?

Le crédit 89 est approuvé.

ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD

Crédit 90. Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel international de l'Organisation du Traité

**de l'Atlantique Nord (portion recouvrable de l'Organisation du
Traité de l'Atlantique Nord) \$60,245.**

M. JONES: Ces gens faisant partie du personnel international du Canada demeurent-ils quand même à l'emploi de la Commission du service civil?

M. ROBERTSON: Oui, ils conservent leurs droits d'ancienneté et leurs droits à la pension. Ce crédit supplémentaire vise à leur donner les mêmes revenus et les mêmes allocations dont bénéficient ceux qui appartiennent à notre organisme. Je crois qu'ils travaillent avec les employés de l'OTAN à Paris; ils recevraient donc le même traitement et les mêmes allocations que s'ils occupaient leur poste à l'ambassade du Canada. Il s'agit d'une entente provisoire, d'ordinaire pour deux ou trois ans.

M. JONES: Comment les promotions sont-elles accordées au personnel du service international? Le Canada est-il consulté en ce qui concerne ses propres ressortissants ou des postes sont-ils réservés à nos fonctionnaires d'Etat?

M. ROBERTSON: On nous demande parfois, je crois, si nous ne pourrions pas disposer d'un homme pour combler une vacance particulière au sein de l'organisme. Mais, quant aux promotions, je crois comprendre que la responsabilité en revient au secrétaire général qui est chargé de l'administration.

M. JONES: Cela s'appliquerait-il aux question d'augmentation des traitements?

M. ROBERTSON: Non, car de telles questions sont réglées par voie de négociation. Un de nos hommes qui avait été conseiller à notre ambassade à Bonn est venu remplir au siège de l'administration à Paris un poste administratif assez élevé. Pour autant que nous sommes informés, son poste à cet endroit prévoyait le même traitement et les mêmes allocations que s'il avait été affecté au service extérieur du gouvernement canadien. Mais la rémunération fixée par l'OTAN pour l'emploi était inférieure à ce que nous payons, étant donné que nos traitements, comme ceux des Etats-Unis, ont tendance à dépasser de beaucoup la plupart des traitements payés en Europe. La différence entre les échelles de traitements serait comblée, je crois, par une affectation de fonds.

Le PRESIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Le crédit 90 est-il approuvé?

Le crédit 90 est approuvé.

Crédit 91. Contribution du Gouvernement canadien aux programmes de l'OTAN relativement aux instituts d'études avancées et aux bourses de recherche en sciences au montant de \$44,060 (E.-U.), même si les sommes à payer peuvent être supérieures ou inférieures à leur équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1958 à \$42,545.

M. JONES: Monsieur le président, je me demande si à ce moment-ci il ne serait pas possible pour le témoin de faire une brève revue des

progrès réalisés par le programme des bourses d'études de l'OTAN. Je constate qu'il s'agit ici d'un nouveau crédit, mais le programme général des bourses d'études et de recherches est en vigueur depuis déjà quelques années.

Ne pourrions-nous pas avoir un rapport à ce sujet?

M. ROBERTSON: Je crois comprendre que ce montant servira à financer le premier versement au compte d'un programme de quatre ans qui a été étudié et discuté par l'OTAN. Cependant, comme ce programme n'existe que depuis un an, nous ne pouvons faire de rapport provisoire sur son mode d'exécution.

M. JONES: Alors les autres programmes de bourses d'études qui ont été exécutés ne sont pas compris dans ce crédit? L'OTAN a accordé des bourses d'études de temps à autre au cours des trois ou quatre dernières années.

M. ROBERTSON: Oui, monsieur.

M. JONES: Il ne s'agissait pas de bourses de recherches en sciences, mais de bourses d'études d'un caractère plus général. Des Canadiens ont obtenu, par exemple, des bourses d'études en rapport avec ce programme.

M. ROBERTSON: Oui. C'est le programme des bourses de recherches en sciences qui est nouveau et c'est à son sujet que des fonds sont demandés cette année. Mais le programme au complet comprend des subventions d'aide aux recherches fondamentales ainsi qu'un programme à l'intention d'un institut d'études avancées. Je crois que M. Wilgress enquête présentement pour le compte du Conseil de l'OTAN aux fins de voir où en est ce programme.

D'après ce que j'ai pu comprendre, il est proposé d'affecter au sein de toute l'alliance un million de dollars pour les bourses de recherches. La quote-part du Canada sous ce régime s'établirait à \$38,300. Des bourses de recherches d'une valeur de \$48,300 seraient administrées par le Canada aux termes de ce programme.

Le PRESIDENT: J'aurais dû mentionner plus tôt, peut-être, que nous sommes maintenant à la page 8 de l'état détaillé, et qu'il est question du crédit 91. Le crédit 91 est-il approuvé?

M. MACQUARRIE: Monsieur le président, pourrais-je demander ce que l'on entend par institut d'études avancées? Nous sommes portés à nous en faire une idée plutôt tangible, à penser à une sorte de mutation, peut-être, ou de structure. Je ne saisis pas très bien la distinction entre les boursiers qui travailleraient dans les cadres de l'institut et ceux qui auraient obtenu des bourses en vertu du programme des bourses de recherches.

M. ROBERTSON: Je crois que le programme d'études de l'OTAN se compose de trois parties principales, comme il suit: 1° Programme visant à faciliter l'échange d'universitaires, de professeurs, au sein de la communauté nord-atlantique, programme qui existe depuis quelque temps déjà bien que sa mise à exécution procède avec lenteur.

2° Ententes prévoyant l'échange de bourses d'études avancées. Ce programme particulier ne vise que les bourses d'études purement scientifiques. 3° Etudes universitaires au sein de la communauté nord-atlan-

tique. Celles-ci sont censées se rapporter toujours aux fins générales que se propose l'OTAN.

Il y a eu beaucoup de controverses à l'OTAN, je crois, au sujet de l'intégration d'un programme semblable dans les cadres de l'Alliance nord-atlantique et l'on s'est demandé si une telle intégration devait se continuer, si elle était vraiment d'une nature pratique et concrète.

Je sais que l'OTAN étudie depuis deux ou trois ans le projet d'un institut d'études avancées et qu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. Les autorités avaient songé à l'établissement d'un centre où seraient assemblées de telles études.

M. MACQUARRIE : La question est-elle encore à l'étude?

M. ROBERTSON : Oui, monsieur.

M. JONES : D'après ce que je crois comprendre, deux projets sont envisagés à l'égard de l'institution atlantique. L'un d'eux est présentement étudié par l'OTAN lui-même et l'autre fait l'objet de considérations par des groupes ne relevant pas de l'organisation gouvernementale. Ces derniers sont d'avis qu'un institut de ce genre, s'il n'est pas compris dans les cadres de l'OTAN, réussira peut-être mieux à atteindre certains buts et à donner confiance à des gouvernements autres que ceux des Etats membres de l'OTAN; il ne pourrait parvenir à un tel résultat s'il avait été lancé par l'Alliance, que certains pays considèrent comme une organisation strictement militaire.

Cette question d'institut atlantique a été soulevée à l'Association parlementaire de l'OTAN en 1957 et de nouveau en 1958. Elle sera mise en discussion au congrès atlantique qui se tiendra à Londres cette année; mais le genre d'institut dont il sera alors question n'entre pas dans les cadres réguliers de l'OTAN.

M. VIVIAN : Est-ce un organisme qui résulte du travail du Comité du sénateur Jackson sur la formation scientifique et technique? J'essaie d'interpréter le sens de ce que M. Jones a dit lorsqu'il a parlé de la possibilité d'établir deux organismes.

Je tiens beaucoup à connaître l'origine de ce projet; a-t-il été conçu par le Comité des méthodes scientifiques et techniques du sénateur Jackson ou est-ce un autre comité qui en a eu l'idée?

M. ROBERTSON : Je crois qu'il serait préférable de nous enquérir à ce sujet afin de vous faire connaître l'origine de cet organisme.

M. JONES : Le projet premier qui avait été présenté par le sénateur Jackson était d'assez grande envergure et couvrait un certain nombre de domaines différents. Une résolution adoptée par la suite a apporté certaines limites et lui a donné un caractère plus précis. Par conséquent, pour autant que je puisse comprendre, ce projet atlantique spécial d'études, dont mention a été faite, provient de dispositions autres que la résolution du sénateur Jackson; mais sa résolution a certainement donné de l'impulsion à l'aspect scientifique de la question.

Le PRESIDENT : Vous agréé-t-il que le crédit soit approuvé et que de plus amples explications en soient données à notre prochaine réunion?

Les crédits 91 à 94 inclusivement sont approuvés.

Le crédit 95. Nonobstant toute disposition de la Loi sur l'administration financière ou de toute autre loi, autorisation de verser, durant la présente année financière et les années financières subséquentes, une pension à Hilda L. Waddell, ancienne employée engagée sur place, au taux annuel de 60,000 cruzeiros du Brésil même si les sommes à payer peuvent être supérieures ou inférieures à leur équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1958 à \$412.

M. NUGENT : Pourrions-nous avoir une explication au sujet de ce crédit?

M. H. F. CLARK (Division des finances, ministère des Affaires extérieures) : Cette somme d'argent est destinée à une employée engagée sur place qui, pendant un très grand nombre d'années, a fait partie du personnel de notre ambassade à Rio de Janeiro. A l'égard de divers postes à l'étranger, chaque fois que nous avons pu le faire, nous avons établi un fonds de pension à participation; mais, dans ce cas particulier, des fonds de ce genre n'étaient pas disponibles pour la personne en cause. Nous avons donc été contraints de recourir à ce moyen plutôt spécial et inusité pour régler la question jusqu'au temps où il sera possible de créer un fonds de pension devant s'appliquer en semblables circonstances.

M. SMITH (Calgary-Sud) : Ce crédit existe-t-il depuis quelque temps?

M. CLARK : Non; ce crédit représente les frais annuels au complet.

Mlle AITKEN : En sera-t-il question chaque année?

M. CLARK : Oui, mademoiselle.

Mlle AITKEN : Qu'y a-t-il de si particulier à l'égard de cette personne?

M. CLARK : Aucun plan de pension comme celui qui s'applique aux employés titularisés n'est prévu pour ces personnes.

Cette femme, après de longues années de service, ne pouvait recevoir de pension et nous avons dû recourir à ce moyen spécial pour régler son cas.

M. SMITH (Calgary-Sud) : Des situations semblables s'étaient présentées les années passées, alors que vous les aviez traitées de semblable façon?

M. CLARK : Oui, monsieur.

M. JONES : Prévoyez-vous que cela ira en augmentant et qu'il sera demandé plus d'argent pour ce crédit au cours des années à venir?

M. CLARK : Non, le montant devrait diminuer. Des fonds de pension sont graduellement créés afin de régler les problèmes de ce genre.

Le PRESIDENT : Je désire faire une annonce au sujet du crédit concernant la Commission conjointe internationale. Le général McNaughton viendra étudier ce crédit avec nous le jeudi 16 avril. Le crédit est réservé jusqu'à cette date.

M. SMITH (Calgary-Sud) : A quelle heure se tiendra cette réunion?

Le PRESIDENT : A 10 heures et demie du matin. Alors que j'en

suis aux réunions, je pourrais ajouter, comme je l'ai dit plus tôt, que nous essayerons d'éviter de nous réunir lorsque la Chambre siègera. Il y a eu beaucoup de discussion à ce sujet. L'an dernier, seulement deux de toutes les réunions de notre Comité ont eu lieu pendant que la Chambre siégeait.

M. LENNARD: Si tous les membres du Comité des affaires des anciens combattants partaient maintenant, vous ne seriez pas en nombre. Il est embarrassant de tenir deux réunions en même temps.

M. SMITH (Calgary-Sud): Je vous ferai remarquer que nous avons accepté jeudi de réunir le Comité des prévisions de dépenses après la présente réunion. Si vous tenez cette réunion à 10 heures et demie jeudi, vous vous heurterez encore à la même difficulté. Ne pourriez-vous pas la tenir avant 10 heures et demie?

M. McGEE: N'y a-t-il pas un comité, monsieur le président, qui fixe l'horaire à ce sujet ou agit-on tout simplement comme on l'entend?

M. SMITH (Calgary-Sud): Je croyais que nous en étions venus à une entente avec les Comités des prévisions de dépenses et des Affaires extérieures par l'intermédiaire du secrétaire, qu'au lieu de nous réunir à 10 heures et demie les jeudis, nous retarderions nos réunions jusqu'à 11 heures du matin. Nous nous réunissons de 11 heures à midi et demi. Mais si ce comité se réunit à 10 heures et demie, soixante membres du Comité des prévisions de dépenses devront faire un choix quant au comité auquel ils assisteront. La chose présente un peu de difficulté.

M. MONTGOMERY: Ce comité ne pourrait-il pas se réunir à 9 heures et demie?

Le PRESIDENT: Quant à moi, la réunion pourrait commencer à 9 heures et demie. La plupart d'entre nous se rendent ici pour le petit déjeuner ou peu de temps après. Il n'est pas possible à tous les comités de se réunir à dix heures et demie du matin à cause du manque de salles ou pour toute autre raison. En tentant de nous rendre aux désirs de ceux qui trouvaient que neuf heures était trop tôt, nous avons rencontré cette difficulté.

Comme je l'ai dit, il n'est pas possible pour tous les comités de se réunir à l'heure désirée. Je vous ferai remarquer que le 16 avril est dans un mois. Certains comités auront peut-être terminé leurs délibérations, alors qu'il n'en sera pas ainsi pour d'autres. Je ne pourrais le dire.

Nous prendrons en considération ce qui a été dit et nous essaierons de trouver la solution la plus avantageuse.

Le crédit 98 est réservé.

Les crédits 99 et 100 sont approuvés.

Crédit 101. Participation du Canada aux travaux de l'Agence de productivité de l'Organisation européenne de coopération économique \$20,000.

M. NUGENT: A combien s'élève le montant de ce crédit?

Le PRESIDENT: A \$20,000.

M. NUGENT: Il n'y a rien dans les détails au sujet de ce crédit? Pourrions-nous avoir quelques explications à ce sujet?

M. ROBERTSON: Je pourrais vous lire une note ministérielle. Celle-ci mentionne que "L'Agence de productivité européenne pour laquelle nous recommandons le maintien de la subvention annuelle de \$20,000 est un organisme auxiliaire de l'O.E.C.E. (Organisation européenne de coopération économique), dont le Canada comme les Etats-Unis est membre associé.

Le crédit est approuvé.

Crédit 102. Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient \$500,000.

M. VIVIAN: Pourrions-nous avoir une explication à ce sujet? Ce crédit existe depuis quelque temps.

M. ROBERTSON: Ce crédit existe depuis longtemps.

M. McGEE: Il se rattache à l'autre crédit.

M. ROBERTSON: Le premier crédit concerne le budget du haut commissaire des Nations Unies, qui s'occupe principalement des réfugiés politiques de l'Europe et de l'Extrême-Orient.

Le déplacement en masse des réfugiés arabes de la Palestine après 1948 a vraiment posé un problème d'une toute autre importance et relevait d'une administration séparée. Cette question particulière a préoccupé les Nations Unies au cours des derniers dix ans et continuera vraisemblablement à le faire.

Je pourrais mentionner qu'en plus de cette subvention de soutien destinée aux frais généraux d'administration, le gouvernement a fait d'importants dons en nature sous forme de farine de blé à distribuer.

M. SMITH (Calgary-Sud): Quelle partie de cette subvention a été utilisée en 1958-1959?

M. ROBERTSON: Je pense, sauf erreur, que cette subvention a été entièrement utilisée. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies (pour les réfugiés) (UNRWA) offre des biens qui ne suffisent jamais à tous les besoins. Les nations ne contribuent pas également à ce programme. Je crois qu'il s'agit encore ici d'une autre initiative, comme celle du fonds de secours à l'enfance des Nations Unies, où les Etats-Unis offrent de compléter leur contribution directe par une subvention proportionnée de façon à égaliser les contributions supplémentaires d'autres pays.

M. SMITH (Calgary-Sud): En ce qui a trait à la valeur totale, comment faites-vous pour décider que le montant de l'an passé suffira cette année? Ou comment le jugez-vous suffisant?

M. ROBERTSON: Le représentant de notre ministère ainsi qu'un

représentant des Finances étudient attentivement les rapports de cette administration présentés par l'UNRWA. En général, l'importance de la contribution semble dépendre de ce que le Canada, les Etats-Unis et le Royaume-Uni donnent à cette fin.

M. SMITH (Calgary-Sud) : Vous avez mentionné qu'il s'agit là d'une contribution inégale par les pays participants. Pourriez-vous nous donner une idée de la part que nous versons par rapport aux autres. Est-elle considérable en comparaison de celle des autres? Est-elle plus faible ou quoi?

M. ROBERTSON : J'ai le détail des contributions que nous avons fournies. Depuis 1951, le montant que le Canada a versé s'échelonne entre \$500,000 et \$600,000 par année. Ces sommes ont été jugées suffisantes par rapport aux contributions des autres pays, bien que le niveau des contributions canadiennes n'ait pas été proportionné au taux qui avait été fixé pour le Canada dans le budget administratif des Nations Unies.

Les autres principaux cotisants et le total approximatif de leurs contributions depuis 1948 sont comme il suit : Etats-Unis, 182.7 millions, Royaume-Uni, 49.9 millions ; France, 12.1 millions ; Australie, 1.8 million, et Nouvelle-Zélande, 1.2 million de dollars. La contribution totale du Canada au cours de cette même période de huit ans s'élève à quelque sept millions et demi de dollars.

M. McGEE : Quelle a été l'augmentation de la population dans ce groupe? Il y a eu augmentation, je crois.

M. ROBERTSON : Oui. Les enfants qui naissent dans les camps de réfugiés maintiennent le nombre total de ceux qui sont à la charge de l'UNRWA à peu près à celui qui avait été atteint pour la première fois en 1948-1949.

M. SMITH (Calgary-Sud) : Vous avez mentionné que la contribution canadienne avait été de 7.2 millions de dollars.

M. ROBERTSON : C'est là le total cumulatif.

Mlle AITKEN : Cet argent sert-il surtout à acheter des aliments?

M. ROBERTSON : Il sert à payer les frais de nourriture, de soins médicaux et d'administration des camps, mais principalement de nourriture en rations très maigres.

M. NUGENT : Dois-je conclure de vos remarques que le même groupe de gens s'est maintenu à peu près au même niveau dans les camps au cours de toutes ces années, que nous n'avons pu leur trouver d'installations ailleurs et que, par conséquent aucune partie de cet argent n'est affectée à leur établissement en d'autres endroits? Ce secours monétaire ne pourvoit qu'à leur subsistance dans les camps.

M. ROBERTSON : Les frais d'entretien et des programmes de formation représentent les plus fortes dépenses et, dans l'ensemble, celles-ci n'ont pas beaucoup diminué. Il faut envisager le problème en tenant compte de la situation politique du Moyen-Orient ; les problèmes de placement et de rétablissement ne sont pas les mêmes que ceux des réfugiés à la charge du haut commissaire des Nations Unies.

M. SMITH (Calgary-Sud) : Cette subvention est une subvention de

soutien. Y a-t-il des chances de la voir diminuer bientôt de façon sensible? Il semble qu'elle se maintiendra encore pendant quelque temps.

M. McGEE: N'y a-t-il pas des indices qu'elle augmentera?

M. ROBERTSON: Rien ne laisse prévoir, je crois, qu'elle augmentera, mais je ne pourrais pas sincèrement dire que je vois la cessation prochaine de cette difficulté.

Mlle AITKEN: L'Israel apporte-t-il une contribution?

M. FAIRFIELD: L'Israel n'a-t-il pas ses propres camps de réfugiés sur son côté de frontière?

M. ROBERTSON: On m'informe que l'Israel ne contribue pas aux fonds de l'UNRWA.

M. NUGENT: Je ne sais quoi penser à ce sujet, monsieur le président. Je constate que de fortes sommes sont dépensées à des fins de secours, mais ne serait-on pas censé affecter cet argent au rétablissement? Je voudrais bien savoir si une partie de ce montant est de fait employée à cet fin. Ce problème existe depuis douze ans et il reste toujours sans solution. Il n'est question que de secours.

M. McCLEAVE: Aux termes d'une entente entre l'UNESCO et l'UNRWA, une partie de cet argent est affectée à l'éducation des enfants.

M. NUGENT: Lorsque ceux-ci terminent leurs études et qu'ils deviennent adultes, existe-t-il quelque endroit, à part ces camps, où ils peuvent s'établir? Etant donné les fortes sommes d'argent qui entrent en jeu, peut-être serait-il préférable de les réunir et d'offrir le tout à un seul pays. Le nombre de ces gens étant si élevé, il vous faudra au moins ce montant-là pour répondre à la demande pendant quelques années.

M. ROBERTSON: Vous ne pouvez isoler ce problème de secours et ne pas tenir compte de l'ambiance politique dans laquelle il existe. C'est là la plus grande difficulté qui se pose dans tout le Moyen-Orient. Si la situation s'y stabilisait, un des premiers effets qui en résulteraient serait la mise à exécution du programme d'établissement à l'intention des réfugiés. Ce programme ne progresse pas beaucoup à l'heure actuelle.

M. SMITH (Calgary-Sud): En d'autres mots, cette contribution a peut-être aidé à y stabiliser la situation; du point de vue financier, également, c'est là une contribution qui en vaut vraiment la peine.

M. ROBERTSON: C'est une partie du coût.

M. JONES: Nous avons étudié la question à fond l'an dernier. Je me demande si depuis notre dernière réunion la situation a beaucoup changé, si elle a pris une tournure différente ou si des offres concernant de nouveaux projets de rétablissement ont été faites à ce sujet.

M. ROBERTSON: Non. Le problème a été discuté avec beaucoup de pays, particulièrement à la dernière session des Nations Unies. Mais il est généralement reconnu, je crois, qu'il s'agissait là d'un problème avec lequel nous devons vivre et continuer la tâche.

M. SMITH (Calgary-Sud): J'aimerais poser une dernière question: comment en êtes-vous arbitrairement arrivés au chiffre de 7.2 millions

de dollars, par rapport aux 14 millions, ou aux 50 millions du Royaume-Uni? Comment cela se décide-t-il?

M. ROBERTSON: La cotisation de membre dans notre cas s'établit à quelque 3 p. 100 du coût total. Il est admis qu'un certain nombre de pays doivent apporter une contribution; quelques-uns trouvent qu'il leur faut donner plus que d'autres.

M. SMITH (**Calgary-Sud**): Se base-t-on à cet effet sur la formule régulière d'après laquelle les contributions des Nations Unies se font généralement suivant la capacité de payer du pays?

M. ROBERTSON: Bien, il faut apporter des réserves à cela. Certains pays répondent plus généreusement que d'autres. Quelques-uns se soucient peu de la tournure grave que pourrait prendre un problème de ce genre, alors que d'autres croient que s'ils ne prêtent pas leur aide, les difficultés iront en augmentant.

Le crédit est approuvé.

Le crédit 103 est approuvé.

S P É C I A L

Crédit 104. Assistance technique aux pays du Commonwealth et aux territoires autres que ceux qui sont admissibles à l'assistance en vertu du Plan de Colombo ou du programme d'assistance aux Antilles \$500,000.

M. JONES: Monsieur le président, c'est là une augmentation appréciable. Pourrait-on nous donner quelques détails sur ce crédit?

Le PRESIDENT: Oui, il a été augmenté de \$365,000.

M. McGEE: Où cela est-il indiqué? Y a-t-il une ventilation à laquelle l'on peut se reporter?

M. ROBERTSON: Ce crédit consiste principalement en de l'aide destinée au Ghana. Il s'agit d'une certaine façon d'un crédit résiduaire, rendu disponible pour de l'assistance aux pays du Commonwealth que ne visent pas le Plan de Colombo, ni, à ce que je crois comprendre, les dispositions spéciales prévues aux fins d'aider les Antilles anglaises. Bien que le détail ne soit pas donné par pays particuliers, il est tout d'abord destiné à l'assistance technique au Ghana. Cependant, il est aussi disponible pour de l'aide semblable à d'autres pays africains et l'on me dit que la Nigeria recevra de l'aide cette année.

M. NUGENT: Pourquoi ces pays ne bénéficient-ils pas du Plan de Colombo?

M. ROBERTSON: Le Plan de Colombo a été conçu dans l'intention de trouver une méthode d'assistance aux pays situés dans une certaine région géographique; tout d'abord, les pays au sein du Commonwealth et ensuite d'autres pays voisins de la même région et ayant des difficultés semblables ont été admis dans les cadres du Plan de Colombo. Le

développement des pays africains est une question différente et exige d'autres projets similaires comme dans le cas des Antilles.

M. NUGENT: C'est donc une question de géographie.

M. ROBERTSON: Oui, monsieur.

Le crédit est approuvé.

S P É C I A L

Crédit 105. Programme d'assistance aux Antilles . . . \$2,100,000.

M. JONES: C'est là, monsieur le président, une augmentation que nous accueillons avec grande joie. Depuis la naissance de la Fédération, l'intérêt s'est accru au Canada ces dernières années à l'endroit des Antilles anglaises et des progrès qu'elles réalisent. Un bref exposé du programme pourrait intéresser le Comité et le peuple en général.

M. K. GOLDSCHLAG (chef de la 2e Division économique): Monsieur le président, le montant mentionné dans le crédit est arbitraire dans un sens. Il représente une partie de la somme que le gouvernement s'est engagé à fournir lors de la Conférence commerciale et économique du Commonwealth qui a eu lieu à Montréal. En vertu de cet engagement et sous réserve de l'approbation parlementaire, un total de dix millions de dollars serait mis à la disposition des Antilles au cours d'une période de trois ans. Le chiffre de \$2,100,000 est dans un certain sens le meilleur que nous pouvons soumettre présentement quant à ce que nous pouvons raisonnablement dépenser durant la présente année financière.

Le principal projet de ce programme particulier prévoit la construction au Canada de deux navires pour le service insulaire des Antilles. Comme le ministre l'a expliqué à la Chambre dans le contexte du débat des Affaires extérieures, ces navires représenteront pour la Fédération ce que le chemin de fer transcontinental représente pour le Canada.

A part ce projet, qui absorbera peut-être entre les deux tiers et les trois quarts du coût total du programme, il est prévu beaucoup d'assistance technique ainsi qu'un certain nombre de projets modestes dont la Fédération a demandé la réalisation comme, par exemple, un levé du port et son agrandissement, qui prendra de 2 millions et demi à 3 millions de dollars du programme. On prévoit que les navires seront probablement mis en chantier au cours de 1959-1960 et que leur construction prendra à peu près dix-huit mois.

Le crédit est approuvé.

Le PRESIDENT: Nous savons gré à M. Goldschlag de nous avoir fait cet exposé.

Ceci conclut l'étude des prévisions de dépenses, à l'exception des crédits qui ont été réservés.

M. SMITH (**Calgary-Sud**): Le crédit général reste-t-il toujours ouvert à la discussion?

Le PRESIDENT: Oui monsieur.

M. SMITH (**Calgary-Sud**): Pourriez-vous nous dire au pied levé quel est le volume du commerce du Canada avec le Venezuela. Est-ce entre 14 et 20 millions de dollars?

M. ROBERTSON: Voulez-vous parler de nos exportations à ce pays?

M. SMITH (**Calgary-Sud**): Oui, monsieur.

M. ROBERTSON: Le chiffre que vous avez mentionné m'a paru raisonnable, mais je n'ai pas le montant exact.

M. SMITH (**Calgary-Sud**): Je veux parler du volume des exportations faites au Venezuela.

Le PRESIDENT: Oui. Messieurs, les prévisions de dépenses de la Commission conjointe internationale nous seront soumises le 16 avril; et à propos du Plan de Colombo, M. Ault témoignera devant nous le jeudi 19 mars à 9 heures.

Je tiens à informer tous les membres du Comité que j'aimerais recevoir d'eux toute suggestion ou tout écrit touchant la rédaction de notre rapport. L'année dernière, je crois que l'on a laissé au voisin le soin de s'en occuper. Par conséquent, personne n'y a contribué. J'espère que cette année des suggestions nous parviendront prochainement quant à ce qui peut ou ne peut pas être inclus dans le présent rapport.

Le comité de direction tiendra une réunion à mon bureau, pièce 353S, dès la fin de la présente réunion.

M. McGEE: Serait-il possible d'obtenir de quelqu'un un rapport sur les contributions du Canada à des fins d'aide étrangère, d'expansion et le reste. Si vous le voulez, on pourrait préparer un sommaire qui donnerait lieu à une comparaison avec ce que nous appelons généralement l'offensive économique de la Russie. Il n'y a pas de doute que l'un des principaux buts que nous nous proposons dans nos programmes d'expansion et d'assistance en faveur de pays étrangers est de faire notre part dans la lutte engagée contre ce que l'on a appelé la guerre économique de la Russie. Je me demande si l'on pourrait préparer un exposé où cet élément serait mis en lumière et où serait comparée l'efficacité relative de notre programme en tant que partie intégrante des contributions de l'Ouest.

Le PRESIDENT: Je crois que la proposition de McGee est bonne. Une partie du travail de M. Goldschlag, ai-je cru comprendre, s'y rapporte. Celui-ci sera présent lorsque M. Ault nous entretiendra du Plan de Colombo; nous essaierons de vous procurer ce résumé pour la réunion.

M. JONES: Comme cette proposition est des plus intéressantes, peut-être serait-il bien de soumettre des chiffres concernant les autres pays de l'OTAN. Serait-il possible de souligner en même temps la grande disparité qui existe en notre faveur, quant aux contributions que nous avons faites, lorsque nous les comparons à l'aide que la Russie fournit réellement et non aux contributions que sa publicité lui concède.

M. ROBERTSON: Je crois que nous pouvons fournir de la documentation statistique permettant d'établir une telle comparaison.

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU LUNDI 13 AVRIL 1959

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1959-1960

TÉMOINS :

M. K. Goldschlag, directeur de la Division économique II, ministère des Affaires extérieures; M. O. E. Ault, directeur de l'Administration de l'assistance économique et technique, ministère du Commerce, assisté de MM. D. Bartlett, chef de la planification, F. E. Pratt, section des projets de placements et J. H. Marshall, administration et finance.



COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White
et MM.

Aitken (Mlle)
Allard
Argue
Cardin
Crestohl
Dinsdale
Dorion
Eudes
Fairfield
Garland
Hellyer
Herridge

Jones
Jung
Kucherepa
Lafrenière
Lennard
MacLellan
Macnaughton
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee

Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Smith (*Calgary-Sud*)
Stinson
Valade
Vivian

Secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

PROCES-VERBAL

LUNDI 13 avril 1959.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit aujourd'hui, à onze heures du matin, sous la présidence de M. White.

Présents: Mlle Aitken, MM. Crestohl, Dinsdale, Fairfield, Garland, Herridge, Jones, Kucherepa, Lafrenière, Lennard, MacLellan, Mandziuk, Martin (*Essex-Est*), McCleave, Montgomery, Nesbitt, Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Calgary-Sud*) et White (19).

Aussi présents: M. O. E. Ault, directeur de l'Administration de l'assistance économique et technique, ministère du Commerce; M. D. Bartlett, chef de la planification, M. F. E. Pratt, chef des projets de placements; M. W. D. Mills, chef de la coopération technique; M. J. H. Marshall, chef, administration et finance; M. K. Goldschlag, directeur de la Division économique II, ministère des Affaires extérieures.

Le président constate qu'il y a quorum et prie M. Goldschlag de répondre à certaines questions posées lors de séances antérieures.

La série suivante de tableaux statistiques est présentée pour être imprimée en appendice au compte rendu du Comité et des exemplaires sont distribués aux membres du Comité.

1. Aide financière du Canada à l'extérieur, après la guerre, 1945-1960. (*Voir appendice I*)

2. Aide économique internationale aux pays insuffisamment développés 1953-1954-1955-1956 et 1956-1957, par pays ou agence contributif. (*Voir appendice 2*)

3. Contribution des gouvernements aux agences internationales d'assistance technique et de secours, 1957. (*Voir appendice 3*)

4. Crédits estimatifs du bloc sino-soviétique et accords avec les pays moins développés—y compris les crédits militaires. (*Voir appendice 4*)

Des exemplaires d'une brochure intitulé *Le programme élargi d'assistance technique pour le développement économique des pays insuffisamment développés* ainsi que du *Septième rapport annuel du Comité consultatif du Plan de Colombo pour le développement économique coopératif du Sud et du Sud-Est de l'Asie* ont également été distribués aux membres du Comité.

Après l'interrogatoire de M. Goldschlag, le président met à l'étude le crédit 98—Plan de Colombo et présente M. Ault.

M. Ault assisté de MM. Pratt et Bartlett répondent aux questions se rapportant au Plan de Colombo en général et à certains détails en particulier.

Il est ordonné que les résumés statistiques suivants soient imprimés en appendices au compte rendu du Comité et des exemplaires sont distribués aux membres.

1. Contribution du Canada au Plan de Colombo—Etat financier. (*Voir appendice "A"*)

2. Programmes d'assistance aux Antilles et à Ghana (au 31 décembre 1958). (*Voir appendice "B"*)

3. Assistance aux projets d'immobilisations du Plan de Colombo—Ceylan—Inde—Pakistan—Autres pays de 1951-1952 à 1958-1959. (*Voir appendice "C"*)

4. Résumé statistique du programme de coopération technique—1950-1958. Le crédit 98 (Plan de Colombo) est approuvé.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne au jeudi 16 avril 1958.

Le secrétaire du Comité:
J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

LUNDI 13 avril 1959,

11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, veuillez faire silence. Il y a assez longtemps que notre Comité s'est réuni, mais vous vous souviendrez que, à ce moment-là, des questions ont été posées et qu'on a demandé des détails visant à établir une comparaison entre le montant de l'aide communiste accordée aux pays insuffisamment développés et celui de l'aide que nous accordons.

Nous avons aujourd'hui parmi nous M. Goldschlag qui a préparé un exposé dont on fait la distribution parmi les membres. Il y avait eu aussi d'autres questions concernant le fonds monétaire et le fonds spécial de l'Assistance technique des Nations Unies. Je vais donc, sans plus tarder appeler M. Goldschlag.

M. K. GOLDSCHLAG (*Division économique des Affaires extérieures*) : Merci, monsieur le président. Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de ces tableaux qui, je le crains, ne sauront satisfaire le Comité qui voulait se rendre compte, au moyen de données écrites, de l'aide accordée par les pays occidentaux, par comparaison à celle qui est accordée par les pays du bloc soviétique. Ce qui a compliqué les choses, c'est que les Nations Unies ont entrepris un relevé comparatif de l'aide économique, alors que les pays du bloc soviétique n'ont fourni aucune donnée, ce qui a rendu la comparaison quelque peu difficile à établir.

Le deuxième tableau que nous avons ici, intitulé "Aide économique internationale aux pays insuffisamment développés", comme vous le verrez, ne contient aucun chiffre se rapportant à l'aide venant des pays du bloc soviétique. Cependant, le dernier tableau présente l'aspect le plus récent de la situation, autant qu'il a été possible de le faire, quant à l'aide qui est ou a été mise à la disposition des pays insuffisamment développés par le bloc soviétique.

A propos du tableau, je veux ajouter quelques mots qui le mettront en meilleure lumière. Le premier point, c'est qu'il est cumulatif, à partir de 1954, environ, soit à peu près le moment où les pays du bloc soviétique ont commencé à adopter des programmes d'aide économique. Ces renseignements s'étendent jusqu'au mois de mars 1958.

Le deuxième point à considérer, c'est que les sommes qui ont vraiment été versées sont de beaucoup inférieures aux chiffres indiqués dans le tableau. Sur un montant d'environ 2.3 milliards de dollars, les sommes qui ont vraiment été versées n'exèdent pas 900 millions de dollars; environ la moitié de ce dernier montant a été pour de l'aide militaire.

Ce que je veux dire, en troisième lieu, c'est que cette assistance a véritablement été accordée sous forme de crédit, soit que le bloc soviétique a fait la livraison de denrées à crédit. De là vient la difficulté à établir la comparaison entre l'aide soviétique et l'aide occidentale, cette dernière ayant été non pas exclusivement, il va sans dire, mais en grande partie accordée sous la forme de subventions. Du montant mentionnée dans ce tableau, environ les deux tiers ont été mis en disponibilité par l'Union soviétique. Le reste est de l'aide accordée par l'Europe orientale et la Chine. Ici encore, environ les deux tiers du montant, mettons 1.6 milliards de dollars, sont pour de l'aide économique et le tiers, à peu près 800 millions de dollars, pour de l'aide militaire.

En consultant ce tableau, les membres du Comité se rendront compte que l'aide accordée s'est concentrée en grande partie sur ce qui était autrefois six pays, mais, étant donné la formation de la République Arabe Unie, il n'y a plus que cinq qui sont: La République Arabe Unie, l'Inde, l'Indonésie, l'Afghanistan et l'Irak.

Enfin, un dernier mot, au sujet du tableau en question, qui aidera les membres du Comité à comparer l'ampleur de cette assistance à celle qui a été offerte par les États-Unis. En considérant les pays mentionnés sur ce tableau, pendant la même période où a été accordée l'aide soviétique, l'on voit que l'aide offerte par les États-Unis représente à peu près le double de celle du bloc soviétique. Et il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici d'une liste particulière de pays qui ont été choisis précisément parce qu'il s'agissait de pays auxquels le bloc soviétique a cru avantageux d'accorder de l'aide économique. Mais même pour les pays faisant partie de ce groupe choisi, il est démontré que l'aide des États-Unis, pendant la même période et aux mêmes pays, a été, de façon générale, à peu près du double de l'aide accordée par le bloc soviétique.

Je pense, monsieur le président, si le Comité n'y voit pas d'inconvénient, que je vais m'arrêter ici, et il se peut, une fois que M. Ault aura fini de parler, que l'on soulève une discussion générale sur le sujet de l'aide provenant du bloc soviétique.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'accord?

Des VOIS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je devrais sans doute demander maintenant le consentement du Comité pour que ces tableaux, avec ceux qui présentèrent M. Ault, soient imprimés et fassent partie des témoignages d'aujourd'hui. Est-ce approuvé?

Des VOIS: Approuvé.

M. GOLDSCHLAG: Alors, monsieur le président, il est un autre point qui avait été laissé de côté lors de la séance antérieure du Comité et c'est de définir le champ d'activité du fonds monétaire international, de la Banque internationale, du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et du Fonds spécial. Dans l'intervalle, nous avons pu faire circuler des brochures sur chacun de ces quatre organismes. Je crois donc que ce que j'ai à faire, c'est d'indiquer très brièvement en quoi diffère leur fonctionnement.

De façon générale, le Fonds monétaire international a deux buts: créer la stabilité du change et faciliter l'expansion du commerce mondial. C'est ainsi que le Fonds monétaire international est en mesure de fournir aux pays membres deux sortes de crédits d'assistance et de crédits de réserve.

Les crédits sont à courts termes destinés à aider les pays à surmonter les difficultés de balance des paiements à court terme, alors que les remèdes à long terme (remèdes monétaires et fiscaux) commencent à fonctionner dans l'économie. Ils ne servent pas à procurer du capital pour l'expansion économique à long terme.

Voici une brève illustration: Supposons que le Ceylan constate que dans une année en particulier les revenus des exportations de thé sont bien au-dessous de ce qu'on avait prévu et que les commandes pour des denrées de développement parviennent à un niveau si considérable que la balance des paiements augmente de façon sensible. Le Ceylan irait alors au Fonds

monétaire international pour obtenir un arrangement à court terme. Cela est différent du fonctionnement de la Banque internationale qui serait en mesure d'accorder à Ceylan du crédit à long terme, mettons un crédit s'étendant jusqu'à 25 ans et devant être utilisé à des fins essentielles de développement économique. La Banque fonctionne surtout dans ce que l'on pourrait appeler le domaine des services de capitaux de base ou, pour employer une expression du jargon moderne, d'infrastructure économique. Autrement dit, la Banque a consenti des prêts pour des entreprises hydro-électriques, l'amélioration des transports, l'avancement de l'agriculture et de l'industrie, etc., le genre de projets qui, à la longue, aide la croissance économique au point qu'elle peut se subvenir à elle-même.

Toutefois, le Fonds monétaire international ainsi que la Banque internationale ont accordé de l'assistance technique, en ce sens qu'ils ont mis à la disposition de certains pays des facilités et du personnel afin de les aider à préparer leur développement économique longtemps d'avance.

Outre, ces deux organismes, le programme élargi d'assistance économique des Nations Unies se limite vraiment à fournir des spécialistes et à placer dans les divers pays membres certains titulaires de bourses d'études, de recherches et de formation venant des pays insuffisamment développés.

M. CRESTOHL: Avant d'abandonner le sujet de la Banque internationale et du Fonds monétaire international, ai-je raison de croire que les contributions du Canada à ce fonds tout comme celles d'autres pays, constituent purement des prêts et non pas de véritables cadeaux?

M. GOLDSCHLAG: Il s'agit de souscriptions aux capitaux de ces deux organismes.

M. CRESTOHL: Des souscriptions dont le Canada peut s'attendre à être remboursé, à un moment donné.

M. GOLDSCHLAG: Ce serait en supposant que l'un ou l'autre de ces organismes viendraient à cesser de fonctionner.

M. CRESTOHL: J'essaie de comprendre la différence entre un franc cadeau, comme nous en donnons en certains cas, à titre d'assistance, et de l'argent seulement avancé, prêté ou financé, comme dans le cas qui nous occupe.

M. GOLDSCHLAG: C'est une souscription à des capitaux d'exploitation. L'une des différences entre ces organismes et, par exemple, le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies auquel les contributions se font à titre volontaire, d'une année à l'autre, c'est que celles-ci ne peuvent être rendues.

M. CRESTOHL: Ce sont des cadeaux?

M. GOLDSCHLAG: Oui.

M. CRESTOHL: C'est cette différence que je voulais me faire expliquer.

M. GOLDSCHLAG: Comme je l'ai dit, le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies ne pénètre pas, à vrai dire, dans le domaine de l'expansion financière. C'est à cause de cette restriction et, comme le verront les membres du Comité, de l'impulsion qui a été donnée, pendant plusieurs années, à l'établissement du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, que le Fonds spécial des Nations Unies commence à fonctionner, cette année. C'est pour ainsi dire un compromis entre un immense fonds d'expansion de capitaux et le programme d'assistance technique.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Quel est le total de ce Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique—deux cent cinquante ou cinq cents—? Quel est le total du programme?

M. GOLDSCHLAG : Monsieur le président, il n'existe pas de programme pour le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, en ce moment.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Je pense qu'il y a eu une entente, à la dernière assemblée.

M. GOLDSCHLAG : Le Fonds spécial?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Le Fonds spécial.

M. GOLDSCHLAG : La souscription pour l'année courante dépasse quelque peu \$25 millions. Ce chiffre est un peu au-dessous des prévisions originales. Par exemple, le programme d'assistance technique des Nations Unies, de façon modérée, offrir du matériel et des fournitures quelconques, quand c'est indispensable, mettons, lors de la désignation d'un spécialiste, mais il ne dispose pas des fonds nécessaires pour fournir du matériel d'une plus grande valeur.

On nous dit que le fonds spécial se concentrera surtout sur ce qu'on pourrait appeler des projets préliminaires de développement technique, des relevés des ressources et de la main d'oeuvre, l'établissement d'institutions d'enseignement technique et d'autres formations, de centre de recherche d'usines de démonstration, etc. A l'instar du Programme d'assistance technique des Nations Unies, le fonds fonctionnera au moyen des contributions volontaires annuelles. J'ajoute que le Canada a contribué 2 millions de dollars pour la première année où le fonds a commencé à fonctionner, soit en 1959, et la contribution du Canada au programme élargi d'assistance technique est aussi de 2 millions de dollars, pour l'année courante.

Le PRÉSIDENT : Avez-vous des questions à poser, messieurs?

M. MARTIN (*Essex-Est*) : L'objectif original n'était donc pas de 500 millions de dollars?

M. GOLDSCHLAG : Je crois qu'il était de 100 millions pour le Fonds spécial. C'est, de façon générale, le montant dont il a été question.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Vous en êtes certain?

M. GOLDSCHLAG : Non pas pour le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Pour ce dernier organisme, c'était cinq cent cinquante.

M. GOLDSCHLAG : Je pense que c'est exact.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : N'a-t-on pas réduit le montant à deux cent cinquante et fini par tout abandonner?

M. GOLDSCHLAG : Comme je l'ai dit, je crois que le Fonds spécial qui commence à fonctionner, cette année, a été en grande partie un compromis entre l'idée d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique et les restrictions du programme courant d'assistance technique.

Je ne pense pas que cela soit considéré par les pays insuffisamment développés comme un moyen de remplacer les propositions du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique.

M. JONES: Il est probable, je pense, monsieur le président, qu'après qu'une petite somme eut été dépensée dans les circonstances actuelles concernant le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, on s'est rendu compte que ce n'était pas nécessaire.

M. GOLDSCHLAG: Peut-être que ce n'est pas parce qu'on a jugé que c'était inacceptable. Je pense qu'il est probable que l'effort qu'exigerait le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique serait si grand que les pays comme les États-Unis, par exemple, ont eu l'impression que seules les épargnes découlant du désarmement pourraient permettre de disposer de l'argent suffisant pour qu'il soit possible d'établir un organisme comme le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique et faire tout ce à quoi s'attendent les pays insuffisamment développés, ce qui vraiment consiste ni plus ni moins à fonctionner à peu près sur le même pied que la Banque internationale, mais au moyen d'une subvention plutôt que d'un prêt et à entreprendre le genre de projets que la Banque internationale ne saurait entreprendre, dans le domaine de ce qui est normalement considéré comme du capital social.

M. JONES: Le Fonds spécial constitue-t-il une réduction de ce qu'était originalement le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique ou bien le but est-il modifié?

M. GOLDSCHLAG: Il s'agit d'une diminution de l'envergure, mais l'intention n'était réellement pas, comme j'ai tenté de le laisser entendre de prendre la place du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique qui, les conditions étant propices, peut encore, à mon avis, être établi. Il s'agit, à la vérité, de s'attaquer à une situation qui peut se présenter où il y ait de bons projets, non pas énormes, mais d'une envergure raisonnable, et que d'après les règles existantes, le programme d'assistance technique ne saurait entreprendre, mais qui n'en seraient pas moins utiles pour les pays insuffisamment développés, tout d'abord pour leur permettre d'évaluer la base de leur développement économique, tels les relevés des ressources et de la main d'oeuvre, et, ensuite, une fois les entreprises commencées, celles-ci pourraient être de nature à attirer le capital privé pour des placements.

M. MARTIN (*Essex-Est*): L'organisme offrirait-il de l'assistance technique?

M. GOLDSCHLAG: Non, il ne se contenterait pas de l'assistance technique. Voilà comment le but du Fonds spécial est de dépasser le programme d'assistance technique. Il permettra, par exemple, l'établissement d'instituts de formation. Autrement dit, c'est la partie matérielle d'un institut de formation.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Mais il ne serait pas question de projets d'immobilisations?

M. GOLDSCHLAG: Des relevés des ressources, par exemple, non pas dans le sens de projets importants d'immobilisations.

M. MONTGOMERY: Faudrait-il maintenir le Fonds au moyen de contributions annuelles?

M. GOLDSCHLAG: Oui.

M. MONTGOMERY: Combien de pays membres des Nations Unies ont-ils contribué?

M. GOLDSCHLAG: Au Fonds spécial?

M. MONTGOMERY: Oui.

M. GOLDSCHLAG: Tout ce que je sais, c'est que le montant, pour cette année, est un peu au-dessus de 26 millions de dollars. Et je suppose que les pays qui y ont contribué seraient pour la plupart ceux qui ont souscrit au programme d'assistance technique. Ils sont au nombre de 85. Il s'agit donc d'une contribution assez étendue. Je ne suis pas sur que tous les pays qui ont souscrit au Programme d'assistance technique aient également souscrit au Fonds spécial.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Fournissons-nous en ce moment de l'assistance en vertu du Plan de Colombo sous forme de prêts plutôt que de franchises subventions?

M. GOLDSCHLAG: Je pense que c'est une question à laquelle M. Ault répondra, mais je crois pas que nous ayons accordé d'assistance sous la forme de prêts, en vertu du Plan de Colombo.

M. MARTIN (*Essex-Est*): D'autres pays faisant partie du Plan de Colombo ont-ils accordé des prêts au lieu de subventions?

M. GOLDSCHLAG: Pas que je sache.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le Gouvernement américain n'a-t-il pas fait une proposition dans ce sens?

Le PRÉSIDENT: Nous mettrons en délibération plus tard le crédit 98 (le Plan de Colombo). Y a-t-il d'autres questions découlant des déclarations de M. Goldschlag?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Doù viendraient les arrangements de crédit attribués au bloc sino-soviétique?

Le PRÉSIDENT: Une question a été posée, à la dernière séance, qui avait trait à la comparaison entre les contributions du monde occidental et celles des pays communistes concernant l'assistance aux pays insuffisamment développés. M. Goldschlag a préparé un exposé pour nous, à ce propos.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Mais c'est une question qui devrait être posée à M. Ault.

Le PRÉSIDENT: Non, à M. Goldschlag.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je vois ici qu'il est question de la République Arabe Unie. J'imagine que l'assistance accordée dans ce cas a été sous forme de crédits militaires.

M. GOLDSCHLAG: Pas entièrement. Il y a eu environ la moitié en crédits militaires. Le reste a été accordé sous forme de crédits d'expansion.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il n'y a rien dans tout cela qui soit du crédit pour l'achat de blé?

M. GOLDSCHLAG: Du blé provenant des Soviets?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pour l'achat de blé.

M. GOLDSCHLAG: Je ne pense pas. Par exemple il n'y a pas d'échanges, du blé pour du coton, par exemple.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je vois qu'une proposition est faite au Congrès, aux États-Unis, en ce moment, pour des crédits à la République Arabe Unie à propos du blé. Avons-nous des projets de ce genre?

M. GOLDSCHLAG: Je ne suis pas au courant, monsieur le président.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous avons déjà refusé des crédits à l'Égypte, pour l'achat de blé, et je me demandais quelle était la situation, maintenant.

M. GOLDSCHLAG: Je ne suis au courant, monsieur le président, d'aucune proposition pour mettre du crédit à la disposition de la République Arabe Unie pour l'achat de blé.

M. JONES: Monsieur le président, concernant l'allocation estimative de crédit de la part du bloc soviétique, M. Goldschlag pourrait-il nous fournir des renseignements là-dessus?

M. GOLDSCHLAG: Dans une certaine mesure seulement. Ce programme a commencé par du crédit à l'Afghanistan. Il est manifeste que l'Irak est le dernier pays à en avoir bénéficié. Le mois dernier, il y a eu une entente

d'assistance économique conclue entre l'Union soviétique et l'Irak, pour de l'aide économique d'une valeur d'environ 137 millions de dollars. L'automne dernier, à la suite de la révolution de juillet dans l'Irak, il y a eu une entente sur la fourniture d'armes.

M. JONES: De façon générale, au cours de quelle période cela s'est-il passé?

M. GOLDSCHLAG: A peu près à partir du milieu de 1954 au mois de mars 1959.

M. HERRIDGE: Sur quoi ces chiffres sont-ils fondés?

M. GOLDSCHLAG: Ils sont fondés sur les chiffres qui ont paru dans des publications des États-Unis dont l'une, je pense, a été mise à la disposition des membres du Comité l'année dernière. Il y était question de l'offensive économique sino-soviétique dans les pays insuffisamment développés. Bien que cela ne soit plus d'actualité, des chiffres plus récents ont été fournis par la *Lloyd Bank's Review* et divers comités du Congrès américain qui ont examiné la législation relative à l'aide mutuelle.

M. CRESTOHL: Je me demande si vous pouvez nous dire si les Soviétiques ont fait des contributions, sous forme de subventions d'assistance ou de cadeaux, à part les crédits qui apparaissent ici, sur cette liste?

M. GOLDSCHLAG: Pour autant que je sache, les seules subventions d'assistance proprement dites ont été données par la Chine et non par l'Union soviétique. Je pense que l'Union soviétique a fait des cadeaux à l'Afghanistan et à la Birmanie. Quant au cadeau à la Birmanie, je pense qu'il s'agissait d'une affaire où il devait y avoir des cadeaux en retour. Je crois qu'il serait juste de dire que la plus grande partie de ces montants s'appliquerait à des crédits à long terme pour la livraison de denrées par le bloc sino-soviétique, ce qui pourrait être considéré comme un élément d'aide dans ces crédits est uniquement la différence entre le taux normal d'intérêt du marché et le taux d'intérêt exigé par le bloc soviétique, qui est à peu près de 2½ p. 100.

M. CRESTOHL: Mais on s'attend que le paiement du capital soit retourné aux Russes.

M. GOLDSCHLAG: Oui.

M. CRESTOHL: Ces assistances diffèrent évidemment des subventions que le Canada et autres pays occidentaux ont données aux pays qui avaient besoin d'aide.

M. NESBITT : Les crédits non militaires qui apparaissent sur la liste qui nous occupe comprennent-ils aussi les traitements des experts techniques venant des pays soviétiques ?

M. GOLDSCHLAG : Je ne le crois pas.

M. NESBITT : C'est gratuit.

M. GOLDSCHLAG : Parfaitement. A la vérité, le nombre a augmenté considérablement. Par exemple, je pense que le nombre des experts soviétiques envoyés dans les pays insuffisamment développés et qui était de 1,600 en 1957 était passé à 2,800 à la fin de 1958.

M. NESBITT : Leur rémunération n'est pas comprise.

M. GOLDSCHLAG : Je pense que c'est vrai.

M. MACQUARRIE : A quelles denrées s'appliqueraient les 10 millions de dollars à la Turquie ?

M. GOLDSCHLAG : Je ne dispose pas de ce renseignement ici même, mais je pourrais l'obtenir.

M. GARLAND : Je remarque qu'en faisant ce rapport vous avez indiqué, que l'assistance des pays occidentaux s'élevait à peu près au double.

M. GOLDSCHLAG : De la part des États-Unis seulement et rien qu'à ce groupe de pays.

M. GARLAND : Vous vous êtes servi de l'expression "C'est une liste choisie". Ces chiffres tendent à indiquer que l'assistance des États-Unis est double. En considération du mot "choisie", je me demande s'il y aurait moyen de faire un autre choix qui aurait un effet totalement différent.

M. GOLDSCHLAG : En parlant de liste choisie, j'avais à l'esprit deux choses. La première, c'est que la période qui a servi de base à la comparaison est la période pendant laquelle le bloc soviétique a fourni de l'aide. Il s'agit évidemment d'une période limitée, par comparaison, mettons, aux États-Unis qui ont commencé l'aide tout de suite après la guerre. En second lieu, la liste est choisie en ce sens que tout y indique que les efforts qu'a faits le bloc sino-soviétique pour aider se sont concentrés sur un nombre choisi de pays.

Donc, en disant qu'il peut y avoir quelque déformation, c'est que vous êtes en présence d'un groupe de pays le bloc sino-soviétique a triés pour leur accorder de l'aide et, dans le cas, par exemple, de l'Afghanistan, sous forme de sommes relativement élevées. En dressant une liste complète des pays de l'Asie et de l'Afrique, on verrait évidemment que les contributions des États-Unis sont relativement beaucoup plus élevées que celles du bloc soviétique. Le Pakistan, par exemple, est un pays qui n'apparaît pas sur cette liste.

M. CRESTOHL : Les pays occidentaux ont-ils accordé des prêts ou des subventions de secours à l'Islande ?

M. GOLDSCHLAG : Oui, je crois qu'il y a environ un an et demi, l'on a donnée de l'aide à l'Islande, sous les auspices de l'OTAN.

M. CRESTOHL : Savez-vous si cette aide a été accordée avant le moment où la Russie a accordé le crédit de 10 millions de dollars qui apparaît sur votre liste ?

M. GOLDSCHLAG : Non, pas avant.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a plus de question, nous allons mettre le crédit 98 (le Plan de Colombo) en délibérations. M. Ault est notre témoin, ce matin.

CREDITS SPECIAUX

98 Plan de Colombo\$50,000,000

M. O. E. AULT (*directeur de l'assistance économique et technique, ministère du Commerce*): Monsieur le président, peut-on faire la distribution d'exemplaires du mémoire qui a été préparé, avec d'autres documents?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. AULT: Monsieur le président, tous ces documents paraissent bien volumineux. J'espère que la substance en sera satisfaisante. Comme en témoigne le compte rendu de la séance déjà réduit la matière qui devrait être présentée.

Il faut tout d'abord que je dise que je ne dirige ces travaux que depuis trois mois. Il peut donc y avoir des questions auxquelles je ne saurais répondre facilement. Quoi qu'il en soit, je suis accompagné d'un certain nombre de conseillers et d'aides qui j'en suis sur, pourrait répondre. Avec votre permission, monsieur, je vais donner lecture du mémoire.

Il y a sept mois, des renseignements détaillés ont été fournis au Comité, quant au progrès ou à la situation se rapportait à chaque projet d'aide financière entrepris par le Gouvernement canadien, en vertu du Plan de Colombo depuis l'inauguration de celui-ci. Les procès-verbaux et témoignages du jeudi 7 août 1958, contiennent ces renseignements, et bien que dans le rapport de cette année nous ayons mis les données à jour, il y a une partie considérable des détails que nous n'avons pas répétée, concernant les projets complétés. Il se peut donc que le compte rendu précédent soit considéré par commodité comme un document de référence si l'on pose des questions au sujet des projets complétés.

L'état financier de cette année comprend un abrégé mais, à part cela, il est fait de la même manière que les autres années, de façon que des études comparatives de la répartition des dépenses soient possibles.

Le rapport sur l'assistance technique est cumulatif. Les totaux augmentent chaque année. Le rapport que voici explique la signification de cette partie importante du travail d'administration. A titre de clarification supplémentaire, nous ferons dorénavant un rapport sur ce qu'on appelle maintenant "L'administration de l'assistance économique et technique", comprenant le Plan de Colombo, l'aide aux Antilles, l'assistance à l'Afrique et autres programmes connexes. Cette activité variée est maintenant sous la direction de notre Division, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures. Nous avons entrepris la préparation et l'application du programme des Antilles, et nous avons à l'étude des projets touchant le Chana et le Nigeria.

Si les divers tableaux sont à ma portée, je vais dire un mot au sujet de chacun d'eux. L'état financier qui constitue l'appendice A au présent rapport, dans le tableau 1, indique que \$231,670,704 ont été votés pour de l'assistance, en vertu du Plan de Colombo, jusqu'au 31 décembre 1958. Cela est indiqué au tableau 1, au haut de la page.

Le tableau 2 est un rapport des fonds qui ont été alloués, jusqu'aujourd'hui, soit 218.9 millions de dollars. Sur ce montant 188.6 millions de dollars représentent les responsabilités assumées jusqu'ici et le reste de cet argent alloué, soit 29.6 millions de dollars qui ne sont pas encore engagés,

sera requis pour compléter les projets entrepris, comme l'indique le tableau 4B, le dernier de cette petite série de documents.

Le tableau 3, celui qui est au centre, montre les frais d'assistance technique, selon les pays et les années. Dans la région où s'accomplit notre travail, il n'y avait pas de contingent de pays. Il est toutefois évident que certains pays, vu les ressources dont ils disposent, ont été en mesure d'utiliser plus d'assistance technique que d'autres. Le montant total appliqué à l'assistance technique, soit un peu plus de six millions de dollars, est exprimé dans un autre tableau, plus loin, en nombre de personnes formées et de spécialistes.

Je ne suis pas certain s'il serait préférable de répondre dès maintenant aux questions concernant l'état financier ou d'attendre que j'aie terminé la lecture du mémoire.

Le PRÉSIDENT: Qu'en pense le Comité? Allons-nous continuer?

Des VOIX: Continuons.

M. AULT: Le tableau suivant, l'appendice B montre les dépenses et les allocations pour les Antilles et le Ghana. Le premier crédit pour ces pays, en 1957-1958, était plutôt symbolique. L'année suivante, le montant a atteint 1 million et demi de dollars et en 1959-1960, il est prévu qu'il y aura un demi-million de dollars pour le Ghana et les autres pays du Commonwealth qui ne reçoivent pas d'autre assistance, et dix millions de dollars répartis sur une période de cinq années pour les Antilles. Jusqu'ici, les fonds pour ces pays ont été en grande partie utilisés pour l'assistance technique.

Une liste détaillée de projets pour Ceylan, l'Inde, et le Pakistan vient ensuite, comme appendice C. Ce dernier est en trois parties dont chacune est désignée par les pays, soit Ceylan, l'Inde et le Pakistan. Pour chaque pays les projets sont mentionnés comme étant complétés ou non complétés. L'historique de chaque projet complété apparaît dans le rapport de l'an dernier. Et pour chaque pays il y a une liste mentionnant les projets non complétés, en même temps que l'attribution des fonds, depuis combien d'années l'entreprise est commencée et donnant un bref aperçu qui explique où le projet en est rendu. Comme on l'a dit précédemment, plusieurs de ces projets seront complétés en 1959 ou 1960.

Voici les observations générales que fait le fonctionnaire qui a la direction de ces projets, sur l'activité au sein de la Division:

Nos projets importants d'immobilisation progressent bien. Des expéditions mensuelles de denrées sous forme de cuivre, d'aluminium et de traverses de chemins de fer en pin de la Colombie-Britannique ont continué d'arriver en abondance des ports de l'est et de l'ouest. Et bientôt commenceront les envois d'engrais.

L'usine hydro-électrique de Warsak, dans l'ouest du Pakistan a, pendant l'année dernière, en dépit des difficultés à obtenir notre pleine part de ciment, progressé de façon pour le moins remarquable. Nous espérons que la première unité sera prête à subir le test vers la fin de l'année et nous prévoyons que le projet sera achevé vers le milieu de 1960.

A Shadiwal, également dans l'ouest du Pakistan, les travaux ont été retardés à cause des expéditions restreints de ciment. Vu que le mois prochain les besoins les plus grands pour Warsak auront pris fin, tout va rentrer dans l'ordre.

M. JONES: D'où vient le ciment?

M. AULT: M. Pratt va répondre à cette question.

M. F. E. PRATT (*chef de la Section des projets de placements, ministère du commerce*): Le ciment vient de l'usine de Waad, dans l'ouest du Pakistan.

M. AULT: Le projet hydro-électrique de Kundah, dans l'Inde, progresse de façon très satisfaisante, comme il l'a fait depuis que nous avons signé l'entente. On prévoit qu'en octobre, cette année, nous aurons prête à fonctionner une unité de la centrale électrique n° 1. Les travaux sont censés se terminer au mois d'août 1960.

Quant au réacteur Canada-Inde, une entreprise compliquée, du point de vue technique, on a réussi à surmonter quelques-unes des premières difficultés et l'affaire progresse à notre satisfaction. On prévoit la fin des travaux au début de 1960.

Notre relevé des ressources du Pakistan, par avion, est terminé et, d'ici quelques semaines, les rapports auront été soumis au Gouvernement du Pakistan. On a dit de ce projet qu'il constituait la meilleure contribution au développement du Pakistan, qui ait encore été apportée par n'importe quel organisme.

A Ceylan, le relevé des ressources se poursuit. Les résultats en ont été inestimables pour les autres organisations qui travaillent au développement du pays.

Notre projet de pêches à Ceylan prouve sa valeur. On s'attend qu'au mois de mai prochain, on sera en mesure de remettre l'exploitation de l'usine de réfrigération aux mains du ministère des Pêcheries.

Le Comité peut se demander comment de si nombreux projets d'une telle envergure et entrepris dans des endroits aussi reculés, peuvent se préparer, se diriger et se surveiller par un personnel aussi restreint. Le mérite en revient partiellement à la *Canadian Commercial Corporation*, à la *Defense Construction Limited*, aux fonctionnaires des divers services techniques du Gouvernement et à l'extrême bienveillance de la part des compagnies de construction et de génie.

Venons-en maintenant au dernier de ces tableaux statistiques. Dans le rapport de 15 pages sur les programmes de coopération technique, le tableau 1 de l'appendice D indique par années, le nombre de personnes formées depuis 1951, avec la date de leur arrivée au Canada et celle de leur départ. Le nombre total des arrivées s'élève à 1,754. Il s'agit de boursiers d'études venus faire des travaux post-scolaires à une université quelconque, et de boursiers de recherches, venus pour des études non académiques et un bref séjour, ils veulent rentrer chez eux avec des connaissances sur les méthodes canadiennes et de l'expérience acquise ici. Ce tableau qui commence à la page suivante va de 1950 au 31 décembre 1958.

Le tableau n° 2 montre que ces bourses d'études et de recherches sont sous les auspices d'agences internationales tout autant que du Plan de Colombo. Le Canada est reconnu comme étant un pays hospitalier autant que favorable aux études. Les progrès qu'a faits le Canada dans plusieurs domaines sont maintenant connus des gouvernements et des institutions commerciales et d'enseignement, et plusieurs boursiers d'études et de recherches viennent ici pour y étudier nos méthodes de progrès. La répartition indique que les personnes formées, au nombre d'environ 1,700, sont venues de 85 pays différents. Il arrive, à certains moments, qu'il y ait à peu près 250 de ces personnes au Canada. Elles sont un apport

pour la collectivité où elles se trouvent et contribuent à augmenter l'intérêt des Canadiens.

Plusieurs organisations au Canada, dont le *Friendship House*, à Ottawa, accueillent les visiteurs et leur procurent des distractions. Des projets sont à l'étude ayant pour but de pressentir ces groupements et de discuter avec eux des moyens à prendre pour leur apporter plus d'encouragement dans leur travail.

Le tableau 2 est assez long, car il indique les divers pays d'où viennent ces boursiers.

Il faut tourner plusieurs pages avant d'arriver au tableau 3 qui indique le nombre de personnes formées au Canada, suivant le domaine des études ainsi que l'organisme pour lequel l'arrangement a été conclu. Vous remarquerez la grande variété des intérêts que ces étudiants manifestent.

Le tableau 3 montre le genre d'études qui poursuivent les stagiaires. Un choix des matières se fait au pays récipiendaire, afin de s'assurer que le genre d'étude est approprié au développement du pays en question et qu'il n'y a pas moyen que ces études, au stade requis, se fassent au pays du boursier. Nous invitons un groupe de professeurs d'universités, au Canada, à examiner les demandes de bourses présentées par les divers pays. Ces professeurs représentent différentes disciplines académiques et ils ont approbation et le support de la Conférence des universités. A ce groupe viennent se joindre des fonctionnaires du gouvernement appartenant à divers ministères et qui nous conseillent sur les demandes relatives aux études spéciales, comme la médecine, le bien-être social, l'agriculture, l'éducation et l'administration publique. La façon de procéder pour le choix des boursiers est tout à fait semblable à celle qui est en usage au Conseil des Arts du Canada.

Le projet de bourses du Commonwealth qui est à l'étude va compléter le programme actuel de coopération technique de deux façons. D'abord en permettant que les demandes se fassent par les candidats eux-mêmes sans l'appui du gouvernement et, ensuite, en étendant le nombre des sujets d'études au delà de celui compris dans le Plan de Colombo.

Il est à espérer que les données statistiques qui ont été présentées intéresseront le Comité. Les fonctionnaires qui sont responsables de cette partie de notre travail, c'est-à-dire la coopération technique, bénéficient d'années d'expérience dans ce domaine, peut-être autant d'années qu'a duré le Plan de Colombo lui-même. Ils sont responsables envers moi du choix qui est fait, des endroits où envoyer les étudiants et de toutes questions administratives comme aussi de toutes questions personnelles touchant la vie des étudiants.

Il reste encore un tableau, le dernier du groupe.

Le tableau 4 Mérite une mention spéciale. Il indique, par pays, le nombre d'experts canadiens envoyés à l'étranger, chaque année.

Jusqu'ici, nous avons parlé des gens partis des autres pays pour venir au Canada. Il sera maintenant question des experts qui s'en vont à l'étranger.

Ils sont des spécialistes, chacun dans leur domaine, et ils sont choisis à cause de leurs connaissances et de leur expérience qu'ils iront mettre à la disposition des pays où les besoins sont grands et les ressources, maigres. Ils se rendent vraiment là-bas pour enseigner et conseiller, et non pas seulement pour remplir une vacance ou diriger un bureau.

Bien que le pays concerné doive spécifier les besoins qu'il a, il arrive que le genre d'assistance désirée semble par trop spécialisée ou même prématurée. Dans des cas semblables, plutôt rares maintenant, il faut des pourparlers avec le pays concerné et un rajustement se fait quant à la sorte de demande et quant au choix du moment.

Ces experts, comme on les appelle, se font, à vrai dire, à l'étranger, les représentants non officiels du Canada et de la vie que l'on y mène. Ils emmènent ordinairement leur famille, vivent la vie du pays, dans des endroits reculés, parfois, et l'aide qu'ils apportent dépasse le cadre des fonctions qui leur sont assignées. Ils constituent, entre le Canada et les nouvelles nations, des liens d'une grande valeur.

Dans bien des domaines, nous n'avons pas au Canada tous les spécialistes voulus et lorsqu'on nous en demande, le recrutement est difficile. Récemment, il fallait un radiologue dans un pays quelconque pour organiser une clinique dont le centre était une unité de thérapie profonde au cobalt à rayons dirigés, expédiée du Canada. Il fallait s'occuper de deux choses. D'abord l'unité que nous avons fournie devait être mise en usage aussitôt que possible. Ensuite, il fallait former quelqu'un afin qu'il en résulte de la thérapie et non pas des blesseurs. On a pu trouver un médecin pour mettre la clinique sur pied, et on est maintenant à la recherche d'un autre médecin qui soit un spécialiste dans ce domaine et qui puisse voir au fonctionnement de la clinique et former le personnel. Trois médecins indigènes reçoivent en ce moment leur formation en Angleterre quant aux aspects médicaux de la radiologie, et deux d'entre eux viendront au Canada pour y visiter nos propres cliniques. Dans un an environ, ils iront prendre la direction de la clinique de leur pays et le personnel canadien rentrera au Canada.

Les experts qui vont à l'étranger ont une troisième responsabilité, celle de préparer un rapport sur la façon dont progressent leurs travaux et les résultats de ceux-ci. Il faut, d'un côté, que ce rapport reste sur place et serve à guider ceux qui viendront ensuite et, d'autre part, qu'ils nous mette au courant des méthodes utilisées, des problèmes qui se sont posés et des effets de leur séjour là-bas.

Pour terminer et en guise de conclusion, les pays que nous voulons aider de notre argent, de nos denrées, de nos cadeaux, de nos programmes éducationnels et à qui nous accordons notre coopération technique ont beaucoup d'importance dans le monde actuel. Les pays du Sud et du Sud-Est de l'Asie, les Antilles, et l'Afrique ont besoin de notre secours et de celui des nations qui ont fait en la liberté humaine. La façon d'aider peut varier. Les objectifs demeurent: soulager la misère, guérir les maladies, stabiliser les conditions et apporter à ces pays insuffisamment développés la preuve tangible de notre intérêt et de notre coopération.

Le PRÉSIDENT: Je suis certain que nous nous sommes intéressés à l'exposé qu'a fait M. Ault ainsi qu'à tous les renseignements et les comparaisons qu'il a fournis en si grand nombre au Comité.

Comme il l'a lui-même indiqué, M. Ault n'est que depuis trois mois le directeur de l'aide en vertu du Plan de Colombo. Cependant, des experts l'accompagnent qui sont très versés dans les questions qui les intéressent. Ils sont maintenant prêts à répondre à nos questions sur le sujet du Plan de Colombo.

M. KUCHEREPA: Ma question se rapporte à la partie du rapport extraite de la page 4. Je cite:

Notre projet de pêches à Ceylan est en train de prouver sa valeur. Nous espérons confier l'exploitation de l'usine de réfrigération au ministère des Pêcheries, au mois de mai prochain.

M. Ault saurait-il nous dire dans quelle mesure l'usine fonctionne, à pleine capacité ou non. Quel en est le rendement?

M. AULT: Je crois que la réponse est que l'usine ne fonctionne pas à pleine capacité. Mais j'aimerais que M. Pratt dise quelques mots à ce sujet.

M. PRATT: Je pense que pendant certaines saisons de l'année, elle ne fonctionne pas à plein rendement. Son principal rôle est de stabiliser le coût du poisson à Ceylan tout le long de l'année. Je pense qu'il arrive jamais qu'elle marche à un rythme inférieur à 60 p. 100 de sa capacité. Depuis quelque temps, nous diminuons le personnel. A part les patrons des chalutiers, il ne reste plus qu'un seul Canadien.

M. KUCHEREPA: Vous ne pensez pas qu'elle ait été construite de façon par trop considérable?

M. PRATT: Peut-être n'est-elle pas assez considérable, à en juger par les conditions présentes. Ce dont nous occupons en ce moment, c'est la mise sur le marché du poisson congelé. Nous avons là-bas un expert en la matière.

M. HERRIDGE: Monsieur Ault, voulez-vous seulement exposer devant le Comité de quelle façon on en arrive à une décision quant aux projets qu'il convient d'entreprendre dans les différents pays. Comment procède-t-on? Qui prend la décision finale?

M. AULT: Le pays récipiendaire soumet une liste des projets qui puissent être de nature à intéresser le Canada (et je suis sûr qu'on fait de même pour les autres pays). Il y a diverses considérations qui nous permettent de déterminer le choix à faire d'un projet plutôt que d'un autre. L'une des plus importantes est évidemment de savoir si nous pouvons disposer des fonds pour le projet en question. Ensuite, il faut s'assurer que le projet soit vraiment nécessaire, qu'il soit possible, économique. S'agit-il d'une chose que le pays sera en mesure d'entretenir, après qu'il aura assumé les dépenses périodiques, à supposer qu'il y en ait?

Il y a d'autres éléments qui entrent en cause. Mais à un moment donné, il faut que nous fassions une étude quant à la possibilité, étude qui pourrait être faite par des experts, au Canada, dans ce domaine particulier. Il est probable qu'il faille avoir recours non seulement à des techniciens, mais aussi à des économistes. Si le projet semble, disons le mot "faisable", alors l'on demande au Gouvernement l'autorisation de le mettre à exécution.

La première étape à franchir est évidemment le rapport des ingénieurs. Cela peut se faire probablement sous la forme de dessin ou de plan de construction. Il se peut même qu'il faille un rapport préliminaire. Dès lors, l'on demande des soumissions, puis le projet suit son cours. Est-ce la réponse que vous attendiez?

M. HERRIDGE: C'est le Gouvernement qui prend la décision finale?

M. AULT: Oui.

M. HERRIDGE: Sur la recommandation des fonctionnaires concernés?

M. AULT: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Ault, de temps à autre, nous

avons des nouvelles de gens qui ont visité les pays du Plan de Colombo et qui prétendent que bien que le gouvernement de ces pays, les techniciens et les institutions académiques soient bien au courant de notre travail et de la contribution qu'apporte le Canada à chaque pays membre, le public ne sait pas toujours tout.

Pouvez-vous nous dire si vous vous assurez que ces renseignements se répandent dans le public?

M. AULT: Voulez-vous parler des pays concernés ou du Canada?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): De fait, ce qui m'intéresse, c'est le point de vue de toute l'aide économique ou de toute l'aide monétaire. Occupons-nous de cette question. Le grand public a-t-il une idée du travail et de la contribution que nous faisons? Je veux parler de la valeur de la bonne propagande et aussi du fait que notre aide conduit ces pays à la maturité économique. En d'autres termes, faisons-nous en sorte que la population de ces pays y soit en mesure de comprendre également ce que nous faisons? Se rend-on compte de tout cela; voilà le point où je veux en venir.

M. AULT: Je vais risquer une opinion. Je pense que M. Martin et plusieurs autres qui ont récemment visité le pays, sauraient mieux que moi répondre à cette question. Mais voici mon avis. Dans un pays aussi vaste et aussi peuplé que l'Inde, il est fort difficile de connaître l'opinion publique. Le moyen de l'éveiller, s'il existe, est bien faible. En outre, je pense que dans les régions reculées, les gens sont tout simplement incapables d'émettre une opinion. Depuis des siècles, leur seule ambition a été de survivre et cette impression n'est pas tout à fait disparue. Je me suis rendu moi-même en Afrique et je sais combien il est difficile de se faire une idée de ce que les gens pensent ou encore d'essayer d'améliorer les méthodes par lesquelles il soit possible de convaincre les gens.

Ce qui nous inquiète, c'est de savoir ce qu'il faut faire, à ce sujet. S'il est question d'un projet local, tel celui de Warsak, je suis certain que des millions de personnes de la région sont au courant et savent que c'est le Canada qui s'en charge. A un certain moment, il y avait presque 10,000 personnes de l'endroit, qui étaient à l'oeuvre. Toutes les familles sont donc au courant. Mais je doute énormément que le fait que le Canada construise un barrage à Warsak, puisse avoir un effet quelconque dans l'esprit des habitants d'un village éloigné dans l'est du Pakistan.

Quant au crédit, je suis certain que nos missions à l'extérieur ne manquent pas l'occasion de faire connaître au public notre contribution aux projets en question ou de procéder à une inauguration officielle de ceux-ci. Je pense aussi que nos experts qui vont à l'étranger accomplissent un bon travail de relations extérieures. Mais en sus de tout cela, je pense que vous conviendrez qu'il est fort douteux que tous les gens se rendent bien compte de ce que nous faisons.

M. SMITH: (*Calgary-Sud*): Parfaitement.

M. AULT: Mais c'est peut-être un domaine où nous pourrions faire beaucoup plus que nous n'avons fait, et nous allons certainement essayer.

Il y a évidemment un autre côté à la médaille, monsieur le président (et je ne voudrais pas m'étendre trop). Il s'agit de savoir si, au Canada, on sait ce qui se fait à l'étranger, en vertu des programmes d'assistance. Je pense que nous pourrions faire davantage pour montrer à nos gens en quoi ils consistent. Il se peut qu'il y ait tendance à imaginer que nous ne faisons que des cadeaux en argent. A la vérité, il ne s'agit pas d'argent présentement, mais bien de denrées et de services. Et ces denrées, pour

une large part, sont fabriquées au Canada, par des ouvriers canadiens, après quoi ont les expédie à l'étranger où elles sont au service des pays concernés.

M. CRESTOHL: Y a-t-il, au ministère et sous votre responsabilité, une division chargée de faire cette publicité au Canada?

M. AULT: Nous sommes à en préparer une.

M. CRESTOHL: A-t-elle commencé à fonctionner?

M. AULT: Elle commence aujourd'hui, monsieur.

M. NESBITT: Je désire poser une question, monsieur le président et la voici: Il y a une impression qui est répandue par tout le Canada et chez des gens bien intentionnés et c'est que des pays comme l'Inde et le Pakistan peuvent absorber des quantités presque illimitées de nourriture de toutes espèces, tel le blé, le lait en poudre, etc. Je sais qu'à certains moments il y a eu famine et les inondations et que ces pays ont été désireux d'obtenir des aliments à titre de secours et à d'autres fins.

Je sais que l'on a rencontré certaine résistance (si le terme est approprié) concernant le fait que ces pays ont reçu des quantités de certains aliments. Avez-vous des remarques à faire à ce propos?

Voulez-vous nous dire s'il est possible qu'il y ait, dans ces pays, quelque objection, au point de vue religieux, à absorber certains aliments et si les gens, à cause de leurs coutumes ne peuvent, mettons, manger de blé, ni boire de lait. Le fait qu'il y ait de grandes quantités de nourriture pendant deux ou trois ans et qu'il y ait ensuite un manque de nourriture, cela pourrait-il causer un problème pour le gouvernement d'un pays comme l'Inde. Y aurait-il un problème pour le gouvernement de l'Inde si, pendant deux ou trois ans, de grandes quantités de blé ou de lait en poudre étaient expédiées des Etats-Unis ou du Canada et qu'alors, à cause de certaines circonstances dans la production, on ne pourrait plus obtenir ces aliments pendant quelques années

En d'autres termes, les gens s'habituent à la consommation de nouvelles sortes d'aliments pendant deux ou trois ans, puis le même aliment devient impossible à obtenir à titre de cadeau. Cela serait-il de nature à poser un problème pour le gouvernement du pays intéressé?

M. AULT: Oui, je pense que nous n'ignorons pas que, sauf quelques exceptions, ces pays ne peuvent fournir leur propre alimentation. Nous savons que la quantité que mange un indigène, par comparaison à ce que nous absorbons en calories, est bien petite. Nous pouvons donc supposer qu'ils ont besoin de nourriture.

Les uns mangent du riz, les autres, du blé. Et il y a une grande ligne de démarcation entre les deux. Nous pourrions probablement laisser de côté les régions où l'on mange du riz, sauf dans quelques sections d'un pays particulier où les uns mangent du riz et les autres, du blé.

Les pays du Plan de Colombo, la plupart du temps, ne disposent d'aucune facilité (et je généralise, parce que je crois que c'est ce que vous voulez) d'entreposage de nourriture en quantité, afin d'en avoir pendant les années de disette. Nous sommes à faire une étude pour établir combien ils pourraient en entreposer, en admettant qu'ils puissent en avoir. Evidemment, nous n'essayons jamais d'imposer à ces pays des produits alimentaires que leur religion leur défend d'absorber. De fait, je dois avouer que je n'ai jamais rencontré cette difficulté, tout en sachant fort

bien que parmi des sectes religieuses, en certains pays, l'on peut manger certaines choses et que parmi d'autres on ne le peut pas.

Il n'en reste pas moins que si ces pays ont besoin de nourriture et s'ils ne peuvent l'entreposer eux-mêmes et s'ils n'ont pas d'argent, ce qui, dans le cas du blé pour une large part, signifie des dollars ou même des livres sterling, ces gens sont bien contents, dans les circonstances, de recevoir des cadeaux.

Quant à l'idée que le blé puisse créer de nouvelles habitudes d'alimentation, cela peut constituer un problème avec les années, un problème qui est familier à ceux qui s'intéressent au commerce. Ils savent qu'il se peut que la demande dépasse ce qu'ils pourront fournir continuellement. Mais je ne sais pas quelle est la solution de cette difficulté.

Quoi qu'il en soit, la principale difficulté de l'heure, c'est de satisfaire aux besoins du pays, vu qu'il y a pénurie de nourriture, qu'on n'en peut produire suffisamment, qu'on ne dispose ni de moyens d'entreposage, ni de dollars ni de livres sterling pour acheter ce qu'il faut.

M. NESBITT: Voilà qui répond assez bien à l'idée que j'avais à l'esprit, bien que j'aie encore une question à poser. Il est assez évident en soi, à en juger par les demandes qui sont faites, que les pays en question savent ce qu'ils peuvent entreposer, ce qu'ils peuvent utiliser et ce qui leur est nécessaire.

La raison pour laquelle j'ai posé la question, c'est que, de façon générale et un peu partout, les gens ont l'impression que ces pays peuvent accepter des quantités presque illimitées de denrées, comme le blé ou le lait en poudre, etc. Mais comme vous l'avez expliqué, il semble bien qu'il n'en soit pas tout à fait ainsi et qu'il y ait certaines limites.

M. AULT: C'est exact.

M. HERRIDGE: Je veux demander quelque chose se rapportant à ceux qui viennent au Canada pour y parfaire leur éducation dans différents domaines. Pouvez-vous nous donner une idée de l'allocation *per diem* accordée à ces personnes pour leurs frais de subsistance et de voyages?

M. AULT: M. Bartlett répondra à cette question.

M. D. W. BARTLETT (*chef du Service de coopération technique, ministère du Commerce*): Tout dépend du genre du cours que suivre le candidat. Il y a environ quatre sortes de taux, selon l'échelon universitaire auquel l'étudiant est destiné. Il peut recevoir 140 ou 150 dollars par mois. Les taux varient jusqu'au maximum de \$360 que peut recevoir un particulier venu ici pour une courte visite et qui doit donc voyager constamment. La plupart d'entre eux ne sont pas précisément des étudiants, au sens où nous l'entendons ici. Ils sont des professionnelles d'un rang plus élevé et qui viennent voir nos laboratoires et les autres facilités spéciales que nous avons au Canada. Et cette catégorie de gens est plutôt restreinte. De plus, nous payons leurs frais de voyages au Canada (il s'agit d'ordinaire de billets de chemins de fer) ainsi que leur transport intercontinental. Il y a certaines dispositions relatives aux frais médicaux, s'ils sont malades. Et si l'étudiant fréquente l'université, ses cours sont payés. De façon générale, pour faire venir quelqu'un au Canada, le garder chez nous pendant une année et le renvoyer chez lui, tout cela, y compris les frais de voyage, etc., coûte de 4,000 à 4,500 dollars.

M. HERRIDGE: Vous avez parlé de \$140 par mois. Savez-vous le nombre de ceux qui ont reçu \$140 et ceux à qui on a versé plus de \$300 par

mois? En posant cette question, je songe à nos gens qui reçoivent la pension de vieillesse.

M. BARTLETT: Environ 25 p. 100.

M. HERRIDGE: 25 p. 100 qui reçoivent \$300 ou davantage?

M. BARTLETT: Non, c'est le pourcentage de ceux qui reçoivent \$140 par mois. Au sens d'hommes-mois, il n'y en a probablement pas plus de 10 p. 100 qui reçoivent davantage. Je parle d'hommes-mois parce que la plupart de ces gens ne viennent au Canada que pour deux ou trois mois. En prenant le véritable nombre de ceux qui viennent ici, le montant serait plus élevé. Ce n'est là qu'une idée. Si vous voulez des chiffres, je pourrai les obtenir.

M. HERRIDGE: Pouvez-vous obtenir les chiffres?

M. BARTLETT: Oui.

M. AULT: Les étudiants aux universités reçoivent environ \$140.

M. BARTLETT: A titre d'étudiants, ils reçoivent \$140. S'il s'agit de cours post-scolaires, c'est \$150. Ce n'est qu'une faible compensation, car leurs frais sont plus élevés.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous avez employé le mot "étudiants" et parlé de la proportion de ceux qui reçoivent l'assistance technique. Je pose la question parce que je vois que nous avons un nombre relativement peu élevé de techniciens du pétrole, et je songe surtout à ceux qui s'occupent de conservation. S'agit-il uniquement d'étudiants ou possèdent-ils quelque expérience en matière de conservation?

M. BARTLETT: Je pense que vous pouvez compter qu'environ un tiers de ceux qui reçoivent une formation au Canada sont, bon an, mal an, des étudiants qui fréquentent les universités.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ils ne sont pas des ingénieurs gradués du pétrole?

M. BARTLETT: Non, les deux tiers qui restent sont dans la catégorie des bourses de recherches. Ils viennent ici pour des périodes relativement brèves et pour étudier toute une série de sujets: la technique chirurgicale, la façon d'appliquer les lois douanières, l'administration publique, la fabrication du ciment et toute la gamme des études mentionnées dans le tableau.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voici la question qui me vient à l'esprit: ces étudiants apportent-ils une contribution ou ne font-ils qu'acquérir de l'expérience. En d'autres termes, à propos de ceux qui s'occupent de conservation, apportent-ils une contribution utile au pays concerné, dans le domaine de la conservation du pétrole, ou bien ne sont-ils qu'au stade de la formation?

M. BARTLETT: En général, en ce qui concerne leur travail ici, au Canada, ils reçoivent une formation. De fait, sauf dans le cas des techniciens qui sont dans une catégorie spéciale, tous ceux qui viennent ici sont envoyés par leur gouvernement pour retourner dans leur pays et y faire un meilleur travail.

M. MACQUARRIE: J'ai à l'esprit deux questions d'intérêt général, dont l'une est moins importante. Je veux savoir ce que font ici les étudiants de l'Université Harvard. L'autre question a plus d'importance. Il est bien remarquable que dans les territoires qui n'ont pas de gouvernement propre, particulièrement l'Afrique, et ceux qui sont sous tutelle comme

on en trouve aux Nations Unies, il y a une grande partie des nouveaux chefs politiques qui ont été formés dans l'Union soviétique, et particulièrement en Tchécoslovaquie. Je remarque que nous avons au Canada bien peu d'étudiants et de stagiaires qui viennent de ces endroits. Il y en a un qui vient du Togo et vingt qui viennent de Tanganyika. S'ils sont si peu nombreux, je me demande si cela dépend du fait que nos facilités ou nos invitations sont insuffisantes ou bien si on ne les dirige pas de notre côté. A point de vue utilitaire, je pense que cette question est importante et que nous devrions nous en occuper davantage.

M. BARTLETT: Quant à votre première question se rapportant aux étudiants de l'Université Harvard, je dois dire que, de façon générale, nos services sont à la disposition de tous ceux qui veulent venir recevoir une formation au Canada et qui officiellement sont l'objet d'un grand intérêt de la part du gouvernement. Le groupe venant de l'Université Harvard a suivi un cours spécial en matière de taxation. Il s'agissait d'un cours particulier organisé en collaboration avec les Nations Unies. Il y a un bon nombre d'étudiants qui viennent des Etats-Unis. Le directeur a voulu les faire venir au Canada pour leur montrer de quelle façon nous faisons les choses. C'est mon bureau qui a fait les arrangements ici, à leur intention. Je dois dire qu'en ce qui regarde ce groupe, et les autres groupes des Nations Unies, nous n'avons rien payé aux étudiants. Nous avons fourni les services administratifs, mais les frais ont été acquittés par l'organisme intéressé.

En ce qui regarde l'autre question, les personnes qui sont venues de l'Afrique au Canada jusqu'à présent ont en grande partie fait le voyage sous les auspices des Nations Unies, de l'une des agences spécialisées ou encore de l'administration de l'assistance technique. Et les gens dont nous nous occupons ici sont ceux dont les États-Unis nous ont demandé de nous occuper. Si la formation qu'il leur faut en est une que nous sommes en mesure de leur donner et si les Nations Unies croient pouvoir les envoyer au Canada, on nous écrit, nous préparons le programme et nous nous occupons de ces gens. Encore une fois, l'Assistance technique des Nations Unies paie tous les comptes, sauf l'administration. Avec la nouvelle décision d'établir une allocation et un programme pour les pays du Commonwealth qui n'en bénéficient pas autrement, nous devrions être en mesure de prendre l'initiative, et nous espérons que l'an prochain les chiffres auront changé.

M. CRESTOHL: Ces pays profitent de la contribution du Canada au Plan de Colombo particulièrement. Ils profitent des opérations ou des constructions. Pouvez-vous nous dire si de semblables travaux s'accomplissent dans ces pays à cause de l'initiative des Russes et financés par eux.

M. AULT: Voulez-vous vous charger de répondre à cette question, monsieur Goldschlag?

M. GOLDSCHLAG: Monsieur le président, la réponse à cette question est oui. Prenons l'Inde comme exemple. Les Russes viennent de terminer une très grande usine d'acier, de même que les Allemands et les Anglais qui ont également construit d'importantes usines d'acier. Mais l'Inde est un pays où les Russes se chargent de bien grands travaux. Le Comité aimerait peut-être savoir que le Canada a construit, il y a quelques années, une usine hydro-électrique de dimensions relativement modestes à Assam et la demande locale d'énergie électrique s'est étendue d'une manière soutenue, depuis lors. A peu près à ce moment-ci, une raffinerie de pétrole doit commencer à fonctionner. Cette usine a été construite pour

les Indiens par la Roumanie et sera alimentée par l'énergie fournie par le Canada.

M. CRESTOHL: Voilà qui rend encore plus importante la remarque qu'a déjà faite M. Smith. Il y a comme un travail de rivalité qui se fait dans le but de gagner la faveur de la masse du peuple dans ces pays. Je suis par conséquent d'avis que le nouveau projet que vous êtes en train d'exécuter pour mettre précisément le peuple du Canada au courant de ce que nous accomplissons est d'autant plus important. Je me demande, monsieur Ault, si, en plus des renseignements statistiques que reçoivent de temps à autre les membres du Parlement, vous pourriez mettre notre Comité dans vos confidences et nous donner une idée de ce que vous vous proposez de faire pour renseigner davantage le public du Canada en général.

M. AULT: Je ne sais pas si c'est affaire de confiance ou de temps, car nous avons eu tellement de choses auxquelles il a fallu songer depuis les deux ou trois mois que je remplis les fonctions de directeur.

M. CRESTOHL: En parlant de confiance, je n'entends pas que vous dévoiliez des secrets, mais seulement nous donner une idée.

M. AULT: Il y a deux ou trois moyens de mettre le peuple du Canada au courant de ce que nous faisons à l'étranger. L'un de ces moyens, c'est évidemment, quand les machines pour un projet d'importance sont fabriquées ici, comme il arrive fréquemment, d'annoncer publiquement que les machines en question sont prêtes à expédier. On a déjà fait quelque chose dans ce sens. Lorsque des boursiers arrivent au Canada, il devrait y avoir possibilité de faire des interviews à la Radio ou à la télévision pour les faire parler de leur pays, et de ce que représente pour eux un voyage ici. J'ai aussi discuté avec la Société Radio-Canada de la possibilité de réaliser un programme, probablement à l'automne, qui contribuerait à illustrer les travaux que nous accomplissons dans ces pays, avec des explications sur la participation du Canada à ces travaux. Il a aussi été question de produire un film. On a fait des films sur les projets en construction en Asie et ces films seront utilisés, j'en suis sûr. Nous voulons en produire pour les écoles, les universités, les groupements où l'on parle de ces questions, de façon que l'on puisse voir des films accompagnés de remarques appropriées.

M. CRESTOHL: Publiez-vous régulièrement des articles en séries dans les journaux du pays, avec des communiqués de nouvelles?

M. AULT: La presse choisit le moment qui lui convient à ce propos et elle utilise ses propres ressources dans ce domaine. Évidemment, nous sommes tout disposés à l'aider et à lui fournir toute la matière voulue. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas demandé de publier aucune série particulière.

M. JONES: Monsieur le président, je veux poser deux questions. M. Herridge et moi avons discuté ensemble de la première. Là où il est question des études que poursuivent au Canada les étudiants, nous remarquons que l'on parle d'helminthologie. Avant de passer à l'autre question, peut-être pourriez-vous nous dire ce que veut dire helminthologie.

M. AULT: Il va falloir s'adresser aux experts. J'espère qu'ils le savent. Voulez-vous poser l'autre question?

M. JONES: La voici. Quelle considération les pays contributifs au Plan de Colombo ont-ils donnée à la possibilité d'encourager les placements privés dans les pays bénéficiaires?

M. AULT: Voulez-vous parler de placements privés du Canada?

M. JONES: Du Canada et des autres pays contributifs du Plan de Colombo. A-t-il été question de cela? A-t-on proposé une formule au moyen de laquelle les énormes ressources en capital privé pourraient être mises à la disposition des pays membres du Plan de Colombo, soit en garantissant leurs placements d'une manière quelconque, soit en indiquant des méthodes par lesquelles des avantages de placement soient portés à la connaissance de l'entreprise privée.

M. AULT: Je pense que cette affaire est du ressort du ministère du Commerce. Les membres du Comité connaissent l'assurance exportation-importation qui pourrait ou ne pourrait pas comprendre cette affaire. Ils savent aussi sans doute qu'il y a des marchandises et du matériel qui sont fabriqués en vertu du Plan de Colombo et qui sont en demande après cela. C'est ainsi que nous avons fourni des avions Otter pour les relevés, et il y a eu, dans le pays, de la demande privée concernant ces avions que nous ne pouvions pas fournir gratuitement parce que nous n'avions pas de fonds du Plan de Colombo. Quant à favoriser les relations commerciales, cela ne nous concerne pas beaucoup. Les résultats que j'ai mentionnés ne sont probablement qu'accidentels pour ce que nous essayons de faire. Cependant, l'idée est intéressante.

M. JONES: C'est fort intéressant pour les Canadiens, en ce sens que cela procure du travail au Canada et favorise les placements privés.

A la page 186 (version anglaise) du septième rapport annuel du Comité consultatif du Plan de Colombo, je remarque qu'il est question de contributions qui ont été faites par des organisations privées. La liste qui apparaît ne concerne en rien l'encouragement dont j'ai parlé. Il s'agit plutôt de subventions directes accordées par des fondations, etc.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Êtes-vous d'avis qu'il y a eu des discussions indiquant qu'il est certains secteurs où les placements privés pourraient constituer une contribution que les gouvernements ne peuvent ou ne veulent pas faire? Par exemple, dans le passé, je sais que le ministère du Commerce du Canada a eu des entretiens avec des particuliers intéressés à des placements dans l'industrie de l'huile dans des pays comme l'Inde.

Bien que le Canada n'ait pas voulu intervenir dans l'attitude du gouvernement à cet égard, on a indiqué que si le gouvernement de l'Inde donnait des garanties dépassant 10 p. 100 pour prendre avantage de toute exploration entreprise au moyen du capital privé (il s'agit ici de capitaux canadiens), l'encouragement serait meilleur. On fait beaucoup d'efforts dans ce sens, en ce moment.

M. GARLAND: Vous m'avez intéressé quand vous avez dit que vous croyiez qu'une plus vaste publicité devrait être accordée à la part que prend le Canada au Plan de Colombo. Je ne sais pas s'il est juste de demander quand la décision sera prise d'augmenter cette publicité au Canada, qui prendra l'initiative de l'activer et quel est le budget qui sera accordé à cette fin?

M. AULT: Je pense que la réponse à cette question, c'est que l'idée s'est maintenant faite dans l'esprit des gens. Il n'y a aucun budget spécial à cette fin.

M. GARLAND: Mais on a pris la décision d'augmenter cette publicité, n'est-ce pas? J'ai cru vous l'entendre dire.

M. AULT: Mais peut-être en parlez-vous de façon plus formelle. Il y a toujours eu une certaine forme de publicité et de relations extérieures.

M. GARLAND: Je m'en rends compte, mais j'ai cru comprendre par vos remarques qu'on avait l'intention d'en faire davantage.

M. AULT: Oui, je ne saurais dire le jour, ni l'heure, ni les moyens. Je pense que c'est une idée qui a été proposée et dont nous avons discuté, et il semble que ce soit nécessaire.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le rapport mentionne que nos levés aériens ont été tout à fait bien réussis. La raison en est, tout d'abord, que notre expérience dans ce domaine, au Canada, est fort étendue. Il s'agit d'un contrat terminé. Y a-t-il quelque chose de plus que nous fassions, dans ce domaine, tant dans les pays du Plan de Colombo qu'ailleurs? Ensuite, d'après le présent rapport vous n'avez retenu les services que d'une seule société. Se propose-t-on d'en utiliser une autre? Comment décide-t-on?

M. PRATT: On a prolongé le relevé de Ceylan, et l'on prolonge celui du Pakistan ainsi qu'un autre moins important, dans l'Inde. A Ceylan, il s'agit d'un relevé des ressources. En ce qui concerne les entrepreneurs, nous n'avons utilisé qu'un seul entrepreneur canadien et un certain nombre de Canadiens pour un contrat. Pour les projets hydro-électriques par exemple, notre programme a été de fournir les appareils générateurs et de surveiller la construction.

Le projet hydro-électrique de Kundah est un exemple. La Division de l'électricité de Madras s'est chargée des travaux de génie civil. Il y a 10,000 personnes au travail, et nous fournissons les canaux d'aménée, les turbines, les générateurs et la ligne de transmission jusqu'à Madras.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je parle surtout des levés aériens magnétiques.

M. PRATT: Il n'y en a pas en perspective dans le moment. Il y a le relevé de la rivière Mekong. Il s'agit en grande partie de cartographie aérienne, et non pas d'un relevé aérien magnétique.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est le dernier, un million et quart.

M. PRATT: Oui.

M. CRESTOHL: A propos de cette publicité sur le travail qu'accomplit le Canada, en vertu du Plan de Colombo, le comité chargé d'étudier cette question prend-il en considération la critique sévère de la part des Canadiens, dans une certaine partie du pays, à cause du fait que le pays dépense beaucoup pour l'aide extérieure et qu'il a énormément dépensé pour aider les pays étrangers. Il existe des opinions négatives à ce propos, surtout de la part de ceux qui ne voient pas les choses de très loin.

M. AULT: Je pense que la réponse est évidente. C'est une chose à ne pas perdre de vue. Il faut aussi que le public soit bien renseigné.

M. CRESTOHL: D'accord. Quoi qu'il en soit, je parle par expérience et j'ai entendu de fortes critiques contre le gouvernement parce que celui-ci dépensait trop à l'étranger, alors qu'il y a tellement de chômage, etc. chez nous. Je pense que le Comité doit prendre cette affaire en sérieuse considération.

M. AULT: Sans doute.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je me suis intéressé à la question soulevée par M. Smith, mais pour une autre raison. C'est la compagnie Sparton qui a exécuté le projet de la rivière Mekong, la même qui a exécuté le projet

de la Malaisie. M. Smith voulait savoir pourquoi le travail a été confié à un seul groupe. Je suis au courant du travail qu'a fait la *Sparton Airways*, dans la Malaisie et j'ai eu l'impression que cette compagnie a été la seule à faire les travaux. Y en a-t-il eu d'autres ?

M. PRATT: Oui. Il y a environ six grandes compagnies.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Comment les travaux sont-ils adjugés ?

M. AULT: Nous avons fait un relevé des compagnies qui auraient pu participer à ce projet. Je pense que le contrat est si considérable qu'elles vont toutes y participer. Par exemple, une proportion de 50 p. 100 de tout le matériel à reproduire les cartes qui est en ce moment installé et disponible au Canada sera nécessaire pour reproduire les cartes pour cette région. Il serait évidemment souhaitable d'utiliser tout ce matériel plutôt que de laisser une compagnie augmenter ses facilités au-delà de ce qu'elle peut normalement utiliser.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Sur la rivière Mekong, s'agit-il du prolongement du projet déjà en existence et supporté en grande partie par l'Australie ? Est-ce le même ?

M. AULT: C'en est une partie.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Est-ce le plus grand projet que nous ayons entrepris en Indochine ?

M. AULT: De cette envergure, oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Lors de mon passage là-bas, nous avons donné bien peu d'assistance au Viet-Nam, au Cambodge et au Laos. Et cela m'amène à poser une autre question. Évidemment, l'assistance que nous accordons à ces pays ne comporte nulle obligation, et nous nous en glorifions, car c'est ce qui nous distingue de l'Union soviétique.

Cependant, il existe d'autres endroits dans le monde, où nous ne participons à aucun programme, mais où l'Union soviétique fait des avances considérables. Je me demande, monsieur le président, s'il n'y aurait pas lieu parfois que le Comité examine le cas d'autres territoires où il peut y avoir des dangers. Je songe particulièrement au Moyen-Orient où on nous dit que l'emprise soviétique est effarante et où l'Ouest ne fait rien.

Pourriez-vous étudier cette question au Comité de direction ?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*): De façon que nous ayons l'avantage de soulever le point à un certain moment.

M. NESBITT: M. Martin veut-il parler des régions du Plan de Colombo ou d'autres territoires ?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je songerais à d'autres territoires. Ceux du Plan de Colombo sont essentiellement au sud et au sud-est de l'Asie, et ils s'étendent maintenant à l'Indochine et à l'Indonésie. Je songe en ce moment surtout à l'Afrique et au Moyen-Orient.

Je suis sûr que la situation au Moyen-Orient est des plus inquiétantes. Nous sommes les témoins oculaires de ce qui se passe en Irak et les Russes sont les seuls à y accorder quelque assistance. Les Américains et les Anglais ont offert de l'aide par l'entremise des Nations Unies, et rien ne se fait. Il semble que ce soit une chose propre à retenir notre attention.

La seule raison pour laquelle j'aborde cette question, c'est que le président pourrait faire en sorte que nous ayons l'occasion de la soulever.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 104 que nous avons approuvé il y a quelque temps se rapporte à l'assistance technique aux pays du Commonwealth et aux territoires autres que ceux qui sont admissibles à l'assistance en vertu du Plan de Colombo et du programme d'assistance aux Antilles. A ce moment-là, nous avons voté \$500,000, soit une augmentation de \$365,000.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Ce sont là des régions qui sont comprises dans un programme quelconque. Je veux particulièrement désigner des endroits stratégiques où nous ne faisons rien. Je ne parle pas uniquement du Canada, je veux dire les régions où l'Ouest ne fait rien. Je voudrais bien savoir ce que nous pensons à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Je pense que c'est une question de règle de conduite de la part du gouvernement.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Sans aucun doute.

Le PRÉSIDENT: Le seul crédit qui reste ouvert est celui de la commission conjointe internationale. Vous vous souviendrez que feu M. Smith a demandé qu'une ou deux questions fussent laissées de côté jusqu'à son retour, probablement pour la dernière séance du Comité. Il semble bien qu'une question se rapportant à la ligne de conduite soit bien difficile à considérer en ce moment.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'en conviens.

Le PRÉSIDENT: Dans les circonstances, nous allons certainement noter l'affaire et voir ce qui peut être fait.

M. JONES: Avant de clore la discussion sur le sujet de la contribution qu'apporte le Canada et de la publicité qui s'y rattache, les Russes marquent du marteau et de la faucille toutes leurs denrées, moteurs Diesel, camions, bref, tout ce qu'ils fournissent. Ils se servent du marteau et de la faucille comme d'un symbole. Il semble que ce soit un excellent moyen d'indiquer la provenance. Utilisons-nous la feuille d'érable ou quelque symbole de même nature?

M. AULT: Nous avons préparé une plaque pour chacune des grosses pièces de matériel. La feuille d'érable y apparaît et l'on y voit qu'il s'agit d'assistance accordée par le Canada, en vertu du Plan de Colombo. Sur les appareils de plus petite taille, la plaque n'est pas aussi grande, mais il y a aussi la feuille d'érable et les mots "Aide du Canada, en vertu du Plan de Colombo". Je ne saurais dire que tous les articles portent cette marque, mais on s'efforce vraiment de les marquer tous.

M. PRATT: Tous les appareils de construction pour les grandes entreprises sont marqués de façon à indiquer le nom du Canada et celui du pays récipiendaire. Nous nous servons de la feuille d'érable et de l'inscription "Plan de Colomob" ou "Canada-Inde ou "Canada-Pakistan". Nous nous associons toujours au pays bénéficiaire et notre contribution est marquée de la feuille d'érable.

M. CRESTOHL: D'après les chiffres de 1958-1959, je constate que la contribution que nous avons apportée à ces pays s'est faite en nourriture et en approvisionnements dans la proportion de 75 ou 80 p. 100, soit, engrais 2 millions et demi de dollars; blé, 5 millions; traverses, 2 millions et demi, etc. Tout cela est fort bien. C'est bien pour l'Inde et tout à fait souhaitable pour les autres pays, le Pakistan où je vois qu'il est question de blé et de lignes de transmission.

Je donne mon idée. Je crois qu'il est tout à fait souhaitable d'empêcher les gens de mourir de faim. C'est le premier souci que nous ayons. Mais tout cela comporte-t-il la même publicité pour le Canada. Fait-on savoir que tout cela provient du Canada? Les gens le savent-ils?

Sûrement, si nous faisons de la construction, il doit y avoir des camions, des locomotives. Fort bien. Mais il semble que cela passe peu de publicité. Faisons-nous nos contributions, du moins la plus grande partie, de façon à en retirer de la publicité par un moyen quelconque ou une marque? Il est bien important que des gens qui reçoivent notre blé sachent que ce blé vient du Canada et que le Canada leur donne la subsistance.

M. AULT: En ce qui concerne l'Inde (et je dois demander ici à mon expert financier d'expliquer ceci à ma place) le total est de \$101,815,000. Sur cette somme, il y a \$22 millions pour du blé; \$26 millions pour des métaux non ferreux et des denrées et \$2.5 millions pour de l'engrais. Ce n'est environ que la moitié du montant.

M. CRESTOHL: Pour le métal non ferreux, fort bien. Mais s'il s'agit de fournitures comme les traverses, à moins que chacune ne porte une marque quelconque, comment savoir d'où elles viennent?

M. AULT: Il y a eu une demande de métaux non ferreux parce qu'il y avait pénurie de dollars pour acheter ces métaux. Autrement, les fabriques établies ne pouvaient fonctionner.

M. DINSDALE: Il y a quelques minutes, deux remarques ont été faites (je ne saurais dire si c'est de la part de M. Ault ou de celle de M. Bartlett). Ces remarques avaient trait à un projet d'administration indépendante d'un service pour faire venir au Canada des étudiants destinés à recevoir une formation. On n'a pas continué la discussion à ce propos. Jusqu'à quel point a-t-on étudié cette affaire?

M. AULT: Les fonds ne sont devenus disponibles que l'année dernière. Maintenant qu'il y a des fonds disponibles pour l'Afrique, une lettre part pour le ministère des Colonies à cet égard, et dont le but est de faire connaître que nous accepterons des demandes pour ces régions. Lorsque ces pays auront leur état d'indépendance, nous aurons des relations directes avec eux et ils seront invités à soumettre leurs demandes d'assistance technique.

M. DINSDALE: Ce programme de formation d'étudiants s'ajoutera-t-il au programme des autres agences?

M. AULT: Ce sera un programme strictement canadien. Par "autres agences", vous entendez le programme technique des Nations Unies?

M. DINSDALE: Oui.

M. AULT: Non. Il s'agit d'un programme strictement canadien, de même nature que l'aide du Plan de Colombo.

M. DINSDALE: Un nouveau programme.

M. AULT: C'est un prolongement du Plan de Colombo, mais il est compris dans le crédit spécial pour les pays africains. Aux Antilles, le programme a déjà commencé.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous voyez à autre chose que l'administration du Plan de Colombo?

M. AULT: Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Vous avez aussi les Antilles?

M. AULT : Et les pays d'Afrique, aussi.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Et le seul prolongement que j'ai indiqué tout à l'heure, relèvera aussi de vous?

M. AULT : Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*) : Vous ne voudriez pas dire quelque chose au sujet de ce que j'ai proposé tout à l'heure, quand le président a justement jugé qu'il s'agissait d'une question de ligne de conduite?

M. AULT : Nous n'exécutons que les projets pour lesquels nous avons des fonds, et qui sont prévues par la ligne de conduite que nous appliquons. Nous ne saurions aller plus loin dans la ligne de conduite.

M. DINSDALE : Combien d'étudiants seraient compris dans ce projet?

M. AULT : Je ne pourrais pas dire le nombre. Nous tâchons d'avoir des étudiants qui en sont à la formation post-universitaire, mais quelques-uns de ces pays n'ont pas beaucoup d'étudiants de cette catégorie à envoyer à l'extérieur. Quoi qu'il en soit, comme c'est le cas dans quelques-uns des pays orientaux, il se peut que nous en ayons qui ne soient pas des gradués. Nous ne devons pas non plus perdre de vue le programme des bourses d'études du Commonwealth, dont l'application va probablement commencer cette année et qui pourrait comprendre un assez grand nombre d'étudiants.

M. HERRIDGE : Pouvez-vous m'expliquer ce qu'est l'helminthologie? Cela m'intrigue.

M. AULT : Je l'ignore.

M. HERRIDGE : Voulez-vous nous dire ce que signifie ce terme, à quelle université, au Canada, l'on enseigne cette science, de quel pays venait l'étudiant en question, et de quelle manière cela peut-il contribuer au développement du pays.

M. CRESTOHL : Et dans quel dictionnaire se trouve ce mot?

M. AULT : Nous vous obtiendrons les renseignements.

Le PRÉSIDENT : Si l'interrogatoire est terminé, le crédit 98 est-il approuvé?

Le crédit est approuvé.

Messieurs, avant l'ajournement, le prochain crédit qui sera étudié jeudi est en rapport avec la Commission conjointe internationale.

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE I

ASSISTANCE TECHNIQUE D'APRÈS-GUERRE DU CANADA À L'EXTÉRIEUR, DE 1945 À 1960⁽¹⁾

(Millions de dollars canadiens)

	Dépenses	Dépenses	Budget des dépenses présenté au Parlement	Budget des dépenses présenté au Parlement	Total des dépenses, y compris le budget
	au 31 mars 1957 Total	Année 1957-1958 Total	Année 1958-1959 Total	Année 1959-1960 Total	au 31 mars 1960 Total
1. PRÊTS DE RECONSTRUCTION:					
Belgique.....	68.84				68.84
Chine.....	64.97				64.97
Tchécoslovaquie.....	16.67				16.67
France.....	253.45				253.45
Pays-Bas.....	123.95				123.95
Indonésie.....	15.45				15.45
Norvège.....	23.66				23.66
Royaume-Uni.....	1,185.00				1,185.00
U.R.S.S.....	15.16				15.16
Libération du Canal de Suez.....	1.00				1.00
	<u>1,768.15</u>				<u>1,768.15</u>
2. PRÊTS SPÉCIAUX:					
Pays du Plan de Colombo, pour l'achat de blé et de farine du Canada.....		16.20	18.80		
		<u>16.20</u>	<u>18.80</u>		35.00
3. SECOURS MILITAIRE:					
Balkans, Belgique, Danemark, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège.....	105.22				
	<u>105.22</u>				105.22
4. SUBVENTIONS:					
<i>a) Aux agences et programmes internationaux</i>					
UNRAA.....	154.00				154.00
Secours post-UNRAA.....	11.85				11.85
Comité intergouvernemental sur les réfugiés.....	.24				.24
OIR.....	18.82				18.82
CIME.....	.10		.06		1.60
Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.....	.40	.20	.20	.29	1.09
Fonds des Nations Unies pour l'enfance.....	10.03	.65	.65	.65	11.98
Agence des Nations Unies pour la reconstruction en Corée.....	7.75				7.75
Office de secours et de travaux des Nations Unies (réfugiés de la Palestine).....	4.54	.75	3.50	.50	9.29
PEAT (Assistance technique).....	7.11	1.93	1.98	1.93	12.95
Fonds spécial des Nations Unies... AIEA—budget d'administrateurs... Agences et organisations internationales de secours (lait, écrémé et poudre).....			.07	1.93	1.93
			.95		.07
			.95		.95
Total.....	214.84	3.53	7.41	5.30	231.08
<i>b) Plan de Colombo: aide financière et technique.....</i>					
Total	162.27	34.40	35.00	50.00	281.67

⁽¹⁾ Cette aide financière ne comprend pas les cotisations comme membres des agences et programmes internationaux.

APPENDICE I—*suite*ASSISTANCE TECHNIQUE D'APRÈS-GUERRE DU CANADA À L'EXTÉRIEUR, DE 1945 À 1960⁽¹⁾
(Millions de dollars canadiens)

	Dépenses	Dépenses	Budget des dépenses présenté au Parlement	Budget des dépenses présenté au Parlement	Total des dépenses, y compris le budget ⁽²⁾
	au 31 mars 1957 Total	Année 1957-1958 Total	Année 1959-1960 Total	Année 1958-1959 Total	au 31 mars 1960 Total
c) <i>Secours spéciaux:</i>					
Secours pour les inondations en Europe (1952).....	1.00				1.00
Grèce (blé—secours pour la famine).....	.85				.85
Grèce (secours pour les tremblements de terre).....	.50				.50
Corée (poisson).....	.75				.75
Inde, Pakistan, Népal (nourriture et médicaments—secours pour les inondations).....	.23				.23
Haiti (poisson—secours pour un ouragan).....	.03				.03
Japon (nourriture—secours pour les inondations).....	.04				.04
Yougoslavie (poisson).....	.04				.04
Antilles anglaises (farine—secours pour un ouragan).....	.05				.05
Inde (médicaments—secours pour les inondations).....	.05				.05
Pakistan (blé, médicaments—famine, secours pour les inondations)....	6.53				6.53
Réfugiés hongrois (transport et autre assistance).....	10.51	11.14	7.68	3.10	32.43
Inde, Pakistan et Ceylan (Secours de blé et de farine).....		2.00	26.50		28.50
Total.....	20.58	13.14	34.18	3.10	71.00
d) Programme d'assistance du Commonwealth ⁽³⁾14	.50	.64
e) Programme d'assistance aux Antilles.....			1.48	2.10	3.58
f) OTAN.....					
Aide militaire—Transferts de fonds canadiens—Articles nouveaux de production—formation du personnel navigant de l'OTAN, etc.)	1,373.60	108.00	108.50	68.50	1,658.60
Infrastructure et budgets de l'OTAN	63.57	10.47	21.50	21.50	117.04
Total.....	1,437.17	118.47	130.00	90.00	1,775.64
	<u>1,834.86</u>	<u>169.54</u>	<u>208.21</u>	<u>151.00</u>	<u>2,363.60</u>
5. TOTAL des prêts, subventions de secours Militaires.....	3,708.23	815.74	227.01	151.00	4,271.98
Souscriptions évaluées au 31 mars 1958 ⁽⁴⁾					
BIRD.....					70.86
FMI.....					295.95
CFI.....					3.52
TOTAL.....					370.33
6. GRAND TOTAL.....					<u>4,642.31</u>

⁽²⁾ Ces chiffres comprennent les montants qui ont été prévus dans le nouveau budget supplémentaire 1958-1959.⁽³⁾ Pour procurer de l'assistance technique aux pays du Commonwealth autres que ceux qui sont compris dans le Plan de Colombo ou le programme d'assistance aux Antilles.⁽⁴⁾ Représente la participation financière nette du Canada, soit les contributions originales ajustées pour les transferts reflétant la valeur relative du dollar américain et canadien.

APPENDICE 2

AIDE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE AUX PAYS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉS

1953-1954, 1955-1956 ET 1956-1957*

PAR PAYS OU AGENCE CONTRIBUTIFS

Pays ou agence contributifs	1953-1954—1955-1956			1956-1957		
	Subven- tions	Prêts	Rembour- sements	Subven- tions	Prêts	Rembour- sements
(Millions de dollars)						
AIDE BILATÉRALE						
Australie	71.0	—	—	33.5	0.8	—
Belgique	—	12.0	—	—	8.0	—
Canada	64.2	—	6.3	23.4	—	—
France	1,185.3	629.7	—	514.3	292.8	23.7
Inde	17.1	—	—	3.4	—	—
Italie	15.0	—	—	6.8	—	—
Japon	0.3	—	—	0.3	—	—
Pays-Bas	52.3	6.1	21.8	20.9	3.5	7.4
Nouvelle-Zélande	9.4	0.4	—	5.7	0.1	—
Norvège	1.3	—	—	0.9	—	—
Portugal	1.0	9.7	—	0.4	2.2	—
Espagne	24.4	7.2	—	—	—	—
Suède	0.2	—	—	0.3	—	—
Royaume-Uni	307.0	149.2	4.2	113.5	42.4	5.6
Etats-Unis	2,373.1	803.3	377.0	1,166.5	263.9	277.3
Total de l'aide bilatérale	4,121.6	1,617.6	409.3	1,889.0	619.7	314.0
AIDE DE PLUSIEURS PARTS						
ATNU	67.2	—	—	30.6	—	—
FNUE	34.2	—	—	17.4	—	—
ANURC	74.3	—	—	20.8	—	—
ANUST	90.6	—	—	35.2	—	—
BIRD	—	315.5	37.0	—	178.8	18.8
Total de l'aide de plusieurs parts	266.3	315.5	37.0	104.0	178.8	18.8
GRAND TOTAL	4,387.9	1,933.1	446.3	1,993.0	798.5	332.8

*En général, les périodes comprises vont du 1er juillet 1953 au 30 juin 1956 et du 1er juillet 1956 au 30 juin 1957. Des données statistiques comparables pour l'U.R.S.S., la Chine et nombre d'autres pays de l'Europe orientale n'étaient pas disponibles.

SOURCE:

Tableau 16, page 67 du rapport du Secrétaire général des Nations Unies à la 26e session du Conseil économique et social. Document E/3131 du 3 juin 1958.

APPENDICE 3
CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS A L'ASSISTANCE TECHNIQUE
INTERNATIONALE ET AUX AGENCES DE SECOURS—1957

▲ Assistance technique des N.U.					
Pays contributif	Programme élargi	Programme réguliers	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance	Office de secours et de travaux des N. U.	Toutes agences
(Millions de dollars des E.-U.)					
AFRIQUE					
Egypte	0.2	—	0.1	0.1	0.4
Soudan	0.1	—	—	—	0.1
Union Sud-Africaine	—	0.1	—	—	0.1
Autres	0.1	—	—	—	0.1
Total (Afrique)	0.4	0.1	0.1	0.1	0.7
AMÉRIQUE (NORD)					
Canada	1.2	0.2	0.7	0.7	2.8
Cuba	0.1	—	—	—	0.1
Mexique	—	0.1	0.3	—	0.4
Etats-Unis	11.2	2.1	10.0	21.9	45.2
Autres	0.1	—	0.2	—	0.3
Total (Amérique, Nord)	12.6	2.4	11.2	22.6	48.8
AMÉRIQUE (SUD)					
Argentine	0.4	0.1	—	—	0.5
Brésil	0.7	0.1	0.5	—	1.3
Chili	—	—	0.1	—	0.1
Colombie	0.1	—	0.3	—	0.4
Pérou	—	—	0.1	—	0.1
Venezuela	0.1	—	—	—	0.1
Total (Amérique, Sud)	1.3	0.2	1.0	—	2.5
ASIE					
Birmanie	—	—	0.1	—	0.1
Chine (Taiwan)	—	0.4	—	—	0.4
Inde	0.5	0.2	0.3	—	1.1
Indonésie	0.1	—	0.1	—	0.3
Iran	0.1	—	0.2	—	0.3
Irak	0.1	—	0.1	—	0.1
Israël	—	—	—	0.1	0.2
Japon	0.1	0.1	0.1	—	0.3
Jordanie	—	—	—	0.2	0.2
Pakistan	0.2	—	0.1	—	0.3
Philippines	—	—	0.1	—	0.1
Arabie Saoudite	—	—	0.1	—	0.1
Syrie	—	—	0.1	—	0.1
Thaïlande	0.1	—	0.1	—	0.2
Turquie	0.2	0.1	0.1	—	0.4
Autres	0.1	—	0.1	—	0.2
Total (Asie)	1.5	0.8	1.6	0.3	4.4
EUROPE					
Belgique	0.4	0.1	0.1	—	0.7
Biélorussie (RSS)	0.1	—	—	—	0.1
Tchécoslovaquie	0.1	0.1	—	—	0.2
Danemark	0.6	0.1	0.1	—	0.7
France	1.5	0.4	0.8	0.3	2.9
Allemagne (Rép. féd.)	0.5	0.2	0.4	—	1.1
Italie	0.1	0.1	0.1	—	0.4
Pays-Bas	1.0	0.1	0.1	—	1.2
Pologne	0.1	0.1	—	—	0.2
Espagne	0.1	0.1	—	—	0.1
Norvège	0.4	—	0.1	0.1	0.6

APPENDICE 3—(fin)

CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS A L'ASSISTANCE TECHNIQUE INTERNATIONALE ET AUX AGENCES DE SECOURS—1957—Fin

Pays contributif	Assistance technique des N.U.				
	Programme élargi	Programme régulier	Fonds des N.U. pour l'enfance	Office de secours et de travaux des N.U.	Toutes agences
	(Millions de dollars des E.-U.)				
Suède	0.8	0.1	0.2	—	1.1
Suisse	0.2	0.1	0.2	—	0.5
Ukraine (R.SS de l')	0.1	0.1	—	—	0.2
URSS	1.0	0.8	0.5	—	2.3
Royaume-Uni	2.2	0.6	0.6	6.1	9.6
Yougoslavie	0.1	—	0.2	—	0.4
Autres	0.2	0.2	0.1	—	0.5
Total (Europe)	9.5	3.2	3.5	6.5	22.8
OCÉANIE					
Australie	0.5	0.1	0.5	0.2	1.3
Nouvelle-Zélande	0.2	—	0.2	0.1	0.5
Total (Océanie)	0.7	0.1	0.7	0.3	1.8
GRAND TOTAL	26.0	6.8	18.1	29.8	81.0
Total (pays insuffisamment développés)	3.2	1.1	3.1	0.4	7.8

SOURCE:

Tableau 16, pages 45 et 46 du rapport du Secrétaire des Nations Unies à la 26e session du Conseil économique et social. Document E/3131 du 3 juin 1958.

APPENDICE 4

CRÉDITS ESTIMATIFS DU BLOC SINO-SOVIÉTIQUE ET ENTENTES AVEC
LES PAYS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉS, Y COMPRIS LES CRÉDITS
MILITAIRES

Pays	Montants approximatifs offerts et acceptés (millions de dollars)
République Arabe Unie	
Région égyptienne	600-650
Région syrienne	325
Afghanistan	175
Yémen	60
Birmanie	40-50
Inde	320
Indonésie	300-350
Irak (mars 1959)	300
Ceylan	60
Népal	13
Cambodge	30-35
Islande	10
Turquie	10
Argentine	100
Total approximatif	\$2.3—\$2.4 milliards

*Environ la moitié de l'aide à l'Egypte, à la Syrie, à l'Indonésie et à l'Irak et à peu près \$25 millions de l'aide à l'Afghanistan ont consisté en crédits militaires.

APPENDICE "A"

CONTRIBUTION DU CANADA AU PLAN DE COLOMBO
ÉTAT FINANCIER

Tableau No. 1

	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	Au 31 décembre, 1958 1958-59	Au 31 décembre, 1958 Total
Montants votés, par année financière.....	\$400,000	\$25,400,000	\$25,400,000	\$25,400,000	\$25,400,000	\$26,400,000	\$34,400,000	\$34,400,000	\$35,000,000	\$232,200,000
										529,296
										Montants non réclamés en 1950-1951 et en 1951-1952.....
										SOLDE DISPONIBLE.....
										\$231,670,704

Tableau No. 2

ALLOCATIONS ET DÉPENSES

Entreprise d'immobilisations Pays du Commonwealth	Montants attribués jusqu'ici	Montants dépensés jusqu'ici	Engagements en suspens	Passif total	Au 31 décembre, 1958	
					Solde non engagé	
Ceylan.....	\$ 12,709,916.83	\$10,876,177.71	\$ 360,048.52	\$ 11,236,226.23	\$ 1,473,690.60	
Inde.....	122,241,018.69	86,492,873.24	13,894,117.13	100,386,990.37	21,854,028.32	
Malaisie.....	209,600.00	204,279.44	284.14	204,563.58	5,036.42	
Nord-Bornio.....	3,000.00	1,451.39		1,451.39	1,548.61	
Pakistan.....	75,293,221.97	58,454,923.64	10,635,854.53	69,090,778.17	6,202,443.80	
Sarawak.....	—	—	—	—	—	
Singapour.....	55,000.00	40,419.10	398.76	40,817.86	14,182.14	
Total (Commonwealth) .	\$210,511,757.49	\$156,070,124.52	\$24,890,703.08	\$180,960,827.60	\$29,550,929.89	
Pays en dehors du Commonwealth						
Birmanie.....	399,563.00	249,953.47	34,055.44	284,008.91	115,554.09	
Cambodge.....	63,634.02	14,476.47	42,667.30	57,143.77	6,490.25	
Indonésie.....	2,434.66	936.22	158.01	1,094.23	1,340.43	
Laos.....	—	—	—	—	—	
Népal.....	60,000.00	60,000.00	—	60,000.00	—	
Thaïlande.....	—	—	—	—	—	
Viet-Nam (sud).....	5,700.00	—	5,690.94	5,690.94	9.06	
Philippines.....	—	—	—	—	—	
Total (en dehors du Commonwealth).....	\$ 531,331.68	\$ 325,366.16	\$ 82,571.69	\$ 407,937.85	\$ 123,393.83	
Total (tous les pays).....	\$211,043,089.17	\$156,395,490.68	\$24,973,274.77	\$181,368,765.45	\$29,674,323.72	
Assistance technique (tous les pays).....	7,209,802.00	6,330,617.21	879,184.79**	7,209,802.00	—	
Contributions au Bureau..	42,507.04	42,507.04	—	42,507.04	—	
Total jusqu'ici.....	\$218,295,398.21	\$162,768,614.93	\$25,852,459.56	\$188,621,074.49	\$29,674,323.72	

*Allocations pour l'assistance au 31 mars 1958, plus une allocation de 2 millions de dollars pour l'administration de 1958-1959.

**Ce montant est le résultat de la soustraction des chiffres de la deuxième colonne de ceux de la première, et il représente le solde non dépensé des allocations au 31 décembre 1958.

CONTRIBUTION DU CANADA AU PLAN DE COLOMBO
DÉPENSES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE PAR PAYS ET PAR ANNÉES

au 31 Décembre 1958

TABLEAU No.—3

Dépenses pour l'assistance technique

	1950-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59	Total
Birmanie	\$ —	\$ 4,377.25	\$ 32,487.79	\$ 79,710.58	\$ 189,512.49	\$ 159,143.65	\$ 465,321.76
Cambodge	1,270.42	19,467.41	15,849.56	\$ 14,438.34	25,941.22	29,661.71	106,628.66
Ceylan	273,461.70	163,866.21	223,936.87	213,704.07	243,294.07	160,699.15	1,278,962.07
Inde	280,227.65	114,031.90	225,305.29	361,233.52	328,758.45	163,287.49	1,472,844.30
Indonésie	—	64,303.98	148,323.95	215,649.78	163,605.68	200,377.57	792,260.96
Laos	—	—	—	32,239.74	38,291.91	22,415.14	92,946.79
Malaisie	44,559.17	56,006.73	43,147.03	94,733.66	52,601.84	43,763.36	334,811.79
Nord-Bornéo	1,688.75	5,466.81	5,658.02	573.04	3,451.04	14,598.32	31,435.98
Pakistan	292,497.03	206,872.97	197,171.60	195,479.29	243,445.02	147,969.71	1,283,435.62
Philippines	—	—	—	—	—	2,343.96	2,343.96
Sarawak	—	—	1,671.30	2,746.39	30,057.59	33,678.79	68,154.07
Singapour	—	8,540.56	1,866.58	21,859.30	22,722.44	15,561.87	70,550.75
Thaïlande	3,542.05	2,845.37	534.01	—	15,615.91	23,442.48	45,979.82
Sud du Viet-Nam	—	4,313.20	1,360.94	138,137.20	37,347.33	103,872.01	285,030.68
TOTAL	\$ 897,246.77	\$ 650,092.39	\$ 897,312.94	\$ 1,370,504.91	\$ 1,394,644.99	\$ 1,120,815.21	\$ 6,330,617.21
Contributions au Bureau	13,897.56	7,210.87	5,081.30	6,041.25	5,114.38	5,161.68	42,507.04
	\$ 911,144.33	\$ 657,303.26	\$ 902,394.24	\$ 1,376,546.16	\$ 1,399,759.37	\$ 1,125,976.89	\$ 6,373,124.25

APUREMENTS

Tableau No. 4

au 31 décembre 1958

<p>A</p> <p>Montants votés—Tableau No. 1..... \$231,670,704.00</p> <p>Montants attribués jusqu'ici tableau No. 2 218,295,398.21</p> <hr/> <p>Solde non attribué, au 31 décembre 1958 \$ 13,375,305.79</p> <hr/>	<p>Solde non attribué—Tableau No. 4A \$13,375,305.79</p> <p>PROJETS A L'ETUDE</p> <p><i>Pays du Commonwealth</i></p> <p>Ceylan—Reste du programme de 1958-1959 \$1,849,450</p> <p>Malaisie—Reste du programme de 1958-1959 500,000</p> <p>Pakistan—Reste du programme de 1958-1959 9,000,000</p> <hr/> <p>Total (Commonwealth) 11,349,450</p> <p><i>Pays en dehors du Commonwealth</i></p> <p>Birmanie—Reste du programme de 1958-1959 550,000</p> <p>Cambodge—Reste du programme de 1958-1959 60,000</p> <p>Indonésie—Reste du programme de 1958-1959 500,650</p> <p>Laos—Reste du programme de 1958-1959 60,000</p> <p>Sud du Viet -Nam 200,000</p> <hr/> <p>Total (pays en dehors du Commonwealth) \$ 1,370,650</p> <p>TOTAL \$12,720,100.00</p> <p>Réserve présentement indiqués..... 655,205.79</p> <hr/> <p>Total dépenses justifiées \$13,375,305.79</p> <hr/>
<p>B</p> <p>Montants attribués jusqu'ici—Tableau No. 2 \$218,295,398.21</p> <p>Passif au 31 décembre 1958—Tableau No. 2 188,621,074.49</p> <hr/> <p>Solde non engagé au 31 décembre 1958* 29,674,323.72</p> <hr/>	

*Ces sommes sont requises pour compléter les projets en voie d'exécution.

APPENDICE "B"
PROGRAMMES D'ASSISTANCE POUR LES ANTILLES ET LE GHANA—AU 31 DECEMBRE 1958
DÉPENSES

Année Financière	Première alloca- tion	Entre- prises d'immo- bilisation	Assistance technique			Total des dé- penses	Solde non dépensé 31 déc. 1958
			Expert	Person- nes for- mées	Total		
1957-58 Antilles	\$ 15,000.00	\$ —	\$ 4,033.78	\$ —	\$ 4,033.78	\$ 4,033.78	\$ Lapsed
Ghana			—	—	—		
1958-59 Antilles	1,475,000.00	11,708.44*	49,699.59	3,349.69	53,049.28	64,757.72	1,410,242.28
Ghana	135,000.00	—	5,874.49	10,012.60	15,887.09	16,887.09	119,112.91
Total initial	1,625,000.00						
Moins fonds non réclamés 31 mars 1958	10,966.22						
Total au 31 décembre 1958	\$1,614,033.78	\$11,708.44	\$59,607.86	\$13,362.29	\$72,970.15	\$84,678.59	\$1,529,355.19

*Bien que \$11,708.44 dollars seulement aient été dépensés jusqu'ici, la somme de \$100,000 a été engagée et des contrats ont été passés avec des architectes navals pour la préparation des plans et devis relativement la construction des deux navires pour les Antilles. Le paiement des plans et devis est dû dès que ceux-ci sont livrés et acceptés et doit être fait dès lors. Après cela, les contrats pour la construction de ces navires seront passés.

APPENDICE "C"

**PROJETS D'AVANCES DE CAPITAUX EN VERTU DU PLAN
DE COLOMBO**

CEYLAN

Années financières 1951-1952 — 1958-1959 (au 19 mars 1959)

DIRECTION DE L'AIDE ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE

OTTAWA

ENTREPRISES COMPLÉTÉES
1951-1952 — 1957-1958
CEYLAN

19 MARS 1959.

Article	Désignation de l'entreprise	Allocation	Année	Date l'achèvement	No. de l'entreprise	No. financier
		\$				
1	Farine—Fonds de contrepartie pour la construction de routes rurales	449,904.00	53-54	Fév. 1954	30	1194
2	Farine—Fonds de contrepartie pour la construction de routes rurales et le port de Mutwal	606,571.00	54-55	Oct. 1954	59	2549
3	Farine—Fonds de contrepartie pour la construction de routes rurales; immeuble vétérinaire, université de Ceylan et une école de commerce..	645,000.00	56-57	Avril et mai 1957	64	3135
4	Farine—Fonds de contrepartie pour un institut de technologie pratique —Katubedde	493,416.00	53-54 55-56	Sept. 1956	33	2812
5	Farine—Fonds de contrepartie pour la construction d'un laboratoire à l'Université de Ceylan et au port de Mutwal	649,949.00	53-54	Mai 1955	36	2610
6	Farine—Outillage pour les écoles de coopératives de pêche	180,000.00	54-55	Déc. 1955	46	2788
7	Farine—Fonds de contrepartie	1,000,000.00	57-58	Mars 1958	77	3364
8	Deux locomotives Diesel	370,023.00	53-54	Oct. 1954	13	1068
9	Trois locomotives Diesel	486,650.00	54-55	Nov. 1954	28	2523
10	Trois locomotives Diesel	555,000.00	55-56	Oct. 1956	39	2700
11	Deux locomotives Diesel	370,000.00	56-57	1958	65	3136
12	Appareils portatifs d'irrigation	185,000.00	53-54	Mai 1957	14	1107
13	Outillage pour la lutte contre les insectes	78,137.00	53-54 55-56 56-57 57-58	Juil. 1958	17	3134
14	Matériel pour l'Université de Ceylan	21,003.00	53-54	Déc. 1954	18	1388
15	Traverses de voies ferrées	183,604.00	54-55	Mars 1955	34	2544
16	Matériel pour le port de Colombo (à part les allocations de 1958-1959)....	633,000.00	54-55 55-56 57-58	Juil. 1958	25	2719
17	Programme de développement agricole Gal Oya	210,000.00	54-55	Mars 1957	26	2698
18	Camions de cinéma mobile et appareils visuels	30,000.00	54-55	Nov. 1955	51	2643
19	Matériel pour l'école technique des jeunes—Galle	20,000.00	54-55	Nov. 1955	50	2603
20	Pellicules cinématographiques pour l'éducation technique	1,958.00	54-55	Mars 1955	55	2616
21	Matériel d'entretien (rayons-X)	3,015.00	57-58	Fév. 1958	84	3391

PROJETS INACHEVÉS

1951-1952—1957-1958

CEYLAN

19 MARS 1959.

Poste No.	Nom du projet	Affectation	Année	Projet No.	Charge financière No.	État actuel du projet
22	Projet de pêche	1,476,708.00	1952—1953 1953—1954 1955—1956 1956—1957	29	2854—0892—2525	Ceylan entreprend un vaste programme d'exploitation des pêches. Le Canada a fourni des bateaux, une usine frigorifique, du matériel d'expérimentation, des camions et des engins de pêche. Tous les besoins présents ont été satisfaits mais le projet reste en suspens jusqu'à ce que soient reçues d'autres demandes.
23	Lignes de transmission de Gal Oya	1,374,572.00	1952—1953 1956—1957 1957—1958	15	1155	Projet d'irrigation et d'exploitation de l'énergie électrique dans l'Est cingalais auquel le Canada fournit des lignes de distribution. Ce projet est du même genre que celui du numéro 17. 97 p. 100 des travaux techniques et 90 p. 100 des travaux de construction prévus dans la demande originale sont terminés. Les cadres du projet sont présentement étendus.
24	Atelier de stations agricoles. Outils et outillage	340,000.00	1953—1954 1956—1957	21	2502 1222	Il a été expédié de l'outillage et des outils pour 93 ateliers de stations de district, établis par le gouvernement de Ceylan. On attend de recevoir les derniers détails sur le matériel requis avant de terminer le projet.
25	Institut de technologie appliquée—Katubedde	309,457.00	1953—1954 1955—1956 1957—1958	9	10179 2804	Le gouvernement de Ceylan construit à Katubedde une école de technologie appliquée pour laquelle le Canada fournit de l'équipement. Tout ce qui avait été commandé a maintenant été expédié. On attend de recevoir d'autres détails sur le matériel requis avant de terminer le projet.

PROJETS INACHEVÉS

1951-1952-1957-1958

CEYLAN

LE 19 MARS 1959

Poste n°	Nom du projet	Affectation	Année	Projet n°	Charge financière n°	Etat actuel du projet
26	Equipement d'aéroport Ratmalana	292,000.00	1954—1955 1956—1957	24	2718	Le gouvernement de Ceylan modernise l'aéroport international de Ratmalana. Le Canada fournit le matériel de télécommunication. Tout a été expédié à l'exception des lignes radiophoniques devant relier l'aéroport au poste récepteur. Il est possible que l'on ait besoin de puiser à même l'affectation de 1958-1959 en vue de se procurer des fonds supplémentaires.
27	Levé aérien des ressources	1,181,900.00	1955—1956 1956—1957 1957—1958	40	2720	Levé semblable à celui qui a été fait au Pakistan. Il faudra puiser à même les crédits du programme de 1958-1959 pour obtenir les fonds nécessaires. Plusieurs phases du projet sont terminées; d'autres progressent tel que prévu. On attend que soit approuvé le programme prévoyant \$1,200,000 de plus.
28	Matériel thérapeutique Pour l'Université de Ceylan	12,500.00	1957—1958	85	2417	Matériel devant servir à l'enseignement de la thérapeutique à l'Université de Ceylan. L'expédition de ce matériel est suspendu jusqu'à ce que soient reçus d'autres détails sur la disponibilité d'un personnel enseignant idoine.

1958 - 1959
PROGRAMME
CEYLAN

19 MARS 1959.

Poste No.	Nom du projet	Affectation	Projet No.	Charge financière No.	Phase du projet
29	Port de Colombo	40,000.00	25	2719	Continuation du projet No. 16. Projet terminé en 1958.
30	Levé aérien des ressources	110,550.00	40	2720	C'est la continuation d'un projet commencé en 1956 voir poste No. 27. Cette somme a été dépensée et un montant supplémentaire à même les fonds inaffectés est requis pour terminer le projet.
31	Farine	400,000.00	96	3626	Ce projet est semblable au projet No. 7. Le gouvernement de Ceylan se procure des fonds de contrepartie en vendant des produits aux manufacturiers, afin de payer les frais locaux des autres projets du Plan de Colombo. Les expéditions sont censées commencer à la fin de mars 1959.
32	Pour terminer le levé aérien des ressources	1,200,000.00	—	—	A l'étude—voir poste No. 30 ci-dessus.
	Solde des fonds pour Ceylan inaffecté et dont l'usage auquel il est destiné n'a pas encore été déterminé	650,000.00			

APPENDICE "C"

PROJETS D'AVANCES DE CAPITAUX EN VERTU
DU PLAN DE COLOMBO

INDE

Années financières 1951-1952—1958-1959 (au 19 mars 1959)

DIRECTION DE L'AIDE ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE

Ottawa

PROJETS TERMINÉS

1951-1952—1957-1958

INDE

le 19 MARS 1959.

Poste No.	Nom du projet	Affectation	Année	Date d'achèvement	Projet No.	Charge financière
1	Blé—Fonds de contrepartie	10,000,000	1951-1952	Mars 1952	1	5/1/52
2	Blé—Fonds de contrepartie	5,000,000	1952-1953	Janvier 1953	8	1/6/53
3	Blé—Fonds de contrepartie (voir aussi poste No. 23)	2,000,000	1957-1958	Décembre 1957	79	3370
4	Mayurakshi	1,311,645	1951-1952 1952-1953	Novembre 1956	6	1951-1952- 0802 1376-0414
5	Chaudières de locomotives pour les chemins de fer de l'Inde	1,815,522	1952-1953	Octobre 1954	11	1390-2535
6	Locomotives à vapeur pour les chemins de fer de l'Inde	21,470,970	1953-1954 1954-1955	Juillet 1956	16	1213
7	Projet hydro-électrique de l'UMTRU	1,201,956	1953-1954	Juillet 1957	19	1047-1444 2539
8	Groupes électrogènes diesels	3,003,000	1954-1955	1958	42	3093-3074
9	Station de lutte antimicrobienne, Bangalore	46,023	1954-1955 1957-1958	Août 1958	52	2619
10	Matériel cinématographique traitant de géologie de géophysique et de topographie	275	1954-1955	Août 1956	66	3091
11	Lutte contre les sauterelles (Camions munis d'appareils radiophoniques émetteurs et récepteurs)	113,792	1955-1956	Mars 1956	44	1951-1952
12	Lutte contre les insectes (Deux avions Beaver)	160,000	1955-1956	Octobre 1956	47	2800
13	Levé aérien au magnétomètre	257,060	1955-1956 1956-1957	Juin 1957	48	2801
14	Aides à l'éducation audio-visuelle et matériel pour les centres de formation à l'intention des coopératives	65,000	1957-1958	Mai 1958	70	3361
15	Trois appareils de cobalt-thérapie	120,000	1957-1958	Décembre 1958	87	3418
16	Appareil de cobalt-thérapie	8,000	1957-1958	Décembre 1958	90	3503
17	Réseau de transport de la province de Bombay	4,352,775	1951-1952	Juillet 1954	3	30/6/52

AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROJETS INACHEVÉS

1951-1952—1957-1958

INDE

le 19 MARS 1959.

Poste No.	Nom du projet	Affectation	Année	Projet No.	F.E. No.	État actuel du projet
18	Denrées	5,000,000	1953-1954	20	2538	Ce projet est destiné à remédier à la pénurie d'aluminium et de cuivre en Inde. La vente de ces denrées aux fabricants indiens procure au gouvernement de l'Inde des fonds de contrepartie qui lui aident à payer les frais locaux des autres projets du Plan de Colombo comme il a été convenu entre le Canada et l'Inde.
19	Denrées	10,815,000	1957-1958	81	3393	
20	Réacteur atomique canado-indien (type NRX) ...	7,000,000	1955-1956 1956-1957 1957-1958	43	2813 2815	On est à construire un réacteur atomique à Bombay pour le développement de l'énergie électrique, la production d'isotopes et pour d'autres usages pacifiques. 85 p. 100 de tous les besoins en plans et en matériel ont été fournis. Les travaux sont censés se terminer en avril 1960. Il faudra puiser à même les fonds du Programme de 1958-1959 pour se procurer la somme supplémentaire dont on a besoin.
21	Projet hydro-électrique de Kundah, Madras	23,500,000	1955-1956 1956-1957 1957-1958	45	2786	La Commission de l'électricité de Madras entreprend l'exécution d'un vaste projet hydro-électrique dans les monts Nilgiri. Le Canada fournit des appareils électrogènes et de l'outillage connexe. 80 p. 100 des travaux de génie et 35 p. 100 des travaux de construction ont été parachevés. Le tout est censé être terminé pour novembre 1961.
22	Traverses de chemins de fer	3,000,000	1957-1958	82	3392	Traverses de chemins de fer créosotées en vue d'aider le gouvernement de l'Inde à rénover son réseau de chemin de fer. Le Canada a déjà fourni des chaudières de locomotives et des locomotives à vapeur (voir postes Nos 5 et 6). L'expédition des traverses se fait présentement et l'on prévoit la compléter pour le mois de mai 1959.

PROJETS
1958-1959
INDE

le 19 mars 1959.

Poste No.	Nom du projet	Affectation	Projet No.	F.E. No.	
23	Blé (voir poste No. 3)	5,000,000	79	3370	Terminé en décembre 1957. Ce projet est une continuation du projet No. 3, et il se rattache aux projets Nos 1 et 2. Le gouvernement de l'Inde s'est procuré des fonds de contrepartie en vendant du blé pour payer les frais locaux des autres projets du Plan de Colombo comme il a été convenu entre le Canada et l'Inde.
24	Réacteur atomique canado-indien (NRX)	1,000,000	43	2815	Pour terminer la construction du réacteur atomique à Bombay. Ce projet est une continuation du projet No. 20. On prévoit pouvoir le terminer pour avril 1960.
25	Denrées (voir aussi le poste No. 19 qui est un projet semblable)	10,500,000	101	3641	Le gouvernement de l'Inde s'est procuré des fonds de cond'aluminium et de nickel pour remédier à la pénurie de ces denrées. La vente de celles-ci permettra d'établir les fonds de contrepartie nécessaires pour payer les frais locaux des autres projets du Plan de Colombo comme il a été convenu entre le Canada et l'Inde.
26	Engrais	2,500,000	103	3651	Le ministère de l'Agriculture de l'Inde a besoin d'engrais chimiques. Des appels d'offres seront sollicités dès que l'Inde nous fera parvenir des devis complets à ce sujet.
27	Traverses de chemins de fer (voir aussi le poste No. 25 qui est un projet semblable)	2,500,000	102	3647	Traverses de chemins de fer créosotées en vue d'aider le gouvernement de l'Inde à rénover son réseau ferroviaire. Ce projet est semblable à celui du No. 22. Des appels d'offres sont présentement sollicités et des commandes seront passées prochainement.
28	Matériel atomique	380,000	105	—	Il s'agit d'équipement et de matériel spéciaux destinés au programme d'énergie atomique de l'Inde. On attend de recevoir de plus amples détails sur les besoins qui s'imposent avant de commencer le projet.
29	Appareil de cobalt-thérapie (voir aussi le poste n° 15 qui est un projet semblable)	120,000	104	—	Trois appareils de cobalt-thérapie devant servir à la lutte contre le cancer dans les hôpitaux de Vellore, Trivandrum et de Cuttack. Ce projet est semblable à celui du poste No. 15 en vertu duquel trois appareils avaient été envoyés aux hôpitaux de Ludhiana, Bombay et Chittaranjan.

APPENDICE "C"

PROJETS D'AVANCES DE CAPITAUX EN VERTU
DU PLAN DE COLOMBO

PAKISTAN

Années financières 1951-1952—1958-1959 (au 19 mars 1959)

DIRECTION DE L'AIDE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE

Ottawa

PROJETS COMPLETÉS

1951-1952—1957-1958

le 19 MARS 1959.

PAKISTAN

Poste No.	Nom du projet	Affectation	Année	Date	Projet	Charge
1	Cimenterie	6,541,547	1951-1952 1952-1953 1954-1955 1956-1957	Janvier 1957	5	1324
2	Traverses de chemins de fer	2,770,490	1951-1952	Janvier 1957	4	21/1/55
3	Levé aérien des ressources	2,000,000	1951-1952	Projet complété mais prolongé et continué sous le projet No. 35 (Poste No. 15)	12	842
4	Ferme expérimentale de Thal	196,745	1951-1952	Mai 1956	2	22/1/52
5	Blé—Fonds de contrepartie	5,000,000	1952-1953	Décembre 1952	7	0336
6	Blé—Fonds de contrepartie (voir aussi les postes 23 et 24 qui sont des projets semblables)	2,000,000	1957-1958	Décembre 1957	76	3363
7	Avions Beaver pour la lutte contre les insectes ..	176,807	1952-1953	Octobre 1953	10	1377
8	Station de lutte antimicrobienne—Rawalpindi ..	55,383	1954-1955 1957-1958	Août 1958	53	2620
9	Oeufs pour la couvée et incubateur	3,106	1954-1955	Mars 1955	57	2613
10	Deux dispensaires ambulants	11,795	1955-1956	Novembre 1954	32	2545
11	Matériel pour l'école de mécanique des tracteurs (Pakistan oriental)	18,000	1955-1956	1956	31	2544
12	Camions destinés à la lutte contre les sauterelles	80,414	1956-1957	Août 1957	62	3144
13	Matériel d'atelier pour la ferme de Tarnab	2,400	1957-1958	Mai 1958	75	3230

PROJETS INACHEVÉS

1951-1952—1957-1958

PAKISTAN

le 19 MARS 1959.

Poste No.	Nom du projet	Affectation	Année	Projet Charge No. financière	État actuel du projet
14	Projet d'énergie électrique et d'irrigation de Warsak	36,621,762	1952-1953 1953-1954 1954-1955 1955-1956 1956-1957 1957-1958	22 0802-2509	Plan et construction d'un barrage et d'une centrale électrique sur la rivière Kabul dans le nord-ouest du Pakistan; fourniture également d'outillage électrogène et de matériel connexe. 85 p. 100 des travaux de génie et 60 p. 100 des travaux de construction sont terminés. Achèvement prévu pour septembre 1960.
15	Levé aérien des ressources	1,292,990	1953-1954 1954-1955 1956-1957 1957-1958	35 0842	Relevé agricole du Pakistan occidental. Rapport final prévu pour le début de 1959. Ce projet est une continuation du Projet No. 12, qui a été complété. Voir poste No. 3.
16	Exploitation hydro-électrique de de Shadiwal	3,507,095	1953-1954 1957-1958	38 1193 et 2640	Il s'agit d'un projet d'énergie électrique et d'irrigation au nord de Lahore. Le Canada fournit une centrale électrique, de l'outillage d'assèchement, le chantier de construction, les plans relatifs à l'outillage de l'usine génératrice ainsi que l'outillage lui-même. 75 p. 100 des travaux de génie et 55 p. 100 des travaux de construction sont terminés. Achèvement prévu pour mars 1961.
17	Projet Gange-Kobadak	1,306,343	1954-1955	23 2516	Un projet d'irrigation et d'exploitation électrique dans le Pakistan oriental pour lequel le Canada fournit une usine thermo-électrique. L'installation sera prête à être mise à l'essai en juillet 1959, prévoit-on.
18	Réseau de distribution électrique Dacca-Chitagong	5,606,343	1954-1955 1957-1958	27 2522	Contribution de tours de transmission, etc. pour une plus grande distribution de l'électricité produite par les petites unités hydro-électriques du Pakistan oriental. 75 p. 100 des travaux de génie et 5 p. 100 des travaux de construction sont terminés. Achèvement prévu pour décembre 1960.

PROJETS INACHEVÉS

1951-1952-1957-1958

PAKISTAN

LE 19 MARS 1959.

Poste n°	Nom du projet	Affectation	Année	Projet n°	Charge financière	Etat actuel du projet
19	Denrées	1,000,000	1954-1955	37	2668	En vue de remédier à la pénurie d'aluminium et de cuivre. La vente de ces denrées aux fabricants pakistanais procure au gouvernement du Pakistan des fonds de contrepartie qui lui aident à payer d'autres projets du Plan de Colombo comme il avait été convenu entre le Canada et le Pakistan. Il ne reste à livrer que \$141,082 de denrées.
20	Station thermique de Goalpara (Khulna)	2,000,000	1955-1956	41	2797	Contribution d'une installation d'énergie thermique d'une capacité de 20,000 kilowatts à Khulna pour l'exploitation de l'électricité dans le Pakistan oriental. Le projet doit se terminer en 1959.
21	Ligne de transmission d'énergie de Bheramara-Kushtia (Khulna)	1,000,000	1957-1958	78	3373	Une ligne de transmission devant servir à distribuer l'électricité produite par la station thermique de Goalpara qui se construit à Khulna (voir poste No. 20). Ce projet ne sera pas entrepris avant que celui de Goalara n'ait été complété.
22	Matériel et matériaux pour un réacteur sous-critique	100,000	1957-1958	91	3500	Le gouvernement du Pakistan désire installer un réacteur sous critique pour fins d'expérimentation et d'enseignement. Le Canada a été sollicité pour la fourniture de matériel et de matériaux. On attend de recevoir de plus amples renseignements avant de commencer le projet.

PROJETS
1958-1959
PAKISTAN

le 19 MARS 1959.

Poste No.	Nom du projet	Affecta- tion	Projet No.	Charge financière	État actuel du projet
23	Blé (voir aussi les postes Nos. 5, 6 et 24)	\$2,000,000	97	3625	} Expédition en janvier 1959. Le gouvernement du Pakistan a établi des fonds de contrepartie en effectuant des ventes aux fabricants afin de payer les frais locaux des autres projets du Plan de Colombo, comme il a été convenu entre le Canada et le Pakistan.
24	Blé (voir aussi les postes Nos 5, 6 et 23)	\$2,000,000	98	3631	
25	Lignes de transmission de Karnafuli	\$1,100,000			A l'étude
26	Denrées—cuivre aluminium	\$2,800,000			" "
27	Avions Beaver pour la lutte contre les insectes	\$ 200,000			" "
28	Réparation du matériel de Warsak (voir poste No. 14)	\$ 500,000			" "
	Solde inaffecté et encore indéterminé des fonds destinés au Pakistan	\$4,400,000			

APPENDICE "C"

**PROJETS D'AVANCES DE CAPITAUX EN VERTU
DU PLAN DE COLOMBO**

AUTRES PAYS

Années financières 1951-1952—1958-1959 (au 19 mars 1959)

DIRECTION DE L'AIDE ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE

Ottawa

PROJETS COMPLÉTÉS

1951-1952—1957-1958

le 19 MARS 1959.

AUTRES PAYS

Poste No	Projet	Affecta- tion	Année	Date d'achève- ment	Projet No.	Charge financière
BIRMANIE						
1	Appareil de cobalt-thérapie	45,000	1955-1956	1958	54	2,803
2	Manuels destinés à l'Université de Rangoon	1,013	1955-1956	Sept. 1955	56	2,781
3	Outillage pour le centre permanent de formation de Rangoon	19,050	1955-1956	1956	58	2,808
4	Équipement pour l'école secondaire technique de Rangoon	85,000	1956-1957	1958	60	2,943
5	Équipement photogrammétrique pour le ministère des Relevés techniques de la Birmanie	40,000	1956-1957	1958	61	2,962
6	Matériel d'atelier—Expansion agricole—Ateliers principal et régionaux	40,000	1957-1958	1958	71	3,362
7	Matériel de pêche	2,500	1957-1958	Mars 1958	83	3,389
CAMBODGE						
8	Service de cliniques vétérinaires mobiles	13,634	1954-1955	Juin 1955	49	2,621
INDONÉSIE						
9	Bibliothèque pour la cimenterie de Gresik	435	1956-1957	Mars 1957	67	3,147
10	Livres et journaux—Académie d'administration publique—Malang	2,000	1957-1958	1958	74	3,233
MALAISIE						
11	Prospection aéromagnétique et relevé des matières radioactives	201,000	1956-1957	1958	63	3,121
12	Manuels—École technique élémentaire (métiers—Kuala-Lumpur ..	600	1957-1958	1957	72	3,231
13	Menus outils—Service de l'électricité—Institut technique—Kuala-Lumpur	3,000	1957-1958	Sept. 1957	73	3,232
14	Manuels—Collège technique—Kuala-Lumpur	5,000	1957-1958	1958	80	3,390

PROJETS COMPLÉTÉS

1951-1952—1957-1958

le 19 MARS 1959.

AUTRES PAYS

Poste No	Projet	Affectation	Année	Date d'achèvement	Projet No.	Charge financière
NORD-BORNÉO						
15	Matériel d'école industrielle—Jesselton	3,000	1957-1958	Oct. 1958	89	3,488
SINGAPOUR						
16	Matériel pour l'Université de la Malaisie	5,000	1956-1957	1958	88	3,495
SUD VIET-NAM						
17	Matériel de laboratoire—Université de Dalat	5,700	1957-1958	1958	86	3,475

PROJETS NON COMPLÉTÉS

1951-1952—1956-1957

AUTRES PAYS

Poste No.	Nom du projet	Affectation	Année	Projet No.	Charge financière	Phase du progrès
-----------	---------------	-------------	-------	------------	-------------------	------------------

SINGAPOUR

18	Matériel pour l'école polytechnique de Singapour	50,000	1956-1957	68	3,260	
----	--	--------	-----------	----	-------	--

Le gouvernement de Singapour est à construire une nouvelle École polytechnique et le Canada fournit le matériel et les machines de l'atelier où sera travaillé le bois.

Tout le matériel commandé a été expédié. On attend de recevoir des précisions sur les besoins qu'il reste à satisfaire avant de compléter le projet.

PROGRAMME DE 1958-1959

Autres pays

le 19 MARS 1959.

Poste No.	Projet	Affectation	Projet No.	Charge financière	État actuel du projet
BIRMANIE					
19	Levé routier	160,000	93	3,581	Levé en vue de s'assurer de l'entretien et de l'extension future des routes. Projet commencé et premiers rapports reçus. Dernières phases à l'étude.
20	Matériel de prospection	7,000	94	3,614	Le matériel qu'il faut pour aider le gouvernement de la Birmanie à exploiter ses ressources naturelles. Ce matériel a maintenant été commandé.
21	Denrées alimentaires de surplus	400,000	—	—	En négociation avec le gouvernement de la Birmanie.
2	Étendue additionnelle à couvrir par le levé routier	117,000	—	—	A l'étude.
CAMBODGE					
23	Appareil à sécher le poisson— Salle de réfrigération	50,000	95	3,613	changeantes. Ce programme a été tenu en suspens à cause des conditions
24	Denrées alimentaires de surplus	60,000	—	—	En négociation avec le gouvernement du Cambodge.
INDONÉSIE					
25	Denrées alimentaires de surplus	500,000	—	—	En négociation avec le gouvernement de l'Indonésie.
26	Bibliothèque de la Faculté de Droit	650	—	—	A l'étude.
MALAISIE					
27	Matériel d'atelier—Institut des petites industries	12,000	—	—	A l'étude.
28	Matériel pour la pédologie— Ministère de l'Agriculture....	5,500	—	—	A l'étude.

PROGRAMME DE 1958-1959

Autres pays

LE 19 MARS 1959.

Poste n°	Projet	Affectation	Projet n°	Charge financière	Etat actuel du projet
29	Équipement d'exploitation géologique	15,000	—	—	A l'étude.
30	Matériel de réfrigération	100,000	—	—	A l'étude.
31	Camions pour la construction des routes et matériel pour l'aéroport	376,500	—	—	Pour étude possible.
SUD VIET-NAM					
32	Denrées alimentaires de surplus	150,000	—	—	En négociation avec le gouvernement du Sud Viet-Nam.
33	Matériel pour l'Université de Dalat	50,000	—	—	A l'étude.
LAOS					
34	Denrées alimentaires de surplus	60,000	—	—	En négociation avec le gouvernement du Laos.
NÉPAL					
35	Blé	60,000	92	3,582	Expédié en décembre 1957. Fonds de contrepartie établis par le gouvernement du Népal en vue de payer les frais locaux des autres projets du Plan de Colombo qui pourraient être mis plus tard à exécution conformément à l'entente conclue entre le Canada et le Népal.

APPENDICE "D"

DIRECTION DE L'AIDE ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE
MINISTÈRE DU COMMERCE
RÉSUMÉ STATISTIQUE DES
PROGRAMMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1958

TABLEAU 1

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1958
PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU, AVEC LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS DE CHAQUE ANNÉE.

	Arrivées										Départs										Nombre de personnes se trouvant au Canada au 31 décembre 1958	Nombre comparatif de personnes se trouvant au Canada au 31 décembre 1957
	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	Total	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	Total			
Plan de Colombo.....	—	59	41	61	83	139	253	202	182	1,020	30	45	32	69	89	182	173	210	830	190	218	
Nations Unies.....	6	31	80	57	82	23	29	31	31	320	28	59	71	37	25	31	32	34	317	3	6	
UNESCO.....	—	—	15	14	5	6	6	14	4	64	—	6	15	13	6	4	16	4	64	—	—	
OAA.....	—	—	2	6	1	9	6	16	10	50	—	2	6	1	8	5	18	7	47	3	—	
OACI.....	—	—	3	2	—	2	2	3	—	12	—	1	4	—	—	4	2	1	12	—	1	
OIT.....	—	—	—	1	1	1	2	2	2	9	—	—	1	1	1	1	2	3	9	—	1	
ICA.....	—	—	—	2	6	23	14	61	132	238	—	—	2	6	23	14	59	119	223	15	2	
Autres organismes*.....	—	—	—	—	1	—	1	6	25	33	—	—	—	1	—	1	6	25	33	—	—	
Plan des Antilles.....	—	—	—	—	—	—	—	—	5	5	—	—	—	—	—	—	—	1	1	4	—	
Plan de Ghana.....	—	—	—	—	—	—	—	—	3	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	
TOTAL GLOBAL.....	6	90	141	143	129	203	313	335	394	1,754	58	113	131	128	152	242	308	404	1,536	218	228	

*IBRD

Fondation canado-scandinave
Fondation suédo-américaine
Gouvernement de Puerto-Rico
Université Harvard
Gouvernement indien

TABLEAU 2

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1958, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Pays	Années civiles 1950-1957									Du 1er janvier 1958 jusqu'ici									Total global
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNESCO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	
Afghanistan.....		1	1		2				4										4
Alaska.....		1							1										1
Argentine.....			1						1										1
Australie.....		3							3										3
Autriche.....		1	2						3		1								4
Belgique.....		1							1									1	1
Bolivie.....		4	1		1		4		10		1							1	11
Bésil.....		11					1		12		1					5	1	7	19
Guyane anglaise.....		6		1			1		8										8
Birmanie.....	52	8	2	1	1	1			65	23	1	1						25	90
Cambodge.....	10	1	2				2		15	6					18			24	39
Ceylan.....	63	1					1		65	14	1				2			17	82
Chili.....		8	1	2			4		15				3		4			7	22
Colombie.....																	1	1	1
Colombo.....		6		1		1			8										8
Costa-Rica.....							7		7										7
Cuba.....		1							1							3		3	10
Chypre.....				2					2										2
Danemark.....		2	3						5										5
Équateur.....		3	2	2	1				8										8
Égypte.....		19							19		1	1							3
Salvador.....		1					1		2										22
Éthiopie.....					1				1		3					2	1	3	5
Finlande.....		16		3	2				21						2			5	6
France.....		5					1		10		1								21
Togo français.....			1						1									1	11
									1										1
A reporter ..	125	99	20	12	8	2	22		288	43	10	2	4			36	3	98	386

TABLEAU 2—suite

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1958, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Pays	Années civiles 1950-1957									Du 1er janvier 1958 jusqu'ici									Total global	
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Plans des Antilles et de Ghana	Autres organismes		Total
Reporté.....	125	99	20	12	8	2	22	288	43	10	2	4	36	3	98	386	
Allemagne.....							1	1										1	
Le Ghana.....								3							3		3	3	
Côte de l'Or.....		3						2						1			3	5	
Grèce.....		1	1					3								2	3	3	
Guatemala.....		1		1				3									2	14	
Haiti.....		6	5			1		12						2			2	3	
Honduras.....								2						3			3	2	
Hong-Kong.....		2						2									6	41	
Inde.....	257	26	4	4			1	3	295	34					1			1	336	
Indonésie.....	129	3	2		1		9		144	34					3		1	38	182	
Iran.....		11	3	1			5	1	21		1		1		4			6	27	
Irak.....		4	1	2					7						5			5	12	
Israël.....		10		2			7	1	20		1			1				2	22	
Japon.....		3	1						4		1		1				2	4	8	
Jordanie.....		4	1						5		1								5	
Corée.....		11					11		22						25			25	47	
Laos.....	16								16	1								1	17	
Liban.....		1							1										1	
Libéria.....																	2	2	2	
Malaisie.....	10		1						11	7								7	18	
Malte.....		2							2										2	
Mexique.....		4		1			1		6		1				1		1	4	10	
Maroc.....											1	1						2	3	
Népal.....		3							3										3	
Pays-Bas.....		1							1										1	
Nouvelle-Zélande.....										1									1	
Nicaragua.....					1				1						1				2	
Nigéria.....		2							2										2	
Nord-Bornéo.....	1								1	4									5	
Norvège.....		3	1				1		5			1						1	6	
Nyassaland (citoyen néerlandais).....			1						1										1	
Pakistan.....	232	28	4	1		1	7		273	25					5		1	31	304	
A reporter.....	770	228	46	24	10	4	65	5	1,152	148	16	4	7	1	87	3	18	284	1,436

TABLEAU 2—suite

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1958, PAR PAYS ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Pays	Années civiles 1950-1957									Du 1er janvier 1958 jusqu'ici									Total global	
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Plans des Antilles et de Ghana	Autres organismes		Total
Reporté.....	770	228	46	24	10	4	65	5	1,152	148	16	4	7	1	87	3	18	284	1,436
Panama.....		2							2		1				4				5	7
Paraguay.....															1				1	1
Pérou.....																			2	2
Philippines.....		5			1	1	14		21	1					8			3	12	33
Pologne.....											2								2	2
Puerto-Rico.....								1	1						2				2	3
Sarawak.....	3								3	2									2	5
Arabie Saoudite.....								1	1										1	1
Singapour.....	6	2							8											8
Îles Salomon.....	1	1						1	2										2	2
Afrique du Sud.....	1	1	1						2										2	2
Rhodésie du Sud.....				1					1										1	1
Suède.....		3				1			5										2	5
Suisse.....		2							2										2	7
Syrie.....			5	1					6				1						1	7
Taiwan (Formose).....	16	1					3		20		3				1	5			9	29
Tanganyika.....				1					1											1
Thaïlande.....	3	6	5	2	1	1	16		34	2					10			12	46	
Trinidad.....																			1	1
Tunisie.....											1								4	4
Turquie.....		2	1	9					13		2				2			2	5	18
Royaume-Uni.....								1	2		1		2							2
Uruguay.....		4	1					1	6										1	7
Venezuela.....		4							4		1									4
Vietnam.....	56								57											7
Îles Vierges.....		3						1	3	29					6			1	36	93
Antilles.....		8		2				2	12								5		5	17
Yougoslavie.....		2							2		4				6				10	12
Total global.....	838	289	60	40	12	7	106	8	1,360	182	31	4	10	2	132	8	25	394	1,754

TABLEAU 3

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1958, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	Années civiles 1950-1957									Du 1er janvier 1958 jusqu'ici									Total global	
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Plans des Antilles et de Ghana	Autres organismes		Total
LEVE AÉROPHOTOGRAM- METRIQUE.....	5								5	3									3	8
Photogrammétrie.....	8								8											8
									13											16
AGRICULTURE.....	16		1						17	9									9	26
Agronomie.....	2			1					3											3
Élevage.....	7								7	1									1	8
Lutte antimicrobienne.....	2								2											2
Botanique.....	3			1					4	1									1	5
Technologie des céréales.....										1			2						3	3
Chimie.....	4								4											4
Industrie laitière.....	1								1											1
Économie politique.....	3								3	1									1	4
Génie.....	47		1						48	30									30	78
Entomologie.....										1									1	1
Machines agricoles.....	4			1					5				2						2	7
Fabrication d'engrais.....		1							1										1	1
Entreposage et distri- bution des grains.....	15			10					25											25
Administration agricole par le gouvernement.....	2			1					3											3
Helminthologie.....	1								1											1
Horticulture.....	1								1											1
Emballage de la viande et entropôt frigorifique.....		1		1					2											2
Mycologie.....	2								2											2
Pathologie des plantes.....	3			1					4											4
Pédologie.....	8			1					9	1									1	10
Recherches relatives à la production du tabac.....	2	1		1					4											4
Science vétérinaire.....	5	2							7											7
									153											202
A reporter.....	141	5	2	18	—	—	—	—	166	48	—	—	4	—	—	—	—	—	52	218

TABLEAU 3—suite

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1958, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	Années civiles 1950-1957									Du 1er janvier 1958 jusqu'ici									Total global	
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Plans des Antilles et de Ghana	Autres organismes		Total
Reporté.....	141	5	2	18	—	—	—	—	166	48	—	—	4	—	—	—	—	—	52	218
COMPTABILITÉ.....	20	10						1	31	4						1			5	36
AVIATION.....	1				9				10	2									2	12
OPÉRATION DE BANQUE.....	1	1					4		6							9			9	15
BIOCHIMIE ET ENZYMOLOGIE.....	5								5	1									1	6
ADMINISTRATION COMMERCIALE.....	3	2							5											5
FABRICATION DU CIMENT. Béton coulé d'avance	6	1							7	22									2	9
Fabrication.....	1								1	8									1	10
INDUSTRIE CHIMIQUE.....	5								5											5
CHIMIE.....	18								18	3	1								4	22
COMMERCE.....	9							1	10	1	1								2	12
COOPÉRATIVE ET MISE SUR LE MARCHÉ.....	41	10	3	7		2	5		68	4									4	72
ÉCONOMIE POLITIQUE.....	2	1	1		2				6	3	4								7	13
ENSEIGNEMENT. Psychologie éducative.....	20		37					57	3	1		2			8				11	68
			2				1	3	60										3	71
GENIE.....	5								5	1									1	6
agricole (voir AGRICULTURE).....	19								19											19
appliqué.....	5	1	1					7	3										3	10
chimique.....									—										—	35
A reporter.....	302	31	46	25	11	12	10	2	429	73	6	2	4	—	—	18	—	—	103	532

COMITÉ PERMANENT

TABLEAU 3—suite

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1958, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	Années civiles 1950-1957									Du 1er janvier 1958 jusqu'ici									Total global	
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Plans des Antilles et de Ghana	Autres organismes		Total
GÉNIE (suite)																				
Reporté.....	302	31	46	25	11	2	10	2	429	73	6	2	4			18			103	532
civil.....	30	9							39	5									5	44
électrique.....	25	6							31	9					1				10	41
hydro-électrique.....	29	4							33	3									3	36
génie de l'irrigation.....	5								5											5
construction navale.....										1									1	1
mécanique.....	30								30	5									5	35
génie des mines (voir mines)																				
nucléaire.....	32								32											32
radiophonique.....										1									1	1
thermo-électrique.....	3								3											3
thermo-dynamique.....	1								1										25	1
									174											196
PÊCHE.....	19	1		5			1		26	7	1		3						11	37
SYLVICULTURE.....	18	2		5			5		30	5			1			3			9	39
GEOLOGIE.....	10	6							16	14									14	30
SERVICES DE SANTÉ.....																				2
Anesthésiologie.....	2								2											1
Anatomie.....	1								1											3
Bactériologie.....	3								3											3
Cardiologie.....	3								3											3
Art dentaire.....	3								3											1
Dermatologie.....	1								1											
									13											13
A reporter.....	517	59	46	35	11	2	16	2	688	123	7	2	8			19	3		162	850

TABLEAU 3—suite

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1958, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	Années civiles 1950-1957									Du 1er janvier 1958 jusqu'ici									Total global	
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Plans des Antilles et de Ghana	Autres organismes		Total
SERVICES DE SANTÉ (Suite)																				
Reporté.....	521	59	46	35	11	2	16	2	688	123	7	2	8	19	3	162	850	
Chirurgie génito-urinaire.....	2	2	2	
Administration des hôpitaux.....	3	3	3	
Photographie médicale.....	1	1	1	
Médecine.....	2	2	2	
Microbiologie.....	2	2	2	
Pathologie néo-natale.....	1	1	1	
Neuro-pathologie.....	1	1	1	
Nutrition et diététique.....	5	6	6	
Soin des malades.....	22	1	26	26	
Obstétrique et gynécologie.....	7	7	5	31	
Ophthalmologie.....	2	2	7	
Otolaryngologie.....	2	2	2	
Pathologie.....	2	2	2	
Pédiatrie.....	3	2	1	3	
Pharmacie.....	3	3	1	4	
Pharmacologie.....	3	2	5	1	6	
Physiologie.....	2	2	2	
Psychiatrie.....	4	4	1	5	
Hygiène publique.....	19	1	1	1	
Radiologie.....	5	20	9	8	37	
Chirurgie.....	3	5	1	6	
Thérapie.....	1	3	1	4	
Tuberculose.....	8	1	2	2	
									8										8	
									110										143	
A reporter.....	618	63	46	36	11	2	20	2	798	143	7	2	8	29	6	195	993	

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1958, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	Années civiles 1950-1957									Du 1er janvier 1958 jusqu'ici									Total global	
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Plans des Antilles et de Ghana	Autres organismes		Total
Reporté.....	618	63	46	36	11	2	20	2	798	143	7	2	8			29	6		195	993
LOGEMENT ET URBANISME.....		5							5	7									7	12
IMMIGRATION ET COLONISATION.....	6						1		7		1								1	8
EXPANSION ET DIRECTION INDUSTRIELLES.....	7	10							17											17
ASSURANCE.....		1							1											1
INDUSTRIE DU FER ET DE L'ACIER.....	1	1							2											2
MAIN-D'OEUVRE.....	3					1	3		7							2			2	9
BIBLIOTHÉCONOMIE.....	2								2											2
MATHÉMATIQUES.....	1								1											1
MÉTÉOROLOGIE.....		2	1		1				4											4
EXTRACTION MINIÈRE.....	7	8							15			-1							1	16
Concentration et préparation mécanique DU MINÉRAI.....										2									2	2
GÉNIE.....	4								4	6									6	10
SÉCURITÉ OUVRIÈRE.....						2			2										2	28
OPTIQUE.....	1								1											1
CONSERVATION des puits de pétrole et de gaz.....	1	1							2											2
TECHNOLOGIE du pétrole et du gaz.....	3								3	1									1	4
PALÉONTOLOGIE.....	1								1											1
BREVETS, droits d'auteurs et marques de commerce.....										1						3			4	4
A reporter.....	655	91	47	36	12	5	24	2	872	160	8	3	8			34	6		219	1,091

TABLEAU 3—suite

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1958, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	Années civiles 1950-1957									Du 1er janvier 1958 jusqu'ici									Total global	
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Plans des Antilles et de Ghana	Autres organismes		Total
Reporté.....	655	91	47	36	12	5	24	2	872	160	8	3	8	34	6	219	1,091
PHOTOGÉOLOGIE.....	2	1	3	3
PHOTOLITHOGRAPHIE.....	1	1	1
PHYSIQUE.....	5	5	5
Physique nucléaire.....	4	4	1	1	4
.....	9
ADMINISTRATION POLICIÈRE.....	20	6	26	1	2	3	29
IMPRIMERIE ET GRAVURE.....	1	1	1
PSYCHOLOGIE.....	1	2	3	3
Psychologie de l'enfance.....	1	1	1
.....	4	4
ADMINISTRATION PUBLIQUE.....	45	41	1	37	124	2	9	37	1	5	54	178	
FINANCES PUBLIQUES.....	9	44	22	2	77	4	2	29	19	54	131	
SERVICES D'INFORMATION	2	2	2
Journalisme.....	4	7	1	8
Office du film.....	2	1	5	1	9	2	11
Radiodiffusion et télévision.....	11	2	3	16	3	1	20
.....	34	41
A reporter.....	766	180	57	36	12	6	90	4	1,151	173	19	4	8	102	8	24	338	1,489	

TABLEAU 3—suite

NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES AU CANADA PAR L'ENTREMISE DU SERVICE DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DE 1950 AU 31 DÉCEMBRE 1958, PAR SUJET D'ÉTUDE ET PAR ORGANISME POUR LEQUEL L'ARRANGEMENT A ÉTÉ CONCLU

Sujet d'étude	Années civiles 1950-1957									Du 1er janvier 1958 jusqu'ici									Total global	
	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Autres organismes	Total	Plan de Colombo	Nations Unies	UNES-CO	OAA	OACI	OIT	ICA	Plans des Antilles et de Ghana	Autres organismes		Total
Reporté.....	766	180	57	36	12	6	90	4	1,151	173	19	4	8			102	8	24	338	1,489
FABRICATION DE LA PULPE ET DU PAPIER.....	14			2				1	17				1						1	18
CHEMINS DE FER.....	19	24						3	46		1								1	47
RÉFRIGÉRATION.....	1								1											1
RELEVÉS ET CONSERVATION DES COURS D'EAU.....	3	1							4											4
TRANSPORT FLUVIAL ET ROUTIER.....	5	3							8	1									1	9
FABRICATION DU CAOUTCHOUC.....										1									1	1
BIEN-ÊTRE SOCIAL.....	7	46	2	1			1		57	2	7							1	10	67
STATISTIQUE.....	16	27	1	1		1	15		61	3	4		1		2	24			34	95
MÉTIERS.....																2			2	2
TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	7		8						15	1					4				5	20
TECHNIQUES RELATIVES AUX FOIRES COMMERCIALES.....										1									1	1
TOTAL.....	838	289	60	40	12	7	106	8	1,360	182	31	4	10		2	132	8	25	394	1,754

AFFAIRES EXTÉRIEURES

TABLEAU 4

NOMBRE D'EXPERTS AFFECTÉS AU SERVICE A L'ÉTRANGER AUX ANTILLES ET DANS LES PAYS RELEVANT DU PLAN DE COLOMBO, DE 1950
AU 31 DÉCEMBRE 1958, AVEC LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS POUR CHAQUE ANNÉE

	Envoyés à l'étranger									Revenus au Canada						Nombre de personnes se trouvant à l'étranger au 31 décembre 1958	Nombre de personnes par rapport au 31 décembre 1957	
	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	Total	1953	1954	1955	1956	1957	1958			Total
PLAN DE COLOMBO																		
Birmanie.....				1	1	1	3	4	10			1	1	1		3	7	4
Cambodge.....				2	1	1			4		1	2	1		4			
Ceylan.....	2	5	7	9	5	5	5	3	41	3	5	5	5	3	8	29	12	17
Inde.....				3	3	3	7	4	20				2	10	4	16	4	4
Indonésie.....				1	1	2	1	3	8				2			2	6	3
Laos.....							1		1					1		1		
Malaisie.....			6	2	1	6			15		3	1	4	4	2	14	1	3
Nord-Bornéo.....				1					1				1			1		
Pakistan.....			4	4	3	2	1	2	16	1	1	7	1	3	2	15	1	1
Sarawak.....							3	1	4								4	3
Singapour.....						1	1	1	3					1	1	2	1	
Thaïlande.....							1		1								1	1
Deux pays ou plus.....			4	1				1	6	4	1				1	6		1
TOTAL SOUS LA PLAN DE COLOMBO.....	2	5	21	24	15	21	23	19	130	8	11	16	17	23	18	93	37	37
ANTILLES.....								7	7						2	2	5	
GHANA.....								2	2						2	2		
TOTAL GLOBAL.....	2	5	21	24	15	21	23	28	139	8	11	16	17	23	22	97	42	37

CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

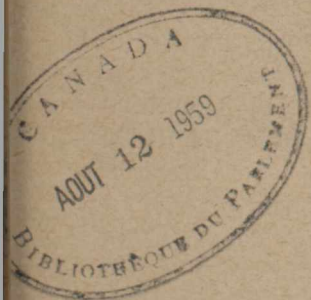
Fascicule 6

SÉANCE DU JEUDI 16 AVRIL 1959

**PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1959-1960**

TÉMOIN

Le général A. G. L. McNaughton, président de la Commission conjointe internationale, section canadienne.



COMITÉ PERMANENT
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE,

et MM.

Aitken (Mlle)	Jones	Montgomery
Allard	Jung	Nesbitt
Argue	Kucherepa	Nugent
Cardin	Lafrenière	Pearson
Crestohl	Lennard	Pratt
Dinsdale	MacLellan	Richard Ottawa-Est)
Dorion	Macnaughton	Smith (Calgary-Sud
Eudes	Macquarrie	Stinson
Fairfield	Mandziuk	Valade
Garland	Martin (Essex-Est)	Vivian
Hellyer	McCleave	
Herridge	McGee	

Secrétaire du Comité:
J. E. O'CONNOR.

PROCÈS - VERBAL

JEUDI 16 avril 1959.

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 9 heures et quart du matin, sous la présidence de M. H. O. White.

Présents: Mlle Aitken, MM. Allard, Crestohl, Fairfield, Garland, Heridge, Kuchera, Lennard, MacLellan, Mandziuk, McCleave, McGee, Montgomery, Nugent, Pratt, Smith (Calgary-Sud), Stinson et White (18).

Aussi présents: De la Commission conjointe internationale (section canadienne): Le général A. G. L. McNaughton, président; Mlle E. M. Sutherland, secrétaire; M. D. G. Chance, secrétaire adjoint; M. E. R. Peterson, ingénieur-conseil; M. J. L. MacCallum, conseiller juridique; et M. A. J. Murphy, dessinateur.

Le président lit, pour qu'ils soient insérés dans le compte rendu, les renseignements demandés à la séance précédente. Il invite les membres du Comité à soumettre des recommandations destinées à paraître dans le "Rapport à la Chambre."

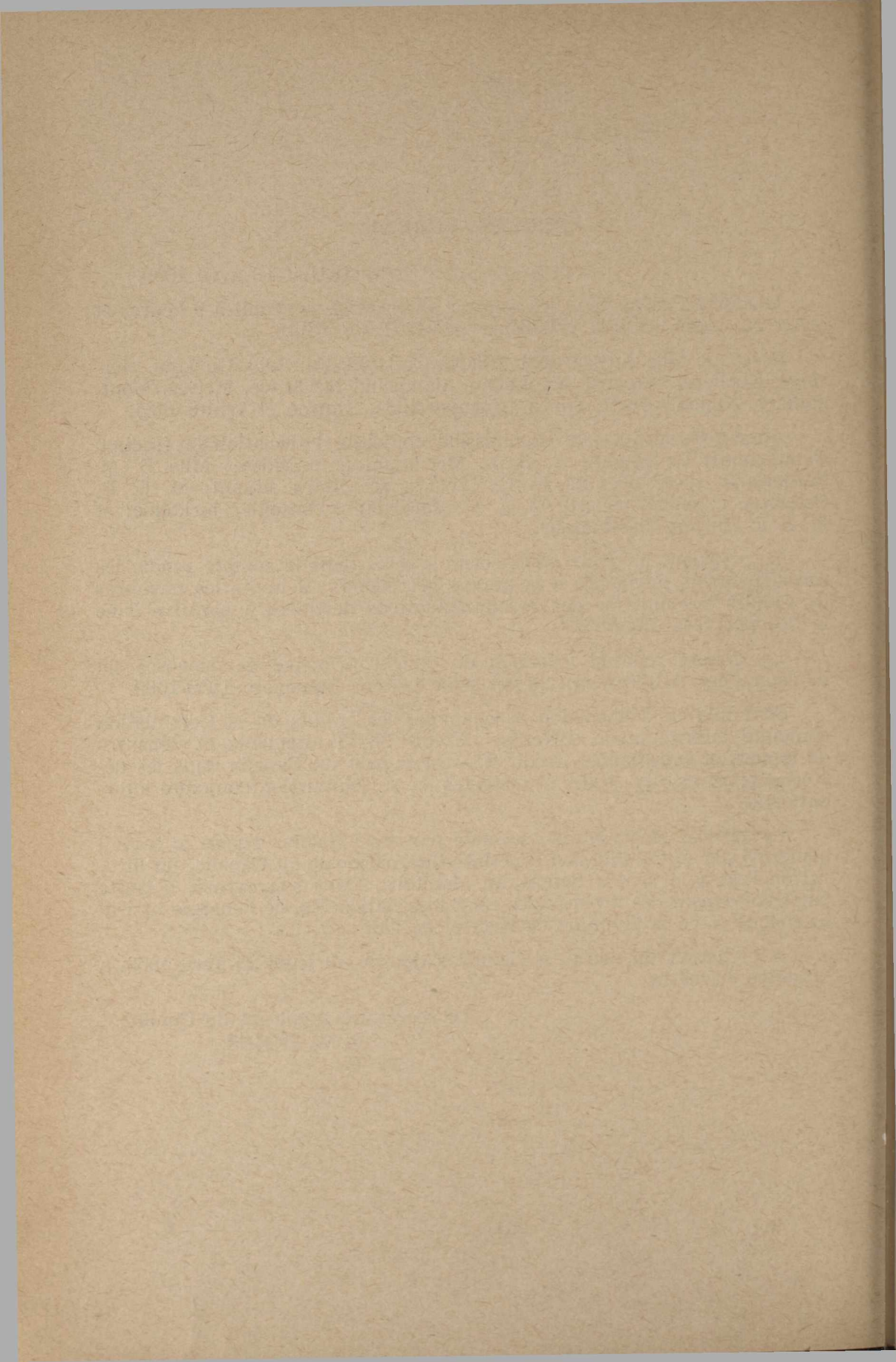
Le Comité reprend l'examen du budget principal de dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière 1959-1960.

Sont mis en délibération et examinés les crédits de la Commission conjointe internationale suivants: Crédit 96—Traitements et dépenses de la section canadienne; Crédit 97—Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études et enquêtes de la Commission conjointe internationale.

Le général McNaughton, secondé par ses adjoints, expose le travail poursuivi par la Commission conjointe internationale au Canada, du littoral de l'est à la rivière Souris, au Manitoba. Dans son exposé, il traite particulièrement des niveaux des eaux internationales, de l'énergie hydro-électrique et de la pollution de l'eau et de l'air.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne au jeudi 23 avril 1959, à 9 heures du matin.

Le secrétaire suppléant du Comité,
E. W. INNES.



TÉMOIGNAGES

JEUDI 16 avril 1959,

9 heures du matin.

Le PRESIDENT: Messieurs, veuillez faire silence. Nous sommes maintenant en nombre. Vous vous rappelez qu'à la dernière réunion, une ou deux questions étaient demeurées sans réponse. L'une d'elles se rapportait au terme "helminthologie". J'ai maintenant l'explication, qu'a fournie M. Ault.

L'helminthologie est une branche de la parasitologie qui traite particulièrement des vers parasites. Le stagiaire en cause était M. Devendra Prasad, chargé d'un cours de zoologie à l'Université de Patna (Inde), venu au Canada en septembre 1955 pour étudier au collège Macdonald. Il reçut son doctorat en philosophie en juin 1957 et retourna en Inde pour reprendre son poste d'enseignement. Le domaine spécialisé de ses études était "Les effets du milieu microscopique sur les phases de la vie libre de certaines nématodes".

Les membres du Comité aimeront peut-être être informés des remarques de M. T. W. M. Cameron, professeur de parasitologie au collège Macdonald, qui nous a écrit au sujet de M. Prasad, à l'occasion de la collation des grades, dans les termes suivants:

"Il a obtenu la mention "très grande distinction" à l'écrit et la note "excellente", des examinateurs internes et externes, pour sa thèse. Il est exceptionnel de remporter la note "excellente" auprès des deux jurys. A l'examen oral qui a suivi la présentation de sa thèse, M. Prasad s'est si bien acquitté de sa tâche que je suis convaincu qu'il est non seulement un investigateur scientifique mais aussi un professeur de première classe."

D'autre part, j'invite les membres du Comité à faire des propositions et des recommandations relativement au "Rapport à la Chambre".

M. McCLEAVE: Pouvons-nous espérer que ce savant fera part de son expérience au Comité de l'agriculture de la Chambre des Communes?

Le PRESIDENT: Je l'espère. Mais vu qu'il est retourné en Inde, je suppose que la seule chose que nous pourrions obtenir serait un exemplaire de thèse. Ce serait possible, sans doute.

Et maintenant, messieurs, nous souhaitons encore une fois la bienvenue parmi nous au général McNaughton. Il traitera, comme vous le savez, la question de la Commission conjointe internationale.

Je crois que tous les Canadiens apprécient le travail et les négociations qu'il a poursuivies avec beaucoup de succès avec les Etats-Unis. Sans plus de façons, je mets donc les crédits 96 et 97 en délibération.

COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE

Crédit 96. Traitements et dépenses de la Commission, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, modifiée, versement au président d'un traitement de \$17,500 par année.....\$ 112,124

Crédit 97. Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission conjointe internationale\$ 116,110

\$ 228,234

Je vais donc appeler le général McNaughton, qu'il est inutile de présenter au Comité.

Le général A. G. L. McNAUGHTON, M.C. (président de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale): Merci, monsieur. Monsieur le président, c'est vraiment un très grand privilège de comparaître devant ce Comité et d'avoir l'occasion, occasion que j'ai eue à plusieurs reprises depuis quelques années, d'appeler votre attention sur les problèmes que suscitent, le long de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, les eaux limitrophes et les cours d'eau qui traversent la frontière, d'essayer de vous donner des renseignements exacts vous permettant d'apprécier le problème, surtout l'ampleur des intérêts canadiens très considérables qui sont en jeu, et de ces avantages que nous devons partager, naturellement, avec nos voisins du sud. Nous devons voir, je crois, à ce que tout partage soit équitable et à ce que les intérêts de notre pays soient convenablement protégés. C'est ce que nous tentons de faire au sein de la Commission conjointe internationale.

J'ai pensé que la méthode que nous avons suivie dans le passé recevrait également aujourd'hui l'approbation des membres du Comité. Je vais donc aborder les divers projets dont la Commission est saisie et procéder d'est en ouest, en vous exposant brièvement non pas tout le projet, mais les progrès accomplis et la façon dont avancent les diverses études que nous avons entreprises.

Mon propos est de vous renseigner et si, donc, je passe trop rapidement sur certaines parties de mon exposé, certes, je serai reconnaissant aux membres du Comité qui m'interrompront pour poser des questions, car cela me permettra de faire converger mes explications de façon à répondre aux besoins du groupe ici présent. Si cela vous convient, je vais commencer par parler du projet de captation d'énergie marémotrice de Passamaquody sur la côte est, à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix.

Les marées, à l'entrée de la baie de Fundy, sont très prononcées en comparaison des marées ordinaires qu'on trouve à d'autres endroits de l'océan. Elles sont telles par suite de la topographie de la région. En conséquence, la possibilité de hanacher à cet endroit une énergie utile retient depuis des années l'attention de bien des gens.

En réalité, une entreprise avait débuté avant la Seconde Guerre mondiale, sous l'influence de feu le président Roosevelt, mais elle s'était révélée trop onéreuse d'après les plans alors suivis et elle avait dû être abandonnée.

L'intérêt s'est ravivé à peu près en novembre 1948 et, par suite, la Commission a été priée de revoir tous les plans qui avaient été établis, d'analyser les possibilités et d'aviser les gouvernements des recherches qu'on devait faire pour recueillir les renseignements voulus et formuler des conclusions objectives.

La Commission, après avoir compilé toutes les données des tentatives antérieures, présenta aux gouvernements, en 1950, un rapport indiquant les recherches qui s'imposeraient et les frais qu'elles susciteraient. Puis les deux pays conclurent des arrangements permettant de lever des fonds et la Commission fut invitée à aller de l'avant.

Cette invitation était renfermée dans des lettres semblables qui furent, le 2 août 1956, envoyées aux deux sections de la Commission par les deux gouvernements respectivement. La Commission organisa alors les travaux et se mit à l'oeuvre.

L'entreprise comportait deux aspects distincts qu'il fallait examiner. L'un, naturellement, était les possibilités techniques de production d'une grande quantité d'énergie par l'utilisation des marées, et de la consommation en deça des limites de transmission à partir de l'emplacement éventuel des centrales. L'autre, l'aspect préventif, était la poursuite des recherches qui prouveraient, le cas échéant, que l'aménagement hydro-électrique ne nuirait pas aux pêches de la région.

La Commission croyait que la meilleure façon d'organiser le travail était de former deux conseils distincts, l'un qui s'occuperait des pêches, l'autre, des travaux de génie, et d'assurer continuellement, par l'intermédiaire de la Commission elle-même, la liaison et l'échange de renseignements entre ces conseils afin que les membres de la Commission fussent exactement au courant de tout ce qui se passait.

Ce travail s'est engagé. Nous avons obtenu une magnifique collaboration du Conseil des pêches et de celui du génie, qui approchent maintenant du terme de leur travail. Ces conseils ont présenté à la Commission, à Washington, au début du mois, un rapport de l'état de leurs travaux. Nous sommes certains que la Commission aura entre ses mains, à sa réunion d'octobre, les rapports définitifs de ces deux organismes, composés de spécialistes éminents dans leurs sphères individuelles. Nous ne pouvons nous prononcer trop catégoriquement sur les résultats obtenus avant d'être en possession de ces rapports.

Pourvu que soient remplies certaines conditions d'accès à la nappe d'eau qu'exigent les poissons anadromes, nous avons une assez grande certitude que la construction de ces centrales, de fait, ne causerait aucun dommage aux pêches de la région. Une telle conclusion est très satisfaisante. Elle constitue un facteur dominant, car, étant donné l'importance considérable des ressources piscicoles dans la contrée, la Commission ne pourrait recommander, il va sans dire, la réalisation d'un projet dont les pêches auraient à souffrir quelque peu gravement, même si les ingénieurs pouvaient lui dire que l'aménagement de la force des marées peut se faire économiquement.

Du côté de l'énergie, les ingénieurs ont été acculés au fait qu'au cours des efforts antérieurs pour trouver des moyens de créer un aménagement de force marémotrice dans la baie de Passamaquoddy, le coût des travaux

envisagés restreignait clairement l'entreprise. Il n'y a pas de doute que les marées, à cet endroit, constituent de très grandes sources d'énergie. La gamme des niveaux varie, en moyenne, d'une vingtaine de pieds, à marée haute, à environ 15 pieds, à marée basse, et d'immenses quantités d'énergie peuvent être absorbées par les turbines et les générateurs. La question fondamentale est celle des frais.

On a revu très attentivement les projets initiaux. Chaque partie de la région a été minutieusement examinée aux points de vue géologique, topographique et hydrographique. On a mesuré la profondeur de l'océan aux endroits où les barrages pourraient être construits et déterminé la qualité du fond. On a désigné pour la construction des barrages des emplacements nouveaux réduisant les frais à un minimum, plus particulièrement parce qu'il est nécessaire d'éviter de trop construire dans les passes extrêmement profondes, alors que les courants sont très forts.

Les ingénieurs n'ont pu nous communiquer des prévisions de dépenses et je ne puis par conséquent vous en soumettre. Cependant, il ne fait pas de doute qu'ils ont très considérablement réduit les frais qu'anticipaient les études antérieures et qui, il va sans dire, étaient à peu près impraticables. Ces frais atteignaient un niveau qui représentait, en moyenne, environ dix-sept dixièmes cent par kilowatt-heure, c'est-à-dire plus du double du coût de l'énergie thermique dans la région. Nous ne pouvions aucunement mettre un tel projet en marche.

Toutefois, les études techniques, l'amélioration des projets, et le reste, ont amené une réduction très considérable des frais. Nous ne savons pas encore si ces derniers peuvent être diminué à un point qui nous permettrait de recommander le projet. Ces études ne s'appliquaient pas uniquement à la topographie.

Les groupes d'ingénieurs-électriciens du pays se sont activement intéressés au projet. Nous avons maintenant des turbines et des générateurs améliorés, plus efficaces, plus adaptables et plus gros. Le projet en général demandera l'installation de quelque 30 turbines munies de leurs générateurs. La capacité de chacune de ces machines, à marée moyenne, sera d'environ 10,000 kilowatts. Cela veut dire que nous projetons une installation de l'ordre de 300,000 kilowatts à marée moyenne. A marée haute, la capacité sera plus élevée, peut-être de 305,000 kilowatts. Mais ce n'est pas là toute l'histoire, quand il s'agit de harnacher la force des marées, car la marée change avec les phases de la lune; elle monte et descend deux fois par jour et, par conséquent, il y a double pulsation énergétique.

Pour être utilisable, l'énergie doit être en constante disponibilité, et, à cette fin, il doit y avoir une seconde source d'énergie associée à la marée. Deux études se poursuivent actuellement en la matière. L'une concerne un projet de réservoir à pompe qu'on construirait au nord du bassin, au Canada. L'autre propose l'usage d'une très grande réserve qui pourrait être disponible dans le cours supérieur de la rivière Saint-Jean, en amont de Fort Kent, dans le Maine. Il serait possible d'aménager à cet endroit une réserve d'un volume utile annuel de 2 millions et demie de pieds-acres, et si cette réserve était utilisée pour alimenter la rivière Saint-Jean en aval de Fort Kent, cette partie du cours d'eau étant située en majeure partie en territoire canadien, les possibilités d'aménagement supplémentaires seraient comparables à celles de la centrale de Bechwood. Une cer-

taine quantité de l'énergie obtenue pourrait servir à équilibrer la charge des usines d'énergie marémotrice projetées à Passamaquoddy.

Encore ici, à ce stade des travaux, je ne puis vous dire exactement quelles sommes seraient en jeu. Nos deux groupes d'étude nous assurent cependant que nous aurons tous les renseignements voulus à la fin de la présente année.

Alors, la Commission, qui a suivi l'affaire et qui s'est continuellement tenue au courant de tous les progrès, ne devrait pas être très lente à tirer ses propres conclusions.

M. CRESTOHL: A l'heure actuelle, y a-t-il des installations qui produisent de l'énergie en utilisant le flux et le reflux de la marée?

Le général McNAUGHTON: Il existe un certain nombre de petites installations de ce genre dans le monde. Je ne puis prétendre qu'aucune d'elles soit vraiment pratique. L'expérience la plus avancée d'un réel aménagement de la force des marées est le projet du fleuve Rance, ayant son embouchure sur la côte de la Bretagne, en France, projet relativement auquel les travaux se poursuivent à Grenoble.

L'autre jour, alors que j'étais à Washington, je parlais avec le chef du centre d'expérimentation de Grenoble, et il m'a dit qu'on y est convaincu que l'entreprise est économique.

M. CRESTOHL: Le projet d'ici est encore au stade de l'expérimentation?

Le général McNAUGHTON: Les projets sont tous au stade de l'expérimentation. En d'autres termes, on a espoir. Les problèmes de génie peuvent être résolus à un certain prix mais, jusqu'ici, dans chaque cas, le prix a été trop élevé. Je parle maintenant d'aménagements importants. Naturellement, les Français se trouvent dans une situation différente de la nôtre. La marée en Bretagne monte et descend deux fois par jour, comme ici, mais la région est proche du grand réseau national français. Il y a un réservoir dans lequel l'énergie peut-être déversée en tout temps. Il s'agit d'énergie et il est indifférent qu'il y ait ou non pulsation.

On l'emporte sur la puissance thermique simplement en produisant et en alimentant, et en utilisant le réseau lui-même pour compenser les différences. Nous n'avons pas de système semblable. De fait, pour établir un réseau qui compenserait l'aménagement de Passamaquoddy au niveau de 300,000 kilowatts, il nous faudrait un réseau qui irait de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) à Boston (Maine). Cette solution n'est pas pratique.

M. McCLEAVE: Relativement à la compensation de l'énergie, a-t-on jamais étudié la possibilité d'employer les centrales thermiques pour effectuer la compensation dans les circonstances exceptionnelles?

Le général McNAUGHTON: Oui. Les centrales thermiques pourraient très bien être employées conjointement avec les autres. Mais je crois que si nous dépendions de la puissance thermique, il resterait peu d'avantage à l'aménagement marémoteur, car nous nous sommes engagés dans le projet d'aménagement de la force des marées pour tenter de réduire le prix de la puissance thermique pour les gens.

Si vous avez une centrale d'énergie marémotrice de 300,000 kilowatts et qu'il faille ajouter à cela une puissance thermique de 300,000 kilowatts, les résultats cherchés ne seront pas vraisemblablement obtenus à beaucoup meilleur marché que l'énergie dont on dispose d'autre façon.

M. MONTGOMERY: La recherche est-elle assez avancée pour que vous puissiez nous dire la quantité d'énergie que le Canada obtiendrait et la quantité qui serait attribuée aux Etats-Unis, si le projet se réalisait?

Y aurait-il des contingents?

Le général McNAUGHTON: Monsieur Montgomery, aucun arrangement n'a encore été fait relativement à la répartition de l'énergie obtenue. Ce que nous avons généralement convenu, au cours des études est une participation à parts égales. Cela concerne le projet de captation de l'énergie marémotrice de Passamaquoddy lui-même. Je dois dire que l'enthousiasme s'est manifesté pour ces études surtout dans l'Etat du Maine. De notre côté, nous étions peut-être moins convaincus des possibilités définitives. Nous étions donc convenus que les frais des études techniques seraient supportés tout d'abord surtout par les Américains qu'enthousiasmait le projet. Nous nous étions réservés de rembourser rétroactivement notre part de ces frais, sur la base d'une participation égale avec les Etats-Unis, si le projet venait à être entrepris.

Nous n'aurions pas fait la même chose en ce qui concerne les études sur les pêches, sans égard à ce qui se faisait à propos de l'énergie, car nous avions à protéger de très gros intérêts dans le domaine des pêches. Dès le début, nous avons insisté pour payer notre pleine moitié des frais des études sur les pêches et pour être libres de faire toutes les recherches additionnelles qui devieraient nécessaires pour la protection de l'industrie canadienne.

M. MONTGOMERY: L'installation d'usines dépendrait beaucoup des pêches, n'est-il pas vrai?

Le général McNAUGHTON: Comme je l'ai indiqué précédemment, nous avons de bonnes raisons d'espérer, suivant le rapport, cependant non définitif, du conseil des pêcheries, qu'aucun danger ne menacerait les intérêts piscicoles de la baie de Fundy.

M. MONTGOMERY: Si l'aménagement du cours supérieur de la rivière Saint-Jean, dans la partie nord de l'état du Maine et dans la province de Québec, était plus faisable, et plus économique pour les provinces Maritimes, celles-ci n'obtiendraient-elles pas pratiquement toute l'énergie qu'elles peuvent prévoir utiliser pour assez longtemps?

Le général McNAUGHTON: C'est une perspective passionnante, car le seul obstacle à des aménagements satisfaisants de la rivière Saint-Jean, extension du projet Beechwood et installations à deux autres endroits, est la régularisation du débit en amont et la disposition de retenues.

La seule réserve considérable du bassin est placée sur le cours supérieur de la rivière Saint-Jean, au-dessus des rapides Rankin, où, je l'ai dit, il y a moyen d'accumuler un volume annuellement utile de 2 millions et demi de pieds-acres, quantité suffisante pour régulariser le cours de la rivière Saint-Jean.

M. MONTGOMERY: Comment cela affecterait-il l'état du Maine? Je suppose qu'il lui faudrait encore beaucoup plus d'énergie qu'il n'en obtiendrait par l'aménagement de la rivière Saint-Jean?

Le général McNAUGHTON: A l'heure présente, la difficulté, quant à l'état du Maine, à l'égard de l'aménagement des rapides Rankin, c'est qu'il n'y a pas de marché dans cet état et qu'il faudrait alors qu'une nouvelle industrie s'installa dans la région.

Avant d'avoir un marché en perspective pour l'énergie, on ne peut amener les gens à considérer les aménagements comme des questions d'ordre pratique. Cela viendra un jour. Alors, la rivière Saint-Jean, entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, pourra représenter environ un demi-million de kilowatts d'énergie hydroélectrique. Il s'agit de tirer parti des ressources et de mettre le projet en marche. L'énergie est là.

M. CRESTOHL: Relativement à l'énergie engendrée par les marées, les ingénieurs ont-ils dit combien de temps nous devons compter pour obtenir de l'énergie du flot de la marée?

Le général McNAUGHTON: C'est ce que nous tentons d'établir présentement. C'est ce que les ingénieurs tenteront de nous dire dans le rapport qu'ils préparent sur le projet de Passamaquoddy. Nous devrions le savoir à la fin de cette année. Le rapport sortira en octobre. Tout semble indiquer que nous l'aurons alors. Le rapport de la Commission paraîtra dans environ un an d'ici et nous pourrions alors vous donner ce renseignement.

Il est certain que l'énergie peut être produite et, espère-t-on, à des conditions presque économiques. Je ne puis en dire davantage en ce moment. Cette énergie ne s'obtiendra pas à bon marché, mais peut-être à des conditions économiques.

M. CRESTOHL: Y a-t-il aujourd'hui de la demande pour de l'énergie dans la région?

Le général McNAUGHTON: La demande d'énergie s'accroît aujourd'hui dans les provinces Maritimes, avec l'industrie minière de la pointe nord de la baie des Chaleurs et d'autres endroits qui réclament à tout moment de l'énergie. Il est très souhaitable que tous les moyens pratiques soient employés. S'il y a de l'énergie à bon marché, nous devons essayer de la fournir.

Puis-je maintenant aborder la question d'un autre projet qui concerne les provinces Maritimes et qui nous intéresse beaucoup: le projet de la rivière Sainte-Croix, qui fait l'objet d'un renvoi. La rivière Sainte-Croix n'est pas un cours d'eau considérable, mais elle est importante. Elle se déverse dans la baie, à St. Andrews. Elle est importante parce qu'elle se déverserait dans une des retenues de l'aménagement marémoteur.

Au début, il y a quelques années, la rivière Sainte-Croix était très richement saumonnable, mais la création de pulperies et de papeteries, en amont, a occasionné une telle contamination de la rivière par les déchets que les montées de poissons anadromes ont disparu. L'intérêt qu'ont les gens dans le rempoissonnement, etc., le désir d'enrayer la pollution, dans l'intérêt des municipalités riveraines, et de développer davantage l'industrie des crustacés dans la région de Passamaquoddy, à l'em-

bouchure de la rivière, etc., ont amené les gouvernements à demander à la Commission d'étudier la question de la rivière Sainte-Croix, surtout du point de vue de l'amélioration de l'aménagement hydroélectrique le long de la rivière, lequel, naturellement, servait en partie à éliminer la pollution et à améliorer l'entourage, à des fins récréatives, etc.

La question nous a été renvoyée il a environ quatre ans. L'étude en a immédiatement été confiée à un conseil mixte composé de spécialistes des pêches et d'ingénieurs. Nous sommes en possession du rapport qu'a préparé ce conseil. La première étape des formalités a été franchie. Le rapport a été discuté en séances publiques, tenues l'été dernier dans la région et au cours desquelles les gens avaient été priés d'exprimer leur avis.

Les avis exprimés publiquement ont été pris en considération et la Commission a rédigé son rapport. Ce rapport fait maintenant l'objet de délibérations entre les deux sections de la Commission. Je suis presque certain, après les progrès que nous avons accomplis à Washington pendant la deuxième semaine d'avril, cette année, qu'au cours des prochains deux ou trois mois nous pourrions présenter un rapport contenant des recommandations positives à l'adresse des gouvernements.

Il est évident que l'un des emplacements de centrale, à Milltown, à l'embouchure de la rivière, auparavant propriété d'une fabrique de coton, est un petit emplacement très utile. Il pourrait produire peut-être de huit à neuf mille kilowatts. Les gens qui demeurent dans les parages de la rivière Columbia ne considèrent pas beaucoup une puissance de neuf à dix mille kilowatts, mais, dans les provinces Maritimes, c'est là une somme d'énergie considérable. Bien qu'il s'agisse d'eaux limitrophes, nous sommes certains que les prétentions du Canada à cet emplacement sont motivées. L'emplacement a été acquis par la Commission de l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, qui en prépare maintenant le réaménagement.

Relativement à la pollution, les membres du Comité savent, bien entendu, que la rivière Sainte-Croix est un cours d'eau limitrophe et que, en conséquence, elle relève de l'article IV du traité de 1909, qu'avec votre permission je citerai :

Il est de plus convenu que les eaux définies au présent Traité comme eaux limitrophes non plus que celles qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté.

Le conseil chargé d'enquêter sur la rivière Sainte-Croix a établi avec certitude que les eaux sont polluées, que la situation est préjudiciable à la santé et à la propriété au Canada et que la pollution est primordialement causée par les Etats-Unis. Cela ne veut pas dire que des causes de pollution au Canada ne demandent pas un remède.

Par conséquent, sous le régime des dispositions du traité de 1909, des mesures visant à corriger la situation deviennent obligatoires. Sans doute, la Commission doit être très circonspecte en proposant des mesures de correction, s'assurer qu'il est dûment et convenablement tenu compte des intérêts atteints par ces mesures, et accorder suffisamment de temps pour la réalisation des améliorations. Autrement, les grandes sources

d'emploi de la région pourraient être sérieusement compromises et les mesures ne seraient pas avantageuses pour les gens.

La situation exige des mesures soigneusement élaborées et opportunes. C'est à quoi nous nous employons maintenant: trouver des moyens raisonnables pour arriver au but.

M. PRATT: La pollution est-elle d'origine industrielle ou domestique?

Le général McNAUGHTON: Dans le cas que j'ai à l'esprit, il s'agit de pollution industrielle; elle provient des déchets d'une papeterie jetés dans la rivière: bois, écorce, bran de scie, etc.

M. PRATT: Y a-t-il un degré notable de pollution domestique?

Le général McNAUGHTON: En un sens. Il s'agit d'une rivière dont on n'a pas prévenu, au moyen d'égouts, etc., la pollution domestique. Si nous voulons y rétablir l'industrie des crustacés, on doit corriger la situation. Vous ne pouvez pas soudainement demander de supprimer la pollution et rendre la région à l'état de nature. Il faut être pratique. Il faut donner l'impulsion et orienter les travaux dans la bonne direction, puis accorder suffisamment de temps pour la réalisation.

M. PRATT: Sont-ce les municipalités qui sont censées s'occuper de cet état de choses ou le gouvernement fédéral?

Le général McNAUGHTON: La responsabilité à l'égard de la ligne de conduite dépend, selon nous, de la cause première de la pollution, de la source de la pollution. Si la pollution provient d'une source appartenant au domaine fédéral, c'est alors le gouvernement fédéral qui est d'abord en cause; si elle provient d'une source relevant du domaine provincial, la responsabilité retombe alors sur la section qui la produit.

M. McGEE: Et dans le secteur des Etats-Unis, la responsabilité est-elle d'ordre fédéral?

Le général McNAUGHTON: Au Nouveau-Brunswick, on a reconnu la responsabilité de la province en cette matière en adoptant une loi, et l'administration des eaux du Nouveau-Brunswick en prépare l'application; on en est au stade de l'organisation du travail. On y a suivi l'exemple remarquable de l'Ontario, qui a établi une commission des ressources hydrauliques, notamment pour améliorer les eaux limitrophes du chenal de communication et du réseau du fleuve Saint-Laurent.

Le gouvernement de l'Ontario a pris très fermet en main la situation et nous avançons vraiment bien dans la suppression de cette pollution. Toutefois, j'aimerais différer mes remarques sur la Commission de l'Ontario jusqu'à ce que nous traitions de la question un peu plus loin, alors que je pourrai vous donner des renseignements plus définis.

Du côté des Etats-Unis, il est prévu que les autorités fédérales apportent une aide très considérable aux municipalités. Les renseignements recueillis par la Commission indiquent que pourvu que nous élaborions des propositions raisonnables et que nous n'en hâtons pas trop la réalisation, il se trouvera des solutions acceptables pour les gens des environs et qui amèneront ces améliorations.

On reconnaît le besoin d'améliorer la situation lorsqu'il y a pollution et on connaît le genre de mesures qu'il faut prendre.

L'expérience que nous avons acquise au cours de dix années et plus d'études et de travaux consacrés au chenal de communication des Grands lacs nous a permis déjà d'esquisser ce que nous appelons des objectifs en ce qui concerne la maîtrise de la qualité des eaux limitrophes. Nous avons décidé de ces objectifs en tenant compte de la situation des rivières et des lacs frontaliers, avec une légère réserve, et les spécialistes des questions techniques, dans un rapport, les ont estimés convenables. Ce sont là les recommandations que nous ferons sans doute au gouvernement et les changements requis expliqueront sans doute l'application des mesures que commandent les objectifs de la maîtrise de la qualité.

Un changement s'impose présentement dans le chenal de communication des Grands lacs. Ici ne se pose pas le problème du poisson anadrome, c'est-à-dire du poisson qui passe dans le bassin, venant de la mer. Mais dans le cas de la rivière Sainte-Croix, c'est une des questions que nous avons été chargés d'examiner, et nous devons faire en sorte que le chenal de communication continentale assez d'oxygène en dissolution pour accommoder le poisson entrant ou sortant. Mais la chose n'est pas trop difficile à arranger.

L'étude concernant la rivière Sainte-Croix a été des plus intéressantes à plusieurs points de vue, pour la Commission, et j'irai même jusqu'à exprimer de la satisfaction non seulement de la façon dont notre conseil a développé tous les aspects de la question, mais également du fait que nous serons en mesure de fournir aux gouvernements un rapport constructif, utile et acceptable.

Le PRESIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de l'aménagement de la rivière Sainte-Croix?

M. HERRIDGE: Si la Commission constatait que la pollution mentionnée, se produisant aux Etats-Unis, affecte une rivière coulant en territoire canadien, quelles mesures prendrait-elle pour corriger la situation, que la pollution se produise aux Etats-Unis ou au Canada?

Le général McNAUGHTON: La Commission doit appeler l'attention sur l'état des choses. Elle doit aussi signaler que la pollution prend naissance dans tel pays, qu'elle est nuisible à la santé et à la propriété de tel autre et que le traité le défend. Les Etats-Unis, si c'est de ce pays que vient la pollution dont souffrent la santé et la propriété au Canada, sont alors obligés de régler une situation qui, comme on le leur a rappelé, constitue une violation du traité.

Ils peuvent remédier à la situation par des mesures fédérales, ou ils peuvent obliger un de leurs états ou une de leurs municipalités à le faire. Mais les Etats-Unis sont responsables, tout comme nous l'étions quand certaines de nos municipalités du chenal des Grands lacs violaient l'article 4 du traité de 1909.

Le gouvernement fédéral avait alors signalé le cas au gouvernement de l'Ontario et ce fut l'une des raisons qui ont amené le gouvernement ontarien à établir cette commission hydraulique que présidait M. Snider et dont, avec votre permission, je dirai plus tard quelques mots, quand nous en arriverons au sujet du chenal.

M. HERRIDGE: Merci.

Le général McNAUGHTON: Ainsi, si la pollution passe d'un pays à l'autre et est telle qu'elle cause des dommages, ce sera au pays qui la cause, violant ainsi les obligations du traité, de voir à porter remède à la situation.

M. MONTGOMERY: J'aimerais parler d'une petite rivière. Peu considérable, elle prend sa source dans le Maine et coule à travers Houlton et les environs. A quelle section la municipalité devrait-elle s'adresser pour obtenir que la Commission fasse enquête? Je suppose qu'on ne peut vraiment prouver qu'il y a là pollution avant que la Commission conjointe internationale ait examiné l'affaire? Mais la rivière est vraiment fort polluée. Elle contenait autrefois du poisson, mais non plus maintenant. C'est un bras de la rivière Saint-Jean; elle se déverse dans cette dernière à Woodstock. Elle est très polluée, d'après ce que disent bien des Canadiens, et le bétail qui s'y abreuve lorsque le niveau en est peu élevé meurt.

Le général McNAUGHTON: Une partie de la pollution prend-elle naissance dans le Maine?

M. MONTGOMERY: Oui, et elle provient d'abord d'une fabrique de féculé de pommes de terre.

Le général McNAUGHTON: Oui, je connais le cas.

M. MONTGOMERY: Quelles mesures la municipalité devrait-elle prendre?

Le général McNAUGHTON: Je crois que les responsabilités, dans ce cas, sont très bien définies. D'abord, la municipalité devrait faire rapport de la situation aux autorités provinciales. Une commission hydraulique est en train de s'organiser au Nouveau-Brunswick. Elle devrait être au courant de ce qu'il faut faire.

Si le personnel de la Commission reconnaît que la situation existante motive des plaintes et que la source de pollution est aux Etats-Unis, suivant la définition des termes que donne le traité, puisque l'état de choses est nuisible à la santé et à la propriété, il a alors parfaitement le droit de communiquer, par l'intermédiaire du gouvernement provincial, avec les autorités fédérales du Canada. Si les autorités fédérales admettent que la source de pollution est aux Etats-Unis, la Commission sera sans doute bientôt saisie de la question, et alors l'organisation de l'affaire dépendrait de nous. Mais vous vous rendez bien compte qu'à moins de recevoir des directives spécifiques du gouvernement fédéral, nous ne pouvons chercher autour de nous des choses à faire. D'abord, nous n'avons pas le personnel pour le faire, et nous n'avons pas d'autorité pour soulever une question. L'affaire doit d'abord nous être soumise.

M. MONTGOMERY: Merci bien.

M. PRATT: La commission du Nouveau-Brunswick est-elle simplement une commission d'étude? A-t-elle des pouvoirs d'action?

Le général McNAUGHTON: Je n'ai pas ici la législation à la main, malheureusement, mais l'organisme devient certainement très efficace, car certains de ses agents techniques participent aux recherches qui se poursuivent sur la rivière Sainte-Croix.

Le PRESIDENT: Puis-je interrompre les délibérations pour vous dire que le général McNaughton sera avec nous jeudi prochain? Il considérera votre question comme avis d'interpellation, monsieur Pratt, et il y répondra ce jour-là.

Le général McNAUGHTON: J'apporterai la prochaine fois la législation du Nouveau-Brunswick.

M. PRATT: Merci.

Le PRESIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de la rivière Sainte-Croix?

Le général McNAUGHTON: Relativement à la rivière Saint-Jean, nous avons présenté notre rapport il y a quelques années. L'une des recommandations concernant la rivière Saint-Jean signalait qu'il serait utile de réaliser le projet Beechwood, même si la retenue amont devait être peu considérable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a, comme vous le savez, accepté cette recommandation et l'installation comprend maintenant deux groupes en fonctionnement. Il y a de l'espace pour un troisième groupe, mais il ne serait pas économique de construire celui-ci avant d'avoir régularisé à cette fin le débit d'une source quelconque.

Nous espérons avoir l'occasion, sans avis préalable, de faire un arrangement qui nous permettrait d'établir une réserve amont, soit dans le Maine, soit dans la province de Québec, en amont de la Madawaska, et nous avons donc maintenant en existence notre conseil du génie, qui se tient en alerte, prêt à se lancer sans plus de retard dans les études que pourrait éventuellement demander la situation. Ainsi, nous surveillons les intérêts en jeu dans la rivière Saint-Jean.

En venant vers l'ouest, je puis, par exemple mentionner le bassin du Saint-Laurent. Les membres du Comité se rappellent que la Commission, presque depuis sa création en 1912, a été étroitement liée à l'aménagement de la section internationale du fleuve Saint-Laurent.

En 1921, la Commission a fait une étude très approfondie du bassin du Saint-Laurent et des projets d'aménagement hydroélectrique de la voie maritime, et elle a présenté un rapport très complet et très détaillé que les gouvernements des deux pays intéressés ont été heureux d'accepter en principe.

Au cours des vingt-cinq années suivantes, on tenta bien des fois de commencer les aménagements que la Commission avait indiqués, mais sans aller très loin. Certains parvinrent au stade des plans, certains furent soumis au Congrès des Etats-Unis; mais ils n'atteignirent pas le point où des mesures pratiques d'exécution puissent être prises.

En 1952, le débit du Saint-Laurent fut très élevé et le niveau du lac Ontario monta au point d'endommager considérablement les rives. La situation devint une affaire d'intérêt public: il s'agissait de protéger les agglomérations de chaque côté de la rivière, dans la région. Les deux gouvernements décidèrent donc de saisir la Commission du problème du niveau du lac Ontario afin qu'elle fit enquête et instituât éventuellement un réseau d'installation susceptibles de régulariser le niveau des eaux.

Des études très complètes du niveau des eaux ont donc été faites constamment depuis lors, par la Commission, et elles ont abouti à un rapport

du conseil des ingénieurs de la Commission du lac Ontario, recommandant que la gamme des niveaux d'eau fût réduite à l'étage de 244.0 et à 248.0 aux hautes eaux.

Au naturel, l'étiage du lac Ontario peut se situer au-dessous de 243, de sorte que celui de 242 donnait un avantage positif à la navigation. Au naturel, les hautes eaux ont dépassé 249; alors, en réduisant les hautes eaux à 248.0, on donnait un avantage certain aux habitants du rivage qui se plaignaient des inondations. Je vous demande pardon: j'ai dit 242, j'aurais dû dire 244, la game des niveaux variant de 244 à 248.

Le conseil des ingénieurs du lac Ontario a signalé que ce n'était pas seulement le haut niveau du lac Ontario qui causait les dommages, mais également la période où il se produisait; qu'il y avait des saisons de l'année où les hauts niveaux pouvaient être tolérés et où les dommages ne seraient pas considérables; tandis que si les mêmes niveaux se produisaient au début du printemps, ils susciteraient de graves dommages.

Prenant donc tous ces facteurs en considération, le conseil de la Commission du lac Ontario a recommandé positivement la fixation du niveau du lac Ontario, par régulation, à une gamme de 244.0 à 248.0 et le renvoi de la recommandation, par la Commission, aux gouvernements en vue de son approbation.

Ce document avait une grande importance pour la Commission, car une fois ces niveaux approuvés, nous pouvions ensuite aborder l'étude du détail des méthodes de régularisation qui pourraient s'imposer relativement au projet de canalisation du Saint-Laurent, pour qu'il favorisât non seulement les gens établis en amont mais aussi les gens établis en aval; certes, nous devons aussi être très prudents afin que les propositions que nous faisons au sujet des aménagements hydroélectriques ne fussent nuisibles à aucun intérêt, ni en aval ni en amont.

L'étude du conseil des ingénieurs du lac Ontario s'appliquait uniquement aux conditions régnant sur le lac Ontario même. Pour les études relatives à l'aval, nous croyions désirable de former un autre conseil dont feraient partie des ingénieurs du cours inférieur de la rivière et des gens familiers ou, par la nature des choses, familiarisés avec les conditions de vie qu'il s'agissait de protéger contre des dangers éventuels. Nous avons donc établi, en rapport avec la voie maritime et le projet d'aménagement hydroélectrique, le Bureau international de régularisation du Saint-Laurent, qui comptait des ingénieurs de l'Ontario et du Québec.

De notre côté, nous avons jugé nécessaire, par la suite; d'ajouter des ingénieurs spécialisés et renseignés en matière de navigation. Avec l'addition d'autorités fédérales du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et du ministère des Transports, nous avons donc un conseil formé de quatre représentants du Canada et de membres bien informés des intérêts canadiens en jeu; à ces derniers font pendant des ingénieurs des Etats-Unis possédant des qualités semblables.

Ainsi, une fois réglée la gamme des niveaux d'eau du lac Ontario, nous avons été en mesure de renvoyer au Bureau de régularisation l'étude des effets probables et d'offrir pour tout le fleuve un régime approprié, tenant compte des intérêts aussi bien de l'aval que de l'amont. Nous avons pu aussi, en même temps que la gamme des niveaux auxquels nous devons

en arriver sur le lac Ontario, fournir aux autorités canadiennes de la navigation surtout, car les Etats-Unis ne se trouvent pas autant intéressés, le dessin du chenal de la voie maritime leur permettant de prendre avantage de la profondeur accrue des eaux et du débit que nous pourrions produire en leur faveur dans la saison de l'année où ils seraient le plus indispensables⁷

De fait cette gamme des niveaux d'eau a été adoptée par les autorités de la voie maritime et on en retrouve l'idée dans le chenal qui a été construit et qui est presque achevé. Il n'est pas entièrement terminé, quelques excavations et le nettoyage devant être faits pendant l'année, et on élargira probablement des parties du chenal l'année prochaine. Mais, en somme, le chenal est maintenant prêt. Les navires dont le tirant d'eau exige une telle profondeur peuvent maintenant naviguer assez bien par tout le chenal.

Relativement à toute autre méthode de régularisation, le Bureau de régularisation a maintenant présenté son rapport. Il nous a présenté des propositions très définies, connues sous le nom de méthode 1958-A; après les avoir soigneusement étudiées, nous avons pu les recommander aux gouvernements comme une méthode qui serait profitable en amont et en aval, sans causer de dommage ou nuire à qui que ce soit.

Nous savons que les Etats-Unis ont maintenant pris des mesures à l'égard de ces propositions et nous espérons être informés sous peu des mesures que le gouvernement du Canada désire prendre. Par conséquent, une autorité dûment constituée par les deux pays pourra fonctionner. La solution du problème de cet immense fleuve et de ses énormes ressources hydroélectriques, de son débit puissant et de la régularisation en un régime qui sera à la convenance et à l'avantage des habitants des deux pays arrosés est donc réalisée et sera appliquée.

On ne peut régulariser le cours d'un fleuve simplement en faisant des gestes ou en écrivant de beaux tableaux. Il faut prendre des mesures concrètes. Relativement à la construction d'usines hydroélectriques dans la section internationale, suivant le désir de la province d'Ontario, qui voulait en bâtir, et suivant le désir de l'Etat de New York, qui désirait aussi en construire, une des conditions d'approbation de ces entreprises était les grandes installations de régularisation qui ont été construites à Iroquois.

Le barrage d'Iroquois est un ouvrage régulateur. Il mettra fin aux difficultés dont j'ai parlé relativement à la gamme des niveaux du lac Ontario. Nous approchons donc du terme de la tâche qui fut confiée à la Commission, d'abord, il y a bien longtemps, en 1921, et qui a passé par diverses phases depuis lors. Nous pensons tous, je crois, que le résultat sera très imposant, et très utiles aux deux pays intéressés.

Notre navigation sera telle que nous l'avons désirée. Nous n'obtiendrons pas du fleuve autant d'énergie que les gens des hydros croyaient pouvoir en tirer, mais, compte tenu de l'intérêt public, on a tracé une ligne de démarcation, je crois, entre les divers intérêts qui sont concernés, et les gens ne doivent pas s'inquiéter des inondations, ni en amont, ni en aval. Il découlera vraiment de cette méthode de régularisation de très grands avantages.

Je crois que c'est là à peu près tout ce que je dois vous dire du Saint-Laurent, à l'heure actuelle. La voie maritime sera inaugurée le 26 juin, par Sa Majesté, et l'événement marquera la fin d'une longue suite d'efforts

déployés par un grand nombre de gens: des ingénieurs et des hydrologues dévoués, et des centaines de personnes ayant collaboré à la solution d'un très difficile problème et ayant donné des réponses que la Commission a eu le privilège de présenter aux gouvernements et qui ont été acceptées.

Le PRESIDENT: Y a-t-il des questions?

Le général McNAUGHTON: Au cours des délibérations, j'ai parlé des objectifs poursuivis relativement à la maîtrise de la qualité des eaux limitrophes et des mesures prises en Ontario, etc. Nous en sommes encore à traiter du bassin du Saint-Laurent et j'ai pensé mentionner la tâche confiée à la Commission relativement au chenal de communication entre les Grands lacs.

Vous pouvez vous demander pourquoi j'emploie l'expression "chenal de communication". Jusqu'ici, nous ne nous sommes pas occupés de la pollution dans les Grands lacs eux-mêmes, car il a été très difficile de prouver, même si tel est le cas, que cette pollution tomberait sous le coup des prescriptions de l'article 4 du traité sur les eaux limitrophes comme question dont pourrait traiter un organisme international.

Je dois laisser entendre clairement que nous ne nous occuperons pas du tout de la pollution en soi. Je ne devrais peut-être pas le dire, mais les gens peuvent polluer les eaux à coeur joie, à satiété, d'un côté de la frontière, et nous n'avons aucune compétence en la matière. Ce n'est que lorsque la pollution prend naissance d'un côté, se communique de l'autre côté de la frontière et fait tort à la santé et à la propriété que nous ayons quelque compétence. Ainsi, comme les faits concrets sont ordinairement difficiles à déterminer dans les Grands lacs eux-mêmes, ces derniers n'ont pas été mentionnés dans les renvois de 1946 ni dans d'autres.

Nous nous occupons des chenaux eux-mêmes, établissant la communication entre le lac Ontario, le lac Huron et le lac Michigan, et avec les chenaux situés au nord et au sud du lac Saint-Claire et donnant accès à la rivière Niagarra. Nous aurions pu étendre plus bas nos travaux, mais cette partie de la question, la rivière elle-même, a été traitée d'une autre façon.

Au cours des années, la Commission a poursuivi une étude très approfondie de tous ces chenaux. Nous avons établi au-delà de tout doute qu'il y avait pollution prenant naissance d'un côté de la frontière, traversant celle-ci et nuisant aux intérêts de l'autre côté.

La chose qu'avaient ensuite à faire les spécialistes de la Commission était d'établir le degré de pollution, car une légère pollution peut ne pas soulever d'objections ou ne pas être dommageable. Mais il arrive un point qui est celui où la pollution peut causer un minimum de tort et un point au-delà duquel elle devient intolérable. Nos premiers efforts tendaient à l'établissement de définitions permettant de maîtriser la qualité. Elles furent formulées en 1949, soumises aux gouvernements en 1950 et approuvées par la suite. Il fallait ensuite savoir comment procéder pour trouver les remèdes requis.

En une occasion, précédemment, quand la Commission avait été saisie d'une semblable question, elle avait constaté que les eaux limitrophes des Etats-Unis et du Canada qui faisaient l'objet du renvoi étaient soumises à la pollution, contrairement aux dispositions du traité de 1909. On avait

proposé l'attribution à la Commission de pouvoirs de police lui permettant d'empêcher la pollution. La recommandation avait été faite aux gouvernements et je n'ai pas de doute qu'elle a été très soigneusement étudiée.

Finalement, personne au sein de ces deux gouvernements, de part et d'autre de la frontière, ne considérait solution pratique qu'une commission de caractère international reçût des pouvoirs de police s'étendant dans les domaines de compétence des deux principales parties intéressées. Rien ne fut fait à ce sujet. Lorsque le problème a surgi de nouveau, la Commission s'est soigneusement abstenue de faire une recommandation semblable à celle qui s'était révélée sans issue.

En 1950, la Commission demanda et obtint des deux gouvernements la charge d'exercer la surveillance, quant à la pollution, des eaux internationales du chenal des Grands lacs. Nous avons reçu l'autorisation d'appeler l'attention des autorités compétentes sur chaque cas de violation des conditions du maintien de la qualité des eaux limitrophes. Nous continuons à rappeler ces violations aux autorités responsables jusqu'à ce qu'elles prennent des mesures pour corriger la situation. Comme vous pouvez l'imaginer, ce procédé n'est pas de ceux qui amènent des résultats rapides. La méthode est lente mais sûre.

Je puis vous dire aujourd'hui, d'après ce que nos conseils nous rapportaient à notre dernière réunion, tenue pendant la deuxième semaine d'avril, donc très récemment, à Washington, qu'il n'y a maintenant que trois municipalités le long de la rive canadienne du chenal de communication que nous avons dû citer comme ayant manqué de se conformer aux conditions du maintien de la qualité des eaux limitrophes.

Seuls quelques cas peu importants de pollution prenant naissance du côté des Etats-Unis ont dû être portés par nous à l'attention de ce pays. Le Canada manquait aux obligations du traité depuis plusieurs années. Cependant, quand le gouvernement de la province d'Ontario a compris la gravité du problème, il a établi la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario que préside M. Snider. Son autorité diffère de la nôtre. Nous sommes autorisés à signaler, mais elle a le mandat positif de faire quelque chose et d'aider les municipalités.

D'abord, la Commission de l'Ontario exige que les municipalités prennent des mesures pour supprimer toute pollution qu'elles peuvent causer et elle peut les aider en proposant des installations de destruction des matières d'égout et les assister financièrement. Par suite, il ne reste aujourd'hui que trois municipalités au sujet desquelles je devrai écrire à M. Snider, lui disant qu'à notre avis elles se rendent coupables de violations

M. SMITH (Calgary-Sud): Certaines des raffineries causaient-elles de la pollution?

Le général McNAUGHTON: Dans les premiers temps, les distilleries, les raffineries de pétrole et les industries étaient en cause. Les industries étaient nombreuses. Par exemple, à Sarnia, on recourait d'habitude, comme dans le passé, au moyen le plus facile: on laissait aller les déchets à la rivière. Au début, la situation n'était peut-être pas très grave, mais quand chacun s'est mis à faire la même chose, nos grosses rivières sont devenues l'équivalent d'égouts. La situation a été signalée à l'attention du public et nous avons reçu instruction d'examiner la question et d'essayer de la tirer au clair.

M. SMITH (Calgary-Sud): Les gens ne violent pas couramment les règles?

Le général McNAUGHTON: Dès le début de nos premières enquêtes, lorsqu'aux audiences nous appelions l'attention des gens des agglomérations sur ces difficultés, réalisant que, en réalité, nous allions faire quelque chose, les industries s'affairaient. Elles furent les premières intéressées à passer l'éponge sur le passé. Coup sur coup, quand nous avions annoncé que tels manufacturiers causaient la pollution, ceux-ci nous téléphonaient, prenaient un rendez-vous et venaient nous voir pour s'assurer exactement de ce dont il s'agissait et de ce qu'ils devaient faire pour remédier à la situation. Ils disaient "Nous ne pouvons tolérer d'être cités pour des actes qui causent la pollution et qui sont contraires à l'intérêt public. Nous voulons améliorer l'état des choses."

Nous avons joui de la collaboration la plus remarquable de l'industrie occupant le côté canadien et qui voulait nous aider à supprimer la pollution. Je ne puis vous citer de mémoire les sommes d'argent dépensées volontairement, mais, littéralement, des millions ont été dépensés de plein gré, afin que l'activité des industries fût conforme au maintien de la qualité des eaux territoriales. Les distilleries ont été les premières industries à effectuer la purification. Telle est la situation. C'est un autre exemple de ce que nous avons à faire au sujet de la rivière Sainte-Croix.

Nous ne pouvons corriger la situation du soir au matin. Si nous continuons à signaler les cas de non-observance, et si nous le faisons avec logique, nous parviendrons à purifier la rivière Sainte-Croix comme nous avons réussi ailleurs, j'en suis certain.

M. MONTGOMERY: La pollution se trouve-t-elle assez près de l'embouchure de la rivière ou tout le long de la rivière, en direction des lacs?

Le général McNAUGHTON: La pollution grave commence aux moulins en amont. C'est là que le bran de scie et la lessive ont été jetés à la rivière par les moulins. Vous ne devez pas en blâmer les usines, car c'était à l'époque la coutume dans l'industrie. Personne ne protestait et les industries ont été établies sur la base de ce procédé. Nous devons nous montrer compréhensif à l'égard de leur situation; mais maintenant que l'affaire leur a été signalée, il leur appartient, de faire quelque chose et c'est au gouvernement des Etats-Unis, à un niveau quelconque, de seconder les intéressés pour qu'ils puissent supprimer la pollution. Je suis certain que ce sera fait.

M. PRATT: A-t-on jamais songé à faire intervenir le fédéral pour aider financièrement la province ou les municipalités à lutter contre la pollution?

Le général McNAUGHTON: Je crois être un peu en dehors de mon élément dans l'aspect constitutionnel de la question.

M. PRATT: Nous pourrions sans doute avoir la réponse à la prochaine réunion.

Le général McNAUGHTON: Si je comprends bien, d'après l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est à la province qu'il appartient de faire observer les directives émanant d'une municipalité ou d'une province.

Les autorités de la province d'Ontario se sont saisies de la question très épineuse du chenal de communication des Grands lacs et ce sont elles qui ont éliminé la pollution, non pas nous. Il se peut que certaines mesures fédérales aient à l'origine causé la pollution, et dans ce cas, si je ne me trompe, d'après la Constitution, ce sont les autorités fédérales qui seraient chargées de la supprimer.

M. PRATT: Je demandais si l'on avait jamais songé à une assistance financière en provenance du gouvernement fédéral?

Le général McNAUGHTON: En ce cas encore, je renverrais votre question aux gouvernements. C'est une question de ligne de conduite, je pense. Je crois que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est d'une portée suffisamment vaste pour englober à peu près toute question qui relève de la ligne de conduite.

M. PRATT: Ma question était en réalité de caractère historique. Je voulais savoir si on avait jamais songé à cela.

Le général McNAUGHTON: Je ne puis répondre à cette question. Je ne le sais pas.

M. PRATT: Merci.

Le général McNAUGHTON: Il y a un autre aspect de la pollution qui n'est pas spécifiquement englobé, car ce traité sur les eaux limitrophes se rapporte aux eaux. Cependant, apparentée au sujet est la question de la pollution de l'air. Au Canada, elle est des plus marquée sur la rivière entre Détroit et Windsor. La pollution de l'air est une question qui retient depuis de nombreuses années l'attention des autorités, à tous les niveaux, et elle s'est imposée à notre attention à cause du remarquable développement industriel qui s'est produit et qui a amené la combustion de grandes quantités de chauffage, d'une façon ou d'une autre, et par suite la diffusion dans l'atmosphère de gaz délétères, de fumée, de cendres, etc.

La réaction du public a été à la mesure du dommage causé à la santé et à la propriété et de la gêne ressentie. Et on n'aime pas la poussière. Les ménagères n'aiment pas que la fumée malpropre et la suie entrent chez elles.

La pollution est devenue très perceptible dans le chenal entre Detroit et Windsor, là où le mouvement de la navigation est probablement le plus dense du monde. De nombreux petits navires brûlent du charbon. Les navires engagés dans la voie maritime sont naturellement visibles pour tous les habitants des deux rives, et si la combustion se fait mal et qu'ils se mettent à fumer, ils ne peuvent le dissimuler. Il y a eu tant de plaintes à ce sujet que la Commission a reçu ordre d'enquêter et de chercher ce qu'on pourrait faire pour supprimer la fumée venant des navires.

Incidemment, dirai-je, on nous a demandé d'examiner en général la pollution de l'air dans la région.

Les études se sont poursuivies pendant plusieurs années et aujourd'hui le rapport du conseil qui avait été formé est entre les mains de la Commission et la première ébauche du compte rendu que nous présenterons probablement aux gouvernements a été préparée.

La Commission étudie présentement ces rapports. Je ne puis, à

l'heure actuelle, prévoir exactement quand ces rapports seront remis aux gouvernements; cependant, je crois que ce sera dans un délai de plusieurs mois.

Relativement à la fumée provenant des navires, nous avons particulièrement hâte de remettre notre rapport plus tôt aux gouvernements. Nous espérons que les navires crachant de la fumée au-delà des normes d'un code que nous allons proposer, et qui se mettraient, en venant d'autres pays, à emprunter la voie maritime, recevraient juste avis du genre d'appareils, etc., qu'ils devraient avoir à bord, et du code qu'ils devraient observer en naviguant dans la voie maritime. Il est donc très urgent de dresser ce code.

Nous n'avons ni compétence ni autorité pour faire des recommandations s'appliquant ailleurs que dans la région de notre mandat: la région de Detroit et de Windsor. Mais il ne fait pas de doute que les constatations du groupe technique, de caractère très général, seront, sur réception, judicieusement considérées par les gouvernements. J'imagine que la gravité du problème sera signalée et que les mesures correctives seront proposées sous peu.

Le PRESIDENT: Y a-t-il des questions à ce sujet?

M. STINSON: Le général McNaughton peut-il nous dire s'il croit que la Commission a compétence pour étudier les effets éventuellement nocifs de la retombée qui peut accompagner les explosions nucléaires?

Le général McNAUGHTON: L'article 9 du traité de 1909 autorise les gouvernements à renvoyer à la Commission l'étude de tout problème concernant la frontière qui les inquiète. Mais nous n'avons pas d'autorisation spéciale ni de compétence spécifique, à la Commission, pour nous occuper de l'un de ces problèmes à moins que nous ne soyons invités à le faire.

Notre mandat concerne la pollution de l'air dans la région de Detroit et primordialement la fumée provenant des navires et, d'une façon générale, des établissements industriels.

Les gouvernements pourraient, s'ils le désiraient, nous mander d'étudier la retombée. Il faudrait que quelque chose, fait par les Etats-Unis, causât des dommages au Canada, ou vice versa; autrement, nous n'aurions aucune autorité pour prendre une initiative quelconque. Nous n'avons pas reçu un tel mandat, et je ne crois pas que la Commission eût dû nous en donner un, car il existe d'autres organismes qui, de leur nature, ont une plus grande compétence que nous pour s'occuper du sujet, grâce aux études qu'ont fait leurs membres et grâce au caractère de ces institutions. Si nous devons nous en occuper, il faudrait obtenir d'eux des conseils techniques, des services, etc. Ce serait faire double emploi. Cependant, nous savons que la retombée fait l'objet d'études très sérieuses de la part de nos autorités compétentes: Commission de l'énergie atomique et Commission de contrôle de l'énergie atomique, en collaboration avec le ministère de la Défense nationale. Je ne vois pas comment nous pourrions gagner ou donner beaucoup en entrant dans ce domaine. Il est donc peu probable que les gouvernements nous demandent de le faire. Nous ne prenons pas d'initiative à cet égard.

M. KUCHEREPA: Y a-t-il une agence qui calcule la pollution radioactive des eaux du lac Ontario, dont une si grande quantité sert à la consommation humaine?

Le général McNAUGHTON: Relativement au calcul du contenu radioactif des eaux du lac, je ne pourrais répondre en recourant à mon savoir personnel, mais je pense qu'il ne fait pas de doute que la commission de M. Snider s'occuperait de la question si la situation était le moins grave. Cela relèverait exactement de la compétence de la Commission hydraulique de l'Ontario.

Le PRESIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. McGEE: Je crois que nous avons eu un rapport de Windsor au sujet d'un bruit étrange qui dérangeait les habitants. On tentait d'en déterminer la source.

Le général McNAUGHTON: Un bruit?

M. McGEE: Oui, un bruit.

Le général McNAUGHTON: C'est du nouveau pour moi. Nous nous sommes occupés de conditions dont l'origine était au-delà de la frontière, comme la pollution de l'eau, mais jamais de bruits.

M. McGEE: L'automne dernier, les journaux de Windsor ont rapporté, dans une série d'articles, un bruit qui empêchait de dormir les résidents de Windsor. Vous pouvez donc ajouter un nouvel article à votre liste.

M. MONTGOMERY: Le bruit s'accompagnait-il de lumière bleue et jaune?

Le général McNAUGHTON: Il faut, pour que nous en soyons saisis, que le dérangement traverse la frontière. Je n'ai pas encore rencontré de cas de bruit. Je puis mentionner, puisque nous nous occupons du bassin du Saint-Laurent, que l'une des questions qui nous ont été renvoyées sous le coup d'une des dispositions du traité de 1950 concernant la dérivation d'eau du Niagara, était celle des ouvrages de protection à Niagara, qui ont été convenus entre les deux gouvernements. Dans ce cas, la Commission a été invitée à poursuivre l'étude de mesures de protection requises pour l'amélioration du site des chutes Niagara et à voir à ce que la quantité d'eau assignée fût conforme aux limites imposées par le traité et à ce que le retse des eaux fût reparti de façon à favoriser le plus possible le paysage. Ces études se sont faites sur le plan international.

Nous sommes tombés d'accord sur un dessin d'ouvrage de protection. Ils consistaient en une série de vannes qui devaient être construites à l'île Grass. Ces vannes ont été érigées et mises en service. La Commission est chargée de maintenir la surveillance, non pas du volume d'eau, car cela est fait par des fonctionnaires accrédités des deux gouvernements, mais de la beauté des chutes; ainsi nous exerçons notre surveillance par l'intermédiaire du Conseil de contrôle de Niagara, qui rend compte de son activité à la Commission deux fois par année.

Depuis deux ans, nous faisons constamment la surveillance des vannes de régularisation, des chutes et des niveaux de l'eau de la retenue de

l'île Grass et nous sommes certains que tout est en bon ordre et conservé de façon à ménager les intérêts des deux pays.

Le spectacle est magnifique. Laissé à l'état naturel, le site de Niagara était menacé de désintégration. Mais toutes les mesures que nous avons prises redistribution du débit et empêchement de la concentration en certains endroits, promettent à de nombreuses générations des deux pays le bénéfice d'un merveilleux spectacle, et aux gens intéressés dans l'énergie, l'approvisionnement à des conditions raisonnables, sans qu'en souffrent les beautés du paysage.

M. McGEE: J'apprends de bonne source que le son dont j'ai parlé prenait naissance dans Essex-Est.

M. HERRIDGE: Vous pouvez considérer cette remarque comme factieuse.

Le général McNAUGHTON: De toute façon, c'est quelque chose qui ne relève pas de la Commission.

Je vais maintenant parler de deux cours d'eau qui sont très importants pour leurs riverains, la rivière Souris et la rivière Rouge. Nous allons d'abord parler de la rivière Souris.

Cette rivière, en comparaison du Saint-Laurent, dont nous venons de parler, est petite, certes très petite. Elle a la malheureuse habitude de s'assécher pendant certaines saisons ou certaines années. Elle prend sa source en Saskatchewan, coule en traversant la frontière dans le North Dakota et, après avoir fait une grande boucle, revient dans le Manitoba et rejoint enfin l'Assiniboine, puis l'Assiniboine se joint à la rivière Rouge. Bien que cette rivière soit petite comme rivière, elle est très importante pour les endroits qu'elle traverse. Elle l'est surtout pour la partie sud-est de la Saskatchewan, vers Estavan, où une installation de pétrole très considérable est en voie d'aménagement; et, naturellement, elle est aussi importante dans le North Dakota, aux alentours de la ville de Minot, qui a besoin de cette rivière, celle-ci étant à peu près la seule source d'approvisionnement d'eau.

Lorsque la rivière Souris arrive au Manitoba, le besoin d'eau ne se fait pas autant sentir. La question dont on s'inquiète dans la province est la crue de la rivière Souris et les dommages que causent l'inondation. Pourvu qu'il y ait suffisamment d'eau pour abreuver les bestiaux et pour les fins domestiques, le long de la rivière, les besoins actuels du Manitoba se trouvent satisfaits. Ailleurs, cependant, les besoins des agglomérations, des industries et des fermes en expansion, aussi bien que de l'industrie du pétrole, sont devenus tels des deux côtés de la frontière que nous devons partager ou diviser quelque chose qui existait déjà en très petite réserve, et le faire aussi équitablement et aussi justement que nous le pouvons pour servir les intérêts des gens de la région.

La question a été renvoyée à la Commission il y a déjà de nombreuses années. Vu que l'eau existait en petite quantité, de nombreux intérêts et de nombreuses rivalités étaient en jeu et le problème a été extrêmement difficile à résoudre. Cependant, la Commission est enfin parvenue à faire des recommandations provisoires aux gouvernements sur la façon dont ils devraient procéder. Nous croyons que la Commission a fondé son appréciation non seulement sur les enquêtes de son conseil mais aussi sur

l'étude que la Commission elle-même a faite de la région. En effet, en de nombreuses occasions, presque en toute saison de l'année qui convenait, la Commission a fait des examens sur les lieux pour obtenir des renseignements de première main et se rendre compte des faits.

Au Canada, lors de l'étude du problème, nous avons profité des connaissances spécialisées de l'un des commissaires, l'honorable George Spence M. Spence a demeuré longtemps dans le Saskatchewan. Il a fait de la culture dans la région pendant de nombreuses années, et l'expérience personnelle qu'il avait du problème de l'irrigation en général, et de la question du bassin de la rivière Souris en particulier, a été des plus utiles à la Commission. M. Spence est aujourd'hui retiré de la Commission, mais j'ai pensé que je pourrais me prévaloir du privilège de faire l'éloge de ses services en cette occasion, alors que je rapporte que nous avons pu convenir d'une solution provisoire et que le compte rendu de la Commission a été remis aux gouvernements.

Il y a quelques jours, nous avons reçu l'assentiment du gouvernement canadien au sujet de notre rapport, et nous avons l'approbation des gouvernements du Manitoba et de la Saskatchewan. Nous savons que l'état de North Dakota a approuvé notre rapport et nous sommes certains que nous recevrons sous peu une note officielle des Etats-Unis approuvant la mise en vigueur des propositions. Il y avait à résoudre un problème assez aigu, touchant les intérêts actuels des gens de la région. La solution du problème nous a permis de donner à la Commission de l'énergie de la province de la Saskatchewan l'assurance que le barrage de retenue qu'elle proposait en vue du nouvel aménagement thermique sur la rivière Long pourrait être construit sans nuire sérieusement aux intérêts du sud de la frontière et sans amener des conséquences fâcheuses qui auraient pu faire douter de la sagesse de l'entreprise.

Nous avons pu l'assurer qu'elle pouvait entreprendre la construction sans aucun risque. Le barrage a été construit sur la rivière Long, à Estevan. La centrale du centre charbonnier d'Estevan a une puissance de 200,000 kilowatts. On me dit qu'elle fonctionne déjà et qu'avec l'interconnexion qui prendra effet à la suite des arrangements conclus entre les commissions d'énergie du Manitoba et de la Saskatchewan, l'usine d'Estevan doublera vraisemblablement sa puissance, à la limite de condensation du Volume d'eau descendant de la rivière Long sur lequel on peut raisonnablement compter.

Les difficultés de répartition qui auraient pu empêcher la réalisation de cette entreprise considérable, qui sert les intérêts à la fois de la Saskatchewan et du Manitoba, ont été écartée et les choses avancent présentement de façon satisfaisante.

M. MANDZIUK: Comme les gens du sud-ouest du Manitoba s'inquiètent, pourriez-vous nous dire sommairement en quoi consistent les recommandations? Les habitants des villes de Melita et de Souris sont inquiets, et on a signalé au général que le débit des eaux est maîtrisé par les Etats-Unis et qu'il coule plus d'eau aux Etats-Unis, en provenance de la Saskatchewan, qu'il n'en vient au Manitoba.

L'automne dernier, la ville de Souris a manqué d'eau. Le problème est sérieux. La recommandation augmentera-t-elle l'écoulement des eaux dans le Manitoba, ou dans ces villes, du moins?

Le général McNAUGHTON: L'écoulement des eaux dans le Manitoba sera, de fait, protégé par ce mandat, fondé sur les usages existants. Ceci est une ordonnance provisoire qui a été proposée afin que, si la consommation de l'eau, à laquelle la rivière Souris peut pourvoir adéquatement, augmentait, la Commission n'ait pas à attendre que le gouvernement lui confère une plus grande autorité: l'autorité de la Commission a été réservée et nous pouvons traiter la question au besoin.

Je devrais peut-être en dire un peu plus au sujet du problème, et des mesures qui ont été prises.

M. MANDZIUK: Nous vous en serions très reconnaissants.

Le général McNAUGHTON: Comme vous l'avez justement observé, la rivière Souris prend sa source dans la province de la Saskatchewan et traverse la frontière. Dans de nombreux cas où les rivières traversent la frontière, comme il est prévu dans le cas des rivières Sainte-Marie et Milk, dont traite l'article VI du traité, il est généralement convenu par traité que l'égalité de la répartition à la frontière est une mesure d'équité.

D'abord, au sujet des eaux d'amont, nous avons eu de nombreux entretiens avec les provinces de la Saskatchewan et ces autorités ont consenti à l'application de ce principe à la rivière Souris. La question se complique du fait que la rivière Long aussi prend sa source en Saskatchewan et fait une boucle dans le North Dakota avant de revenir à la rivière Souris et de s'y articuler. Il nous a donc fallu une bonne période de temps pour arriver à formuler en termes pratiques l'application du principe général de l'égalité de la division des eaux et l'attribution d'une moitié à nous et d'une moitié à l'Etat de l'aval.

Cependant, je crois que nous avons une formule qui accomplira la chose, étant acceptable pour le North Dakota et pour la Saskatchewan.

M. MANDZIUK: La Commission se rend compte que les vingt pieds cubes par seconde que charrie la rivière Souris en entrant dans le Manitoba, pendant cinq mois de l'année, est un volume absolument insuffisant pour la ville de Souris et pour les autres villes, en particulier la ville de Melita N'y a-t-il pas une réserve de canards ou un marais établi par les Etats-Unis? Je pourrais vous signaler la remarque, parue dans les journaux, que les canards des Etats-Unis obtiennent plus de considération que les Manitobains de la part de la Commission, car il vient moins d'eau au Manitoba qu'il n'en sort de la Saskatchewan, et ce sont les Américains qui s'approprient l'eau.

Le général McNAUGHTON: C'est exact.

M. MANDZIUK: Pourquoi?

Le général McNAUGHTON: Si vous aviez été présent avec nous à certaines des séances, je pense que vous ne diriez pas que les gens du Manitoba obtiennent moins de considération que les canards, car nous avons signalé la question aux Etats-Unis.

M. MANDZIUK: Il a paru des éditoriaux à ce sujet.

Le général McNAUGHTON: Puis-je m'arrêter un peu sur le détail, car le sujet est très important?

M. MANDZIUK: Nous vous en serions reconnaissants.

Le général McNAUGHTON: La question a beaucoup d'importance pour les gens de ces régions. Personnellement, je puis dire que je connais assez bien la contrée. Je suis né à un endroit qui n'est pas très éloigné du comté de Souris, dans la ville de Moosomin. Je connais la région depuis ma tendre enfance.

Il est arrivé, dans l'affaire de la Souris, que la question comportait deux aspects qui nous ont été signalés il y a de nombreuses années. C'est pourquoi la Commission a été invitée à s'en occuper. D'abord, il y avait les inondations qui traversaient. La rivière Souris était très sujette aux inondations et les gens cherchaient des remèdes pour les réduire.

Deuxièmement, nous voulions nous assurer que, pendant les cinq mois d'été, il y aurait dans la rivière, tandis qu'elle était ouverte et dégelée, un écoulement d'eau minimum permettant d'abreuver les bestiaux et servant aux usages domestiques, etc. La première entente fut que les Etats-Unis devaient libérer dix pieds cubes par seconde, dans la rivière Souris, pendant les cinq mois d'été et, au besoin, vider leurs propres réservoirs abritant leur faune pour fournir cet écoulement. Ce débit de dix pieds cubes par seconde a été déterminé à une audience de la Commission, avant que j'en fisse partie, comme étant insuffisant, et le chiffre de vingt pieds cubes par seconde a été ensuite mis en vigueur.

Aux audiences qu'a tenues la Commission dans ces régions, on lui a répété que ce dont on avait besoin était le maintien à l'heure actuelle de ces vingt pieds cubes par seconde. A ces audiences, les autorités gouvernementales intéressées nous ont dit que c'est là le débit qui devait être maintenu, et c'est là le débit que nous spécifions encore dans les recommandations que nous avons faites aux gouvernements.

La difficulté pour la Commission, à cet égard, est qu'après avoir formulé l'égalité de la répartition des eaux traversant la frontière, de la Saskatchewan dans l'état de North Dakota, elle n'a pas appliqué la même formule d'égalité de répartition des eaux traversant la frontière, du North Dakota au Manitoba. Il en fut ainsi parce que l'emploi de l'écoulement des eaux au Manitoba n'est pas encore déterminé. Quant il le sera, nous aurons l'occasion de rouvrir le cas et de l'étudier sous cet angle.

Depuis de nombreuses années, les fonctionnaires américains de la faune ont aménagé les marais du cours inférieur de la rivière Souris, dans le voisinage de Westhope, pour les canards. Ils ont dépensé des millions de dollars. Ils se sont approprié les eaux s'écoulant dans la rivière et ils prétendent qu'en mettant ainsi ces eaux à contribution, ils les ont affectées à un emploi prévu par le traité et qu'ils ont le droit de le faire. Nous, membres de la section canadienne de la Commission, nous n'avons jamais admis cette prétention. Cependant, nous n'avons jamais pu insister pour rentrer en possession du débit soustrait, sauf quand nous avons prouvé qu'il y avait nécessité, et nous n'avons pu encore prouvé qu'il existe une telle nécessité au Manitoba.

Les commissaires canadiens sont très inquiets à ce sujet, car ils prévoient qu'éventuellement des emplois surgiront au Manitoba; nous avons par conséquent rejeté le prétendu droit de propriété des Etats-Unis à l'égard du débit des eaux. Nous croyons que, les eaux provenant de la

Saskatchewan et la législation de la Saskatchewan prescrivant certains usages qui sont légitimes, et d'autre part la permission n'ayant jamais été donnée de détourner au profit de canards des eaux requises pour la consommation humaine, nos prétentions sur ces eaux sont valables et que ces ressources devraient être mises à notre disposition quand le besoin en sera prouvé. Nous croyons que nous n'aurons pas de difficultés particulière à les obtenir quand les municipalités situées le long de la rivière et les autorités du Manitoba auront établi qu'elles les destinent à un emploi réel et qu'on en a vraiment besoin. Lorsque ces données seront disponibles, nous serons heureux de nous occuper immédiatement de la question encore une fois.

M. MANDZIUK: Le général et le Comité se rendent compte que je ne suis pas personnellement familier avec la question. M. Dinsdale, qui ne pouvait assister à la séance, m'a prié de parler sur le sujet. L'écoulement des eaux de la rivière, au Manitoba, arrête complètement après le 15 octobre.

Le général McNAUGHTON: Quand la Commission a fait la recommandation de vingt pieds cubes par seconde pendant les cinq mois d'été, le point de vue de la Commission était que si la rivière gèle, elle prend jusqu'au fond et que, de toute façon, en hiver, l'eau ne peut passer.

Nous avons maintenant une répartition égale de l'écoulement des eaux, quel qu'il soit, à la frontière de la Saskatchewan, mais il n'y a pas d'écoulement en hiver.

M. MANDZIUK: Mais il y a régularisation de l'écoulement dans la rivière Souris, entre le North Dakota et la Saskatchewan.

Le général McNAUGHTON: Maintenant, sur la base de l'égalité de la répartition.

M. MANDZIUK: Que veut dire exactement cette expression?

Le général McNAUGHTON: La répartition en parts égales de l'écoulement existant. Il en revient la moitié au North Dakota et la moitié à la Saskatchewan. L'avocat-conseil et tous les avocats représentant des intérêts canadiens qui ont témoigné devant la Commission ont dit très clairement que nous devons conserver ce droit et nous n'avons abandonné aucun droit. Mais avant que nous puissions demander aux gens qui s'occupent de la faune d'ouvrir leurs vannes, ou conclure avec eux quelque arrangement, nous devons être en mesure de dire que les eaux serviront réellement à un usage. Cet usage n'a pas encore été établi.

M. MANDZIUK: Je crois qu'on peut prouver qu'elles serviront à un usage. L'automne dernier, les villes étaient dans une situation désespérée. Le niveau de l'eau était dangereusement bas.

Le général McNAUGHTON: J'aimerais dire qu'au centre de nos recommandations nous avons placé les besoins humains au-dessus de ceux des canards. Savez-vous ce que coûte un canard? Pour élever un canard dans une réserve de faune, il faut trois pieds-acres d'eau, qui disparaissent en s'évaporant. C'est une grande quantité d'eau.

Je vais vous lire l'article prescrivant les mesures provisoires:

20. Les mesures provisoires de partage ci-après recommandée reconnaissent comme premier objectif qu'il importe de mettre de l'eau en dis-

ponibilité pour la consommation de l'homme et du bétail et pour les fins domestiques.

Dès qu'on pourra prouver l'affectation des eaux à certains usages, nous serons très heureux d'en entendre parler. L'arrangement conclu nous autorise entièrement à reprendre l'affaire.

M. McGEE: Qu'est-ce qu'un pied-acre?

Le général McNAUGHTON: C'est l'unité de mesure d'une quantité d'eau employé dans les aménagements hydroélectriques, les entreprises d'irrigation, etc. C'est la quantité d'eau recouvrant une acre sur une profondeur d'un pied.

M. McGEE: Il faut trois pieds-acres pour un canard?

Le général McNAUGHTON: Oui, et cette eau disparaît par l'évaporation.

M. PRATT: Y a-t-il un facteur temps?

Le général McNAUGHTON: Trois pieds-acres par année.

Le PRESIDENT: Quelle est la profondeur de ces rivières qui gèlent jusqu'au fond?

Le général McNAUGHTON: Quand on parle de la rivière Souris, il s'agit généralement de pouces plutôt que de pieds. Ce sont de petites rivières, mais elles sont grandement importantes pour les habitants de la région.

Quand je parle d'un écoulement de vingt pieds cubes par seconde dans les mois d'été, il est bon de se rappeler que le débit de la rivière Souris, à cette frontière, est naturellement très irrégulier, qu'au printemps le débit est inexistant, et qu'il n'est que d'un ou deux pieds cubes par seconde en été. Ce que les riverains étaient désireux d'obtenir, il y a quelques années, c'était un débit régularisé, un débit existant en tout temps, plutôt qu'un total.

M. MANDZIUK: Y a-t-il un barrage dans le North Dakota?

Le général McNAUGHTON: Il y a plusieurs barrages vers le sud.

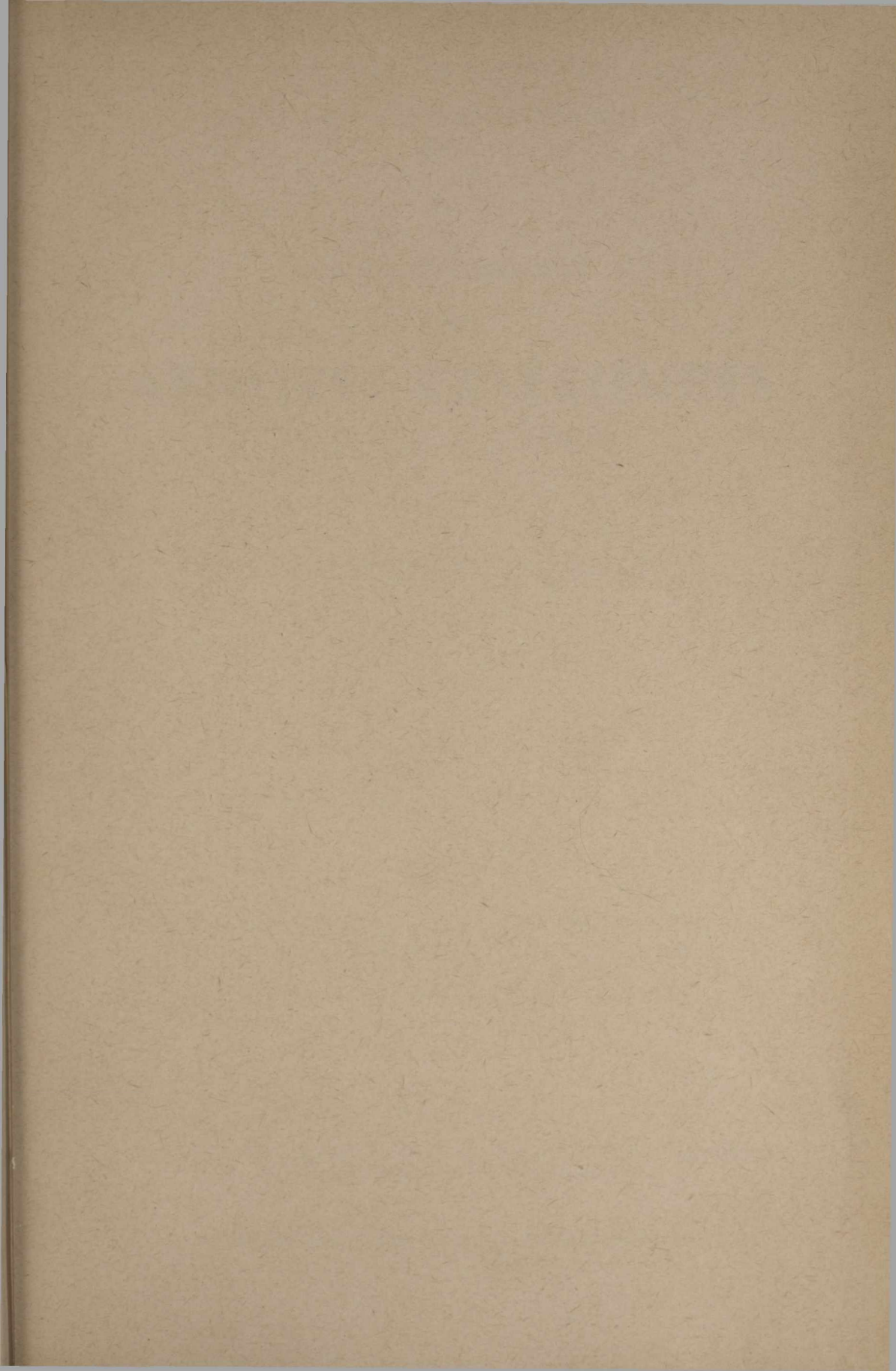
M. MANDZIUK: C'est là que l'eau va et les Canadiens croient qu'ils pourraient au moins disposer dans le Manitoba de l'eau qui se rend dans le North Dakota.

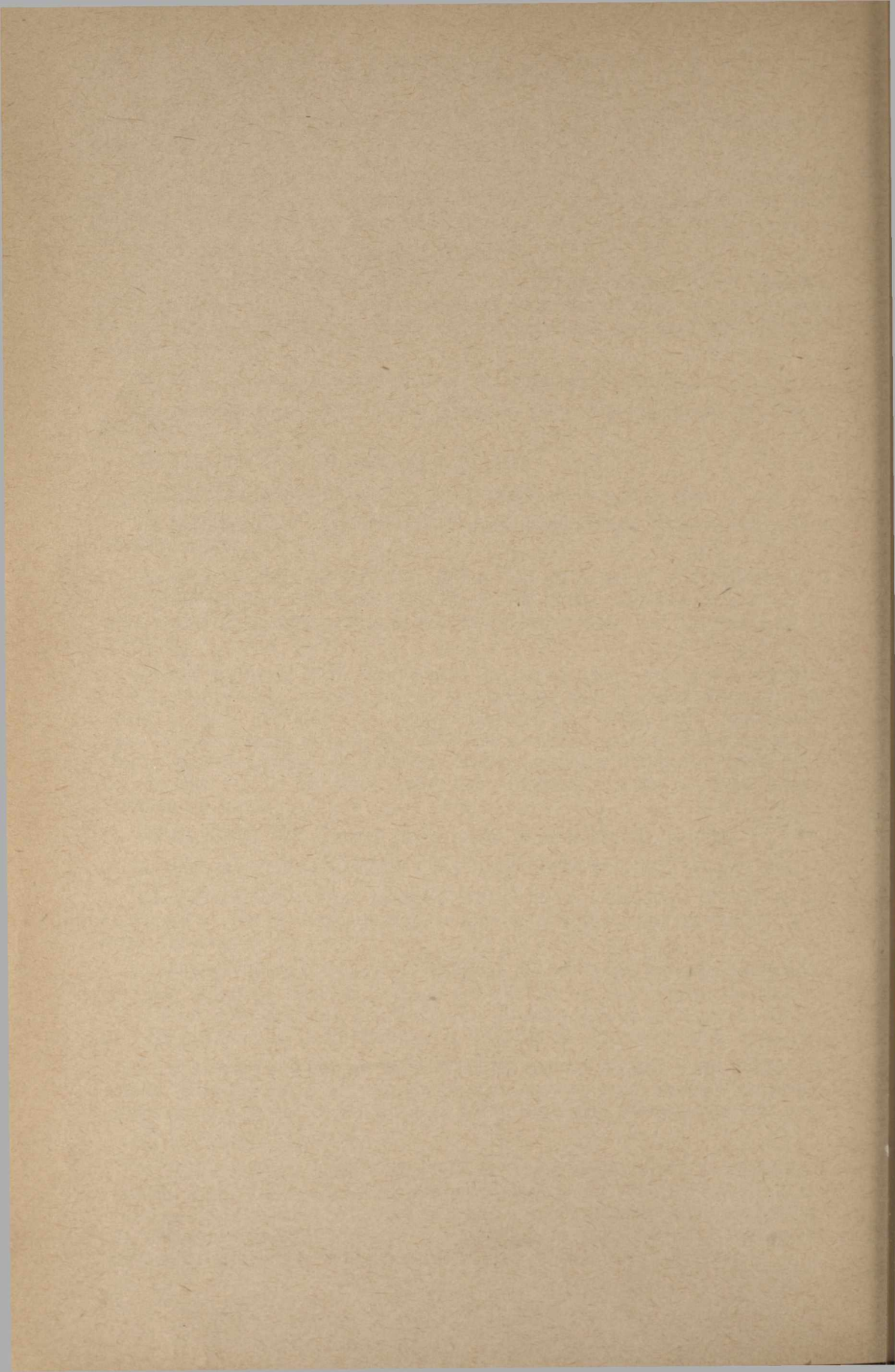
Le général McNAUGHTON: D'après les meilleurs conseils juridiques que nous pouvions obtenir, il nous est loisible en tout temps de rouvrir le cas; mais pour pouvoir le faire, nous devons prouver qu'il existe un besoin réel, et alors la Commission a le pouvoir de s'occuper de la question.

S'il y a pénurie d'eau, le débit étant de moins de vingt pieds cubes par seconde, je crois que, dès que nous l'avons prouvé, nous sommes autorisés à procéder et à prendre des mesures permettant que personne ne soit lésé.

M. MANDZIUK: Merci.

Le PRESIDENT: Messieurs, sur ce, nous allons clore la séance de ce matin. A en juger par les questions posées, je sais que les membres du Comité ont pris beaucoup d'intérêt au témoignage du général McNaughton. Nous allons maintenant ajourner la séance au jeudi 23 avril, à 9 heures du matin, alors que le général McNaughton sera de nouveau avec nous.





CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session de la vingt-quatrième législature
1959

COMITÉ PERMANENT

DES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. WHITE

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

Séance du jeudi 23 avril 1959

Séance du lundi 4 mai 1959 (à huis clos)

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR 1959-1960

Y compris le deuxième rapport à la Chambre

TÉMOIN:

Le général A. G. L. McNaughton, président de la Section canadienne
de la Commission conjointe internationale.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959



COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. H. O. White,
et MM.

Aitken (M^{lle})
Allard
Argue
Cardin
Crestohl
Dinsdale
Dorion
Eudes
Fairfield
Garland
Hellyer
Herridge

Jones
Jung
Kucherepa
Lafrenière
Lennard
MacLellan
Macnaughton
Macquarrie
Mandziuk
Martin (*Essex-Est*)
McCleave
McGee

Montgomery
Nesbitt
Nugent
Pearson
Pratt
Richard (*Ottawa-Est*)
Smith (*Calgary-Sud*)
Stinson
Valade
Vivian.

Secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité permanent des affaires extérieures a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Le jeudi 26 février 1959, la Chambre a déferé au Comité pour étude les crédits numéros 76 à 105 inclusivement du budget principal des dépenses de 1959-1960.

Le Comité a tenu dix réunions au cours desquelles il a entendu les déclarations et le témoignage de feu l'honorable Sidney E. Emith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, secondé par feu M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures et MM. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; M. Cadieux, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; Ross Campbell, adjoint spécial au ministre; W. T. Delworth, adjoint exécutif au ministre; H. Best, adjoint exécutif au ministre; J. H. Taylor, adjoint exécutif au sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; H. F. Davis, chef de la Division de l'Europe; H. F. Clark, chef de la Division des finances; K. Goldschlag, chef de la Division économique II; J. H. Cleveland, chef de la Division de l'Amérique; K. C. Hardy, de la Section de l'Amérique latine. *Du ministère du Commerce*: M. O. E. Ault, directeur de l'Administration de l'aide économique et technique, secondé par MM. D. Bartlett, chef du Service de planification, F. E. Pratt, chef de la Section des projets de placements, W. D. Mills, chef du Service de la Coopération technique, et M. J. H. Marshall, chef du Service des finances et de l'administration. *De la Section canadienne de la Commission conjointe internationale*: le général A. G. L. McNaughton, président, secondé par M^{lle} E. M. Sutherland, secrétaire, et MM. D. G. Chance, secrétaire adjoint, E. R. Peterson, ingénieur-conseil, J. L. MacCallum, conseiller juridique et A. J. Murphy, dessinateur.

Le Comité ayant étudié les crédits énumérés ci-dessus les approuve et en recommande l'approbation à la Chambre.

Le grand vide causé par la mort prématurée du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sidney E. Smith, et le décès de M. W. D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, deux personnes qui ont beaucoup aidé le Comité dans l'accomplissement de ses fonctions, a nécessairement circonscrit ses délibérations.

Le Comité remercie le général McNaughton d'avoir exposé de façon loyale l'activité de la Commission conjointe internationale et d'avoir accompli un travail aussi remarquable pour le compte du Canada. Le général McNaughton peut légitimement s'attribuer une grande part du mérite pour le meilleur esprit d'entente qui existe entre les gouvernements du Canada et des États-Unis en ce qui a trait à la solution des nombreux problèmes relatifs à l'aménagement hydro-électrique du bassin du Columbia.

D'après les renseignements fournis au Comité, le problème des réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ne semble pas plus près d'une solution qu'il y a huit ans. Pendant cette période, le Canada, par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies, a fourni une aide évaluée à plus de neuf millions de dollars. Cette somme ne semble guère avoir de rapport avec les contributions par tête versées par d'autres pays ou avec les intérêts du Canada dans cette région. Bien que le Comité reconnaisse les liens étroits qui unissent la politique étrangère du Canada et la politique des Nations Unies, il ne s'ensuit pas nécessairement que

des dépenses au titre des secours doivent être consenties à l'égard d'une région déterminée, ni surtout que des engagements permanents soient pris sans déterminer d'abord si les fonds ne seraient pas mieux utilisés en étant affectés à des programmes de rétablissement. Le Comité recommande d'approfondir les programmes qui exigent des dépenses de cette sorte. Le Comité espère qu'on prendra des mesures en vue d'apporter une solution au problème des réfugiés.

En ce qui a trait au Plan de Colombo, le Comité estime qu'on doit s'employer davantage à renseigner le public canadien au sujet de la façon dont on utilise à l'étranger les fonds du Plan de Colombo et dont on se procure les services et les produits canadiens qui sont expédiés aux pays bénéficiaires du Plan. Tout en reconnaissant que l'Administration de la coopération économique et technique du ministère du Commerce met en oeuvre un certain programme en vue de renseigner les Canadiens à cet égard, le Comité est d'avis qu'on devrait entreprendre sans tarder la création d'un service d'information au sein de l'administration. Pour réaliser cet objectif, il conviendrait sans doute de nommer un agent d'information et de recourir aux services d'information du ministère, qui fonctionnent déjà à l'heure actuelle.

Le Comité a appris que le ministère occupait encore, en vertu de baux, plusieurs propriétés utilisées comme ambassades, consulats et chancelleries. Étant donné les ententes réciproques concernant l'exemption de taxes accordée à l'égard des propriétés appartenant à des missions étrangères et le fait que la valeur des propriétés, dans plusieurs parties du monde, a continué de monter depuis la fin de la seconde Grande Guerre, sans parler des difficultés qu'on rencontre lorsqu'on tente de renouveler un bail, il semble qu'en insistant davantage en vue d'établir un programme d'acquisition de propriétés, il en résulterait, à la longue, une épargne considérable de deniers publics.

Pour faire suite à la recommandation exprimée dans le rapport qu'il avait présenté à la Chambre le mercredi 20 août 1958, le Comité a reçu l'autorisation de commencer ses séances au cours du premier mois de la présente session, ce qui a grandement contribué au succès et à la bonne marche de ses délibérations. Le Comité souhaite vivement qu'il lui soit permis de procéder de la même manière au cours des prochaines sessions.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages est ci-annexé.

Le président,
H. O. WHITE.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI, 23 avril 1959

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 9 h. 15 du matin sous la présidence de M. White.

Présents: MM. Argue, Dinsdale, Fairfield, Herridge, Jones, Jung, Lennard, Macquarrie, Martin (*Essex-Est*), McCleave, McGee, Montgomery, Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Calgary-Sud*), Stinson et White. (16).

Aussi présents, de la Commission conjointe internationale (Section canadienne): Le général A. G. L. McNaughton, président; M^{lle} E. M. Sutherland, secrétaire; M. D. G. Chance, secrétaire adjoint; M. E. R. Peterson, ingénieur-conseil; M. J. L. MacCallum, conseiller juridique; et M. A. J. Murphy, dessinateur.

Le président remarque la présence du quorum et demande au général McNaughton de répondre aux questions posées à la dernière séance du Comité.

Les crédits 96 et 97 concernant la Commission conjointe internationale sont mis en délibération et le général McNaughton passe en revue l'activité de la Commission relativement à la rivière Souris et au bassin du Columbia.

Au cours de son exposé, des exemplaires du "Rapport à la Commission conjointe internationale des États-Unis et du Canada — Ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia — Études économiques", préparé par la Commission internationale d'ingénieurs du fleuve Columbia, ainsi que l'Appendice VI dudit rapport, sont distribués aux membres du Comité.

A 10 h. 55 du matin, le Comité remet la séance à plus tard dans la journée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 3 h. 50 de l'après-midi sous la présidence de M. White.

Présents: M^{lle} Aitken, MM. Allard, Fairfield, Garland, Hellyer, Herridge, Lafrenière, Lennard, Mandziuk, McCleave, McGee, Montgomery, Nugent, Pratt, Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Calgary-Sud*), et White — (17).

Aussi présents: En plus des personnes présentes dans la matinée, M. J. H. Cleveland, chef de la Division de l'Amérique.

Le président prie le général McNaughton de continuer son exposé et ce dernier est ensuite interrogé.

Des exemplaires de trois tableaux relatifs aux contre-projets du bassin du Columbia sont distribués aux membres du Comité et il est décidé de les faire imprimer en appendice aux témoignages d'aujourd'hui. (*Appendice "A"*).

Les crédits 96 et 97 sont adoptés.

Le crédit 76, Administration centrale, est mis en délibération et adopté.

A 5 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'Connor.

LUNDI, 4 mai 1959

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à huis clos à 10 heures du matin sous la présidence de M. White.

PRÉSENTS: M^{lle} Aitken, MM. Argue, Fairfield, Herridge, Jones, Kucherepa, MacLellan, Macquarrie, McCleave, McGee, Richard (*Ottawa-Est*), Smith (*Calgary-Sud*), Vivian et White. (14)

Un projet de rapport à la Chambre contenant certaines observations et recommandations est étudié. Il est modifié, après discussion, et le président reçoit instructions de le présenter à la Chambre comme "Deuxième Rapport" du Comité.

Le travail du Comité est passé en revue et des suggestions concernant la portée de ses délibérations futures sont prises en considération.

À 10 h. 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. E. O'CONNOR.

TÉMOIGNAGES

JEUDI, 23 avril 1959
9 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. A notre dernière séance, deux ou trois questions sont restées sans réponse. L'une d'elles concerne les ressources hydrauliques et la pollution des eaux du Nouveau-Brunswick. Le général McNaughton a déclaré qu'il répondrait à ces questions aujourd'hui. Nous reprendrons ensuite, au point où il en était à la dernière séance, l'étude des crédits 96 et 97 concernant la Commission conjointe internationale. Nous traitons alors de la rivière Souris.

Le général A. G. L. MCNAUGHTON, C.P. (*président de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale*): Monsieur le président, la question relative aux lois actuelles de la province du Nouveau-Brunswick concernant les ressources hydrauliques et la prévention de la pollution des eaux a été posée par M. Pratt.

En 1956, la Législature du Nouveau-Brunswick a adopté une loi à ce sujet. A l'origine, cette loi visait la création d'un organisme destiné à étudier ces questions et à formuler des recommandations. Depuis, ces questions ont pris de l'ampleur et, en 1958, la loi a été modifiée de façon à réglementer l'usage des eaux des lacs, torrents et cours d'eau de la province. Elle prévoyait également le contrôle ou la prévention de la pollution de ces eaux, la répartition de leur usage entre les divers usagers ou requérants, et l'établissement de sanctions pour la violation de tout règlement établi en vertu de l'article pertinent. En outre, la loi prescrit que les règlements auront force de loi, tout comme s'ils avaient été décrétés par la Législature. La date de l'entrée en vigueur de cette loi devait être fixée par proclamation. Cette proclamation ayant eu lieu, il existe maintenant au Nouveau-Brunswick une loi s'appliquant à la prévention de la pollution des rivières et cours d'eau de cette province.

L'autre question concernait la rivière Souris. J'ai déclaré que les études de la Souris avaient été complétées par la Commission conjointe internationale et qu'un rapport contenant des recommandations, daté du 19 mars 1958, avait été présenté aux gouvernements du Canada et des États-Unis. J'ai également déclaré que nous avions été avisés par une lettre portant la signature du Premier Ministre et datée du 20 mars 1959, que nos propositions avaient été acceptées. Puis-je déposer cette lettre ?

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous tous d'avis que cette lettre soit imprimée au compte rendu, messieurs ?

(Assentiment.)

Mademoiselle E. M. Sutherland,
Section canadienne,

Commission conjointe internationale, Ottawa

Je désire me reporter à votre lettre en date du 11 avril 1958, adressée au défunt secrétaire d'État aux Affaires extérieures, concernant un rapport de la Commission conjointe internationale daté du 19 mars 1958, et adressé aux gouvernements des États-Unis et du Canada relativement au renvoi de la rivière Souris en date du 15 janvier 1940.

Il me fait plaisir de vous dire que le gouvernement du Canada approuve les nouvelles mesures provisoires recommandées au paragraphe 22 du

rapport du 19 mars 1958, en remplacement des mesures provisoires que la Commission recommandait dans son rapport du 2 octobre 1940.

À ce temps-là, nous n'avions pas encore reçu de nouvelles du gouvernement américain.

Mais depuis, en date du 3 avril 1959, nous avons reçu le duplicata d'une lettre qui a été adressée au président de la Section américaine de la Commission conjointe et qui portait la signature de M. Douglas Dillon, sous-secrétaire aux Affaires économiques. Puis-je déposer cette lettre

Le PRÉSIDENT: Est-ce convenu, messieurs ?

(Assentiment.)

Secrétaire d'État,
Washington.

L'honorable Douglas McKay,
Président de la Section américaine,
Commission conjointe internationale.

Le Département a examiné en détail le rapport de la Commission conjointe internationale présenté aux gouvernements des États-Unis et du Canada, en date du 19 mars 1958, au sujet de la rivière Souris. Les événements qui se sont succédés depuis le 15 janvier 1940, lorsque les deux gouvernements ont déferé la question à la Commission conjointe, y sont passés en revue. Le paragraphe 22 dudit rapport présente également des recommandations visant à modifier certaines mesures provisoires, opérantes depuis 1941 et qui, à cause des temps nouveaux et à la suite de circonstances modifiées, ont été considérées comme nécessitant maintenant une revision.

Le paragraphe 22 recommande aux deux gouvernements d'autoriser la Commission conjointe à créer une commission d'ingénieurs devant être désignée sous le nom de Commission internationale de régularisation de la rivière Souris, et d'approuver cinq mesures provisoires exposées en détail dans le ledit paragraphe, en remplacement des mesures provisoires recommandées dans le rapport de la Commission du 2 octobre 1940 et approuvées par les gouvernements américain et canadien les 28 mars et 25 avril 1941 respectivement.

J'ai le plaisir de vous aviser que le gouvernement des États-Unis approuve toutes les recommandations de la Commission contenues dans le paragraphe 22 de son rapport sur la Souris, daté du 19 mars 1958.

La lettre que je viens de mentionner contient également une acceptation des recommandations que nous avons formulées. Le premier devoir de la Commission sera donc de prendre les mesures nécessaires afin de donner suite à ces arrangements.

Le général McNAUGHTON: Une autre question a été posée, lors de notre dernière réunion, au sujet de la région de la rivière Souris. Elle concernait le barrage Garrison, sur la rivière Missouri, et l'usage que l'on pourrait éventuellement faire des eaux de ce barrage, ainsi qu'une proposition actuellement étudiée par l'une des commissions d'ingénieurs de la Commission conjointe, concernant l'usage du chenal de la rivière Pembina pour l'écoulement des eaux nécessaires à certaines parties des États-Unis dont les problèmes d'irrigation étaient à l'étude.

J'avais une carte de la région reproduisant en grand le plan proposé. Elle est placée sur le chevalet. La baguette vous montre le barrage Garrison. Les eaux de ce bassin de retenue, sur la rivière Missouri, couleront, suivant la ligne indiquée, à travers la région au nord de Minot qui est située sur une des boucles de la Souris, dans le Dakota-Nord. Ces eaux serviront dans la région qui s'étend à l'est du canal indiqué par la ligne rouge, seront récupérées et captées dans

d'autres bassins de retenue, dirigées ensuite vers le sud où elles seront siphonnées de manière à traverser la région du lac Devil pour se répandre à cet endroit dans les autres chenaux. En général, ces eaux serviront à l'irrigation des terres indiquées, plus à l'est, près de la Rouge. Ce sont là les terres que les États-Unis ont l'intention d'irriguer. Il a été difficile d'atteindre par gravité la région que désignait l'indicateur. Elle est située au sud de la Pembina et à l'ouest de la Rouge.

Le projet actuellement à l'étude consiste à déverser une partie des eaux de refoulement du bassin Souris dans la rivière Souris par un raccord traversant la ligne de partage des eaux, qui n'est pas très élevée, dans la région couverte actuellement d'une chaîne de petits lacs, de façon à relier ces lacs au bassin Pembina par un méandre qui ramène ces eaux aux États-Unis où elles serviront à l'irrigation de la région situé directement au sud.

Nous ne pouvons vous fournir aucun rapport sur la praticabilité de ce projet, parce que la Commission internationale d'ingénieurs des rivières Souris et Rouge n'en a pas encore terminé l'étude. Nous ne savons pas encore s'il est vraiment pratique ou non, et nous ignorons également quels avantages le Canada retirerait de ce service de canalisation des eaux qui serait rendu aux États-Unis.

Ces questions seront discutées à la Commission dès que nous aurons obtenu les renseignements techniques nécessaires. Voilà tout ce que j'ai à dire au sujet de la Souris, à moins que vous n'ayez des questions à me poser.

M. MCGEE: De quelle façon le canal doit-il traverser la rivière à l'état actuel ?

Le général McNAUGHTON: On se propose d'installer un siphon sous la rivière. L'eau passerait en dessous de la rivière et reviendrait à la surface.

M. MCGEE: À travers un tuyau ?

Le général McNAUGHTON: Oui.

M. DINDALE: Malheureusement, je n'ai pu être présent l'autre jour lorsque ce sujet a été discuté. C'est une question qui m'intéresse particulièrement. J'ai eu l'occasion de lire le compte rendu des délibérations. J'ai remarqué que le général McNaughton a mentionné le fait que le Manitoba ne s'était pas assuré une part suffisante du débit de la Souris qui traverse la frontière, surtout dans les régions des localités de Mélina et de Souris. Je n'ai pas très bien compris ce qu'a voulu dire le général. Voulez-vous dire qu'il n'y a eu aucun changement dans l'accord relatif au débit de 20 pieds cubes à la seconde ?

Le général McNAUGHTON: Il y a plusieurs années, un accord a été conclu avec les autorités de la faune qui administrent le refuge de gibier dans la région indiquée sur la carte, à l'effet que, durant les cinq mois d'été, un débit de dix pieds cubes à la seconde serait libéré dans le Manitoba, en prévision de l'abreuvement des bestiaux et des besoins domestiques, le long de la rivière Souris, au nord de la frontière. On s'aperçut ensuite que dix pieds cubes à la seconde ne suffisaient pas. À la demande des autorités du Manitoba, la Commission étudia de nouveau la question. On en vint alors à une entente à la suite de laquelle le débit de dix pieds cubes à la seconde devrait être porté à vingt.

Lorsque la question fut étudiée de nouveau ces dernières années, la Commission du Manitoba, en exposant les faits, demandait seulement que le débit soit constamment maintenu à 20 pieds cubes à la seconde.

Vous vous rendez compte, naturellement, que sans l'usage de ce bassin de retenue dans le Dakota septentrional, nous serions affligés par les inondations au printemps ou bien, à la fin de l'été, nous n'aurions pas d'eau du tout parce que la rivière Souris, dans l'ordre naturel, est alors presque complètement à sec.

Par conséquent, il est très avantageux pour les habitants de la région qu'un débit régulier soit maintenu, si minime soit-il, au lieu d'avoir parfois des inondations et parfois pas d'eau du tout.

En ce qui concerne la Commission, sa théorie était que si le débit de vingt pieds cubes à la seconde pouvait être maintenu durant les cinq mois d'été, cela

suffirait aux besoins. Une autre proposition a été exprimée et c'était qu'un débit additionnel de dix pieds cubes à la seconde soit fourni durant les mois d'hiver. Cependant, après examen de la question, on s'est rendu compte que cette proposition ne pouvait être efficace parce que la rivière gèle et l'eau ne pourrait circuler durant l'hiver. Cette proposition n'a pas été appuyée devant la Commission par les autorités locales.

Je crois que tous se rendent compte des besoins croissants au Manitoba et qu'il viendra un moment où il faudra plus d'eau. En conséquence, les propositions que nous avons présentées au gouvernement, et qu'il a maintenant approuvées, sont de nature provisoire. La Commission n'a pas encore réglé la question et si le Manitoba lui expose ses besoins, la question peut facilement être étudiée à nouveau. Naturellement, il faudra obtenir le consentement des deux parties intéressées, mais au point où en était la discussion, de façon générale les besoins en matière de consommation humaine et d'abreuvement du bétail ont une haute priorité, même s'ils n'ont pas été mentionnés spécifiquement dans ce cas-là. Je n'ai aucun doute que mes collègues de la Commission seraient favorablement disposés envers une propositions de ce genre.

M. DINSDALE: Je présume que le gouvernement du Manitoba a présenté la question en termes énergiques, étant donné le problème qui a surgi l'hiver dernier, dans cette province.

Le général MCNAUGHTON: En effet. Si je me rappelle bien, l'écoulement de la Souris était très restreint et le barrage ne contenait pas suffisamment d'eau à cette période. Comme mesure de protection, le barrage fut entouré de sacs de sable afin d'augmenter la charge, de façon à ce que les conduites d'amenées soient submergées et que le pompage puisse continuer. On s'arrangea pour libérer une plus grande quantité d'eau. Nous l'avons obtenue du Dakota-Nord, si je ne me trompe, par l'entremise du service de la faune. Il s'agissait d'une solution temporaire, en attendant l'accord relatif à la hausse du niveau d'eau de ce barrage. De toute façon nous n'avons pas été avertis, au cours des derniers mois, que la situation laissait à désirer.

M. DINSDALE: Est-ce que l'on prévoit que la dérivation proposée de la rivière Souris dans la région de la Pembina augmentera le débit au delà de la frontière ?

Le général MCNAUGHTON: Le débit de la Souris en serait grandement accru. Le projet actuellement à l'étude est d'utiliser le chenal de la Souris pour déverser une partie des eaux dans la Pembina. Personne, d'un côté ou de l'autre, n'a prétendu jusqu'ici que cela constitue l'approvisionnement de la région et il n'y a pas eu de demande à cet effet, quoique la chose soit possible, si on le désire, à cause d'une plus grande quantité d'eau.

Il ne faut pas oublier que nous devons être très prudents dans nos arrangements. Les eaux qui atteindront le chenal auront déjà servi à l'irrigation de la région arrosée par les méandres de la Souris. Il y a beaucoup d'alcali dans cette région et, naturellement, il sera absorbé par les eaux qui deviendront salines. Voilà l'une des considérations que nous devons peser avant de consentir à l'usage de ce chenal pour la dérivation des eaux, parce que leur utilité à des fins domestiques ou pour l'abreuvement du bétail pourrait en être affectée.

Je ne peux vous donner maintenant plus de renseignements à ce sujet, monsieur Dinsdale, parce que notre commission d'ingénieurs étudie actuellement la question sur place. Au cours des entretiens que j'ai eus avec les fonctionnaires intéressés, on m'a dit que ces diverses questions sont étudiées avec soin.

M. DINSDALE: Il semble qu'aucune mesure ne sera prise d'ici longtemps afin de donner suite à ce projet et que les négociations se poursuivront indéfiniment.

Le général MCNAUGHTON: D'après ce que m'a dit le président de la section américaine de la Commission, les études se poursuivent activement et il espère que lors de la réunion de la Commission à Washington, en avril, nous aurons

entre les mains au moins un rapport des travaux en cours, soulignant les possibilités et la praticabilité du projet. Je vous demande pardon, j'aurais dû dire lors d'une réunion à Ottawa en octobre prochain.

M. DINSDALE: Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser ?

Le général McNAUGHTON: Monsieur le président, j'ai pensé que ces remarques vous donneraient une bonne idée de l'ensemble du travail dont la Commission est chargée d'une façon ou d'une autre, par l'entremise d'un organisme quelconque, dans les provinces des Prairies. Cela nous amène maintenant aux problèmes d'envergure que présente le bassin du fleuve Columbia, en Colombie-Britannique, pour la Commission.

Elle a été saisie de ce problème à la suite d'un renvoi daté du 9 mars 1944, dans lequel les deux gouvernements la priaient d'entreprendre des études d'ensemble du bassin du Columbia dans les deux pays et de juger si le développement ultérieur des ressources hydrauliques du bassin serait dans l'intérêt public, au point de vue des deux gouvernements, en tenant compte des approvisionnements d'eau pour usage domestique, de la salubrité publique, de la navigation, de l'expansion des pêcheries, des ressources hydrauliques, de la lutte contre les crues dans les régions irriguées et les étendues de terre desséchées, de la conservation du poisson et de la faune et, pour s'assurer que nous n'avions rien oublié, de tout autre avantage public.

Vous conviendrez, j'en suis sûr, que ce mandat était assez complet. Avant d'en arriver à quelque progrès, il fallait obtenir et évaluer une foule de données techniques relatives à l'écoulement des eaux de ce bassin.

Ces études furent immédiatement confiées aux personnes compétentes et poursuivies avec ardeur. Les États-Unis, disposant de ressources supérieures aux nôtres, progressèrent en conséquence plus rapidement que nous en ce qui concerne leur partie du bassin. Leur besoin d'énergie hydraulique était aussi plus pressant que le nôtre. Par conséquent, ils ont été en mesure de fournir plus de renseignements décisifs que nous durant les premières années de notre mandat.

Nous étions, au début, complètement dépourvus de cartes topographiques de la région. Il fallait entreprendre des relevés, dresser et faire imprimer des cartes, établir la topographie et l'hydraulique du bassin, étudier la fonte des neiges, les approvisionnements d'eau en général et ainsi de suite.

Je suis heureux de vous dire que ces études sont maintenant complétées et que nous avons reçu le rapport* de la commission internationale d'ingénieurs du fleuve Columbia à qui ces études avaient été confiées. Ce rapport a été présenté à la Commission conjointe lors de notre réunion à Chicago.

Cette réunion a eu lieu du 16 au 18 mars dernier. Pendant ces trois jours, non seulement la commission d'ingénieurs, mais les membres des comités d'étude et leurs divers experts ont comparu devant la Commission conjointe. Ils ont passé en revue les différentes parties du rapport, nous donnant des explications complètes sur chacune, et ils ont ensuite répondu aux questions précises qui leur ont été posées par les membres de la Commission.

Je dispose de quinze exemplaires de ce rapport et je les distribuerai avec plaisir. J'espérais en obtenir une réimpression assez tôt pour pouvoir en fournir à tous les membres du Comité aujourd'hui, mais elle n'est pas encore terminée. Cependant, les tableaux essentiels contenant les renseignements les plus importants sont imprimés sous forme de mémoire et seront bientôt prêts. J'en remettrai

* Rapport à la Commission conjointe internationale, États-Unis et Canada, Ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia, préparé par la Commission internationale d'ingénieurs du Columbia, 1^{er} mars 1959.

alors des exemplaires au secrétaire du Comité pour chacun des membres, si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.

Le général MCNAUGHTON: Nous disposons de quinze exemplaires. J'ai pensé qu'ils seraient utiles aux membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr qu'ils seront contents de les avoir.

Le général MCNAUGHTON: Le document que nous préparons est un résumé de ce rapport. J'espère qu'il contiendra les renseignements techniques nécessaires et que toute la question y sera exposée de façon qu'il soit plus facile de suivre qu'avec le rapport que nous avons ici.

Il y a un autre aspect de la question dont je crois devoir traiter avant d'expliquer ce rapport en détail. Ce sont des faits purement positifs. Le grand problème que la Commission a dû envisager découle du fait que le Columbia et ses principaux tributaires prennent pour la plupart leur source au Canada et, plus loin, traversent la frontière et suivent leur cours aux États-Unis. Ces cours d'eau peuvent être endigués au Canada et les crues du printemps et du début de l'été accumulées dans des réservoirs et relâchées à un rythme uniforme durant l'été afin de servir à la production d'énergie.

Il est important de se rappeler que l'utilisation des eaux accumulées dans ces réservoirs pour la production d'énergie en abaissera le niveau. Normalement, à la venue du printemps, les réservoirs sont presque vides. Puis ils recueillent les crues du printemps et du début de l'été, retiennent ces torrents qui, autrement, causeraient des dommages considérables aux ouvrages de fond érigés en aval à des fins industrielles et autres. Dans le bassin en question, il est très heureux pour nous que l'usage du débit des réservoirs pour la production d'énergie soit compatible avec leur utilité dans la lutte contre les crues. Au moyen d'une sage gestion, vous pouvez obtenir les deux avantages, énergie hydraulique et maîtrise des crues, sans trop gêner la valeur de chacun. Il est évident, à en juger par les études de la Commission d'ingénieurs, que les principaux avantages de la collaboration internationale seront la production d'énergie et la maîtrise des crues.

Il est vrai que la plupart des nouveaux réservoirs qu'il sera possible d'ériger le seront au Canada et qu'aux États-Unis, ceux qui ont des intérêts en aval de ces réservoirs retireront une partie des avantages qui en découleront. Par conséquent, il est nécessaire de songer à la répartition de ces avantages. Le pays qui accumule le débit de ces cours d'eau a naturellement droit de recevoir une récompense pour l'important service rendu aux États situés en aval. De fait, on s'est demandé si cette considération faisait partie du mandat dont la Commission avait été chargée par le renvoi du 9 mars 1944. Heureusement, cette question a été réglée par un échange de lettres entre les deux gouvernements.

En date du 29 janvier 1959, nous avons été informés que "les deux gouvernements, faisant suite aux pourparlers entrepris, sont convenus de prier la Commission conjointe internationale de leur faire part, dans un avenir prochain, de ses recommandations au sujet des principes devant être appliqués lorsqu'il s'agira d'établir a) les avantages qui résulteront de l'usage en commun des eaux de retenue et des raccordements électriques du fleuve Columbia; et b) le partage entre les deux pays de ces avantages, surtout en ce qui concerne la production d'énergie électrique et la lutte contre les crues."

J'aimerais déposer les copies de ces lettres. La lettre canadienne est datée du 29 janvier 1959 et nos collègues des États-Unis ont reçu la leur de M. John Foster Dulles, secrétaire d'État, la veille, soit le 28 janvier 1959.

Le PRÉSIDENT: Aimerez-vous que ces lettres soient consignées au compte rendu ?

(Assentiment.)

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Canada.

Ottawa, 29 janvier 1959.

Chère madame,

Je désire me reporter à la lettre du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en date du 9 mars 1944, adressée au secrétaire de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale, établissant les termes du renvoi du fleuve Columbia. Le premier alinéa de ladite lettre expose les objectifs généraux de ce renvoi et énonce en partie: "afin de décider s'il est possible et avantageux d'utiliser plus qu'on ne le fait actuellement les eaux du réseau du fleuve Columbia, les gouvernements des États-Unis et du Canada sont convenus de déférer la question à la Commission conjointe internationale, afin qu'elle l'étudie et fasse rapport, conformément à l'article IX de la convention relative aux eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis, signée le 11 janvier 1909."

Les gouvernements des deux pays, faisant suite à leurs pourparlers, sont convenus de prier la Commission conjointe internationale de faire part auxdits gouvernements, dans un avenir rapproché, de ses recommandations au sujet des principes devant être appliqués lorsqu'il s'agira d'établir

- a) les avantages qui résulteront de l'usage en commun des eaux de retenue et des raccordements électriques dans le réseau du fleuve Columbia, et
- b) le partage entre les deux pays de ces avantages, surtout en ce qui concerne la production d'énergie électrique et la lutte contre les crues.

Sincèrement à vous,

Sidney Smith.

La Secrétaire,
Section canadienne,
Commission conjointe internationale,
Ottawa.

Secrétariat d'État, Washington,

28 janvier 1959.

Monsieur le Gouverneur McKay,

Je désire me reporter à la lettre, en date du 9 mars 1944, du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Secrétaire de la Section canadienne de la Commission conjointe internationale établissant les termes du renvoi du fleuve Columbia.

Le premier alinéa de ladite lettre expose les objectifs généraux de ce renvoi et énonce en partie: "afin de décider s'il est possible et avantageux d'utiliser plus qu'on ne le fait actuellement les eaux du réseau du fleuve Columbia, les gouvernements des États-Unis et du Canada sont convenus de déférer la question à la Commission conjointe internationale, afin qu'elle l'étudie et fasse rapport, conformément à l'article IX de la convention relative aux eaux limitrophes entre le Canada et les États-Unis, signée le 11 janvier 1909."

Les gouvernements des deux pays, faisant suite à leurs pourparlers, sont convenus de prier la Commission conjointe internationale de faire part auxdits gouvernements, dans un avenir rapproché, de ses recom-

mandations au sujet des principes devant être appliqués lorsqu'il s'agira d'établir

- a) les avantages qui résulteront de l'usage en commun des eaux de retenue et des raccordements électriques dans le réseau du fleuve Columbia, et
- b) le partage entre les deux pays de ces avantages, surtout en ce qui concerne la production d'énergie électrique et la lutte contre les crues.

Sincèrement à vous,

John Foster Dulles.

L'honorable Douglas McKay,
Président de la Section américaine,
Commission conjointe internationale,
Washington 25, D.C.

Le général McNAUGHTON: Monsieur le président, ces lettres écartent tout doute qui aurait pu subsister. Nous, les Canadiens, de notre côté, n'avons jamais entretenu aucun doute, mais nos collègues des États-Unis étaient un peu hésitants en ce qui concerne l'étude de la répartition des avantages et le rapport à faire à ce sujet. Mais la question a maintenant été réglée.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous dites que la situation ne créait aucun doute au Canada. Est-ce qu'elle présentait un problème aux États-Unis au point de vue de l'intérêt public ?

Le général McNAUGHTON: Le véritable sens des mots de la lettre originale laissait planer des doutes.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je sais, mais les pouvoirs de la Commission étaient-ils publiquement contestés ?

Le général McNAUGHTON: Naturellement, il aurait été très avantageux pour les États-Unis si le Canada avait pu être persuadé de procéder à l'aménagement de bassins de retenue en amont et de ne rien réclamer pour l'usage des eaux d'aval. On a pu considérer que ce serait avantageux, mais le résultat de cette attitude, c'est qu'il n'y aurait pas eu de réserve en amont parce qu'il est nécessaire, en cas de services rendus, qu'une juste part du fardeau soit assumée par l'autre partie et qu'une rémunération juste et raisonnable soit versée pour l'usage des ressources canadiennes lorsqu'elles servent à l'avantage des États-Unis. Cette situation a fait naître une controverse aux États-Unis, mais j'ai l'impression que ce point particulier a été résolu à la suite de l'échange de ces lettres.

La Commission a maintenant reçu l'ordre de procéder à l'énoncé de propositions concrètes devant être éventuellement présentées aux deux gouvernements, et dont les deux pays bénéficieront largement, j'en suis convaincu. A mesure que nous avons eu l'avantage d'étudier les données techniques fournies par notre commission d'ingénieurs, nous avons été de plus en plus convaincus que les deux pays retireront d'immenses bénéfices de leur collaboration et de leur commun effort en vue de la solution de ces problèmes.

Monsieur le président, ces discussions se poursuivent à divers intervalles au sein de la Commission. Cet échange de notes a fait l'objet d'un premier entretien tenu à New-York les 17 et 18 février derniers. Puis, à la suite des données scientifiques relatives au fleuve Columbia présentées par la commission des ingénieurs à la réunion tenue à Chicago les 16 et 17 mars, nous avons de nouveau discuté dans l'intimité la question des avantages et de leur répartition, le 18 du même mois. Nous avons fait de nouveaux progrès en la matière lors d'une autre réunion tenue à Washington en avril. Nous sommes censés nous réunir à Montréal le 13 du mois courant et continuerons nos pourparlers le 1^{er} mai.

Étant donné que les pourparlers sont en cours et d'ici à ce que chaque partie ait fait connaître sa position, je ne crois pas qu'il soit utile ni même possible de tenter de donner des détails sur la situation actuelle qui est, en substance, plutôt provisoire ou changeante. Quant à nous, nous tentons de découvrir ce que l'autre partie a dans l'idée. Nous essayons de connaître son point de vue sur la meilleure manière de résoudre la question. Nous n'en sommes pas encore arrivés à des conclusions solides et, d'ici à ce que nous soyons mieux renseignés, je crois qu'il serait préférable de nous abstenir d'interpréter des déclarations que plus tard, nous reconnaitrons peut-être comme n'étant pas sérieuses et faites surtout dans le but de susciter des arguments.

Je crois que ce que je pourrais faire pour vous être utile, si vous et votre Comité le désirez, serait de prendre le rapport préparé par la commission des ingénieurs et de le passer en revue avec le Comité aussi brièvement que possible, attirant votre attention sur les points principaux et vous donnant une vue d'ensemble de l'ampleur des projets actuellement à l'étude, ainsi que des avantages, au point de vue de la lutte contre les crues et de la production d'énergie électrique, qu'en retireront le pays en amont et le pays en aval. Ce serait là vous donner une idée du quantum non seulement de protection contre les crues, mais également du quantum d'avantages découlant de la production d'énergie. Ce serait également vous donner une idée des frais au compte de capital et des frais annuels courus.

Je dois vous dire, monsieur, que le bassin du fleuve Columbia offre un large pourcentage des possibilités en ce qui concerne l'exploitation de l'énergie électrique au Canada et aux États-Unis. Les chiffres, dans ce pays, sont vraiment énormes. J'espère que lorsque je parlerai de millions, et même en certains cas, il faudra que je me serve de milliards, cela ne causera aucun saisissement à ceux d'entre nous qui n'ont pas l'habitude de s'occuper de chiffres de cette envergure.

Nous n'avons pu obtenir jusqu'ici qu'un nombre limité d'exemplaires du rapport de la commission d'ingénieurs. La première partie est une récapitulation de la situation actuelle. On y trouve une description du bassin dans les deux pays, des progrès de la mise en valeur dans les divers domaines, ainsi que des possibilités futures. Un chapitre consacré aux ressources hydrauliques du bassin commence à la page 33. On trouve ensuite un résumé utile de l'ensemble dans les pages qui suivent, ainsi que d'excellentes photographies récentes de certaines localités situées le long du fleuve, ce qui vous donnera une idée de l'anatomie topographique avec laquelle nous sommes aux prises, ainsi que de l'aspect de quelques-uns des immenses aménagements qui ont été réalisés aux États-Unis. A partir de la page 43, la commission nous donne une idée non seulement de l'utilisation actuelle, mais également de l'usage éventuel des ressources hydrauliques de la région. A la page 45, vous verrez un tableau indiquant les principaux aménagements hydro-électriques du bassin dans leur état actuel. En ce qui concerne le Canada, nous avons dans le lac Kootenay une réserve de 817,000 pieds-acres utilisables annuellement, ainsi que 271,000 kilowatts de puissance installée. Les usines sont situées sur le bras occidental du lac Kootenay. Celle de Waneta, sur la Pend d'Oreille, a une puissance de 144,000 kilowatts. Une autre usine, sur la Whatshan, tributaire du Columbia, a une puissance de 34,000 kilowatts.

M. HERRIDGE: Voulez-vous nous dire ce que signifie le mot "retenue". Il n'y a aucun chiffre indiquant la quantité des réserves utilisables.

Le général McNAUGHTON: Retenue signifie que la capacité de retenue du réservoir est suffisante pour répondre aux fluctuations momentanées de la charge de l'usine. Vous épuisez momentanément la charge et elle résistera peut-être encore vingt-quatre heures. Lorsque nous parlons de réserve ou de retenue, il s'agit d'une conception d'une autre envergure. Le total au Canada est d'environ

900,000 pieds-acres, avec puissance installée de 449,000 kilowatts. Dans la partie américaine du bassin, on a déjà installé, sur le bras principal du Columbia et sur ses tributaires, des réserves de près de 15 millions de pieds-acres et la puissance installée dépasse maintenant 8 millions de kilowatts. Les ouvrages additionnels, en voie de construction, fourniront une réserve utilisable d'environ 1 million et demi de pieds-acres et la puissance installée atteindra 4 millions de kilowatts, dont une partie est déjà aménagée.

Vous remarquerez que l'étendue des bassins de retenue dont on a jugé utile d'entreprendre la construction aux États-Unis, en rapport avec le programme actuel, est très minime si l'on compare avec les aménagements qui étaient en voie de construction sur le fleuve même. L'une des grandes difficultés qui se présentent actuellement aux États-Unis, c'est que les emplacements favorables à la retenue des eaux sont en grande partie déjà occupés et, pour une raison ou pour une autre, le public s'oppose énergiquement aux principaux projets recommandés par les ingénieurs de l'armée, dans le parc Glacier par exemple, qui constitue un emplacement tout à fait favorable à la retenue des eaux. Les services de pêcheries et les services récréatifs s'opposent à ce qu'une partie de ce parc soit submergée.

A d'autres endroits, ceux qui s'intéressent à la faune s'opposent à ce que des régions où paissent le chevreuil, l'élan et autres animaux, soient submergées. En aval du bassin du Columbia, les problèmes que présentent le poisson anadrome et ses migrations en aval et en amont empêchent généralement la construction de bassins de retenue. Ces réservoirs doivent nécessairement être aménagés dans les vallées et celles-ci sont déjà utilisées à d'autres fins, l'exploitation industrielle, par exemple. Il faudrait dédommager les propriétaires de ces entreprises si la région était utilisée pour la retenue des eaux, ce qui rend le projet inabordable.

Quelques-unes de ces vallées nous préoccupent surtout. Je songe particulièrement à la vallée de la Kootenay, aux États-Unis, et au vaste méandre qu'elle décrit à travers le Montana et l'Idaho. Il est indiqué en rouge sur la carte. Depuis plusieurs années, cette vallée sert de route aux grandes lignes de chemin de fer transcontinentales qui la parcourent à un niveau presque parallèle à la rivière. Par conséquent, l'érection d'un barrage, même de quelques pieds de hauteur seulement, submergerait une grande partie de ces voies. Avant qu'il soit possible de construire ce barrage et d'utiliser le réservoir, il faudrait déplacer ces voies ferrées, procédé extrêmement très dispendieux dans les régions montagneuses.

C'est là une considération qui a préoccupé grandement les auteurs du projet dans ces régions et dont il leur faut tenir compte. Il y a environ 550 pieds de chute entre l'endroit où le cours d'eau traverse la frontière américaine et l'endroit où il revient au Canada pour se déverser ensuite dans le lac Kootenay. De ces 550 pieds de chute, le projet en prévoit 190 à Libby. On avait considéré la possibilité d'un aménagement de 160 pieds aux chutes Kootenai et d'un autre de 100 pieds à Katka, plus en aval. Ce barrage de 190 pieds à Libby est considéré comme non économique, à moins que le Canada ne concède 150 pieds additionnels de chute qui se trouvent en deçà de la frontière, permettant d'inonder au Canada, comme partie du bassin de retenue de Libby, la vallée de la Kootenay jusqu'à la rivière Bull.

M. MCGEE: Qu'advierait-il de la route 2 dans ce cas ?

Le général McNAUGHTON: Il faudrait en changer l'emplacement, ainsi que celui de plusieurs chemins de fer dans cette région.

M. McCLEAVE: Le témoin pourrait-il nous dire si la ligne de chemin de fer de la vallée Kettle, mentionnée de temps en temps à la Chambre des communes, serait l'une des lignes submergées ?

Le général McNAUGHTON: La vallée Kettle se trouve plus au nord. Elle n'est pas dans la région concernée, mais elle est reliée à une autre partie du projet.

M. McCLEAVE: J'avais pensé que nous pourrions résoudre deux problèmes à la fois.

Le général McNAUGHTON: J'ai mentionné ces problèmes pour démontrer qu'il n'est pas facile de pénétrer dans une partie du pays exploitée et mise en valeur depuis des années, de projeter des barrages sur les rivières et d'inonder des localités, parce que les frais de telles entreprises les transforment en problèmes excessivement difficiles à résoudre.

M. McGEE: L'emplacement du réservoir serait-il en amont ou en aval de Dorr ?

Le général McNAUGHTON: La proposition des États-Unis au sujet du barrage Libby comporte la submersion des terres jusqu'au delà du barrage Dorr. Cela est indiqué ici sur la carte. La submersion s'étendrait jusqu'à la base du barrage proposé, sur la rivière Bull.

M. McGEE: Où en est la mise en valeur dans cette région ? Sommes-nous en face du même problème concernant la faune et autres obstacles ?

Le général McNAUGHTON: Nous sommes en retard sur les États-Unis en ce qui concerne la mise en valeur. Cependant, les problèmes de déplacement, d'indemnisation, de rétablissement des voies de communication sont loin d'être aussi aigus, au point de vue des frais. En outre, il ne faut pas perdre de vue les considérations psychologiques et autres lorsqu'il s'agit d'étudier ces projets de réservoirs qui nous sont soumis. Je reviendrai plus tard à cette question, car elle concerne deux de nos réservoirs.

Maintenant, messieurs, si vous voulez vous reporter à la page 98, paragraphe 232, j'aimerais attirer votre attention sur l'ampleur de l'entreprise à laquelle nous songeons. Je vais me servir des chiffres qui concernent l'Arrow à niveau supérieur et vous y verrez, au sujet du projet de non-dérivation, c'est-à-dire au sujet de l'utilisation du débit de la Kootenay dans son propre chenal, vous verrez, dis-je, le chiffre 2,878. Il s'agit là de megawatts. Cela veut dire que la mise en valeur proposée au Canada produirait 2,878,000 kilowatts. Comme je l'ai dit déjà, nous en avons actuellement 437,000. L'augmentation qui en résulterait pour le Canada serait de 2,441,000 kilowatts. Aux États-Unis, on prévoit, à la suite de la réalisation de ce projet, une puissance de 13,855,000 kilowatts, dont 8,258,000 sont actuellement produits, soit une augmentation de 5,597,000.

La dérivation à Copper Creek, constituée d'un barrage dans lequel les eaux de la Kootenay seraient dérivées en direction nord, passant par les lacs Columbia et Windermere pour se déverser finalement dans le Columbia, fournirait au Canada une augmentation de 2,682,000 kilowatts, ce qui représente 241,000 kilowatts de plus que ce dont nous disposerions sans dériver une partie des eaux de la Kootenay.

M. JONES: Afin de nous aider à établir une comparaison entre ce tableau et celui de la page 44, quel est le rapport entre les chiffres que vous venez de mentionner au sujet du rendement actuel au Canada page 98, et ceux du tableau 12, page 45, que vous avez aussi mentionné. Il y a d'abord 449,000 et ensuite 437,000.

Le général McNAUGHTON: Les premiers chiffres que j'ai mentionnés concernent la puissance installée de 449,000 kilowatts. Quant aux autres, 437,000 c'est la quantité actuelle d'énergie, mesurée en kilowatts-ans qui pourrait être obtenue, en moyenne, durant la période d'étude de vingt ans. En d'autres termes, vous n'obtenez pas l'usage continu de la pleine capacité installée.

M. JONES: Ça ne fonctionnera pas à plein rendement pendant une certaine période.

Le général McNAUGHTON: En effet. C'est la production réelle pendant la période de vingt ans qui est indiquée. Si vous vouliez obtenir la production de la période critique, qui sera de trois ou quatre ans, ou 44 mois de débit restreint, la réduction de la puissance installée au Canada serait encore plus grande. Nous n'obtiendrions que 346,000 kilowatts. Est-ce que cela répond à votre question ?

La troisième méthode, celle que nous avons proposée, serait d'utiliser le débit de la rivière Kootenay dans ce que nous appelons la dérivation Dorr. Aux fins de ces études, nous avons proposé qu'un barrage soit érigé à l'emplacement Dorr qui se trouve près de la frontière, sur la Kootenay. Sur le graphique des côtes, vous verrez que le niveau d'eau d'aval, à Dorr, est de 37 pieds plus élevé que celui de la frontière. Ce barrage recevrait les eaux des rivières Elk et Bull, qui sont deux tributaires importants.

Au barrage qui sera érigé sur la rivière Bull, il y aura une station de pompage qui utilisera environ 50 megawatts d'énergie pour soulever les eaux endiguées par le barrage Dorr et les refouler dans le réservoir, au delà du barrage de la rivière Bull, d'où elles pourront s'écouler en passant par le réservoir Bull-Luxor. De là, elles déboucheront dans le lac Columbia et le lac Windermere et, de Luxor, elles se déverseront dans le Columbia même en passant par une usine de haute chute à Calamity-Curve, une autre usine à Mica, une autre plus en aval à Downie-Creek et une quatrième à la gorge Revelstoke. Dans des circonstances particulières, il se peut qu'il y ait une autre usine à la tête des lacs Arrow afin de capter la chute entre la gorge Revelstoke et le niveau du lac Arrow, selon l'élévation de ce dernier.

Ensuite, le débit ordinaire du fleuve Columbia, ainsi que les eaux additionnelles qui auront été captées, déboucheront dans les lacs Arrow, atteindront ensuite le bassin de retenue en amont de Murphy-Creek. On encore, on a proposé l'érection d'un bassin de retenue à haut niveau sur le lac Arrow même.

Il se trouve une autre usine de prise à Murphy-Creek. Le niveau d'eau d'aval à cet endroit est d'environ 42 pieds plus élevé que celui de la frontière et il est possible qu'une autre usine de prise soit érigée à la frontière même; elle capterait environ 40 pieds de cette chute d'eau. Si jamais il était possible de construire cette usine, elle aurait une grande importance parce qu'elle recevrait en moyenne environ 65 millions de pieds-acres annuellement, soit le débit de la Kootenay, du Columbia et de la Pend d'Oreille. Ce serait une vaste usine. Cela vous donne une idée de ces trois projets dont je vous ai entretenus.

L'énergie électrique qui sera ajoutée au Canada, si nous effectuons la dérivation Dorr, atteindra une moyenne annuelle de 2,852,000 kilowatts durant cette période de vingt ans qui a fait l'objet des études de la commission des ingénieurs. Si vous soustrayez 2,441,000 de 2,852,000, vous verrez que la dérivation Dorr seule ajoute plus de 400,000 kilowatts à la moyenne d'énergie au Canada, ce qui est une considération très importante si l'on en considère la valeur énorme. Elle est importante pour une autre raison dont je vous parlerai plus tard, parce que les frais seraient beaucoup moins élevés au moyen de cette dérivation et en retenant les eaux dans nos propres réservoirs au Canada. Ces frais, vous vous en rendez compte lorsque j'en arriverai à ce point de mon exposé, sont de 300 millions inférieurs à ce qu'ils seraient selon l'autre méthode.

Je crois pouvoir dire sans hésiter que si ces questions étaient considérées strictement au point de vue international et que s'il n'existait aucune frontière, la façon de procéder à la mise en valeur du haut Columbia ne ferait aucun doute. Ce serait de détourner les eaux par la dérivation Dorr afin de tirer parti des chutes additionnelles qui peuvent être créées le long du Columbia et de faire le meilleur usage possible de ces débits.

Je voudrais maintenant vous entretenir brièvement des frais que cela comporterait. Les membres du Comité se rendront compte que les études étant

effectuées par une commission internationale, elles doivent nécessairement être sur une base internationale.

Le premier problème financier concerne le taux d'intérêt, c'est-à-dire ce que vous devez payer pour les sommes énormes nécessaires à ces mises en valeur. Pour les projets qui relèvent du gouvernement fédéral aux États-Unis, le taux moyen est de 2½ p. 100. Au Canada, le chiffre correspondant, basé sur la moyenne versée par le ministère des Finances pour le financement des obligations à long terme, est de 4 p. 100. Plus des deux-tiers de la mise de fonds est aux États-Unis et sera effectuée avec des sommes obtenues à 2½ p. 100 ou à peu près. Le mieux que nous puissions espérer est une moyenne des taux acquittés sur nos obligations, moyenne qui se chiffre à 4 p. 100.

Afin de poursuivre les études en question, le comité doit adopter un certain taux. La Commission en est arrivée à 3 p. 100. Tous les chiffres indiqués dans ce rapport sont basés sur des frais d'intérêt de 3 p. 100. Naturellement, cela ne signifie pas que les frais s'élèvent dans la proportion de 2½ à 4 p. 100, parce que, dans les entreprises hydro-électriques, il entre un grand nombre de frais, ceux de l'exploitation des barrages, par exemple, qui sont calculés en dollars. Donc, même si vous passez, comme je le disais, de 2½ p. 100 à 4 p. 100, les frais généraux n'augmentent pas dans cette proportion.

La seconde considération que la commission a prise pour acquise, c'est qu'il n'y aurait aucun taux d'échange entre le Canada et les États-Unis. Dans l'état actuel des choses, naturellement notre monnaie vaut un peu plus que la monnaie américaine. Cela ne modifie guère les prévisions, parce que les frais devant être subis au Canada ont été évalués en dollars canadiens et les frais aux États-Unis, en dollars américains. Même si les valeurs véritables sont quelque peu différentes, nous considérons que l'écart peut être laissé de côté.

Monsieur le président, si vous jetez un coup d'oeil sur le tableau de la page 101, alinéa 241, vous verrez que le total de la mise de fonds dans les deux pays est établi à \$3,853,800,000 pour le projet de non-dérivation; vient ensuite le chiffre approximatif de 3,600 millions pour le projet de dérivation Dorr. Les frais annuels varient de 176 à 165 millions.

On doit se rendre compte qu'il s'agit de projets à longue portée. On prévoit l'établissement de plans d'une mise en valeur qui peut-être s'étendra sur une période de vingt à vingt-cinq ans. Par conséquent, on ne prévoit pas que ces vastes sommes seront requises immédiatement. Elle ne le seront que pour fournir les installations hydro-électriques à mesure que le marché l'exigera.

Je désire particulièrement attirer votre attention sur les considérations économiques relatives à la dérivation Dorr, parce que les frais d'immobilisation sont d'environ 300 millions moins élevés, et le coût annuel, d'environ 11 à 12 millions inférieur au projet de non-dérivation.

Les frais par kilowatt sont indiqués dans le tableau du paragraphe 242. Vous y remarquerez de nouveau que la dérivation Dorr est beaucoup moins dispendieuse que les autres projets.

Au paragraphe 243, les projets canadiens et américains sont analysés séparément et les frais sont indiqués pour chacun des deux pays. En ce qui concerne la dérivation Dorr, vous remarquerez que le coût en dollars par kilowatt-année, aux États-Unis, est de \$18.74 contre \$20.35 durant la période critique et de \$22.18 contre \$23.88 contre la période de vingt ans. La dérivation Dorr présente un léger avantage en ce qui concerne la période de vingt ans. Cela concerne ces projets de dérivation.

Nous en arrivons maintenant aux lacs Arrow au sujet desquels deux projets ont été présentés à la Commission; le projet Arrow à niveau supérieur et le projet Arrow à niveau inférieur. Le paragraphe 243 établit une comparaison des deux projets. Si vous comparez la production, durant la période de vingt ans,

de l'Arrow supérieur, dans la dérivation Dorr, qui est estimée à 2,852,000 kilowatts pour le Canada, avec celle de l'Arrow inférieur qui est également estimée à ce chiffre, il est évident, je crois, qu'au point de vue de la production d'énergie, le Canada ne retirerait aucun avantage de la submersion des terres longeant les lacs Arrow afin d'accroître l'accumulation des eaux, d'après le projet Arrow supérieur. Ce projet est entièrement à l'avantage des États-Unis au point de vue de la production d'énergie. Le seul bénéficiaire qu'en retirerait le Canada serait une compensation pour l'énergie produite aux États-Unis.

M. HERRIDGE: Ce que vous dites au sujet de l'Arrow supérieur m'intéresse beaucoup. Les gens qui habitent les rives du Columbia, de Castlegar jusqu'au sud de Revelstoke, s'inquiètent de ce projet. Lorsque l'occasion s'en présentera, j'aimerais que vous donniez au Comité une idée de ce qui adviendrait dans cette région si l'on donnait suite au projet de l'Arrow supérieur, en ce qui concerne la submersion des localités et des environs.

Le général McNAUGHON: En réponse à la question de M. Herridge, je vais vous dire ce qui résulterait de l'accumulation des eaux dans ces deux projets. L'Arrow inférieur, suivant les données des ingénieurs, exige un niveau de 1402 au plus haut niveau des eaux, ce qui est à peu près la hauteur atteinte au temps des crues. Cela produirait une accumulation de 3.1 millions de pieds-acres au delà de Murphy-Creek.

En ce qui concerne l'Arrow supérieur, la théorie de ceux qui sont en faveur de ce projet, à cause de la quantité formidable des réserves dont les États-Unis bénéficieraient en amont, c'est qu'une fois dépassé la cote 1411, qui est le niveau des crues de la plupart de ces lacs, la plus grande partie des dommages est faite et il n'en coûterait pas beaucoup plus cher de continuer à élever le niveau d'eau jusqu'à ce que la région soit submergée presque jusqu'aux abords de Revelstoke. Le niveau d'eau atteindrait alors la côte 1446, ce qui constituerait une réserve utilisable de près de 8 millions de pieds-acres annuellement.

J'ai apporté une carte qui a été présentée antérieurement au Comité et sur laquelle est indiquée la submersion des terres situées autour de ces lacs à la suite de ces deux niveaux. Peut-être que si nous affichions cette carte, H. Herridge en obtiendrait les renseignements qu'il désire.

M. MCGEE: Ce que vous avez déclaré antérieurement signifie-t-il que les constructions, chalets et autres, situés sur les rives, seraient submergés à la suite de cette élévation des eaux à la cote 1411 ?

Le général McNAUGHTON: Le niveau des eaux s'élève à environ 1402 durant les crues du printemps et parfois un peu plus haut. La région est très peu développée autour de ce lac jusqu'au niveau de 1402, mais dès que vous dépassez 1411, des localités situées sur les rives du lac et des entreprises industrielles de Nakusp, que connaît M. Herridge, sont affectées et les dommages seraient très considérables.

Puis, la théorie courante, c'est qu'à mesure que vous dépassez le niveau de 1411, vous n'avez pas beaucoup plus de dommages à acquitter, de sorte que les frais sont limités. C'est une pensée réconfortante pour les magnats de la finance, mais pour ma part, je doute fort que ce soit très consolant pour les intéressés.

Je n'ai pas ici, à Ottawa, les détails des dommages que causerait la submersion de ces régions. Mais notre personnel a indiqué sur des cartes les diverses localités, leurs populations et le nombre de personnes concernées, en se basant sur le recensement de 1956. Nous avons également indiqué dans une autre colonne le résultat de l'inondation, à haut ou à bas niveau, pour fins de comparaison.

Monsieur le président, je crois que ce tableau que nous avons préparé serait d'intérêt général pour les membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous tous convenus que ce tableau fasse partie des témoignages d'aujourd'hui ?

(Assentiment.)

S — Submergé
 PS — Partiellement submergé
 AUCUN — Aucun résultat important

RÉSULTAT APPROXIMATIF DES PROJETS ARROW "SUPÉRIEUR" ET ARROW "INFÉRIEUR"
 EN MATIÈRE DE SUBMERSION DES LOCALITÉS ORGANISÉES

Un examen des cartes du bassin du fleuve Columbia, série M.S., indique que les villages et localités situés sur les rives des lacs Arrow seraient affectés par l'élévation du niveau des eaux de ces lacs. Arrow "supérieur" indique une élévation maximum d'environ 1446 pieds au-dessus du niveau moyen de la mer, régularisée par un barrage à la décharge des lacs Arrow. Arrow "inférieur" indique une élévation maximum d'environ 1402 pieds au-dessus du niveau moyen de la mer, régularisée par un barrage à Murphy Creek.

Population des localités organisées (Recensement 1956)		Sup.	Inf.
41	Syringa Creek	PS (90% sub.)	AUCUN
	Shields	S	AUCUN
67	Deer Park	PS	AUCUN
	Renata	PS	AUCUN
	Broadwater	PS	AUCUN
322	Edgewood	PS	AUCUN
			(Terres sub.)
	Sherwood		
41	Makinson's Landing	S	AUCUN
	Forslund	PS	AUCUN
152	Needles	PS	AUCUN
106	Fauquier	PS	AUCUN
201	Burton	S	AUCUN
17	Carroll's Landing	S	AUCUN
47	Graham's Landing	S	AUCUN
61	East Arrow Park	S	AUCUN
	Arrow-Park	PS	AUCUN
28	Glendevon	S	PS
	West Demars	S	AUCUN
1029	Nakusp	PS (Partie basse)	AUCUN
	Shoreholme	—	—
	Fosthall (Str. Ldg.)	—	—
	Saint-Léon	S	AUCUN
	Halcyon	PS	AUCUN
13	Galena	PS	AUCUN
49	Beaton	PS	AUCUN
72	Camborne	—	—
	Arrowhead	PS	AUCUN
	Halls Landing	S	S
130	Sidmouth	S	AUCUN
	Wigwam	AUCUN	AUCUN
	Greenslide	AUCUN	AUCUN
105	Mount-Cartier	S	AUCUN

Les localités de Castlegar, Robson et West Robson sont situées en aval du barrage proposé, au débouché des lacs Arrow. Les parties basses de ces localités seraient affectées par le projet Arrow supérieur.

Le général McNAUGHTON: Voici le lac Arrow supérieur et voici Nakusp. La région indiquée en jaune, le long du lac, est celle qui serait submergée à une élévation de 1402. Ces terres sont normalement inondées, presque chaque année.

Le résultat du projet Arrow supérieur est indiqué en brun. Cela nous donne une idée de l'étendue qui serait submergée.

En ce qui concerne cette submersion des terres autour des lacs Arrow, je dois vous dire qu'il ne s'agit pas seulement de hausser le niveau des eaux au point

indiqué. Cette opération en elle-même serait de peu de valeur. De fait, simplement hausser le niveau des eaux ne serait d'aucune utilité pour chacun des deux pays en matière d'énergie hydraulique. Il faut endiguer les eaux et ensuite les laisser s'écouler durant la période de six mois où le débit des cours d'eau est restreint, afin qu'elles puissent être utilisées dans les centrales électriques situées en aval. Si elles servent à produire de l'énergie, il faut s'assurer que le niveau du bassin de retenue est abaissé avant les crues du printemps, parce qu'il est important que ces bassins soient prêts à recevoir ces eaux à mesure qu'elles y coulent et les empêcher de se répandre en aval et d'y causer des dommages. Vous les relâchez ensuite graduellement et elles servent à la production d'énergie. Ce qui se produira, c'est que ces régions indiquées en brun seront submergées à la fin de l'été et au début de l'hiver. Puis le niveau de l'eau sera abaissé à la venue du printemps, la terre sera découverte, transformée en marais, en terrains boueux ou quelque chose du genre, rendant les communications par terre presque impossibles à travers la région.

Si vous érigez un bassin de retenue de ce genre, vous devez considérer le fait que vous partagerez ces localités en deux parties. C'est là une sérieuse considération qui, à mon avis, doit être soigneusement pesée par les autorités qui, finalement, porteront la responsabilité en la matière, c'est-à-dire le gouvernement de la Colombie-Britannique et, jusqu'à un certain point, le gouvernement fédéral également. Ces projets dont l'étude fut confiée à une commission d'ingénieurs ne rencontrèrent aucune opposition à cause des avantages immenses qu'ils sont censés apporter aux gens qui ont des intérêts en aval. Aucun engagement n'a été conclu envers l'exécution d'un projet quelconque. Tous les intéressés ont reconnu, dès le début, que la décision de donner suite à l'un ou l'autre de ces projets relèvera des autorités des localités intéressées.

Je sais que nos amis de la Colombie-Britannique qui ont collaboré avec la commission d'ingénieurs, qui ont servi au sein des comités et qui, à Chicago, nous ont expliqué ces projets, ont pris soin de faire remarquer qu'il s'agissait d'un grave problème et qu'au point de vue économique, le projet Arrow supérieur serait désavantageux pour le Canada.

Le projet Arrow inférieur, naturellement, est beaucoup plus dispendieux par pied-acre de bassin de retenue et ne peut fournir le quantum d'énergie en aval que produirait l'autre. Cependant, la ligne de démarcation des terres submergées serait à peu près la même que dans les cas d'inondation naturelle et les dommages seraient restreints.

Un plan intermédiaire comportant un niveau de 1411 a été établi. Il exigerait certains ouvrages d'endiguement autour de la section sud-est de Castlegar, mais il semble que ce plan mérite considération. Il fournirait une plus grande réserve et une chute un peu plus élevée à Murphy Creek. Mais ce sont là des questions que les autorités fédérales et provinciales concernées devront prendre en considération et dont elles devront décider.

M. JONES: Lorsque vous poursuivrez vos négociations, avez-vous l'intention d'utiliser ce rapport sur les ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia que vous venez de nous présenter, comme faisant partie d'autres rapports, ou est-ce que ce sera le document essentiel sur lequel vous vous baserez pour la mise à exécution du second plan projeté ?

Le général McNAUGHTON: Voilà une question appropriée et j'y répondrai avec soin. Ce rapport, préparé par une commission internationale, contient une étude de ce qui se produirait à un moment précis. Aux fins de la présente étude, ce moment précis a été fixé à l'année 1985. Cette étude exprime l'opinion éclairée des ingénieurs et des hommes les mieux informés des deux pays qui ont été réunis au sein de la Commission, afin de résoudre ces questions fondées sur une base arbitraire de caractère international, dont je vous ai donné un aperçu, et qui portent sur la moyenne pondérée du taux d'intérêt et une parité de dollars entre

les deux pays. Elle reconnaît également le fait que des problèmes sociaux et politiques entrent en ligne de compte et qu'il n'appartient pas à la commission de les résoudre, mais qu'ils relèvent des gouvernements qui devront en décider plus tard.

Maintenant, au sujet de ce rapport, il sera impossible d'établir et de réduire à des proportions appropriées les données statistiques d'un plan qui présente une situation et l'expose étape par étape, jusqu'à sa réalisation. Nous pouvons choisir un moment déterminé. Nous pouvons nous baser sur les hypothèses arbitraires qui ont été exprimées et lorsque nous en serons arrivés au temps des décisions relatives au projet véritable, tous ces facteurs du domaine politique, économique et social devront également entrer en ligne de compte. Nous pouvons les relier à une circonstance particulière et, pourvus d'un haut degré de confiance, en arriver à des conclusions au sujet des problèmes économiques. Ce rapport est censé servir uniquement de fondement.

Je le répète, il n'appartient pas à la Commission de décider si le projet sera réalisé ou non. Celle-ci ne prend aucune décision. De concert, à la Commission, nous tentons de recommander aux deux gouvernements ce qui à notre avis semble être, dans l'ensemble, l'arrangement mutuel le plus satisfaisant. Il appartient ensuite aux gouvernements de décider.

M. JONES: Je me rends parfaitement compte de l'impossibilité de prévoir ce que les gouvernements feront en matière de construction au sujet de ces projets et vous devez envisager des situations possibles plutôt que de songer à des plans.

Le général McNAUGHTON: Je crois que nous pouvons faire un peu plus. Lorsque les gouvernements auront pesé les conséquences sociales de ces mesures et nous auront dit: "Vous pouvez inclure l'Arrow supérieur" ou "vous le laisserez de côté", nous pourrions rectifier nos chiffres de base en bien peu de temps. Nous serons en mesure de donner aux gouvernements une estimation réaliste des perspectives énergiques que comporte le plan révisé et les conséquences économiques qui en résulteront pour les deux pays. Mais nous devons être très prudents, surtout au sujet des frais annuels, lorsqu'il s'agira d'interpréter ces calculs, parce qu'il s'agit de chiffres de base établis d'après certaines données fondamentales. Si les fondements sont modifiés, nous modifierons immédiatement les calculs, de manière à les adapter à la situation. Par exemple, au Canada si nous choissions l'un de ces plans et décidions de le mettre à exécution, au lieu de nous servir des calculs basés sur un intérêt de 3 p. 100, nous utiliserions la moyenne du taux des obligations au Canada, qui varie de jour en jour. Si nous n'utilisions pas un système de base, il nous faudrait changer nos chiffres chaque fois que nous nous présentons devant vous.

M. JONES: Pouvez-vous nous donner un résumé des mesures qu'il faudra prendre à l'avenir pour en arriver au stade qui permettra aux gouvernements de procéder à la construction du projet quelconque qu'ils auront alors décidé de mettre à exécution?

Le général McNAUGHTON: Je vous dirai ceci en réponse à votre question: les États-Unis ont maintenant terminé une revue d'ensemble complète des ressources hydrauliques du bassin du Columbia chez eux. Chaque phase de la mise à exécution de leurs plans a été tracée pour les cinquante prochaines années. Je veux parler des plans qu'ils aimeraient voir réaliser; naturellement quelques-uns de ces projets dépendent de la collaboration qu'ils recevront du Canada.

Le rapport qui a été préparé par les ingénieurs de l'armée est actuellement devant la commission des cours d'eau et des ports et d'ici quelques mois, les propositions de ces autorités seront soumises aux comités du Sénat et ainsi de suite. Ils vont tenter de faire approuver un plan général de mise en valeur, en ce qui concerne les États-Unis. Ce plan comprend les recherches effectuées en matières d'assèchement, d'irrigation, de pureté des eaux pour usage municipal et domestique, ainsi que les possibilités hydrauliques, la lutte contre les crues, etc.

Ce rapport, en cinq volumes, embrasse toutes ces matières. Nous en avons un exemplaire et s'il vous intéresse particulièrement, vous êtes les bienvenus à nos bureaux où nous nous ferons un plaisir de le parcourir avec vous. C'est une mine de renseignements pertinents sur ce sujet. Ici, au Canada, nous avons plusieurs rapports à la disposition du gouvernement. Nous avons en premier le rapport de la commission internationale des ingénieurs du fleuve Columbia et nous disposons d'une foule d'exemplaires. C'est celui que je vous ai présenté aujourd'hui.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a employé des ingénieurs-conseils qui ont fait des études complètes. Je veux parler de la firme Crippen-Wright. Le rapport de ces ingénieurs a été présenté aux autorités de la Colombie-Britannique et des exemplaires en ont gracieusement été mis à notre disposition. Les renseignements fondamentaux qu'il contient ont servi à notre propre information. Naturellement, il s'agit là de documents confidentiels, car les ressources vitales de la province y sont étudiées. Nous sommes libres d'en utiliser les renseignements, mais nous ne devons pas les divulguer.

Du côté du gouvernement, nous avons ces études complètes que les sociétés d'ingénieurs de la Colombie-Britannique ont fait pour nous au sujet de la dérivation du Fraser. Nous avons également un rapport de révision fait par une société d'ingénieurs de Montréal, ainsi qu'un grand nombre d'autres études effectuées ici, à Ottawa, par des fonctionnaires du gouvernement sur les diverses phases du projet et à des fins diverses. Ces études ont été faites au point de vue national et contiennent des renseignements d'ordre national. La section canadienne de la Commission a ces rapports entre les mains également à titre confidentiel. Nous pouvons utiliser les renseignements qu'ils contiennent, mais nous ne devons pas les divulguer, ce qui est tout à fait compréhensible.

Les études techniques du projet au Canada sont avancées. Elles sont presque terminées aux États-Unis et ici, au Canada, il sera possible, en bien peu de temps, de transformer ces études en devis pour les divers barrages et autres ouvrages qui devront être construits.

M. MONTGOMERY: Monsieur le président, est-ce que la Section canadienne aura la responsabilité de dresser les plans d'un système complet qui sera adopté par les autorités fédérales et provinciales comme plan d'ensemble ou faudra-t-il désigner une nouvelle commission ou quelqu'un d'autre pour ce travail ?

Le général McNAUGHTON: J'ai dit déjà qu'il appartiendra aux gouvernements de choisir les projets qui seront adoptés. Je crois que le ministre compétent a déjà annoncé que les discussions préliminaires à ces décisions se poursuivent. Les représentants techniques de la Colombie-Britannique se sont réunis ici avec les représentants techniques des autorités fédérales et ces renseignements sont coordonnés. Nous sommes en même temps tenus au courant des progrès accomplis, afin que nous puissions en tenir compte dans nos discussions avec la Section américaine de la Commission. Ces procédés sont en cours.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, je voudrais me reporter un instant au projet de l'Arrow supérieur, parce que mes électeurs, comme vous le savez, sont inquiets à ce sujet. Ai-je raison de croire qu'aucune énergie ne sera produite au barrage de l'Arrow supérieur, au Canada ?

Le général McNAUGHTON: Le projet de l'Arrow supérieur qui a été élaboré par la commission des ingénieurs et que nous leur avons permis d'étudier, sans nous engager en rien, ne comporte aucune production d'énergie. Le barrage serait érigé en amont de Castlegar. Il servirait simplement à hausser le niveau des eaux et à les relâcher sur demande. Il est impossible d'étendre le niveau de 1446 jusqu'à l'emplacement des aménagements hydro-électriques de Murphy-Creek sans submerger entièrement Castlegar. Naturellement, personne n'y a songé ni ne l'a suggéré. En aval de l'Arrow supérieur se trouveraient les aménagements

de Murphy Creek, avec une hauteur de crête de 1402, ce qui fournirait environ 65 pieds de chute.

Le PRÉSIDENT: Le temps passe et un autre comité désire utiliser cette pièce dans quelques minutes. Je présume que les membres du Comité désirent entendre de nouveau le général McNaughton. Je crois que la semaine prochaine il assistera à des réunions à Montréal et ailleurs. Par conséquent, le Comité devra se réunir sur convocation du président.

M. MONTGOMERY: Combien de temps faudra-t-il encore au général McNaughton pour compléter son exposé ?

M. LENNARD: Tout dépendra du nombre de questions qui seront posées.

Le général McNAUGHTON: J'allais répondre à cette question. Jusqu'ici, j'ai tenté de vous exposer les antécédents de l'affaire afin que vous puissiez poser des questions à ce sujet.

M. McCLEAVE: Combien de temps faudra-t-il au général McNaughton pour nous exposer toute l'affaire ?

M. MONTGOMERY: Peut-être pourrions-nous nous réunir cet après-midi.

M. HERRIDGE: J'appuie cette proposition afin que le général McNaughton puisse compléter son témoignage le plus tôt possible. Il est très occupé et a bien d'autres choses à faire.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il que nous nous réunissions cet après-midi à 3 heures et demie ?

(Assentiment.)

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Monsieur le président, nous nous intéressons tous aux délibérations du Comité. Nous avons trouvé le général McNaughton extrêmement intéressant et nous sommes prêts à revenir cet après-midi.

Le général McNAUGHTON: Je vous remercie. Ce sujet m'intéresse beaucoup et il me fait plaisir de le traiter. Je crois que le Comité s'intéresse particulièrement aux projets hydrauliques du Canada et si vous le désirez, monsieur le président, ainsi que messieurs les membres du Comité, j'aimerais traiter des trois différents projets en vous donnant des détails précis et vous indiquer la proportion des avantages par rapport aux frais. Vous verrez ainsi le rapport entre les deux. Ainsi, nous considérerons la question du point de vue canadien.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela vous convient tous ?

(Assentiment.)

La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

JEUDI, 23 avril 1959,
3 heures et demie de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Je prie le général McNaughton de bien vouloir poursuivre son exposé.

Le général McNAUGHTON: Monsieur le président, si vous me le permettez, je vais rester debout à côté de la carte, dans le coin. Quelques membres du Comité ont dit qu'il serait peut-être utile que je vous donne une idée des distances avant de vous expliquer les trois différentes voies qui pourraient servir à l'utilisation des ressources hydrauliques du Columbia et de la Kootenay au Canada.

Voici la frontière internationale. Ici, indiquée en vert sur la carte, se trouve la rivière Kootenay dévalant des montagnes, sur la frontière Colombie-Britannique et de l'Alberta; elle suit ensuite la tranchée des Rocheuses, poursuit son cours vers le sud et traverse ici la frontière en une vaste courbe qui s'étend sur une partie du Montana et à travers l'Idaho et revient se déverser dans le lac Kootenay. Ce cours d'eau, venant du nord, débouche du lac Duncan.

La distance entre la traversée orientale et la traversée occidentale de la Kootenay est d'environ 60 milles. Au point de vue topographique, la rivière a fait une chute d'environ 550 pieds lorsqu'elle atteint sa courbe.

Le lac Kootenay mesure environ 75 milles de longueur. La distance entre Murphy Creek, emplacement proposé du barrage en aval de Trail, et Mica qui est située près de Big Bend, est d'environ 200 milles.

Les lacs Arrow, entre Castlegar et la tête du lac que vous voyez ici, mesurent environ 95 milles de longueur. Cela vous donne une idée des vastes étendues dont il s'agit.

Sur cette autre carte en dessous, vous verrez les divers cours d'eau et les divers endroits, ainsi que l'indication des niveaux d'eau et des barrages de retenue projetés. Nous avons également indiqué par une ligne, qui s'étend du bassin de retenue de la gorge Revelstoke, jusqu'au Fraser, la dérivation qu'il faudra faire, le temps venu.

Lorsque je vous ai entretenu ce matin des projets relatifs au bassin du Columbia, je vous ai parlé de l'ensemble, c'est-à-dire non seulement des aménagements au Canada mais de ceux des États-Unis également. Je vous ai fait remarquer que les frais de ces projets additionnels qui sont indiqués dans ce rapport pour les États-Unis seront presque le double des dépenses du Canada. J'ai tenté ce matin d'exposer les projets dont nous avons le choix dans tout cet ensemble.

Ces autres projets doivent nécessairement continuer à faire partie de l'ensemble parce qu'il s'agit d'une étude que nous avons entreprise en collaboration. Mais j'ai l'impression que nous n'avons pas suffisamment fait ressortir les différences qui se présentent.

Par conséquent, si votre président le veut bien, je me propose de prendre quelques instants pour vous indiquer, d'une part, les aménagements qui seraient effectués en amont du confluent de la Kootenay et du bras principal du Columbia qui se réunissent juste en aval des lacs Arrow et, d'autre part, les aménagements d'amont de la tête des lacs Arrow. Nous aurons le choix entre ces trois projets.

La non-dérivation constitue la première solution. D'après ce plan, les eaux de la Kootenay suivent leur cours actuel. Elle prend sa source sur le versant occidental des Rocheuses, parcourt cette région où de nombreux tributaires la rejoignent successivement, décrit une vaste courbe dans les États-Unis, revient traverser le lac Kootenay et se déverse finalement ici dans le Columbia.

Le Columbia prend sa source dans le lac Columbia, débouche dans le lac Windermere, reprend son cours, traverse la région et suit de près la grande courbe de la rivière. Ils se réunissent ensuite au pied des lacs Arrow, poursuivent leur cours aux États-Unis, passant par le bassin de retenue Franklin D. Roosevelt, en amont du barrage de Grande-Coulée.

Le débit du bras principal du Columbia entre le lac Columbia et Mica n'est pas assez élevé pour permettre des aménagements hydrauliques quelconques dans cette partie du fleuve, jusqu'à ce que vous atteigniez Mica-Creek.

Le bassin d'accumulation sur la Kootenay, une fois érigé, serait environ 2,710 pieds au-dessus du niveau de la mer, peut-être même un peu plus. Mica serait à 2,435 pieds; par conséquent, il y a une grande perte de chute possible, parce qu'il n'y a pas là, actuellement, assez de débit pour en justifier l'exploitation. Cela constitue donc une grande perte pour le Canada.

Nous avons un projet à Mica qui nous fournirait au delà de 11 millions de pieds-acres d'accumulation utilisable. L'autre emplacement est celui de Downie, et ensuite la gorge Revelstoke.

Nous ne projetons aucun autre aménagement sur le bras principal jusqu'à ce que nous atteignons Murphy Creek, en amont de la frontière. C'est là que nous aurions érigé un barrage, au confluent de la rivière Bull, si les principaux aménagements étaient sur la Kootenay. Ici, maintenant, se trouve le barrage

Libby qui a souvent été mentionné et les aménagements d'aval des chutes Kootenai, puis ensuite ceux de Katka.

Comme je l'ai dit ce matin, tous ces aménagements sur la Kootenay sont très très dispendieux. Ils le sont parce que cette voie d'eau est longée par les chemins de fer et si vous érigez un barrage quelconque, même de quelques pieds de hauteur seulement, et que vous submergez une section de chemin de fer, le déplacement des voies ferrées est très dispendieux.

Le projet de barrage Libby n'est pas pratique en lui-même et ne vaut même pas qu'on l'étudie, à moins que le Canada ne cède aux États-Unis la chute d'eau disponible entre ce barrage et la frontière. Cela représente environ 150 pieds de hauteur de plus que le niveau naturel de la rivière lorsqu'elle atteint la frontière. La chute entre cet endroit et la frontière est de 190 pieds, ce qui constitue une hauteur totale de 340 pieds qui serait exploitée. Même à 340 pieds, cela constituerait une mise en valeur très dispendieuse, et de rentabilité douteuse, ce que je pourrai vous démontrer par des chiffres tout à l'heure.

Ce projet serait impossible, à moins que le Canada ne donne aux États-Unis cette chute d'eau qui aura une très grande valeur.

Ces autres projets ne concernent pas la retenue des eaux. Ils concernent l'emplacement des usines de prise. Celui-ci est de rentabilité douteuse. Celui-là n'est pas du tout rémunérateur.

Par conséquent, en suivant cette méthode, non seulement nous perdons le débit de cette rivière qui prend sa source au Canada et qui, en vertu de l'article 2 du traité de 1909, relève de la juridiction canadienne, ainsi que le droit de dérivation mentionné spécifiquement dans ce traité, mais nous perdons également les ressources de la chute d'eau qu'elle peut fournir. La première idée qui nous est venue était de compléter la dérivation de la Kootenay à partir de ce point d'amont. Mais un projet de compromis nous a été proposé depuis. Nous le désignons sous le nom de Série 8. Je vais vous l'expliquer maintenant.

D'après ce projet, un barrage serait construit à l'emplacement connu sous le nom de Copper Creek; le débit de la rivière Kootenay et celui de Finlay Creek sont détournée de façon à déboucher dans le Columbia.

Ce barrage permet de capter le débit moyen qui est de 3,500 pieds cubes par seconde, d'une année à l'autre et d'une saison à l'autre, et de le dériver dans cette direction. Cela produit deux résultats. Non seulement nous pouvons ainsi stocker dans ce bassin de retenue une vaste quantité d'eau qui a été captée à la crête de crue, mais cela permet également un aménagement hydro-électrique à Luxor, ainsi que l'utilisation de l'emplacement de Calamity Curve, qui est d'une grande valeur. En outre, ce surplus de 3,500 pieds cubes de débit à la seconde à Mica devient encore plus avantageux, comme je vais vous le démontrer dans un instant, à l'aide des tableaux.

Il permettra également un aménagement hydro-électrique important à Downie Creek et à la gorge Revelstoke. L'érection des barrages constituera la plus grande partie des frais de ces aménagements. Ils ajouteront 3,500 pieds cubes d'eau à la seconde, ce qui constitue un grand avantage en matière de production hydro-électrique, sans que le coût en soit beaucoup plus élevé. Alors, nous en tirons plus de bénéfices.

La même chose se produirait si nous ajoutions ici à ces plans d'emplacement, de façon à tirer parti de la hauteur de chute entre Revelstoke et la tête des lacs Arrow. Lorsque vous atteignez Murphy Creek, le débit est exactement le même qu'à l'état naturel, parce que la Kootenay s'est déversée dans le Columbia à cet endroit.

Le projet établi par la commission des ingénieurs indique que le barrage Libby pourrait inonder jusqu'à l'emplacement Bull qui se trouve tout juste en amont de la rivière Bull, mais le débit serait réduit et les aménagements le seraient également.

A la suite de la récupération des eaux qui affluent en aval du bassin de retenue de Copper Creek, le débit utilisable à Libby serait considérable. Le projet des chutes Kootenai ferait à peine ses frais. Les bénéfices qu'on pourrait en tirer dépendent des taux d'intérêt et d'autres facteurs qu'il faudra peser en temps opportun. Katka, cependant, est hors de la question.

Maintenant, j'aimerais vous décrire la dérivation Dorr que nous avons proposée comme autre solution. Ce projet comporte l'érection d'un barrage à Dorr. C'est là le nom d'une petite localité sise à quelque dix milles en amont de la frontière et je crois que la hauteur de chute naturelle entre Dorr et la frontière est d'environ 37 pieds. Nous perdrons environ 37 pieds de chute, propriété canadienne, sur cette étendue.

Ce barrage serait érigé, inondant jusqu'à l'emplacement du barrage de la rivière Bull, et la réserve dans cette région s'élèverait à près de 900,000 pieds-acres.

A la rivière Bull, il y aurait des pompes destinées à élever le niveau des eaux captées à Dorr. C'est ici, dans cette région, en aval des bassins de retenue. Les eaux seraient pompées par dessus le barrage dans le bassin de retenue Bull-Luxor qui se trouve à environ 2,760 pieds, ou plutôt non, il se trouve à 2,710 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Par conséquent, en pompant quelque 150 pieds, nous aurions l'usage de ce débit à environ 1,700 pieds jusqu'à ce que nous atteignons la frontière. Le débit additionnel qui proviendrait de la dérivation Dorr est d'environ 3,500 à 8,000 pieds cubes à la seconde dans le projet de Copper Creek. Cela laisserait un courant d'environ 1,000 pieds cubes à la seconde traversant la frontière à cet endroit-ci, et s'accroissant graduellement à 5,000 ou 7,000 pieds cubes à la seconde, à mesure qu'il atteindrait cet autre endroit. La venue d'eau qui dévalerait la rivière est très élevée dans cette région. Les eaux de dérivation d'origine canadienne proviendraient des deux tributaires, l'Elk et la Bull.

M. MCGEE: Dans ce cas, il ne saurait être question des trois différents américains ?

Le général MCNAUGHTON: Cela les réduit au point où ils seraient peu économiques. Peut-être que je ne devrais pas m'exprimer ainsi, parce que je crois que lorsque vous aurez vu les calculs, vous conviendrez avec moi qu'ils ne sont pas économique, de toute façon. Je n'ai pas le moindre doute que si l'on considère la question au point de vue international et si l'on ne tient aucun compte de la frontière qui nous sépare, si, je le répète, on envisage la question philosophiquement en se demandant ce qu'il vaut mieux faire dans l'intérêt public, les travaux de dérivation seront effectués. La raison, comme je vais vous le démontrer, c'est que les frais en sont beaucoup moins élevés et que la proportion des avantages par rapport aux frais augmente. Les projets qui ne sont pas économiques ou qui sont très dispendieux sont ici éliminés et d'autres dont le coût serait beaucoup plus raisonnable leur sont substitués.

M. MCGEE: Qu'est-ce que cela signifie, ici ? Est-ce l'érection d'un pont, d'une autre pompe, ou est-ce que le niveau d'eau dépassera ceci ? Cela est représenté dans votre rapport.

Le général MCNAUGHTON: Si le niveau d'eau est porté à 2,710 pieds, la région de Canal Flats sera recouvert de 60 pieds d'eau. Il y a là, actuellement, un canal abandonné. A l'état naturel, le niveau des eaux de la rivière Kootenay à cet endroit est d'environ six ou sept pieds plus élevé que le niveau du lac Columbia. Vous n'avez qu'à creuser là une rigole et la rivière suivra ce cours.

Le rapport contient une illustration qui l'indique. La dérivation ne présente là aucune difficulté si le niveau est haussé au delà de 2,660, ce qui me paraît le plus bas niveau possible pour cette dérivation. Ces eaux seraient régularisées à Luxor et plus loin en aval. Le pompage nécessaire est indiqué. Je crois qu'envi-

ron 50 megawatts-ans d'énergie sont nécessaires pour soulever ces eaux au delà de ce barrage afin de leur permettre de repasser plusieurs fois par la chute d'aval et de générer de l'énergie le long de leur parcours.

M. MCGEE: Quelle est ici la distance entre le lac Columbia et...

Le général McNAUGHTON: Il y a à peu près un mille et demi et, comme je l'ai dit, le lac Columbia est plus bas que la Kootenay. De fait, la rivière coulait dans cette direction, il y a bien des années. Il s'est produit ici, il y a très longtemps, une embâcle de glace, ces bas-fonds ont alors été remplis et c'est alors que la rivière a ainsi dévié.

Avec ce surplus de 8,000 pieds cubes à la seconde coulant par ces bas-fonds, la puissance hydraulique, naturellement, s'accroît énormément.

Afin d'établir la comparaison, je vous entretiens de ces trois différents projets ou aménagements qui se trouveraient entre cet endroit et la tête des lacs Arrow. J'ai laissé de côté, parce qu'elle peut être étudiée séparément, la question que nous discutons ce matin et qui est de savoir si nous devrions ou non inclure l'Arrow supérieur dans ces plans. Cela ne fausse en rien la comparaison entre les trois différents projets.

J'aimerais distribuer ces reproductions au photostat des tableaux qui ont été dressés durant la fin de semaine. Nous avons pensé alors que vous aimeriez peut-être obtenir une analyse plus détaillée de ces divers projets canadiens que celle que nous avons pu faire lors de l'élaboration des projets principaux. Je demanderais à M. Chance de bien vouloir en distribuer des exemplaires.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il qu'ils soient consignés au compte rendu ?

Des VOIX: Très bien.

(Voir l'Appendice.)

Le général McNAUGHTON: Je crois que vous les trouverez très intéressants, monsieur le président.

M. NUGENT: Puis-je avoir un exemplaire du rapport ?

Le PRÉSIDENT: Le général McNaughton en a fourni 15 exemplaires ce matin et il a dit qu'il en fournirait d'autres plus tard.

Le général McNAUGHTON: Nous avons entrepris la préparation d'un rapport condensé qui contiendra les données essentielles de celui-ci, sans les détails supplémentaires.

Sur le tableau 1 qui a été distribué, vous verrez, en bas, à gauche, une liste de tous les projets proposés, qu'ils aient ou non rapport avec l'une ou l'autre des séries. S'ils font partie d'une série quelconque, ils sont mentionnés dans la colonne de gauche. La même énumération est répétée dans les deux autres tableaux que nous avons préparés.

La première série de colonnes entre les grosses lignes noires concerne la capacité installée que les ingénieurs ont indiquée comme pouvant s'appliquer aux trois séries; d'abord, à la série VII, puis aux séries VIII et IX. Vous vous rappelez que d'après la série VII, le chenal de la Kootenay n'est nullement changé. Dans la série VIII, la Kootenay est dérivée à Copper Creek, à peu près ici sur la carte; la série IX comprend la dérivation Dorr, ainsi que la rivière Bull, Luxor, et ainsi de suite.

Dans la série VII, nous avons pris à part les projets américains, les projets trans-frontière, — dans ce cas-ci il s'agit d'un barrage érigé aux États-Unis qui cause l'inondation de terres au Canada, — et ceux qui se trouvent uniquement aux États-Unis. Les caractères que vous voyez au bas de la page indiquent en megawatts le total de la capacité installée. Par exemple, le total de tous les aménagements, ici, au Canada, est de 3,248,000 kilowatts.

Aux États-Unis, ce projet trans-frontière prévoit 344,000 kilowatts qui seraient produits à Libby. Aux États-Unis même, la quantité est de 240,000 kilowatts produits aux chutes Kootenai. Maintenant, nous en arrivons à la série VIII qui, vous vous en souvenez, comprend la dérivation au nord. Vous verrez que le total des aménagements canadiens est porté à 3,795 megawatts de capacité installée. C'est une augmentation de 550,000 kilowatts environ, ce qui représente une bonne moitié de la part de l'Ontario dans la canalisation du Saint-Laurent. Libby est descendu à 258,000 kilowatts et les autres aménagements aux chutes Kootenai, à 180,000.

Dans la série IX, les seuls aménagements en cours sont au Canada et le total est porté à 3,952,000, soit 714,000 kilowatts de plus que s'il n'y avait aucune dérivation. C'est une quantité énorme.

Nous en sommes maintenant à la colonne suivante, entre ces lignes, et nous indiquons la réserve utilisable par millions de pieds-acres. Cela concerne le Canada, les projets trans-frontière, et les États-Unis. La quantité est de 17 millions de pieds-acres au Canada et 4 millions de pieds-acres aux États-Unis, et il s'agit de l'aménagement Libby, projetant 150 pieds de chute au Canada, sur une distance d'environ 42 milles. Cela constitue une réserve totale d'environ 21 millions de pieds-acres. La réserve complète de la série VIII est un peu moindre, soit 20.4 millions de pieds-acres. Dans la série IX la réserve réduite d'un peu plus de 1 million tombe à 19 millions de pieds-acres. La raison, c'est que le barrage Libby proposé n'est plus pratique, qu'il ne serait plus possible de mettre en valeur ces 4 millions de pieds-acres et que ce que nous ajouterions à notre réserve par la rivière Bull et le bassin de retenue de Luxor ne peut entièrement compenser cette perte.

Nous avons suggéré aux États-Unis qu'il serait peut-être bon d'étudier la possibilité d'ériger un réservoir à bas niveau à Libby et, dans ce cas, nous leur avons dit que nos gens seraient peut-être en faveur de cette hauteur de chute inutilisée de 37 pieds; par conséquent, le barrage pourrait s'élever à 37 pieds de hauteur à la frontière. Si cela était fait (nos calculs indiquent que la proposition est sensée étant donné le débit d'aval), la réserve serait augmentée de 1.7 millions de pieds-acres dans cette région, ce qui serait très utile non seulement pour nos usines qui seraient aménagées là, mais également pour les centrales américaines situés ici. Notre hauteur de chute n'y serait que de 400 pieds et ici, en aval, elle serait d'environ 1,255 pieds. Par conséquent, nous n'avons pas encore complètement éliminé la possibilité d'un barrage dans cette région, d'après la série IX.

La colonne suivante concerne les séries VII, VIII et IX et indique les frais de premier établissement établis par les ingénieurs. Je voudrais mentionner d'abord que les frais de premier établissement relatifs à la série VII, s'élèvent, dans les deux pays, à 1,102 millions. Ceux de la série VIII sont un peu plus élevés, soit 1,128 millions, alors que ceux de la série IX, qui est la proposition canadienne, sont descendus à 808 millions. Autrement dit, nous épargnons environ 300 millions en frais d'immobilisations en mettant à exécution le projet que je vous ai montré sur cette carte-ci.

Les frais détaillés de chacun de ces projets sont tirés du rapport de la commission des ingénieurs du Columbia et reproduits ici. Par conséquent, si vous désirez examiner ces tableaux dans vos heures de loisir, vous pourrez voir de quelle façon ces frais sont répartis.

Dans le Tableau 2, nous avons voulu établir au début, afin qu'elles soient faciles à saisir les comparaisons entre les divers rendements et les frais annuels. Dans la colonne de gauche, vous verrez les projets des trois séries énumérés dans le même ordre que dans le Tableau 1. Ici, les deux premières lignes fortes se rapportent à la série VII et les chiffres sont tirés du Tableau 6 de l'Appendice

VI* qui vous a déjà été remis. Pour plus de commodité, nous avons énuméré de nouveau, dans la première colonne, la capacité installée, recommandée par les ingénieurs, qui est également indiquée sur la première page.

La colonne suivante est celle des réserves utilisables aux divers emplacements relatifs à cette série. Nous indiquons ensuite le rendement des barrages, sans aucune libération des réserves.

Cela vous donnera une idée de la quantité d'énergie que pourrait produire le débit de la rivière.

La colonne suivante indique le résultat des réserves lorsqu'elles sont utilisées en conformité du plan relatif au cycle de vingt ans qui fait l'objet d'une étude particulière dans ces rapports. Je dois vous dire, en ce qui concerne le principe de la répartition des avantages de l'accumulation des eaux, que les débits de réserve sont multipliés par les hauteurs de chute à chaque usine qu'ils traversent dans la série d'aval vers la mer. Dans une étude du réseau, les totaux de ces accroissements d'énergie pour chaque usine d'aval y sont ajoutés et crédités à la réserve d'où ils découlent. C'est un arrangement approprié lorsqu'il s'agit d'une étude du réseau, mais le grave problème qui se présente pour la Commission lorsqu'il s'agit d'en arriver à une méthode de partage de ces bénéfices, n'est guère mis en lumière. J'y reviendrai plus tard.

Dans l'autre ensemble de colonnes, les mêmes calculs sont répétés et la même chose s'applique à la série IX.

Le total de l'énergie produite dans la série VII est de 3,372.9 megawatts-ans. Dans la série VIII, il est de 3,529 et, dans la série IX, il est descendu à 3,400.

Plus loin sur ce tableau, nous indiquons, en dessous de chaque série, en trois colonnes, d'abord les frais annuels, puis nous réduisons ces frais, dans la deuxième colonne, en frais par kilowatt-an et, ensuite, pour fins pratiques, nous indiquons les millièmes par kilowatt-heure d'énergie.

Dans la série VII, les frais annuels s'élèvent à \$49,918,000; dans la série VIII, à \$51,591,000. Dans la série IX, l'ensemble des travaux peut être effectué au coût de \$38,399,000. Je vais maintenant passer directement aux millièmes par kilowatt-heure que cela représente: dans la série VII, 1.69 millièmes; dans la suivante, 1.67, soit une faible diminution. Quand vous arrivez à la série IX, vous avez une diminution prononcée parce que le coût tombe à 1.29.

M. HERRIDGE: Quelle est la comparaison du coût, dans la série IX, actuellement, avec celui de Bonneville, par exemple ?

Le général McNAUGHTON: Le prix courant de Bonneville pour l'énergie générée dont nous traitons ici, et non la puissance hydraulique, est de \$17.50 par kilowatt-an, ce qui représente 2 millièmes. Si vous jetez un coup d'oeil sur l'exposé relatif à Bonneville, vous verrez que les frais sont d'environ 2 millièmes et quart. Cela signifie en réalité que, d'après le projet de la série IX, parce que nous mettons en valeur une partie du pays qui est pratiquement vierge et n'a pas du tout été exploitée auparavant, nous pouvons tirer le parti le plus avantageux possible d'un projet d'aménagement général, et c'est là ce que la série IX est en réalité... les aménagements hydrauliques que vous pouvez avoir avec puissance hydro-électrique à des frais peu élevés.

J'aimerais cependant mettre en garde au sujet de l'interprétation de ces frais au millième. N'oubliez pas que dans ces études, nous nous occupons de l'aménagement complet d'un bassin hydraulique, et par conséquent, il nous a fallu adopter comme taux d'intérêt une moyenne pondérée de 3 p. 100 dans ce cas-ci.

*Appendice VI du Rapport de la Commission conjointe internationale des États-Unis et du Canada, Ressources hydrauliques du bassin du Columbia: Études économiques préparées par la Commission internationale des ingénieurs du Columbia, 1959.

Nous avons dû laisser de côté le fait que le taux de change est différent au Canada et aux États-Unis, quoique la différence soit négligeable ou peu importante parce que nous présumons que tous les aménagements au Canada ont été évalués d'après l'unité monétaire du pays et que la même chose s'applique aux États-Unis. Si l'on procède de cette façon à ces aménagements les évaluations relatives à la mise de fond sont exactes dans une large mesure. Quant aux frais annuels, les sommes que les États-Unis devront dépenser pour leurs aménagements seront un peu inférieures à ce que nous avons indiqué ici, parce que nous avons choisi 3 p. 100 comme base de nos calculs, tandis qu'ils pourront obtenir leur argent à un taux d'environ 2½ p. 100.

Il en résultera une diminution, mais non pas en proportion de la réduction du taux d'intérêt parce que l'intérêt ne constitue qu'une partie des frais. En réalité, l'intérêt représente environ la moitié des autres frais qui sont calculés d'après les sommes requises pour le fonctionnement des barrages, le remplacement, l'outillage et autres.

Je ne veux pas vous ennuyer avec les détails de ces frais qui sont exposés ici dans le Tableau 3; j'aimerais passer tout de suite à la proportion des avantages par rapport aux frais. Dans cette dernière colonne, ainsi que dans la dernière colonne de ces trois séries, nous avons indiqué la proportion des avantages par rapport aux frais, c'est-à-dire la proportion des avantages dérivés de la puissance annuelle indiquée dans la troisième colonne par rapport aux frais annuels. En ce qui concerne la série VII, nous avons 125 millions contre 49 millions, soit une proportion de 2.52. Cela concerne uniquement les projets dont nous nous entretenons.

Dans la série VIII qui comprend la dérivation partielle, la proportion des avantages par rapport aux frais s'élève à 2.59. Dans la série IX, la proportion est beaucoup plus élevée, soit 3.40, ce qui est très important. Naturellement, il faudra modifier ces chiffres d'après ces autres données dont je vous ai parlé, lorsque nous ferons les calculs. Nous connaissons nos taux d'intérêt et lorsque nous saurons exactement quels seront les aménagements, ces calculs seront rectifiés. Nous avons ici de simples données économiques et dans tout ce que j'ai mentionné au sujet des projets de dérivation, nous avons considéré l'ensemble du bassin.

Pour vous démontrer que je ne suis pas le seul à faire ressortir ces calculs, même si j'ai tenté de les mettre davantage en relief, vous les retrouverez sous forme de tableau à l'Appendice VI du rapport de la Commission du Columbia, tableau 16. J'en tirerai quelques chiffres à titre d'indication. Le barrage Libby, par exemple, dans la série VII représente des frais annuels de \$13,739,000. La moyenne annuelle des avantages répartis, découlant de la production d'énergie, le chiffre dont je me suis servi, est de \$11,629,000. En d'autres termes, d'après le rapport de la Commission des ingénieurs et suivant les données de ce rapport, le barrage Libby subirait un déficit d'environ 2 millions par année. Ce n'est donc pas un projet économique. Les frais en seraient plus élevés que les recettes destinées à acquitter ces frais.

D'après la méthode que les ingénieurs de l'armée américaine ont utilisée lorsqu'il s'agit de projets que les États-Unis tiennent fort à mettre à exécution et qui ne peuvent être liquidés uniquement avec les bénéfices tirés de la production d'énergie, les avantages de la maîtrise des crues sont jetés dans la balance. Le barrage Libby, une fois érigé, aurait une capacité de retenue de 5,010,000 pieds-acres. Si l'on considère les avantages annuels de la maîtrise des crues et que l'on mesure l'objectif principal, soit la réduction du débit aux Dalles de 1 million et un quart de pieds cubes à la seconde à 800,000 pieds cubes à la seconde, le barrage Libby, évalué d'après cet objectif, aurait une valeur à peine inférieure à 5 millions en ce qui concerne la maîtrise des crues. Par conséquent,

en soustrayant ces 5 millions des 13 millions de frais annuels, l'entreprise vous donne 11.6 millions de bénéfices en matière d'énergie et vous pouvez, en vous basant sur ces données, la classer comme étant économique et motivée.

Cependant, je ne crois pas que la comparaison que nous avons faite des avantages de la maîtrise des crues entre en ligne de compte, parce que les aménagements prévus dans chacune des séries VII, VIII et IX, assurent une protection complète contre les crues dans ce bassin. Que l'on ait ou non tenu compte de la maîtrise des crues dans ce système arbitraire, ces aménagements protègent la région d'aval contre la menace des crues qui se produisent dans le bassin. C'est pourquoi nous disons que la maîtrise des crues a été prévue. Il n'est pas nécessaire de faire ces additions ou soustractions facultatives, parce que l'on a déjà tenu compte de cette considération, de toute façon.

J'aimerais jeter un coup d'oeil sur le projet de Mica, par exemple, dans chacune des trois séries. Le coût annuel de ce projet dans la série VII dépasse légèrement 13 millions. Il s'élève à 14 millions dans la série VIII et à un peu plus de 14.7 millions dans la série IX. Dans la série VII, les avantages sont de 49 millions par année; ils s'élèvent à 50 millions dans la série VIII et à 54 millions dans la série IX. Vous pouvez vous rendre compte à quel point la dérivation du débit de 8,000 pieds cubes à la seconde dans le bras principal du Columbia hausse la valeur de divers projets.

Un accroissement semblable de la valeur se produit à Downie Creek et à la gorge Revelstoke et se produirait également si l'on décidait d'ériger un autre barrage qui utiliserait la hauteur de chute entre Revelstoke et le lac Arrow. Cela ne produirait aucun effet à Murphy Creek, parce qu'à cet endroit le débit est le même, peu importe le plan que vous mettiez à exécution. Vous n'ajoutez pas au débit de l'ensemble du réseau, vous l'utilisez simplement de façon plus efficace en le détournant de cette façon.

J'espère qu'au moyen de ces tableaux qui réunissent les calculs contenus dans notre rapport, j'ai pu vous démontrer plus clairement les avantages qui découleront des dérivations que nous proposons.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, général McNaughton. Avez-vous des questions à poser ?

M. HERRIDGE: S'est-on servi d'un pourcentage ou d'un chiffre quelconque, au sujet de la répartition de ces bénéfices, comme s'appliquant en aval ?

Le général McNAUGHTON: Nous avons étudié différentes proportions à divers intervalles. Messieurs, mes collègues qui ont pris part à cette étude en sont venus à la conclusion que nous devrions nous en tenir à l'arrangement le plus simple possible. Il y a deux parties à ce marché. De façon générale, nous avons en moyenne les mêmes hauteurs de chute pour l'utilisation de nos réserves en aval. Comme il y a deux parties au marché, l'équité exige une part égale. Lorsque les gens me demandent "pourquoi êtes-vous en faveur d'une part égale?", je suis obligé de leur répondre "pourquoi pas?". Il y a aucun fondement théorique sur lequel on peut établir un autre pourcentage, sauf les calculs les plus compliqués, qui ne pourraient s'appliquer d'une année à l'autre. La moitié à chacun me semble une base de considération juste et raisonnable. Je ne peux pas vous dire qu'on en soit arrivé là dans les discussions antérieures. Je ne peux pas vous assurer non plus que cette base soit acceptable pour le propriétaire de ces ressources qui est la Colombie-Britannique. Tous ces points de vue sont en voie de conciliation, actuellement. A chacune des réunions auxquelles j'ai assisté avec les Américains, des représentants officiels du gouvernement de la Colombie-Britannique ont pris part à nos discussions. Ils ont eu l'avantage de se renseigner par eux-mêmes sur les points de vue exprimés par nos collègues américains. Le procédé de conciliation des opinions se poursuit. Nous espérons pouvoir présenter

sous peu une proposition conjointe qui devra être équitable envers tous. Si elle ne l'est pas, ne vous attendez pas que la Commission la recommande.

Il y a un autre domaine où il faudrait agir. Nous discernons des signes évidents d'une pénurie d'énergie dans la région de Vancouver. La pénurie d'énergie est également évidente dans les états américains du nord-ouest, le long du Pacifique. Les résultats de cette situation n'ont pas été apparents à cause de la régression récente des affaires. Mais la régression diminue et la courbe de charge s'accroît. Dans les deux cas, elle est à peu près revenue aux prévisions à long terme. Tout indique une pénurie imminente d'énergie dans les deux sections du bassin. Il faudra que les gens se décident à agir avant longtemps.

M. McCLEAVE: Cet accord est-il possible dans un court délai ?

Le général McNAUGHTON: Tout ce que je puis affirmer, c'est que les pourparlers se poursuivent et que nous sommes sur le point d'en arriver à une entente. Nous avons mandat des deux gouvernements d'en venir à une entente. Le progrès s'accroît, à mesure que nous explorons réciproquement nos points de vue. La solution ne se présentera pas du jour au lendemain, mais je crois que ces problèmes, comme tous les autres, disparaîtront à la suite d'efforts persistants, si nous tenons compte du point de vue opposé et des droits de chaque partie.

M. McGEE: Quels progrès avez-vous fait en ce sens depuis un an ?

Le général McNAUGHTON: Tous les progrès ont été accomplis depuis janvier, lorsque nous avons reçu des lettres des deux gouvernements acceptant le fait que les avantages d'aval doivent être partagés et demandant à la Commission de spécifier ces avantages au sujet de la maîtrise des crues, et particulièrement de l'énergie hydraulique, et de formuler des propositions relatives au mode de répartition. Pour cette raison, et c'est là une considération qui intéresse les deux sections de la Commission, je crois que nous pouvons justifier la prétention d'avoir accompli des progrès et d'en accomplir actuellement. Les membres de la Commission se réunissent aussi souvent qu'ils le peuvent afin de réunir les renseignements qu'on leur a demandé d'obtenir. Nous nous réunirons à Montréal le 13 courant et nous prolongerons jusqu'au 1^{er} mai et même plus tard, si cela nous paraît utile. Ces séances seront suivies par d'autres, très rapprochées.

M. HERRIDGE: Il y a cette année un crédit dans les prévisions de dépenses de l'Office national du film pour des recherches concernant la production d'un documentaire sur le bassin du Columbia au Canada, ainsi que pour la préparation du scénario. Ce film servira à renseigner les Canadiens sur cette formidable entreprise future et sera très utile. L'Office national du film a-t-il communiqué avec la Commission conjointe internationale afin de s'assurer que ces emplacements de barrage seront compris dans le film ? Il sera montré dans diverses parties des États-Unis et au Canada.

Le général McNAUGHTON: L'Office national du film s'est tenu en relations étroites avec nous afin de se renseigner sur ce que nous tentons de faire dans la Section canadienne. Je crois qu'il a fait un travail extrêmement utile au sujet de ce film qui est maintenant terminé. Il cherche à s'en tenir strictement aux faits. Il a pris des photos du Sénat américain occupé à étudier ces questions et a tâché d'exprimer le point de vue de la Section américaine, afin d'en informer le public canadien. Après avoir obtenu la permission du président américain et la mienne, ses techniciens nous ont accompagnés partout où ils le désiraient, lorsque nous avons parcouru le bassin du Columbia, l'été dernier, en compagnie des ingénieurs, des commissaires et des conseillers intéressés à chacun des emplacements de barrages. Nous leur avons fourni l'avantage d'entendre sur place une description complète, donnée par les ingénieurs du projet, des travaux proposés à chaque endroit. Ils ont également entendu quelques-unes de nos conversations, sans nous en avertir, et le résultat en est plutôt spectaculaire. Ce n'est pas que nous nous opposions à ce que quelqu'un nous entende !

Monsieur le président, j'aimerais corriger une erreur que je viens de faire. On me dit qu'il s'agit de Radio-Canada et non pas de l'Office national du film. Je n'étais pas au courant du projet de l'Office national du film, mais je puis vous assurer que nous ferons tout ce que nous pourrons pour le renseigner sur les faits, les chiffres pertinents, et lui fournir des photos, s'il en désire.

M. MCGEE: Le projet a-t-il atteint un stade assez avancé pour qu'un modèle semblable à celui que l'on a fait de la canalisation du Saint-Laurent soit désirable ou utile? Vous connaissez ce modèle dont je parle, indiquant le cours des eaux, les passerelles et le reste.

Le général McNAUGHTON: Les modèles qui ont été faits de la canalisation du Saint-Laurent, du Niagara, et autres modèles importants comme celui de Lachine, sont destinés à servir à l'étude des problèmes hydro-logiques qui se présentent. Dans le cas présent, vous pouvez difficilement concevoir un modèle de tous les barrages, à la suite l'un de l'autre. Les modèles qui pourraient être nécessaires seraient de chaque projet, individuellement. Vous n'obtiendriez guère plus de détails, d'un modèle des aménagements hydro-électriques que par des calculs; vous en obtiendriez probablement moins.

Le Saint-Laurent est tout à fait différent. Il nous fallait ces modèles parce qu'il s'agissait d'un grand fleuve dont nous devons étudier les caractéristiques variables durant l'hiver et l'été, ainsi que les hautes et les basses eaux. Les rives du fleuve sont largement exploitées à des fins industrielles, résidentielles et autres. Le problème consistait à détourner les eaux d'un chenal à l'autre, à aligner l'ensemble, y compris la régularisation des niveaux du lac Ontario. Les modèles étaient importants dans cette entreprise. Nous les avons utilisés comme l'un des quatre procédés pour en arriver à nos fins. Ils ne pourraient servir ici de la même façon.

Il ne se présente vraiment aucun problème hydro-logique de cette nature dans le bassin du Columbia. Ce serait commode d'avoir un de ces modèles comme spectacle, pour indiquer l'écoulement des eaux et ainsi de suite, mais je ne crois pas que la dépense serait justifiée. C'était du moins notre avis. Nous avons pensé indiquer les résultats au moyen de diagrammes, tableaux des frais et ainsi de suite. Les frais et les considérations économiques ont plus d'importance ici que les travaux de génie. Nous pouvons varier la hauteur de tous ces barrages par différents ouvrages, et nous projetons ainsi d'un rapport à l'autre, à mesure que d'autres renseignements fondamentaux nous sont fournis. Il est possible que Downie Creek soit haussé et que Mica soit abaissé. Aucune voie particulière n'affecte vraiment les frais généraux. Ces projets sont modifiés à mesure que nous recevons d'autres rapports des ingénieurs. Nos études doivent porter dans ce domaine et non pas sur le cours des eaux. Il importe peu, dans l'ensemble des aménagements hydrauliques, que les niveaux soient de quelques pieds plus bas ou plus élevés.

M. LENNARD: Si nous avons épuisé le sujet, j'aimerais proposer un vote de remerciements chaleureux envers le général McNaughton pour la façon magnifique dont il nous a décrit tout le système et pour la peine qu'il s'est donnée.

M. HERRIDGE: Tout le monde partage cette opinion. Nous reconnaissons tous l'envergure de la tâche que le général McNaughton accomplit.

Le PRÉSIDENT: Vos applaudissements me prouvent que vous appuyez la proposition.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Général McNaughton, j'espère que nous aurons l'avantage de vous entendre de nouveau. C'était un véritable plaisir de vous écouter.

Le PRÉSIDENT: Le général a fait beaucoup pour les Canadiens.
(Les crédits 96 et 97 sont approuvés.)

Le PRÉSIDENT: Je voudrais vous faire part de deux choses. Lorsque M. Ault a témoigné devant nous, vous vous souvenez qu'une question a été posée au sujet des étudiants qui sont venus au Canada. M. Ault nous a fourni le renseignement, sous forme de résumé montrant le nombre d'étudiants acceptés au Canada, et les bourses qui leur ont été fournies durant l'année financière 1958-1959. Vous remarquerez que la période de formation est indiquée sous chaque entête en mois-homme. Les renseignements sont fournis sous forme de tableau.

M. McCLEAVE: Je propose que le tableau soit imprimé au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord ?

(Assentiment.)

**Nombre d'étudiants acceptés
au Canada en 1958-1959**

Nombre dont on a pourvu aux besoins	Classification	Total Mois-homme	Appointements mensuels	Total
114	Sous-diplômés	92,385	à 140.00	\$113,450.00
75	Humanistes	28,960	à 150.00	\$ 97,375.00
133	Boursiers en résidence	105,482	à 200.00	\$158,600.00
29	Boursiers itinérants	3,705	à 300.00	\$ 38,325.00

Il faut tenir compte du fait que chaque étudiant doit pourvoir à son entretien et autres dépenses personnelles à même ses appointements.

Affaires extérieures

Le PRÉSIDENT: Vous vous souvenez que lors d'une séance antérieure nous avions réservé le crédit 76, administration centrale, pensant que le Ministre, feu M. Sidney Smith, viendrait reprendre les questions relatives à la ligne de conduite du Ministère auxquelles nous n'avions pas obtenu de réponse. Il n'y a plus de ces questions en suspens, alors je vous prierais d'approuver le poste 76.

(Approuvé.)

Le PRÉSIDENT: J'ai une proposition à vous faire. À la dernière session et durant celle-ci, j'ai demandé aux membres quelles sont leurs suggestions au sujet de notre rapport à la Chambre. Je suppose que vous n'avez pas lu au complet le compte rendu imprimé des témoignages, mais j'espère que vous allez les passer en revue et, si possible les relire, pour ensuite me fournir des suggestions au sujet des points qui devraient être inclus dans notre rapport.

Peut-être la semaine prochaine, j'espère que ce sera possible, nous tiendrons une séance du sous-comité afin de discuter ce que nous devrions insérer dans notre rapport. Voilà à peu près tout ce que j'avais à dire, sauf que je désire remercier les membres d'avoir maintenu un aussi bon ordre, d'avoir témoigné autant d'intérêt envers les travaux du Comité, ainsi que de la collaboration que tous ont apportée.

J'ai été très heureux de présider ce Comité et je vous remercie sincèrement. Le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TABLEAU 1

TABLEAU COMPARATIF DE LA CAPACITÉ INSTALLÉE, DES RÉSERVES UTILISABLES ET DU COÛT DE PREMIERS ÉTABLISSEMENTS SÉRIES VII, VIII, IX

AGL. Mc—26 MARS 1959
ERP.—14 AVRIL 1959

“APPENDICE A”

DONNÉES PROVENANT DU RAPPORT DE LA COMMISSION INTERNATIONALE D'INGÉNIEURS DU COLUMBIA, 1^{er} MARS 1959 ET APPENDICE VI

Entreprise	CAPACITÉ INSTALLÉE (megawatts)						RÉSERVES UTILISABLES (millions d'acres-pieds)						COÛT DE PREMIER ÉTABLISSEMENT									
	Série VII			Série VIII			Série IX	Série VII			Série VIII			Série IX	Série VII			Série VIII			Série IX	
	Canada	Trans- fron- tière	É.-U.A.	Canada	Trans- fron- tière	É.-U.A.	Canada	Canada	Trans- fron- tière	É.-U.A.	Canada	Trans- fron- tière	É.-U.A.	Canada	Canada	Trans- fron- tière	É.-U.A.	Canada	Trans- fron- tière	É.-U.A.	Canada	
Bull River.....	134							2.794							83.6							
Dorr: Pompage.....																						-56
Énergie.....																						12
Net.....																						-44
Libby.....		344			258				4.045			4.045				324.8						
Kootenai Falls.....			240			180										98.0						
Duncan Lake.....								1.402			1.402			1.402	24.8							
West Kootenay: Existante.....	271			271			271	0.673			0.673			0.673								
Additionnelle.....	263			263			25	0.355			0.355			0.355	40.8							
Total.....	534*			534*			296**	1.028			1.028			1.028								
Bull River—Luxor.....							70							4.032								
Copper Creek—Luxor.....				45							2.249											
Calamity.....				120			160															
Mica.....	1,160			1,392			1,624	11.685			11.685			11.685	302.4							
Downie.....	840			1,008			1,092								123.5							
Revelstoke Canyon.....	580			696			754								104.4							
Total.....	3,248	344	240	3,795	258	180	3,952	16.909	4.045		16.364	4.045		19.028	679.5	324.8	98.0		723.6	312.8	92.5	808.3
Total pour la série.....		3,832			4,233		3,952		20.954			20.409		19.028		1102.3				1128.9		

NOTES: Entreprises mentionnées dans le rapport de la Commission internationale d'ingénieurs du Columbia comme exigeant la régularisation des inondations pour réaliser la justification indiquée en italiques.

Chacune des trois séries répond à toutes les exigences américaines en matière de régularisation de l'inondation. Il n'a pas été tenu compte de cet avantage dans le présent tableau. Le paragraphe 268(i) énonce qu'il n'y a pas de sérieux problème d'inondation dans le bassin du Columbia au Canada.

* Le rapport de la Commission internationale d'ingénieurs du Columbia donne 450 megawatts.

** Le rapport de la Commission internationale d'ingénieurs du Columbia donne 290 megawatts.

TABLEAU 2

TABLEAU COMPARATIF DU RENDEMENT, SANS LIBÉRATION DE RÉSERVES, DES EFFETS PROPORTIONNÉ DE L'EMMAGASINAGE DE RÉSERVES,
ET DU TOTAL DU RENDEMENT EN ÉNERGIE À AFFECTER, EN CE QUI CONCERNE LES ENTREPRISES DES SÉRIES VII VIII, IX

	Série VII, tableau 6, app. VI					Série VIII, tableau 7, app. VI					Série IX, tableau 8, app. VI				Série VII			Série VIII			Série IX			
	Capacité installée MW	Réserves utilisables MAF	Rendement sans libérations de réserves MW	Effet proportionné de l'emmagasinage MW	Total du rendement réparti d'énergie MW	Capacité installée MW	Réserves utilisables MAF	Rendement sans libérations de réserves MW	Effet proportionné de l'emmagasinage MW	Total du rendement réparti d'énergie MW	Capacité installée MW	Réserves utilisables MAF	Rendement sans libérations de réserves MW	Effet proportionné de l'emmagasinage MW	Total du rendement réparti d'énergie MW	Coût annuel \$1.000	\$ par KW-année millième par KW heures	Coût annuel \$1.000	\$ par KW-année millième par KW heures	Coût annuel \$1.000	\$ par KW-année millième par KW heures	Coût annuel \$1.000	\$ par KW-année millième par KW heures	
Bull River	134	2.794	59.0	307.9	366.9										3.743	10.20	1.17							
Dorr: Pompage																								
Énergie																								
Net																								
Libby	344	4.045	174.8	112.3	287.1	258	4.045	118.9	316.1	435.0					13.739	47.90	5.47	13.172	30.30	3.46				
Kootenai Falls	240		101.1		101.1	180		74.0		74.0					4.451	44.10	5.03	4.145	55.90	6.38				
Duncan Lake		1.402					1.402								1.402		151.1	151.1	1103		1103			1103
West Koot.: Existante.....	271	0.673				271	0.673				271	0.673												
Additionnelle.....	263	0.355				263	0.355				25	0.355			2136			2.136					182	
Total	534	1.028	*347.4	*251.4	*598.8	534	1.028	*315.8	*249.8	*565.6	296	1.028	215.5	119.7	3.239	5.40	0.62	3239	5.72	0.65	1285	3.94	0.45	
Bull River—Luxor.....											70	4.032	36.6	512.5	549.1							4.831	8.80	1.00
Copper Creek—Luxor.....						45	2.249	31.9	298.3	330.2								2494	7.55	0.86				
Calamity						120		58.2		58.2	160		79.2		79.2			1654	28.40	3.24	1957	24.70	2.82	
Mica	1160	11.685	*597.8	763.3	*1361.1	1392	11.685	*696.2	614.9	*1311.1	1624	11.685	813.0	509.7	1322.7	13.396		14.067			14.739	11.10	1.27	
Downie	840		384.0		384.0	1008		442.0		442.0	1092		494.6		494.6	6.071	15.80	1.81	6.865	15.50	1.77	7.262	14.70	1.68
Revelstoke Canyon	580		273.9		273.9	696		312.9		312.9	754		347.1		347.1	5.279	19.30	2.20	5.955	19.00	2.17	6.299	18.10	2.06
Totaux	3832	20.954	1938.0	1434.9	3372.9	4233	20.409	2049.9	1479.1	3529.0	3952	19.028	1970.1	1429.9	3400.0	49.918	14.80	1.69	51.591	14.63	1.67	38.399	11.28	1.29

Série VII

Effet d'ensemble Série VIII (Dériv. Copper Cr.).... 3529.0 MW année
Série IX

Série IX (Dériv. Dorr)..... 3400.0 MW année
Série VIII (Dériv. Copper Cr.)... 3529.0 MW année

Avantage de la série IX... 27.1 = .24 BKWH
* Rectifié conformément au Tableau 21.

Avantage de la série VIII..... 156.1 MW année
156.1 = 1000 = 8760..... 1.3.7 BKW hr.

Perte, série VII..... 129.0 MW année
129 × 1000 × 8760 1.1.3 BKW hr.

COMITÉ PERMANENT

TABLEAU 3
COMPARAISON ENTRE LES ENTREPRISES DES SÉRIES VII et VIII et IX
TOUTES LES SÉRIES PRÉVOIENT LA RÉGULARISATION DES INONDATIONS D'OÙ OMISSION DES AVANTAGES

"APPENDICE A"
AGL. Mc—26 MARS 1959
ERP.—20 AVRIL 1959

	Série VII \$1,000				Série VIII \$1,000				Série IX \$1,000			
	Coût de premier établissement	Coût annuel	Avantage annuel en énergie	Avantage: coût	Coût de premier établissement	Coût annuel	Avantage annuel en énergie	Avantage: coût	Coût de premier établissement	Coût annuel	Avantage annuel en énergie	Avantage: coût
Bull River.....	83,632	3,743	11,394	3.05								
Dorr: Pompage.....									34,053	1,856	2,237	1.20
Énergie.....									1,787	170	300	1.76
Net.....									35,840	2,027	2,537	1.25
Libby.....	324,800	13,739	11,629	0.85	312,800	13,172	14,736	1.12				
Kootenai Falls.....	98,000	4,451	5,459	1.23	92,500	4,145	4,038	0.98				
Duncan Lake.....	24,807	1,103			24,807	1,103			24,807	1,103		
West Kootenay: Existante.....												
Additionnelle.....	40,756	2,136			40,756	2,136			2,399	182		
Total—West Koot E. Duncan.....		3,239	13,830*	4.28		3,239	13,100*	4.05		1,285	10,530*	8.19
Bull River—Luxor.....									110,023	4,831	15,620	3.24
Copper Creek—Luxor.....					54,390	2,494	9,391	3.76				
Calamity.....					32,972	1,654	2,825	1.71	38,223	1,957	3,774	1.93
Mica.....	302,442	13,396	49,269	3.68	314,805	14,067	50,384	3.58	327,167	14,739	54,308	3.68
Downie.....	123,463	6,071	19,943	3.28	138,914	6,865	23,373	3.40	146,640	7,262	25,921	3.56
Revelstoke Canyon.....	104,379	5,279	13,842	2.62	116,904	5,955	16,094	2.70	123,168	6,299	17,598	2.80
TOTAUX.....	1,102,279	49,918	125,366	2.52	1,128,848	51,591	133,941	2.59	808,267	38,399	130,288	3.40

NOTA: Les données du tableau ci-dessus sont tirées des chiffres contenus dans le rapport de 1959 de la Commission internationale d'ingénieurs du Columbia. Le rapport ne tient aucun compte de la frontière internationale et suppose un intérêt uniforme de 3 p.100 pour toutes les entreprises, les devises canadiennes et américaines étant comptées au pair. Les résultats obtenus ne sont donc utiles que pour faire de comparaison. Ils ne peuvent servir de base à la répartition entre les deux pays des avantages d'aval acquis aux intéressés depuis le lieu de l'emmagasinage de l'eau jusqu'au lieu de la production d'énergie. De la sorte la proportion avantage: coût du tableau ne se rapporte à l'entreprise que considérée dans son ensemble.

* Un avantage annuel en énergie calculé d'après un rendement moyen de 176 megawatts est déduit de l'avantage en énergie réparti entre les intéressés.

La comparaison entre la série VIII et la série VII montre un avantage en énergie de \$8,575,000 pour une augmentation de \$1,673,000 du coût annuel.

La comparaison entre la série IX et la série VIII montre une perte en énergie de \$3,653,000 pour une diminution de \$13,192,000 du coût annuel.

La comparaison entre la série IX et la série VII montre un avantage en énergie de \$4,922,000 pour une diminution de \$11,519,000 du coût annuel.

